

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

HUMAN RIGHTS

DROITS DE LA PERSONNE

Chair:

The Honourable MOBINA S. B. JAFFER

Présidente :

L'honorable MOBINA S. B. JAFFER

Monday, June 4, 2012

Le lundi 4 juin 2012

Issue No. 14

Fascicule n° 14

Fifth meeting on:

Issue of cyberbullying in Canada
with regard to Canada's international
human rights obligations under
Article 19 of the United Nations Convention
on the Rights of the Child

Cinquième réunion concernant :

La question de la cyberintimidation au Canada
en ce qui concerne les obligations internationales
du Canada en matière de droits de la personne
aux termes de l'article 19 de la Convention
des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Chair*

The Honourable Patrick Brazeau, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Robichaud, P.C.
* Cowan	Meredith
(or Tardif)	Seidman
Harb	White
* LeBreton, P.C.	Zimmer
(or Carignan)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator Nancy Ruth (*June 4, 2012*).

The Honourable Senator Nancy Ruth replaced the Honourable Senator Andreychuk (*June 4, 2012*).

The Honourable Senator Robichaud, P.C., replaced the Honourable Senator Campbell (*June 4, 2012*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Hubley (*June 4, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

Vice-président : L'honorable Patrick Brazeau

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Robichaud, C.P.
* Cowan	Meredith
(ou Tardif)	Seidman
Harb	White
* LeBreton, C.P.	Zimmer
(ou Carignan)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Seidman a remplacé l'honorable sénateur Nancy Ruth (*le 4 juin 2012*).

L'honorable sénateur Nancy Ruth a remplacé l'honorable sénateur Andreychuk (*le 4 juin 2012*).

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 4 juin 2012*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 4 juin 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 4, 2012
(16)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 1:36 p.m. in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Mobina S. B. Jaffer, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Harb, Jaffer, Meredith, Nancy Ruth, Robichaud, Seidman, White and Zimmer (9).

In attendance: Julian Walker and Lyne Casavan, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Ceri Au, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 30, 2011, the committee continued its examination of cyberbullying in Canada with regard to Canada's international human rights obligations under Article 19 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 6.*)

WITNESSES:*Springbank Middle School:*

Bill Belsey, Teacher (by video conference);
Samantha Hoogveld, Student (by video conference);
Mariel Calvo, Student (by video conference);
Emily Dickey, Student (by video conference);
Emilie Richards, Student (by video conference);
Molly Turner, Student (by video conference);
Katie Allan, Student (by video conference);
Shelby Anderson, Student (by video conference);
Sloane Anderson, Student (by video conference);
Oliver Buchner, Student (by video conference).

Anti-Defamation League:

Scott Hirschfeld, Director of Curriculum (by video conference);

Seth M. Marnin, Assistant Director, Legal Affairs, Civil Rights Division (by video conference).

Egale Canada:

Helen Kennedy, Executive Director.

Vidéotron:

Marie-Eve Villeneuve, Director, Corporate Communications.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 4 juin 2012
(16)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 36, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Mobina S. B. Jaffer (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Harb, Jaffer, Meredith, Nancy Ruth, Robichaud, Seidman, White et Zimmer (9).

Également présents : Julian Walker et Lyne Casavan, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Ceri Au, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 30 novembre 2011, le comité poursuit son étude sur la question de la cyberintimidation au Canada en ce qui concerne les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne aux termes de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 6 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Springbank Middle School :*

Bill Belsey, enseignant (par vidéoconférence);
Samantha Hoogveld, étudiante (par vidéoconférence);
Mariel Calvo, étudiante (par vidéoconférence);
Emily Dickey, étudiante (par vidéoconférence);
Emilie Richards, étudiante (par vidéoconférence);
Molly Turner, étudiante (par vidéoconférence);
Katie Allan, étudiante (par vidéoconférence);
Shelby Anderson, étudiante (par vidéoconférence);
Sloane Anderson, étudiante (par vidéoconférence);
Oliver Buchner, étudiant (par vidéoconférence).

Anti-Defamation League :

Scott Hirschfeld, directeur du programme d'études (par vidéoconférence);

Seth M. Marnin, directeur adjoint, Affaires juridiques, Division des droits civils (par vidéoconférence).

Egale Canada :

Helen Kennedy, directrice exécutive.

Vidéotron :

Marie-Ève Villeneuve, directrice, Communications corporatives.

UNICEF Canada:

Marvin Bernstein, Chief Advisor, Advocacy.

Canadian Red Cross:

Chris Hilton, Senior Manager, Government Relations;

Alisha Virmani, Youth Leader;

Amélie Doyon, Creating Safe Environments Officer.

Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates:

Christian Whalen, Acting Child and Youth Advocate, Office of the Ombudsman of New Brunswick.

Mr. Belsey, Ms. Hoogveld, Ms. Calvo, Ms. Dickey, Ms. Richards, Ms. Turner, Ms. Allan, Ms. Shelby Anderson, Ms. Sloane Anderson and Mr. Buchner each made a presentation and answered questions.

At 3 p.m., the committee suspended.

At 3:08 p.m., the committee resumed.

Mr. Marnin, Mr. Hirschfeld and Ms. Kennedy each made a presentation and together answered questions.

At 4:30 p.m., the committee suspended.

At 4:37 p.m., the committee resumed.

Ms. Villeneuve made a presentation and answered questions.

At 5:02 p.m., the committee suspended.

At 5:37 p.m., the committee resumed.

Mr. Bernstein, Mr. Hilton and Ms. Virmani each made a presentation and, together, answered questions with Ms. Doyon.

At 6:52 p.m., the committee suspended.

At 6:54 p.m., the committee resumed.

Mr. Whalen made a presentation and answered questions.

The Honourable Senator Meredith moved:

That the committee allow the transcription and recording of the in camera portions of meeting involving minors;

That one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members and by the committee analysts, and

That the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Meredith moved:

That senators' staff not be allowed in the room for the in camera portion of meetings involving minors.

UNICEF Canada :

Marvin Bernstein, conseiller principal de la promotion et de la défense des droits.

Croix-Rouge canadienne :

Chris Hilton, gestionnaire principal, Relations gouvernementales;

Alisha Virmani, leader des jeunes;

Amélie Doyon, agente, Création d'environnements sûrs.

Conseil canadien des défenseurs des enfants et de la jeunesse :

Christian Whalen, défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim, Bureau de l'ombudsman du Nouveau-Brunswick.

M. Belsey, Mme Hoogveld, Mme Calvo, Mme Dickey, Mme Richards, Mme Turner, Mme Allan, Mme Shelby Anderson, Mme Sloane Anderson et M. Buchner font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 heures, la séance est suspendue.

À 15 h 8, la séance reprend.

M. Marnin, M. Hirschfeld et Mme Kennedy font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 16 h 30, la séance est suspendue.

À 16 h 37, la séance reprend.

Mme Villeneuve fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 17 h 2, la séance est suspendue.

À 17 h 37, la séance reprend.

M. Bernstein, M. Hilton et Mme Virmani font chacun une déclaration puis, avec Mme Doyon, répondent aux questions.

À 18 h 52, la séance est suspendue.

À 18 h 54, la séance reprend.

M. Whalen fait une déclaration, puis répond aux questions.

L'honorable sénateur Meredith propose :

Que le comité permette la transcription et l'enregistrement des parties à huis clos de la réunion avec des mineurs;

Qu'une copie soit conservée dans le bureau du greffier du comité pour que les membres puissent la consulter ainsi que les analystes du comité, et

Que la transcription soit détruite par le greffier une fois que le Sous-comité du programme l'aura autorisé à le faire.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Meredith propose :

Que le personnel des sénateurs ne soit pas autorisé à rester dans la salle pendant les réunions à huis clos avec des mineurs.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

At 7:41 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 19 h 41, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Daniel Charbonneau

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 4, 2012

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 1:36 p.m. to study the issue of cyberbullying in Canada with regard to Canada's international human rights obligations under Article 19 of the United Nations Convention on the Rights of the Child.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this is the 16th meeting of the Standing Senate Committee on Human Rights of the 41st Parliament. We have a mandate from the Senate to study human rights issues in Canada and around the world.

My name is Mobina Jaffer, and as the chair of this committee, I am pleased to welcome you to this meeting.

[*English*]

I would like members of the committee to introduce themselves.

Senator Ataullahjan: I am Senator Salma Ataullahjan from Toronto, Ontario.

Senator White: Vern White from Ottawa, Ontario.

Senator Meredith: I am Senator Don Meredith from Toronto.

Senator Harb: Mac Harb from Ontario.

[*Translation*]

Senator Robichaud: Fernand Robichaud, Saint-Louis-de-Kent in New Brunswick.

[*English*]

The Chair: It looks like we have so many Ontario senators on this committee; we will have to hear from Ontario with respect to what they are doing on bullying.

[*Translation*]

On March 15, 2001, the Senate amended its Rules to create a new standing committee, the Standing Senate Committee on Human Rights. This committee has a number of duties, such as educating the public, ensuring that international laws and principles pertaining to human rights are applied and respected, and ensuring that Canadian laws and policies are enforced properly, in compliance with the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the Canadian Human Rights Act.

On November 23, our committee submitted a report on the sexual exploitation of children. During our study, we examined the causes of child sexual exploitation and focused on the role played by the Internet. It was brought to our attention that the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 4 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 36, pour étudier la question de la cyberintimidation au Canada en ce qui concerne les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne aux termes de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Le sénateur Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, nous en sommes à la 16^e réunion du Comité sénatorial permanent des droits de la personne de la 41^e législature. Le Sénat nous a confié le mandat d'examiner les questions relatives aux droits de la personne au Canada et ailleurs dans le monde.

Je m'appelle Mobina Jaffer et, en tant que présidente de ce comité, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette réunion.

[*Traduction*]

J'aimerais que les membres du comité se présentent eux-mêmes.

Le sénateur Ataullahjan : Je suis le sénateur Salma Ataullahjan, de Toronto, en Ontario.

Le sénateur White : Je suis Vern White, d'Ottawa, en Ontario.

Le sénateur Meredith : Je suis le sénateur Don Meredith, de Toronto.

Le sénateur Harb : Je suis Mac Harb, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Robichaud : Fernand Robichaud, Saint-Louis-de-Kent au Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La présidente : Il semble que le comité compte beaucoup de membres ontariens; nous allons savoir ce qui se passe en Ontario au chapitre de la lutte contre l'intimidation.

[*Français*]

Le 15 mars 2001, le Sénat a modifié son Règlement afin de créer un nouveau comité permanent, soit celui des droits de la personne. Ce comité assume plusieurs fonctions, notamment celle de sensibiliser le public de veiller à la bonne mise en application et au respect des lois et principes internationaux des droits de la personne, et de s'assurer que les lois et politiques canadiennes sont bien mises en application, et ce, conformément à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Le 23 novembre, notre comité a déposé un rapport sur l'exploitation sexuelle des enfants. Au cours de notre étude, nous nous sommes attachés aux causes de l'exploitation sexuelle des enfants, et nous avons souligné le rôle d'Internet. On a en effet attiré

Internet has broadened the scope of sexual exploitation by facilitating direct and anonymous contact. After identifying the role the Internet plays in the sexual exploitation of children, our committee decided to look into the other ways in which the Internet compromises the safety of our children.

On November 30, 2011, the Senate gave our committee the mandate to examine and report on the issue of cyberbullying in Canada with regard to Canada's international human rights obligations under Article 19 of the United Nations Convention on the Rights of the Child.

[English]

On November 30, 2011, the Standing Senate Committee on Human Rights was authorized by the Senate to examine the report upon the issue of cyberbullying in Canada with regard to Canada's international human rights obligations under Article 19 of the United Nations Convention on the Rights of the Child.

On April 18, 2011, the UN Committee on the Rights of the Child stated that mental violence, as framed in Article 19 of the convention, can include:

Psychological bullying and hazing by adults or other children, including via information and communication technologies (ICTs) such as mobile phones and the Internet (known as "cyberbullying").

The Standing Senate Committee on Human Rights is aware that the face of bullying has changed. For now it has moved from classrooms and schoolyards into the security of our homes by the way of the Internet. In addition to the social, verbal and physical abuse, many children today are forced to endure cyberbullying, which is yet an additional challenge to young people.

Cyberbullying as defined by the Montreal police is the posting of threatening or degrading messages about someone using words and images, and it also includes harassment. Cyberbullying takes place through emails, in chat rooms, in discussion groups, on websites and through instant messaging. This is a problem that many of our young people are facing. In fact, recent studies have indicated that 25 per cent of young Net surfers say they have received hate messages from other people via email.

Over the past decade, we have watched bullying move from our classrooms and playgrounds into our homes by way of the Internet. With the popularity of handheld devices and smartphones today, it has become very difficult, if not impossible, to escape cyberbullies. One can even make the argument that handheld devices, like BlackBerrys and iPhones, have become a part of many young people's anatomy as they are rarely separated from these devices.

notre attention sur le fait qu'Internet avait élargi la portée de l'exploitation sexuelle en facilitant un contact direct et anonyme. Après avoir établi le rôle joué par l'Internet dans l'exploitation sexuelle des enfants, notre comité a décidé d'examiner les autres façons dont l'Internet nuit à la sécurité de nos enfants.

Le 30 novembre 2011, le Sénat a confié à notre comité le mandat d'examiner la question de la cyberintimidation au Canada en ce qui concerne les obligations internationales du Canada en matière de droit de la personne aux termes de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et d'en faire rapport.

[Traduction]

Le 30 novembre 2011, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a été autorisé par le Sénat à étudier la question de la cyberintimidation au Canada en ce qui concerne les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne aux termes de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à faire rapport sur la question.

Le 18 avril 2011, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a précisé que la violence mentale tel qu'entendu à l'article 19 de la convention peut inclure :

Les brimades et le bizutage psychologiques de la part d'adultes ou d'autres enfants, y compris au moyen de technologies de l'information et de la communication comme les téléphones mobiles et Internet (on parle alors de cyberintimidation).

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne n'ignore pas que l'intimidation a pris une nouvelle forme. Elle est entrée dans les salles de classe et les cours d'écoles, dans la sécurité de nos foyers au moyen d'Internet. En plus de la violence sociale, verbale et physique que doivent subir de nombreux enfants, la cyberintimidation pose un problème supplémentaire pour les jeunes d'aujourd'hui.

La police de Montréal définit la cyberintimidation comme la publication en ligne de messages menaçants ou dégradants à propos d'une personne en se servant de mots ou d'images, et cela comprend aussi le harcèlement. La cyberintimidation se manifeste dans des courriels, dans des clavardoirs, dans des groupes de discussion, dans des sites web et dans des messageries instantanées. C'est un problème auquel de nombreux jeunes sont confrontés. Selon des études récentes, 25 p. 100 des jeunes qui surfent sur le Net disent avoir reçu des messages haineux, par courriel, au sujet d'autres jeunes.

Au cours de la dernière décennie, nous avons vu l'intimidation passer des salles de classe et des terrains de jeux à nos foyers au moyen d'Internet. De nos jours, en raison de la popularité et de l'utilisation très répandue d'appareils portatifs et de téléphones intelligents, il est devenu très difficile, sinon impossible, d'échapper aux cyberintimidateurs. On pourrait dire que les dispositifs portatifs comme les BlackBerry et les iPhone font maintenant partie de l'anatomie d'un grand nombre de jeunes, car ces derniers s'en séparent rarement.

Without protection and assistance, many children who are victims of cyberbullying are left to face these challenges alone. Our committee intends to examine ways in which we both protect and assist our children.

The Standing Senate Committee on Human Rights understands how important it is to include in our study the voices of young people who are affected by cyberbullying. That is why I am extremely pleased today to welcome back Mr. Bill Belsey, who is joining us by video conference, along with several students. Mr. Belsey, you have appeared in front of this committee before, and we were very struck by your presentation. You certainly raised many issues with us. Since that hearing, you have continued to work with us, and we are very appreciative that you have made available today your class of grade 8 students, ages 13 and 14, for them to share with us their concerns about cyberbullying.

Senators, as you can see from the list in front of you, there are many witnesses. Therefore, I will ask your indulgence that for each witness we will have a maximum of two senators ask the questions. I do not mean to limit you, so if there is a third senator who really wants to ask a question of that witness, I will not stop it. However, for us to be able to get through all these witnesses, I will need your indulgence. Is that acceptable, senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Mr. Belsey, I will have you make some introductory remarks and then call the first witness.

Bill Belsey, Teacher, Springbank Middle School: Thank you very much, Madam Chair. I will keep my comments extremely brief today. It was an honour to have presented before you back in December 2011.

When I first coined the term “cyberbullying” over a decade ago, there were many people who did not take me very seriously. Sadly and tragically, we have lost the lives of many young people, and many others have been hurt and intimidated with respect to this issue. Just prior to my departure from Parliament Hill, I suggested you might consider hearing from young people, and I am so thrilled and proud as their teacher that my grade 8 students will have the opportunity to share their voices. I think this is really critical.

Without further ado, I will let my students take it from here. Is there a particular order you would like to have them called to present, or would you like me to simply select them?

The Chair: I will have you select them however you think they will be comfortable. However, before you stop, I am sure my colleagues and the audience that will be watching this program are curious as to what is in the background. Can you quickly explain what is in the background? Then I will leave it to your good hands as to which students will speak first and their order.

Sans protection et sans aide, de nombreux enfants qui sont victimes de cyberintimidation se retrouvent seuls pour affronter ces difficultés. Notre comité a l'intention d'examiner les façons dont nous pourrions protéger et aider nos enfants.

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne sait combien il est important d'inclure dans notre étude les témoignages de jeunes victimes de cyberintimidation. C'est pourquoi je suis extrêmement heureuse aujourd'hui d'accueillir de nouveau M. Bill Belsey, qui se joint à nous par vidéoconférence, de même que plusieurs élèves. Monsieur Belsey, vous avez comparu devant le comité par le passé, et nous avons été très touchés par votre exposé. Vous avez assurément abordé de nombreux problèmes. À la suite de cette audience, vous avez continué à travailler avec nous, et nous vous sommes très reconnaissants d'avoir amené aujourd'hui avec vous vos élèves de la huitième année âgés de 13 et de 14 ans, afin qu'ils nous parlent de leurs préoccupations au sujet de la cyberintimidation.

Chers membres, comme vous pouvez le voir sur la liste devant vous, les témoins sont nombreux. Je vous demande donc d'être indulgents et d'accepter que chaque témoin soit questionné par deux sénateurs tout au plus. Je ne veux pas vous limiter, alors si un troisième sénateur tient à poser une question à un témoin, je ne l'empêcherai pas de le faire. Toutefois, afin que nous puissions entendre tous les témoins, j'implore votre indulgence. Êtes-vous d'accord, mesdames et messieurs?

Des voix : Oui.

La présidente : Monsieur Belsey, veuillez faire votre déclaration préliminaire et céder ensuite la parole au premier témoin.

Bill Belsey, enseignant, Springbank Middle School : Merci beaucoup, madame la présidente. Je vais être extrêmement bref aujourd'hui. C'était un honneur pour moi de comparaître devant le comité en décembre 2011.

Quand j'ai forgé le terme « cyberintimidation » il y a plus de 10 ans, bien des gens ne m'ont pas vraiment pris au sérieux. Il est malheureux et tragique que de nombreux jeunes aient perdu la vie et que bien d'autres aient été blessés et intimidés à cause de ce problème. Juste avant de quitter la Colline du Parlement, je vous ai suggéré d'entendre le témoignage d'adolescents; et, en tant qu'enseignant, je suis très fier et ravi que mes élèves de la huitième année aient l'occasion de se faire entendre. À mon avis, c'est vraiment crucial.

Sans plus attendre, je vais laisser mes élèves s'exprimer. Souhaitez-vous suivre un ordre de comparution en particulier ou préférez-vous simplement que je les appelle à comparaître?

La présidente : Je vais vous laisser procéder selon une façon qui, selon vous, les mettra à l'aise. Toutefois, je suis certain que mes collègues et que le public qui nous regardent aimeraient que vous fassiez d'abord une mise en contexte. Pouvez-vous le faire rapidement? Puis, je vous laisserai le soin de déterminer l'ordre de comparution des élèves.

Mr. Belsey: Yes, I should explain right away that we are sharing this videocast with you from Springbank Middle School. We are a school from grades 5 to 8 with over 500 staff and students. When we heard that we had the opportunity to introduce other facets of the school, students wanted to help and support. This is a hand-painted backdrop. It says “Springbank Middle School fights cyberbullying.” In the middle is the eagle, which is the symbol of the Springbank Middle School. I am just thrilled by it. Kalli, Katie, Connor, Malana and Kailey were the artists who did this, and I am incredibly proud they did it. They painted it all by hand.

I realize, technically, it is a bit busy for a background, but they put their hearts into it, and so we are really proud to have their help and support. This is what you will be seeing behind the students who will be presenting this morning.

The Chair: Okay. Please have the first student come and address us.

Mr. Belsey: I will call upon Samantha Hoogveld.

The Chair: Samantha, thank you for being the first student. It is always difficult. Please introduce yourself, including your full name and your grade, and then start with your remarks.

Samantha Hoogveld, Student, Springbank Middle School: Hello, honourable senators, my name is Samantha Hoogveld, and it is an honour to present to you today. I am in grade 8.

Earlier this year, I did a position paper in Mr. Belsey’s class on female relational aggression. Being a girl myself I know that girls will do anything to stay in top of the food chain in their school or community. I have several reasons why I think that. First, they will take each other down socially, not so much physically. Second, they can turn on each other’s backs just from hearing a simple rumour that may not be true. Third, they will hide behind technology, such as texting, Tumblr, Twitter, Facebook, et cetera.

One of the most common ways that bullying is being done today is online in the virtual world. Girls will target other girls because they are in competition over each other’s attention, popularity and overall happiness. Most of the time, it is just to prove that they have more power over another girl or that simply they can just push them around.

In a girl’s world, you never know when you will come to school the next day and have everyone turn their backs on you from someone just simply starting a rumour about you. A lot of girls

M. Belsey : Certainement, je devrai tout de suite mentionner que c’est de l’école intermédiaire Springbank que nous nous joignons à vous par vidéoconférence. Notre école dispense des cours de la cinquième à la huitième année et compte plus de 500 employés et élèves. Quand nous avons appris que nous aurions l’occasion de présenter d’autres facettes de l’école, des élèves ont offert leur aide et leur appui. Le décor derrière nous a été peint à la main. Il est écrit : « L’école intermédiaire Springbank s’oppose à la cyberintimidation. » Au milieu du panneau, on voit un aigle, symbole de notre école. Je suis enchanté de cette création. Il s’agit d’une œuvre de Kallie, Katie, Connor, Malana et Kaley, et je suis extrêmement fier de leur travail. Tout a été peint à la main.

Je sais, sur le plan pratique, c’est un décor un peu chargé, mais ces élèves se sont donnés corps et âme à la tâche, et nous sommes donc très fiers de leur aide et de leur appui. Vous allez d’ailleurs constater le même dévouement chez les élèves qui présenteront un exposé ce matin.

La présidente : D’accord. Veuillez inviter le premier élève à comparaître.

M. Belsey : Ce sera Samantha Hoogveld.

La présidente : Samantha, merci de passer en premier. C’est toujours difficile. Veuillez vous présenter en disant notamment votre nom au complet et votre année d’instruction, puis livrer votre présentation.

Samantha Hoogveld, étudiante, Springbank Middle School : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je m’appelle Samantha Hoogveld, et c’est un honneur pour moi de comparaître aujourd’hui. Je suis en huitième année.

Plus tôt cette année, dans le cours de M. Belsey, j’ai rédigé un exposé sur les agressions relationnelles entre filles. Je suis moi-même une fille, alors je sais qu’elles sont prêtes à tout pour rester au sommet de la hiérarchie sociale de leur école ou de leur collectivité. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles je pense cela. Premièrement, les filles s’en prennent aux autres pas tant physiquement que socialement. Deuxièmement, elles peuvent se retourner contre leurs amies simplement à cause d’une rumeur peut-être fausse. Troisièmement, elles le font de façon dissimulée au moyen des technologies comme les messages textes, Tumblr, Twitter, Facebook, et cetera.

Une des façons les plus courantes de recourir à l’intimidation de nos jours, c’est en ligne, dans le monde virtuel. Les filles se prennent mutuellement pour cible, car elles luttent pour avoir de l’attention, pour gagner de la popularité et pour être heureuses. La plupart du temps, elles agissent ainsi seulement pour prouver qu’elles ont plus de pouvoir qu’une autre fille ou qu’elles peuvent les bousculer.

Quand on est une fille, il nous arrive à tout moment d’arriver à l’école et de constater que tout le monde nous ignore simplement parce que quelqu’un a lancé une rumeur à notre sujet. Bien des

will not go looking for the truth when something close enough to the truth is in easy reach. They constantly talk about each other behind each other's backs, make fun of each other, and judge.

From girls' insecurities about their imperfections to their competitiveness to be the best and anxieties over not measuring up, they can really be cruel when they want to, and that cruelty can be greatly amplified online. More technology means new and more ways of cyberbullying. Texting, Facebook, Twitter, Tumblr and other social media are what girls will hide behind when it comes to bullying each other. When you are on the Internet, you can and will feel like you can say and do anything you want with no one finding out what you are doing. After a while, bullying can really cut you deep inside and may change you forever. When a girl wants to say something about another girl but does not have the courage to do it face to face, she will go immediately to the online world, and sometimes not even considering the option of face-to-face bullying. This is when people can become withdrawn, because identities can be concealed and hidden online.

On the Internet, it can feel like a faceless crowd, hidden behind personal anonymity, when girls will start breaking rules and become bullies. When you are surrounded by virtual people, you can be motivated to bully and not feel so guilty insulting someone you do not particularly like. You can feel like no one can discover what you are saying while you are under the cover of an avatar online.

Typically, girls will use indirect means such as backbiting, manipulation in social circles, and creating cliques to cause mental pain, which may become physical pain that they inflict on themselves. Indirect aggression is a type of behaviour to attempt to hurt someone in such a manner that it makes it seem like there was no intention to hurt them at all. Girls will usually have much more difficulty getting over the problem, even if it was only a rumour. They will struggle with the emotional fallout of maybe years of relational aggression.

Now that I have thought about it, I have come to the conclusion that, yes, girls are terrible bullies to each other. Girls will torment each other emotionally and, the rare time, even physically. They can be driven to suicide from each other's hurtful rumours from around their school and so much online, getting haunted by their own peers.

I would really like this to stop. Cyberbullying is becoming worse and worse every day. I think once there is a consequence for cyberbullying, people stop and consider their actions.

The Chair: Thank you very much, Ms. Hoogveld. There are some senators who would like to ask you questions, and we will start off with Senator Ataullahjan.

filles ne chercheront pas à aller au fond des choses quand il y a apparence de vérité. Elles parlent constamment dans le dos des autres filles, elles se moquent d'elles et les jugent.

Pour ce qui est de l'insécurité vécue par les filles au sujet notamment de leurs imperfections, de leur désir d'être la meilleure et de leurs craintes de ne pas se montrer à la hauteur, elles peuvent être très cruelles quand elles le veulent, et cette cruauté peut être grandement amplifiée en ligne. Les technologies offrent de nouveaux moyens additionnels de faire de la cyberintimidation. Quand elles veulent intimider quelqu'un, les filles le font par l'intermédiaire de messages textes, de Facebook, de Twitter, de Tumblr et d'autres médias sociaux. Sur Internet, on a l'impression qu'on peut dire et faire n'importe quoi sans que personne ne le découvre. Après un bout de temps, l'intimidation peut vraiment laisser des plaies profondes et changer une personne pour toujours. Quand une fille veut dire quelque chose au sujet d'une autre fille, mais qu'elle n'a pas le courage de le lui dire en personne, elle va immédiatement le faire en ligne, même si, parfois, elle ne songerait même pas à agir ainsi dans la vraie vie. La victime peut donc se replier sur elle-même, car il est possible de dissimuler son identité dans le monde virtuel.

Sur Internet, on peut se sentir comme dans une foule sans visage et avoir une impression d'anonymat; c'est dans ce contexte que les filles commencent à enfreindre les règles et à intimider les autres. Quand on est entouré de personnes virtuelles, cela peut nous motiver à faire de l'intimidation sans nous sentir très coupables d'insulter quelqu'un qu'on n'aime pas particulièrement. On peut avoir l'impression que personne ne découvrira que c'est nous qui avons tenu certains propos par l'intermédiaire de notre avatar.

Souvent, les filles utiliseront des moyens d'intimidation indirects, comme le dénigrement, la manipulation dans les cercles sociaux et la création de cliques pour créer de la souffrance psychologique, qui peut entraîner des blessures physiques que les victimes s'infligent à elles-mêmes. L'agression indirecte est un type de comportement qui vise à faire du mal à quelqu'un en dissimulant ses intentions. Les filles auront habituellement bien plus de difficulté à surmonter le problème, même s'il s'agit seulement d'une rumeur. Elles seront aux prises avec les conséquences émotionnelles de ce qui peut être des années d'agression relationnelle.

Après y avoir réfléchi, je viens à la conclusion que les filles sont effectivement des intimidatrices impitoyables les unes envers les autres. Elles tourmentent les autres émotionnellement et, dans de rares occasions, même physiquement. Les rumeurs blessantes répandues à l'école et bien souvent en ligne, les persécutions par leurs pairs peuvent pousser les victimes au suicide.

J'aimerais vraiment que ça cesse. Le problème de la cyberintimidation empire de jour en jour. Selon moi, quand cette pratique entraîne des conséquences, les gens s'arrêtent et réfléchissent aux gestes qu'ils posent.

La présidente : Merci beaucoup, Mme Hoogveld. Il y a des sénateurs qui aimeraient vous poser des questions. Nous allons commencer par le sénateur Ataullahjan.

Senator Ataullahjan: Thank you, Ms. Hoogveld. As an artist, the artwork is lovely and I appreciate that.

Ms. Hoogveld, I wanted to ask you the following: How often do you use social media such as Facebook and Twitter? How often are you online?

Ms. Hoogveld: I use it multiple times a day. I have my cellphone. I am on Facebook and Tumblr. I use it quite often.

Senator Ataullahjan: When you say “quite often” that is, what, 10, 20, 30 times?

Ms. Hoogveld: Maybe 30 times a day.

Senator Ataullahjan: How many email accounts do you have?

Ms. Hoogveld: I have two accounts, but I do not often use them.

Senator Ataullahjan: You are basically on Facebook, and that is what you use most of the time?

Ms. Hoogveld: Yes, and I do a lot of texting.

Senator Ataullahjan: I was just looking at a study that was recently released, and they are saying that, on average, kids get 189 texts per day. Would that be true, or is it less than that?

Ms. Hoogveld: Depending on the person, it can be even more than that, but I would say that is average, yes.

Senator Meredith: Thank you, Ms. Hoogveld, for your presentation. I admire your courage, along with the other students, for taking on this fight and ensuring that other young people feel supported.

One of my questions to you, Ms. Hoogveld, is the following: What support does the school provide when you know someone has been cyberbullied or been bullied at school?

Ms. Hoogveld: I think, depending on the school, there is a lot of support with the CDA and the office. They can really help you. Even if you know someone who is getting cyberbullied, they will do everything they can to make it stop.

Senator Meredith: How do you encourage others that you know have been cyberbullied? What do you do?

Ms. Hoogveld: I would say just go talk to a parent and make sure that it is being stopped and that you are not just alone in the world of cyberbullying.

Senator Meredith: Thank you so much, Ms. Hoogveld.

The Chair: Thank you, Ms. Hoogveld.

May we have the next speaker?

Mariel Calvo, Student, Springbank Middle School: Hello, honourable senators. I will be speaking about how it feels to be cyberbullied, whether or not this is an issue in Canada, and what I think we could do about it.

Le sénateur Ataullahjan : Merci, madame Hoogveld. Moi qui suis artiste, je trouve le décor merveilleux et je l’apprécie.

Madame Hoogveld, voici ma question : à quelle fréquence utilisez-vous les médias sociaux comme Facebook et Twitter? À quelle fréquence êtes-vous en ligne?

Mme Hoogveld : J’y vais plusieurs fois par jour. J’ai un cellulaire. Je suis sur Facebook et Tumblr. J’utilise ces médias assez souvent.

Le sénateur Ataullahjan : Quand vous dites « assez souvent », voulez-vous dire 10 fois, 20 fois, 30 fois?

Mme Hoogveld : Peut-être 30 fois par jour.

Le sénateur Ataullahjan : Combien de comptes de courriel avez-vous?

Mme Hoogveld : J’en ai deux, mais je ne les utilise pas souvent.

Le sénateur Ataullahjan : Essentiellement, vous allez sur Facebook? C’est ce que vous utilisez la plupart du temps?

Mme Hoogveld : Oui, et j’envoie beaucoup de textos.

Le sénateur Ataullahjan : Je viens de lire dans une étude récemment publiée qu’en moyenne, les jeunes reçoivent 189 textos par jour. Est-ce que c’est vrai ou est-ce que ce chiffre est exagéré?

Mme Hoogveld : Tout dépend de la personne, ça peut même être plus. Mais je dirais qu’en moyenne, c’est cela.

Le sénateur Meredith : Madame Hoogveld, merci de votre présentation. Je vous trouve courageuse — tout comme les autres élèves — de mener cette lutte et de veiller à ce que les autres jeunes se sentent appuyés.

J’aimerais poser la question suivante, madame Hoogveld. Quelle forme de soutien l’école offre-t-elle aux personnes victimes d’intimidation, que ce soit en ligne ou dans la vraie vie?

Mme Hoogveld : Je pense que, tout dépendant des écoles, le conseiller pédagogique et son bureau offrent beaucoup de soutien aux élèves. Ils peuvent vraiment nous aider. Même si l’on sait que quelqu’un est victime de cyberintimidation, ils feront tout leur possible pour que ça cesse.

Le sénateur Meredith : Comment encouragez-vous les jeunes que vous savez être victimes de cyberintimidation? Que faites-vous

Mme Hoogveld : Je leur dirais d’en parler à leurs parents et je m’assurerais que ça cesse et qu’ils ne sont pas laissés à eux-mêmes.

Le sénateur Meredith : Merci énormément, madame Hoogveld.

La présidente : Merci, madame Hoogveld.

Qui est le prochain témoin?

Mariel Calvo, étudiant, Springbank Middle School : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je vais vous expliquer ce qu’on ressent quand on est victime de cyberintimidation — que ce soit ou non un problème au Canada — et ce que je pense que nous pourrions faire pour l’enrayer.

Cyberbullying is a huge issue to Canadian teenagers throughout the country. To those people who say that it is nothing, that it is not a big deal and that it is teenagers being dramatic, that is completely wrong. It affects our lives enormously. The outcome of this harassment can lead to poor performance at school, low self-esteem and serious emotional consequences, including depression and suicide, so it is much more than just teenagers being dramatic.

The biggest difference between being bullied while in the classroom or playground and being cyberbullied is that we can be targets of cyberbullying 24/7, and that makes you feel as if there is no safe place. Whenever you are at school or home, everywhere you go, you can be a target of this. That puts a huge dent in your life, because you are always pretty shaken up by this and kind of scared.

On the Internet, you can be anyone. You can act in a certain way and say certain things that normally you would not. You have a lot of power when you go online. I find that a lot of teenagers abuse that power and use it just to hurt others.

Some kids make Facebook groups or pages where the sole purpose is to make fun of or humiliate one of their peers. They actually send invites or something like that. They send it out and they say, "Yeah, join this group that is making fun of you and that is saying these awful things about you." It is not nice, and it really hurts. They also send threatening text messages or comments to another person. They start or spread rumours about someone, but it does not just have to be people from your school.

There is a website called Tumblr, and you can send anonymous messages. A lot of people send hate, and they call it "anon hate." These people, who have probably never even met you before, call you fat, ugly and stupid. They tell you to go die sometimes, and they tell you that no one cares about you. Once you hear this enough, you start to believe it. I have heard stories, and I have seen a lot of people get so hurt from this that they physically harm themselves, because every day they would have to come home from school and see this stuff written about them and to them, and they did not do anything wrong.

What could we do to prevent this? That is really difficult, I think, because cyberbullying is cyber. It is on text messages. It is using technology. We obviously cannot cut that out. I have seen six-year-olds walking around with iPhones, and I do not even have a phone.

You cannot cut technology out. However, I think that making a law about it would not do much, because I just do not think that teenagers would listen. It just does not seem real enough. It might make them a bit more aware and careful of what they say or do, but I do not think they would stop.

La cyberintimidation représente un problème très grave pour les adolescents canadiens. Les gens qui disent que ce n'est rien, que ce n'est pas important et que les jeunes exagèrent ses conséquences ont complètement tort. Ce problème a une énorme incidence sur notre vie. Cette forme de harcèlement peut donner lieu à de mauvais résultats scolaires et à une faible estime de soi et entraîner d'importantes conséquences psychologiques susceptibles de mener à la dépression et au suicide. On ne peut donc vraiment pas dire que les adolescents en font tout un plat pour rien.

La principale différence entre l'intimidation en classe ou dans la cour d'école et la cyberintimidation, c'est que nous pouvons être victimes de cyberintimidation en tout temps et que cela nous donne l'impression de n'être en sécurité nulle part. Qu'on soit à l'école, à la maison ou n'importe où ailleurs, on peut être pris pour cible. Cela nous rend la vie extrêmement difficile, car nous en ressortons toujours assez ébranlés et quelque peu effrayés.

Sur Internet, on peut être n'importe qui. On peut agir différemment et dire des choses qu'on ne dirait pas normalement. On a beaucoup de pouvoir quand on est en ligne. Je trouve que bien des adolescents abusent de ce pouvoir et l'utilisent simplement pour blesser les autres.

Certains jeunes créent des groupes ou des pages sur Facebook dans le seul but d'humilier un de leurs pairs ou de se moquer de lui. Ils envoient des invitations ou font d'autres choses du genre. Ils l'envoient et disent : « Oui, joins-toi à ce groupe où l'on se moque de toi et où l'on dit des choses terribles à ton sujet. » Ce n'est pas gentil, et c'est très blessant. Aussi, ils envoient des messages textes ou des commentaires menaçants à d'autres personnes. Ils lancent ou répandent des rumeurs à propos des autres. Il peut s'agir de gens qui ne sont pas de notre école.

Il y a un site web, Tumblr, où l'on peut envoyer des messages anonymes. Bien des gens s'en servent pour envoyer des messages haineux en prétendant qu'ils ne le sont pas. Ces gens disent à des personnes qu'ils ne connaissent probablement même pas qu'ils sont gros, laids et idiots. Parfois, ils leur disent qu'ils devraient se tuer et que personne ne se soucie d'eux. À force d'être exposés à cela, on commence à y croire. J'ai entendu des histoires et j'ai vu bien des gens être blessés par cela au point de s'infliger eux-mêmes des blessures parce que, chaque jour, quand ils rentraient à la maison après l'école, ils voyaient ces choses qu'on avait écrites à propos d'eux ou directement à eux, alors qu'ils n'avaient rien fait de mal.

Comment pouvons-nous empêcher que cela survienne? C'est très difficile, selon moi, car la cyberintimidation se fait en ligne. Cela se fait au moyen de textos, au moyen de technologies. Évidemment, on ne peut pas éliminer cela. J'ai vu des enfants de six ans se balader avec des iPhone, alors que moi-même je n'ai même pas de téléphone cellulaire.

On ne peut pas éliminer la technologie. Toutefois, je pense que l'adoption d'une loi à ce sujet ne ferait pas grand-chose, car je ne crois tout simplement pas que les adolescents la respecteraient. Ça ne paraîtrait pas assez réel. Ça les rendrait peut-être un peu plus prudents et un peu plus conscients de ce qu'ils disent ou de ce qu'il font, mais je ne pense pas qu'ils cesseraient pour autant d'agir ainsi.

What I think we should do is get people speaking about it, get people aware, and make sure that everybody knows what this does to people and how it harms people, how it consumes your life completely. Also, as I said before, there are little kids walking around with this technology in their hands. If we teach them from a young age how to use it properly and how to use it in a non-negative fashion, I think that would help a lot and prevent a lot of cyberbullying.

That is what I think. Thank you.

The Chair: Both of you have given us a lot of information. Do you think that before a parent buys, especially for a six year old or for a young child, an iPhone or a BlackBerry, there should be some kind of education for the parent as to the bullying that can occur through that device?

Ms. Calvo: Yes, definitely. I think that if parents teach their kids and if they are aware, just as equally as everyone, it could prevent a lot and it could really, I think, fix this problem. Personally, I actually do not think six year olds should have phones. I am 14. I do not have a phone and I really do not need one. Yes, I think parents should be aware, and they should know and should talk to their kids.

Senator Robichaud: How many youth in your age group have the means to communicate? How would a person in your age group feel if they did not have that phone or whatever other things that they need to communicate? Would they not feel left out?

Ms. Calvo: Yes. I think it also depends on who you are. Some kids my age do not have Facebook or anything; they are okay with it. Really, in our generation, it is how we connect with each other; it is our social life. People make friends over Facebook and Tumblr and whatever. That is how they meet people. That probably sounds very odd to you guys because you are older and —

Senator Robichaud: We are old; we are.

Ms. Calvo: It is the way we connect. If you cut those out, yes, you definitely would feel left out. Personally, sometimes, yes, I feel left out. I go to school the next day — and I did not go online the night before — and everyone is talking about something and I have no idea what is going on. It makes you feel left out because that is where everything happens, online.

Senator Meredith: You do not need a cell phone; it gets too expensive.

Ms. Calvo, I thank you for your comments. You said that making a law will not allow young people to act more responsible and they will not listen to it. What do you think we should do with the parents or what do you think parents should be doing

Selon moi, nous devrions encourager les gens à parler de ce problème, les sensibiliser et veiller à ce que tout le monde sache à quel point cela peut causer du tort aux autres et complètement détruire leur vie. De plus, comme je l'ai dit, il y a des petits enfants qui se promènent avec de tels appareils technologiques. Si nous pouvions apprendre aux enfants à les utiliser d'une façon convenable et non négative, je pense que ce serait très utile et que cela contribuerait beaucoup à lutter contre la cyberintimidation.

Voilà ce que je pense. Merci.

La présidente : Vous avez tous deux fourni beaucoup de renseignements. Croyez-vous qu'avant d'acheter un iPhone ou un BlackBerry à leur enfant — surtout s'il est âgé de six ans, qu'il est en bas âge —, les parents devraient avoir une certaine discussion avec lui au sujet de l'intimidation qui peut être faite par l'intermédiaire d'un tel appareil?

Mme Calvo : Oui, certainement. À mon avis, si les parents apprennent à leurs enfants à bien les utiliser et s'ils sont conscients du problème — comme tout le monde —, cela pourrait être très bénéfique sur le plan de la prévention et vraiment régler le problème. Personnellement, je ne pense pas que les enfants de six ans devraient avoir un téléphone cellulaire. Moi, j'ai 14 ans. Je n'ai pas de téléphone cellulaire et je n'en ai pas du tout besoin. Je pense en effet que les parents devraient être conscients du problème et qu'ils devraient savoir ce que c'est et en parler à leurs enfants.

Le sénateur Robichaud : Combien de jeunes de votre groupe d'âge ont les moyens de communiquer? Comment une personne de votre groupe d'âge se sent-elle si elle n'a pas de téléphone cellulaire ou d'autre appareil de communication? Ne se sent-elle pas exclue?

Mme Calvo : Oui. Je pense que cela dépend aussi des gens. Certains jeunes de mon âge n'utilisent pas Facebook ou d'autres médias du genre, et cela ne les dérange pas. C'est vraiment ainsi que notre génération communique; c'est notre vie sociale. Les gens se font des amis sur Facebook, sur Tumblr, et cetera. C'est ainsi qu'ils font connaissance. Ça vous paraît probablement très bizarre, car vous êtes vieux et...

Le sénateur Robichaud : Nous sommes vieux; c'est bien vrai.

Mme Calvo : C'est ainsi que nous communiquons. Sans ces technologies, on se sent certainement exclu. Personnellement, il m'arrive de me sentir exclue. Quand je vais à l'école sans être allée la veille sur Internet, il arrive que tout le monde parle de quelque chose qui m'échappe complètement. On se sent exclu quand cela se produit, car tout se passe en ligne.

Le sénateur Meredith : Vous n'avez pas besoin d'un téléphone cellulaire; cela coûte trop cher.

Madame Calvo, je vous remercie de vos commentaires. Vous avez dit que le fait d'adopter une loi contre l'intimidation n'aidera pas les jeunes à agir de façon plus responsable et qu'ils ne la respecteront pas. À votre avis, qu'est-ce que nous devrions faire

about talking to their kids about technology and the impacts that they will have when they use that technology in a negative way? Do you think parents are doing a good job or a terrible job there?

Ms. Calvo: I think it depends on your relationship with your parent. If you talk to your mom or dad a lot, then you can talk about this, but if you don't and you kind of shut them out — my brother does not talk to my parents about anything that he does online — it all depends on how your relationship with your parents is. Sometimes parents do need to improve and get more involved with their children. I think that would also help because they could talk about this.

A lot of kids who are being cyberbullied do not come forward and do not talk about it and it eats them up inside. That is a big problem, too. If you talk about it with your parents you can prevent it more and stop it.

Senator Meredith: You think parents need to speak to their young people more and find out what they are engaged with. If there is open communication, do you think this will help these young people who are being bullied to come and talk about what they are facing in the social media?

Ms. Calvo: Yes, definitely. If you feel comfortable talking to your parents or even if the adults come to you and they talk to you, I think that would help enormously.

Senator Meredith: When parents do find out that their young people have used the technology that they have purchased for them inappropriately, what are some of the consequences that you think should be meted out?

Ms. Calvo: I am not too sure. I cannot really speak to that because it is different with every family. Some parents would take all the phones and make them get rid of their Facebook and stuff; some may not even care. Personally, I do not know. I cannot speak for them, but I think an appropriate punishment would be to apologize and really just try to do right from wrong. I am not too sure; I have never actually been placed in that position.

Senator Meredith: You talked about a law not working and I am thinking that parents need to get more involved. They need to know exactly what their children are doing on Facebook or on Twitter and the damage that they are causing to other young people. They could use that somehow as an opportunity to teach their children about responsible usage and to ensure that there are some consequences so that it does not happen again.

You see firsthand how this behaviour is eating up young people and how it is driving some of your friends to suicide. You have read in the newspaper about other young people being bullied and taking their own lives. This is why we are here, working with your schools and others across the country. That is what this committee is trying to prevent.

en ce qui a trait aux parents ou qu'est-ce que ces derniers devraient faire pour expliquer à leurs enfants les risques liés aux technologies et les conséquences entraînées par leur utilisation abusive? Croyez-vous que les parents font un bon ou un mauvais travail à ce chapitre?

Mme Calvo : Je pense que tout dépend de la relation qu'on a avec ses parents. Si on parle beaucoup à sa mère ou à son père, alors on peut parler de ce problème, mais si ce n'est pas le cas et qu'on ne communique pas avec eux — comme mon frère, qui ne parle jamais à mes parents de ce qu'il fait en ligne... Tout dépend de la relation qu'on a avec ses parents. Parfois, les parents doivent s'améliorer et se rapprocher de leurs enfants. Je pense que ça aussi, ce serait utile, car ils pourraient parler du problème.

Bien des jeunes qui se font harceler en ligne ne le signalent pas et n'en parlent pas, et cela les ronge de l'intérieur. C'est aussi un gros problème. En en parlant à ses parents, on peut mieux le prévenir et l'enrayer.

Le sénateur Meredith : Selon vous, les parents doivent communiquer davantage avec leurs enfants et savoir ce qu'ils font. Croyez-vous que le fait d'avoir une communication ouverte aidera les jeunes victimes d'intimidation à parler de ce à quoi ils sont confrontés dans les médias sociaux?

Mme Calvo : Oui, c'est certain. Je pense que si on est à l'aise de parler avec ses parents, ou même, si les adultes viennent nous parler, c'est extrêmement bénéfique.

Le sénateur Meredith : Que devraient faire des parents qui découvrent que leur enfant a utilisé de façon inappropriée un appareil technologique qu'ils leur ont acheté?

Mme Calvo : Je ne sais pas trop. Je ne peux pas vraiment répondre, car c'est différent dans chaque famille. Certains parents confisqueraient le téléphone cellulaire de leur enfant et leur interdiraient d'utiliser Facebook, par exemple; d'autres ne se préoccuperaient peut-être même pas de ce qu'il a fait. Personnellement, je ne sais pas. Je ne peux pas parler en leur nom, mais je pense qu'ils devraient obliger leur enfant à s'excuser et vraiment essayer de lui faire comprendre qu'il a mal agi. Je ne sais pas trop; je ne me suis jamais retrouvée dans cette situation.

Le sénateur Meredith : Vous avez dit qu'une loi ne donnerait rien, et je pense que les parents doivent jouer un rôle plus actif. Ils doivent savoir exactement ce que font leurs enfants sur Facebook ou sur Twitter et le tort qu'ils causent à d'autres jeunes. Ils pourraient en profiter pour apprendre à leurs enfants à utiliser ces technologies de façon responsable et pour prendre les mesures qui s'imposent afin que cela ne se reproduise plus.

Vous voyez par vous-même comment de tels gestes peuvent blesser certains de vos amis et les inciter au suicide. Vous avez lu dans les journaux que des jeunes victimes d'intimidation ont fini par s'enlever la vie. C'est pourquoi nous sommes ici et que nous travaillons avec vos écoles et celles d'autres régions du pays. C'est ce que le comité essaie d'empêcher.

I want to thank you for your time and for your input this afternoon.

Senator Ataullahjan: Ms. Calvo, you should be proud of yourself that you do not have a cellphone. It shows that you are not a follower. You will be a leader one day.

We talked about kids talking to their parents, but what happens if you cannot go to your parents? Who else can you turn to?

Ms. Calvo: Teachers, the CDA, even friends. If I had problems, I would turn to my friends; they have always been there for me. They can help. I see a lot of people get cyberbullied and they feel pathetic, weak and stupid, so they do not say anything. That is a big problem. Even with your friends, you think that no one can help, but really they can. There are many people out there willing to listen and to help you out and to help stop this.

Emily Dickey, Student, Springbank Middle School: Hello, honourable senators. My name is Emily Dickey, and I am here to speak to you about the effects of cyberbullying and what I think needs to be done about it.

The Chair: Please go ahead. You can start your presentation.

Ms. Dickey: I think the worst part of cyberbullying — and I think a lot of other people would agree — is that the bullies can do it completely anonymously. It is like being stabbed in the back and having no way of knowing who did it. To the bully, they may type this message and send it and they may think of it as a joke; they may be being sarcastic. They have no way of knowing how the victim will react. They do not know what the victim will do.

I have really close friends, and a family member, who went through cyberbullying. They got anonymous messages every day on Formspring, Tumblr, Twitter and everything. They were told that they were ugly and that they should just kill themselves. They do not know who did it. They do not know if it is someone who they know personally or if it is just someone who goes around and sends these messages. They have actually considered suicide, and one of them has actually tried to kill themselves.

Kids all over Canada are receiving these awful messages and they do not know what is going on. They do not know what they did to deserve them; they did not do anything.

Cyberbullying does hurt. It drives people to suicide and to hurt themselves; it does all of these things. Yes, I think something obviously needs to be done about cyberbullying, but like Ms. Calvo said, I do not think passing a law will help much. Cyberbullying will still go on because if these victims are not reporting the bullying to their friends, family and schools, who says that they will want to report it so that the people to get in trouble with the RCMP?

Je vous remercie des commentaires que vous avez formulés et du temps que vous nous avez consacré cet après-midi.

Le sénateur Ataullahjan : Madame Calvo, vous devriez être fière de ne pas avoir téléphone cellulaire. Cela montre que vous n'êtes pas une suiveuse. Vous serez une meneuse un jour.

Nous avons parlé des jeunes qui discutent avec leurs parents, mais qu'en est-il de ceux qui ne peuvent pas le faire? Vers qui doivent-ils se tourner?

Mme Calvo : Vers leurs enseignants, leur conseiller pédagogique ou même leurs amis. Si j'avais un problème, je demanderais de l'aide à mes amis; ils ont toujours été là pour moi. Ils peuvent m'aider. Bien souvent, je vois des victimes de cyberintimidation qui ne disent rien parce qu'elles se sentent misérables, faibles et stupides. C'est un gros problème. On peut penser que même nos amis ne peuvent pas nous aider, mais ils le peuvent vraiment. Bien des gens sont là pour nous écouter, pour nous épauler et pour nous aider à faire en sorte que ça cesse.

Emily Dickey, étudiante, Springbank Middle School : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je m'appelle Emily Dickey et je vais vous parler des effets de la cyberintimidation et vous dire ce qu'il faut faire, selon moi.

La présidente : Allez-y, je vous prie. Vous pouvez présenter votre exposé.

Mme Dickey : À mon avis, ce qu'il y a de pire dans la cyberintimidation — et je pense que bien des gens seraient d'accord avec moi —, c'est que les intimidateurs peuvent en faire de façon tout à fait anonyme. C'est comme être poignardé dans le dos sans qu'il y ait moyen de savoir qui a fait ça. L'intimidateur peut écrire un message et l'envoyer en se disant que c'est une blague; il peut être sarcastique. Il n'a aucune façon de savoir comment la victime réagira. Il ne sait pas ce qu'elle fera.

J'ai des amis très proches ainsi qu'un membre de ma famille qui ont été victimes de cyberintimidation. Ils recevaient des messages chaque jour sur Formspring, Tumblr, Twitter et d'autres plateformes. On leur disait qu'ils étaient laids et qu'ils devraient simplement se tuer. Ils ne savent pas qui est l'auteur de ces messages. Ils ne savent pas s'il s'agit d'une personne qu'ils connaissent personnellement ou plutôt d'un simple inconnu qui navigue sur Internet et qui envoie cela. Ils ont d'ailleurs eu des pensées suicidaires, et l'un d'entre eux a même essayé de se tuer.

Des jeunes de partout au Canada reçoivent ces horribles messages sans savoir ce qui se passe. Ils ignorent ce qu'ils ont fait pour mériter un tel traitement; ils n'ont rien fait.

La cyberintimidation, ça blesse les gens. Ça pousse certaines personnes à se suicider et à se faire du mal; ça fait tout cela. Je pense effectivement que, de toute évidence, il faut faire quelque chose contre la cyberintimidation, mais, comme l'a dit Mme Calvo, je pense que l'adoption d'une loi ne changera pas grand-chose. La cyberintimidation continuera, car si les victimes ne dénoncent pas leur agresseur auprès de leurs amis, de leur famille et de leur école, pourqu'oi le dénonceraient-ils à la GRC pour qu'il ait des problèmes?

I think students and kids who are going through this need to be able to talk to a professional without their parent finding out. I think there is a policy that they have to tell your parents. Maybe your parents are not understanding about it or they think you are just doing this for attention. They should be able to talk to someone who understands without their parents finding out.

Perhaps even a website like www.bullying.org could help. There should be more of those websites and the government could raise awareness that the victims are not alone; there are other people going through this and other people can help them.

The government also needs to raise awareness about the subject. I think maybe even adults do not know what cyberbullying is. Everyone needs to know how serious it really is. Thank you.

The Chair: We will go on to questions.

Senator Harb: Thank you very much for your excellent presentation. If you were to look at other forms of bullying — for example on the playground, in the gym or between classes — would you say cyberbullying is number one or number two? What is number one crisis grade 8 or grade 7 students are facing these days?

Ms. Dickey: I think cyberbullying is probably a lot more. Most kids are scared to say what they want to the victim's face, so they just do it online. It is just a lot easier for them, I guess you could say. Cyberbullying can also be a lot more hurtful because on the playground they say some things and it is hurtful, but with cyberbullying, people can write paragraphs and paragraphs about what they do not like about this person. They can make websites and private Facebook groups and gang up on them a lot easier.

Senator White: Thank you very much for your presentation today. Your school is seen to be one of the leaders when it comes to cyberbullying. Does your school have the correct rules in place when people cyberbully other children and if so, can you explain some of them to me?

Ms. Dickey: Yes, they have a lot of rules about it. If the victim reports it to the school then the person who did it can get in lots of trouble. They can get an in-school suspension or just suspension. It is not tolerated.

Senator White: Do those rules work in your opinion?

Ms. Dickey: I think they work if the victim comes forward with it, but a lot of the time the victim does not tell anyone; they just let it happen.

The Chair: Thank you for your presentation.

Selon moi, les élèves et les jeunes qui vivent une telle situation devraient pouvoir en discuter avec un professionnel à l'insu de leurs parents. Je pense que, selon une politique, ils doivent en parler à leurs parents. Mais peut-être que leurs parents ne comprennent pas le problème ou pensent qu'ils le font seulement pour avoir de l'attention. Ils devraient pouvoir en parler à quelqu'un qui comprend le problème sans que leurs parents le sachent.

Peut-être même qu'un site web — comme www.bullying.org — pourrait être utile. Il devrait y avoir plus de sites web du genre, et le gouvernement pourrait mener une campagne de sensibilisation pour faire comprendre aux victimes qu'elles ne sont pas seules, que d'autres personnes vivent la même chose et que des gens peuvent les aider.

Le gouvernement peut aussi sensibiliser la population au problème lui-même. Je crois que même les adultes ne savent pas ce qu'est la cyberintimidation. Tout le monde doit savoir à quel point c'est grave. Merci.

La présidente : Nous allons passer aux questions.

Le sénateur Harb : Merci beaucoup de votre excellente déclaration. Diriez-vous que, par rapport à d'autres formes d'intimidation — dans la cour d'école, au gymnase ou entre les cours, par exemple —, la cyberintimidation se classe au premier ou au deuxième rang? Quel est le principal problème auquel sont confrontés les élèves de septième ou de huitième année de nos jours?

Mme Dickey : À mon avis, la cyberintimidation est probablement bien pire que les autres formes. La plupart des jeunes n'osent pas dire directement à la victime ce qu'ils veulent lui dire, alors ils le font simplement en ligne. C'est bien plus facile pour eux, je suppose. La cyberintimidation peut être bien plus blessante, car elle permet aux intimidateurs d'écrire plusieurs paragraphes sur ce qu'ils n'aiment pas au sujet d'une personne au lieu de faire quelques remarques insultantes dans la cour d'école. Ils peuvent créer des sites web et des groupes privés sur Facebook et se lier contre les victimes bien plus facilement.

Le sénateur White : Merci beaucoup de votre déclaration. Votre école est perçue comme un chef de file en matière de lutte contre la cyberintimidation. Votre école dispose-t-elle de règles adéquates pour réagir quand des jeunes en harcèlent d'autres sur Internet? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples?

Mme Dickey : Oui, il y a beaucoup de règles à ce sujet. Si la victime signale le problème à la direction scolaire, alors l'intimidateur peut s'attirer beaucoup d'ennuis. Il peut écopier d'une suspension devant être purgée à l'école ou à la maison. Ce n'est pas toléré.

Le sénateur White : À votre avis, est-ce que ces règles fonctionnent?

Mme Dickey : Je pense qu'elles fonctionnent si la victime signale le problème, mais bien souvent, elle ne dit rien à personne et laisse simplement les choses aller.

La présidente : Merci de votre témoignage.

Emilie Richards, Student, Springbank Middle School: Hello, honourable senators, it is an honour to be presenting today. In my statement I will discuss how serious cyberbullying is, what it is like to be a victim, and what I think we can do about it.

Cyberbullying is a serious thing happening to students and even adults across the country. Someone told me there is a group of boys in her school who have a private Facebook group. They take pictures that people in younger grades post on Facebook and add rude and harsh things to them. They show them to the rest of the grade and eventually it makes it back to the person in the photo. That is one of the many examples of cyberbullying.

Imagine being the victim and the feeling of seeing the photo you thought you looked good in and being laughed at and called names. There is so much that goes unnoticed and victims that do not come up. They keep all of it inside of them and there is only so much you can take before you break. I know from personal experience that cyberbullying can have a huge toll on someone's life. I have been called every name in the book anonymously online. People have even gone as far as to tell me to kill myself. Fortunately, I did not, but messages pointing out all the things I am already insecure about get into your head little by little. It has caused me to do some crazy things to myself.

I strongly believe that education can help prevent cyberbullying by showing how it is to be at the receiving end, how the messages that they have given — and do not think twice about — can crash someone's self-esteem and to let victims know they are not alone. It is not embarrassing to come forward about it. They did not deserve it or bring it upon themselves; lots of people go through the same thing and they can get help.

I also believe that no matter how hard we try, bullying will always go on. People will always get jealous and say things they do not always mean. We can make people “bully aware,” so everyone knows what is going on, what people use technology for these days, and how clicking send or post can really make a difference in someone's life. It can actually end it if you do not think twice about it.

Thank you for the honour of presenting today and I hope you take action on this very serious subject.

Senator Ataullahjan: Ms. Richards, thank you for your presentation. I think you are an incredibly brave girl to come and tell us about the problems you have had. Do you think most victims do not talk about cyberbullying? Do they just keep quiet and hope it will go away?

Emilie Richards, étudiante, Springbank Middle School : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. C'est un honneur pour moi de comparaître aujourd'hui. Dans ma déclaration, je vais expliquer à quel point la cyberintimidation est grave, comment on se sent quand on en est victime et ce qu'on peut faire pour améliorer les choses, selon moi.

La cyberintimidation est un problème grave qui touche des élèves et même des adultes de partout au pays. Quelqu'un m'a dit qu'un groupe de garçons de son école ont créé un groupe privé sur Facebook où ils publient des photos d'élèves plus jeunes et écrivent sur eux des commentaires méchants et insultants. Ils les montrent aux autres élèves de leur année, et la personne sur la photo finit par le savoir. C'est une des nombreuses formes que peut prendre la cyberintimidation.

Imaginez ce que c'est d'être la victime et de découvrir que la photo sur laquelle vous croyiez bien paraître attire les moqueries et les insultes d'autres personnes. Il y a énormément de choses qui passent inaperçues et de victimes qui ne parlent pas de leurs problèmes. Elles gardent tout à l'intérieur d'elles-mêmes, et à un moment donné, elles n'en peuvent plus. Je sais par expérience personnelle que la cyberintimidation peut avoir des conséquences terribles sur la vie d'une personne. Sur Internet, je me suis fait traiter de tous les noms de façon anonyme. Des gens m'ont même dit de me suicider. Heureusement, je ne l'ai pas fait, mais les messages qui se moquaient de toutes les choses à cause desquelles je manquais déjà de confiance en moi se sont mis peu à peu à me trotter dans la tête. Je me suis beaucoup torturée à cause de cela.

Je suis fermement convaincue que l'éducation peut contribuer à prévenir la cyberintimidation en expliquant quelles conséquences elle entraîne sur les victimes et comment les messages transmis par l'intimidateur — qui n'y pense même pas à deux fois — peuvent détruire l'estime de soi de la personne ainsi qu'en faisant comprendre aux victimes qu'elles ne sont pas seules. Il n'y a rien d'embarrassant à dire qu'on se fait harceler en ligne. Les victimes ne méritent pas un tel traitement et n'ont rien fait pour s'attirer des ennuis; bien des gens vivent la même chose, et elles peuvent obtenir de l'aide.

Je crois également que, peu importe nos efforts, nous ne pourrions jamais enrayer l'intimidation. Il y aura toujours des gens qui sont jaloux et qui disent des choses qu'ils ne pensent pas toujours. Nous pouvons sensibiliser les gens au problème afin que tout le monde sache ce qui se passe, à quelles fins les technologies peuvent être utilisées de nos jours et comment le fait d'envoyer ou d'afficher un message peut transformer la vie d'une personne. Ça peut même l'amener à mettre fin à ses jours si on va trop loin.

Je suis honorée d'avoir pu faire cette déclaration, et je vous remercie de m'en avoir donné l'occasion. J'espère que vous prendrez des mesures pour lutter contre ce problème très grave.

Le sénateur Ataullahjan : Madame Richards, merci de votre témoignage. Je vous trouve extrêmement brave de nous avoir parlé des problèmes que vous avez vécus. À votre avis, est-ce que la plupart des victimes de cyberintimidation s'abstiennent d'en parler? Est-ce qu'elles font juste garder le silence en espérant que cela cesse?

Ms. Richards: Yes, I believe that because I feel they think it is embarrassing to come up. They feel like it is only happening to them, that they are a freak or they deserve it, or there is a reason why it is happening. They do not feel like it is okay to come forward. They might not have someone they can go to. For some people, their parents might be half the problem and then with the cyberbullying, where do you go to if they do not trust anyone?

Senator Ataullahjan: How can we encourage kids to come forward? What can be done? How can we let them know they are not alone?

Ms. Richards: Make websites like bullying.org and tell them that unfortunately it is a common thing to go through and a lot of people have gone through the same thing. There are a lot of people who can come and help you. Keeping it inside is not a very good thing to do because you can only keep so much inside before you crack.

Senator Ataullahjan: Did anyone come to your defence when you were being cyberbullied? Did any of your friends speak on your behalf?

Ms. Richards: Yes.

Senator Ataullahjan: Did you find that helpful?

Ms. Richards: Oh, yes. There are more people in this classroom that this has been said to.

Senator Meredith: Thank you for your presentation. You talked about your personal experience. How did you cope with being bullied? What were some of the things that you did to ensure that you did not fall victim like others students or other kids across the country who have taken it to the next step of saying that they want to end their lives?

Ms. Richards: With Mr. Belsey and with our school, I have always kind of known that it is not just me. Most of these messages were directed to someone else as well, so just having her there too was really helpful. Most of the people in this room were there too. It is not just me that this happens to; there are a lot of us who have gone through it.

Senator Meredith: Having that support system around you of friends who have had similar experiences allowed you to cope?

Ms. Richards: Yes.

Senator Meredith: Did you talk to your parents about what you were going through?

Ms. Richards: No, I did not.

Senator Meredith: Why did you not? Why do you think that young people are so afraid to talk to the parents who love them and nurture them and bought them the technology that they are using? Why do you think that young people are so afraid to talk to their parents? Do you think that they will banish you from

Mme Richards : Oui, et je pense que c'est parce qu'elles croient qu'il est embarrassant d'en parler. Elles ont l'impression d'être les seules à se trouver dans cette situation, d'être un monstre ou de mériter ce qui leur arrive ou elles croient qu'il y a une raison derrière tout cela. Elles n'ont pas l'impression de pouvoir en parler. Peut-être qu'elles n'ont personne vers qui se tourner. Pour certains, leurs parents peuvent représenter la moitié du problème. Alors, quand elles sont victimes de cyberintimidation, avec qui peuvent-elles en parler si elles n'ont confiance en personne?

Le sénateur Ataullahjan : Comment pouvons-nous encourager les jeunes à en parler? Que pouvons-nous faire? Comment pouvons-nous leur faire comprendre qu'ils ne sont pas seuls?

Mme Richards : En créant des sites web comme bullying.org et en leur disant qu'il s'agit malheureusement de problèmes courants et que bien des gens vivent la même chose. Il y a beaucoup de personnes qui peuvent venir en aide aux victimes. Ce n'est pas une bonne idée de garder pour soi ce que l'on vit, car, à un certain moment, c'est trop, et on craque.

Le sénateur Ataullahjan : Est-ce que quelqu'un a pris votre défense quand vous étiez victime de cyberintimidation? Est-ce que certains de vos amis vous ont défendue?

Mme Richards : Oui.

Le sénateur Ataullahjan : Est-ce que cela vous a aidée?

Mme Richards : Oh, oui. Il y a d'autres personnes dans ma classe qui ont vécu la même chose.

Le sénateur Meredith : Merci de votre exposé. Vous nous avez fait part de votre expérience personnelle. Comment avez-vous fait pour endurer cette situation? Quels gestes avez-vous posés pour éviter de faire comme d'autres élèves ou d'autres jeunes Canadiens qui en sont venus à dire qu'ils souhaitaient mettre fin à leurs jours?

Mme Richards : Grâce à M. Belsey et à notre école, j'ai toujours su que, d'une certaine façon, je n'étais pas seule. En outre, la plupart de ces messages étaient aussi adressés à quelqu'un d'autre, alors le simple fait que nous étions deux à vivre cela m'a beaucoup aidée. Et puis, la plupart des gens dans cette salle m'ont soutenue. Je ne suis pas la seule à avoir été victime de cyberintimidation; bon nombre d'entre nous sont passés par là.

Le sénateur Meredith : Est-ce que le fait de bénéficier d'un réseau de soutien composé d'amis qui ont vécu des expériences similaires vous a aidée à vous en sortir?

Mme Richards : Oui.

Le sénateur Meredith : Avez-vous parlé de votre problème à vos parents?

Mme Richards : Non, je ne l'ai pas fait.

Le sénateur Meredith : Pourquoi donc? À votre avis, pourquoi les jeunes craignent-ils autant d'en parler à leurs parents qui les aiment, qui prennent soin d'eux et qui leur ont acheté les appareils technologiques qu'ils utilisent? Pourquoi les jeunes sont-ils si réticents à en discuter avec leurs parents? Croyez-vous qu'ils vous

Facebook or Twitter or Tumblr? What do you think it is? Tell us today why students or individuals are so afraid to talk to their own parents?

Ms. Richards: I think it is because most of them are not very close to their parents. The parents go to work, and they go to school. Then they go off to do sports or whatever, and there is just not much time to talk to them and actually grow a connection with them to become friends instead of parents and daughter, parents and son. I did not really have that great connection, so I just did not tell them.

Senator Meredith: Thank you for that.

The Chair: Thank you very much, Ms. Richards. You were very brave in sharing your views with us.

Molly Turner, Student, Springbank Middle School: Hello, honourable senators. My name is Molly Turner. It is an honour to be able to present to you today on the issue of cyberbullying in Canada. Cyberbullying is a huge issue. It may not seem like it, but it really is. An adult may think that it is one hurtful message or one mean text. It is never just one text or one message. It is a flood of snide comments and cruel words, and it is not always even said to the person directly. It can be a message saying some things about you that one person says to another, and then that person sends it to another person. Then, they send it to someone else until the whole school has heard about this thing that you supposedly did or said. Everyone has heard that saying, “Sticks and stones may break my bones, but words will never harm me” or some variation of that, but it is not true; words do hurt, even virtual ones.

I could tell you a lot of stories about cyberbullying. Way too many people I know have gone through this, but one of them really comes to mind when I think about how bullying affects people who are not even involved. On Tumblr, you can send an anonymous message, and no one will know who you are. Most of the time, I see this used by people who need advice on something deeply personal and do not want anyone to know who they are. I have seen teens go to others for help for anorexia, self-harm, relationship issues and a million and one other things that young people can help each other with.

I have some friends who run a really popular blog. They have so many followers it is amazing, and they get a lot of anonymous messages like that. A lot of young kids turn to them for help. They also get a lot of hate, so much that they had to turn off their anonymous setting. They cut off the ability of those other young people to turn to them for help with serious issues. Those few people who felt the need to bully my friends affected other people

interdiront d’aller sur Facebook, Twitter ou Tumblr? À votre avis, quelle est la raison de cette crainte? Veuillez nous dire pourquoi les élèves ou les jeunes craignent tant de parler de ce problème avec leurs propres parents.

Mme Richards : Je pense que c’est parce que la plupart d’entre eux n’ont pas de liens très forts avec leurs parents. Les jeunes vont à l’école, et les parents travaillent. Ensuite, les jeunes vont faire du sport, par exemple, et ils n’ont donc pas beaucoup de temps pour discuter avec eux et se rapprocher réellement d’eux afin de nouer des liens d’amitié au lieu d’être seulement leur fille ou leur fils. Je n’avais pas vraiment de liens très forts avec mes parents, alors je ne leur ai tout simplement pas parlé de ce que je vivais.

Le sénateur Meredith : Merci.

La présidente : Merci beaucoup, madame Richards. Vous avez très courageuse de nous faire part de votre point de vue.

Molly Turner, étudiante, Springbank Middle School : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je m’appelle Molly Turner. Je suis honorée de comparaître devant vous aujourd’hui pour vous parler de la cyberintimidation au Canada. La cyberintimidation est un problème extrêmement grave. Ça ne paraît peut-être pas, mais ça l’est vraiment. Un adulte peut penser qu’il est seulement question d’un message blessant ou d’un texte blessant. Ce n’est jamais juste un texte ou un message. C’est un flot de commentaires narquois et de mots cruels qui ne sont même pas adressés directement à la victime. Une personne peut envoyer un message à propos de vous à quelqu’un d’autre, qui l’envoie à son tour à une autre personne. Puis, celle-là l’envoie à quelqu’un d’autre, et ce, jusqu’à ce que toute l’école sache ce que vous avez supposément fait ou dit. Tout le monde a déjà entendu l’adage voulant que les bâtons et les pierres peuvent nous briser les os, mais que les mots ne peuvent jamais nous faire du mal — ou quelque chose du genre —, mais ce n’est pas vrai : les mots font bel et bien mal, même ceux en ligne.

Je pourrais vous raconter plein d’histoires à propos de la cyberintimidation : bien trop de gens que je connais sont passés par là —, mais il y en a une à laquelle je pense surtout quand j’essaie d’expliquer comment l’intimidation touche des gens qui n’ont même rien à voir avec la situation. Sur Tumblr, on peut envoyer un message anonyme; personne ne saura qui on est. La plupart du temps, je vois que cette fonction est utilisée par des personnes qui ont besoin de conseils au sujet d’une question très personnelle et qui ne souhaitent pas que leur identité soit révélée. J’ai vu des adolescents demander de l’aide à d’autres à propos de problèmes comme l’anorexie, l’automutilation, les relations de couple et une foule d’autres problèmes concernant lesquels les jeunes peuvent s’aider mutuellement.

J’ai des amis qui tiennent un blogue très populaire. Ils ont un nombre formidable de lecteurs et reçoivent beaucoup de messages anonymes pour cette raison. Bien des jeunes leur demandent de l’aide. Ils reçoivent aussi beaucoup de messages haineux, au point d’avoir dû bloquer les commentaires anonymes. Ils ont ainsi empêché d’autres jeunes, aux prises avec des problèmes graves, de se tourner vers eux pour obtenir de l’aide. Ces quelques personnes qui

without even realizing it, so, even if you are targeting just one person with your hurtful words, it will never affect just them. The affect will always spread like when you drop a rock into a pond. The ripples will reach further than you ever could have imagined. I think that there are many potential solutions to the problem of cyberbullying. It will be hard, but there are things that we can do. One of discussions we have had is that the government is considering passing a law to make cyberbullying illegal, and I know that there are mixed feelings on this.

My opinion is that, while a law may not help to resolve the issue right away, after a time it may help to discourage young people from bullying others if they see the consequences of cyberbullying. For example, it is now illegal not to wear a seatbelt, but, not so long ago, that was acceptable. It was after the law had passed that more and more people gradually started to wear seat belts after seeing the consequence of not wearing one. I think the same thing might happen with cyberbullying. If the government were to set up a very definite consequence for anyone breaking the law on cyberbullying, it may make cyberbullying more and more unacceptable in society, just as not wearing your seatbelt is now considered unacceptable. It would not solve everything and definitely not right away, but it, along with other measures, might help.

I believe that cyberbullying, as it is now, is a serious issue and could get even worse if we, as a society, do not do something about it. It affects a lot more than just one person, and I think that the government could potentially help to save a lot of young people from having to take on this burden because to be bullied is to carry a burden. It is a huge weight on your shoulders, and, if we can help to relieve some of that weight, we should.

Senator Harb: Thank you very much. What I hear you saying is that we need to have more awareness. Do you have a website in your school so that, for example, if someone is bullied, they can go and report it to the school without having to mention their names?

Ms. Turner: We do not have a school website, but bullying.org is the big one here. Our teacher, Mr. Belsey, started it, and it has been a huge help to kids all across the country. It is there that you can go and tell your story and write poems or whatever you want to. It is where you can go for help. We do not have a website for the school, but I know that that particular website, bullying.org, is a big help.

Senator Harb: What do you think the government should do to assist?

Ms. Turner: There is kind of the same general consensus all around here that you have to raise awareness, to tell people what it is like to be cyberbullied and to tell parents that this is not a little thing but a huge thing. You have to tell bullies how it feels

ont senti le besoin d'intimider mes amis ont nui à d'autres personnes sans même s'en rendre compte; et c'est pourquoi je dis que, même si on cible seulement une personne avec des mots blessants, ce n'est jamais seulement elle qui est touchée. L'effet se répand toujours. C'est comme quand on lance un caillou dans un étang : les ondes sur la surface de l'eau se rendent toujours plus loin qu'on aurait pu l'imaginer. Je pense qu'il y a bien des solutions potentielles pour régler le problème de la cyberintimidation. Ce sera difficile, mais nous pouvons faire certaines choses. Nous avons notamment discuté de la possibilité que le gouvernement adopte une loi pour rendre illégale la cyberintimidation, et je sais que ce n'est pas tout le monde qui est d'accord.

À mon avis, même si une loi ne nous permettra pas de régler le problème tout de suite, elle pourrait, après un certain temps, décourager les jeunes d'en intimider d'autres s'ils prennent conscience des conséquences de leurs gestes. Par exemple, il est maintenant illégal de ne pas boucler sa ceinture de sécurité, mais, il n'y a pas si longtemps, c'était acceptable. Après l'adoption de la loi, de plus en plus de gens se sont mis à boucler leur ceinture après avoir compris ce à quoi ils s'exposaient s'ils ne le faisaient pas. Je pense que cela pourrait être la même chose avec la cyberintimidation. Si le gouvernement établissait des conséquences très précises auxquelles s'exposent les personnes qui enfreignent la loi en faisant de l'intimidation en ligne, ça pourrait rendre la cyberintimidation de plus en plus inacceptable dans la société, tout comme le fait de ne pas boucler sa ceinture est maintenant considéré comme inacceptable. Ça ne réglerait pas tout — et certainement pas tout de suite — mais, avec d'autres mesures, ça pourrait être utile.

Je pense que la cyberintimidation est un important problème à l'heure actuelle et qu'il pourrait même empirer si nous ne faisons rien en tant que société. Il touche beaucoup de gens, pas juste une personne, et je pense que le gouvernement pourrait éviter à bien des jeunes de devoir porter ce fardeau — car se faire intimider, c'est vraiment un fardeau. C'est un énorme poids à porter, et, si nous pouvons l'alléger un peu, nous devrions le faire.

Le sénateur Harb : Merci beaucoup. Si je vous comprends bien, nous devons accroître la sensibilisation. Votre école est-elle dotée d'un site web qui vous permet, par exemple, de lui signaler que quelqu'un vous harcèle sans devoir vous nommer?

Mme Turner : L'école elle-même n'en a pas, mais le site bullying.org est couramment utilisé. C'est notre enseignant — M. Belsey — qui l'a créé, et ce site a énormément aidé les jeunes de partout au pays. On peut y raconter son histoire et écrire des poèmes ou n'importe quoi d'autre. C'est là qu'on peut obtenir de l'aide. Notre école n'a pas de site web, mais je sais que le site bullying.org est très utile.

Le sénateur Harb : À votre avis, qu'est-ce que le gouvernement devrait faire pour aider les jeunes?

Mme Turner : Tout le monde ici est plutôt d'accord pour dire que vous devez accroître la sensibilisation, expliquer aux gens ce que ça fait d'être victime de cyberintimidation et de faire comprendre aux parents qu'il s'agit non pas d'un petit

when they send those messages, and you just generally have to kind of spread the news. It is a big issue. We have to stop this and spread awareness.

Senator White: Thank you very much for your presentation today. For kids in your school involved in cyberbullying and bullying other kids, is there an in-school program where other kids get involved in dealing with them, like a peer justice system?

Ms. Turner: There is not, actually. I have a friend who was cyberbullied by another boy, and in-school suspension is really the punishment. He was suspended for a day. I really do not think that that does anything. I think maybe a peer justice system would be a good idea because, at the moment, it is just teachers and administration dealing with this, and they do not really understand how it feels and how much it hurts. I think a peer justice system or some other way that the students could help to deal with these problems would really be a good idea.

Senator Robichaud: How often do those people who have been bullied, as a group, find the source of the bullying in discussions among themselves? When you say that we should put some measures in place, it should be aimed at those persons who do the bullying. How often do you find that there are a couple of people who usually are the source of the bullying that you are subjected to?

Ms. Turner: That is a problem. As other people have said before me, with the anonymous settings on so many websites, you do not know, you cannot know who it was. It could be someone in your class. It could be someone you see every day, but you would not know. It is really hard to find that source. Sometimes we do, and sometimes there is a consequence and sometimes it stops, but often there is no way of knowing. I think that is another problem, and I really do not know how to resolve it, but we should resolve it, because if we do not know the source of the bullying, then we cannot always make it stop.

Senator Robichaud: Thank you for your presentation. I appreciate what you told us.

The Chair: Thank you very much, Ms. Turner, for your presentation. May we have the next presenter?

Katie Allan, Student, Springbank Middle School: Honourable senators, my name is Katie Allen. Today in my submission I would like to argue that cyberbullying is a big deal for Canadian tweens and teens alike. I will cover three topics: whether cyberbullying is a big issue, how much it hurts from a teen's perspective, and what I think needs to be done to prevent it.

problème, mais d'un problème très grave. Il faut expliquer aux intimidateurs ce que ça fait de recevoir leurs messages et, de façon générale, informer la population des conséquences de la cyberintimidation. C'est un gros problème. Nous devons y mettre fin et sensibiliser les gens.

Le sénateur White : Merci beaucoup de votre exposé. Dans votre école, existe-t-il un programme ou une sorte de système de justice par les pairs pour les jeunes qui se livrent à de la cyberintimidation et qui s'attaquent aux autres?

Mme Turner : En fait, il n'y en a pas. Un de mes amis s'est fait intimider en ligne par un autre garçon, et, dans ces cas-là, on donne surtout comme punition une suspension au sein de l'école. Le garçon a été suspendu pour une journée. Je ne crois pas que cela ait vraiment un effet. Selon moi, un système de justice par les pairs serait peut-être une bonne idée parce qu'à l'heure actuelle, il n'y a que les enseignants et la direction qui s'occupent du problème, et ils ne comprennent pas vraiment comment on se sent et combien ça blesse. Je pense que ce serait vraiment une bonne idée d'instaurer un système de justice par les pairs ou de trouver un autre moyen qui permettrait aux élèves de contribuer à régler ces problèmes.

Le sénateur Robichaud : À quelle fréquence les victimes d'intimidation trouvent-elles ensemble l'auteur de ces gestes en discutant entre elles? Vous dites que nous devrions prendre des mesures; elles devraient viser les intimidateurs. À quelle fréquence découvrez-vous que deux ou trois personnes sont habituellement la source des gestes d'intimidation dont vous êtes victimes?

Mme Turner : C'est un problème. Comme d'autres personnes l'ont dit avant moi, les commentaires anonymes étant autorisés sur tant de sites web, on ne sait pas et on ne peut pas savoir qui est le coupable. Ça pourrait être une personne de notre classe. Ça pourrait être une personne qu'on voit chaque jour, mais qu'on ne connaît pas. Il est vraiment difficile de retracer la source de tels commentaires. Il arrive que nous y arrivions, qu'il y ait une conséquence et que le problème se règle, mais, souvent, il est impossible de découvrir qui est le coupable. Je pense qu'il s'agit d'un autre problème et je ne sais vraiment pas comment le régler, mais nous devrions le faire, car, si nous ne savons pas qui est la source de l'intimidation, alors nous ne pouvons pas toujours faire en sorte que ça cesse.

Le sénateur Robichaud : Merci de votre déclaration. Je l'apprécie.

La présidente : Madame Turner, merci beaucoup de votre exposé. Pouvons-nous entendre le prochain témoin?

Katie Allan, étudiante, Springbank Middle School : Mesdames et messieurs les sénateurs, je m'appelle Katie Allen. Aujourd'hui, dans mon exposé, j'aimerais faire valoir que la cyberintimidation représente un problème grave pour les préadolescents et les adolescents canadiens. Je vais aborder trois points : je vais expliquer pourquoi la cyberintimidation est un problème important, à quel point c'est blessant pour un adolescent, et ce qu'il faut faire, selon moi, pour la prévenir.

As you know, the number of teen suicides is quite high in Canada, and obviously something needs to be done about it. You cannot know the exact reason why certain people commit suicide, but I believe when it comes to teens it must have something to do with bullying. All the technology that we are surrounded with has made bullying much easier, and I can tell you that from personal experience. There is nowhere to hide. When you go home it is there. Even at school, when you have your phone on, it is still there.

It is much easier to insult someone over texts or Facebook because you do not see that look of hurt and betrayal on their face.

The Chair: I am sorry, Ms. Allan, you have such important things to say to us, and we are having difficulty hearing. I understand from here there may be someone using a cellphone in the room that you are in. Can you ask them not to, please? I sincerely apologize. This is hard enough, and I am asking you to repeat what you were saying, because we have not heard you. Can you start again, Ms. Allan?

Ms. Allan: That is fine. Today in my submission I would like to argue that cyberbullying is a big deal for Canadian tweens and teens alike. I will cover three topics: whether cyberbullying is a big issue, how much it hurts from a teen perspective, and what I think needs to be done to prevent it.

As you know, the number of teen suicides is quite high in Canada, and obviously something needs to be done about it. You cannot know the exact reason why certain people commit suicide, but I believe when it comes to teens it must have something to do with bullying. All the technology that we surround ourselves with has made bullying much easier. There is no place to hide and you are never safe, at home or at school, even on vacation.

I would like to tell you that from personal experience. It is much easier to insult someone online because you do not see that look of hurt on their face.

When you are the victim of cyberbullying, it is not just upsetting; it is way more than that. It is a total mix of emotion — anger, confusion, regret, shame; the list goes on. You do not just feel anger for the bully but for yourself, for letting them do that to you. You start beating yourself up and you start believing that the bully is telling you the truth. This can lead to self-harm, eating disorders, depression, suicidal thoughts and even suicide itself.

When you have a bully face to face, it hurts, but over the Internet when you cannot defend yourself and half the time you do not know who the bully is, it feels like a punch in the gut. To put it simply, you feel defenceless.

Comme vous le savez, le taux de suicide chez les adolescents canadiens est assez élevé, et il est évident que nous devons faire quelque chose à ce sujet. On ne peut pas connaître la raison exacte pour laquelle certaines personnes se suicident, mais je pense que, chez les adolescents, ce doit être lié à l'intimidation. Toutes les technologies qui nous entourent ont rendu l'intimidation beaucoup plus facile, et je le sais par expérience. On n'a nulle part où se cacher. Quand on rentre à la maison, le problème est là. Même à l'école, quand on a un téléphone cellulaire, il est encore là.

Il est beaucoup plus facile d'insulter quelqu'un sur Facebook ou au moyen de textos, car on ne peut voir sur son visage les sentiments de douleur et de trahison.

La présidente : Madame Allan, veuillez m'excuser. Vous avez des choses très importantes à nous dire, mais nous avons de la difficulté à vous entendre. Je crois savoir qu'une personne dans la pièce où vous vous trouvez utilise son téléphone cellulaire. Pouvez-vous lui demander de ne pas le faire, s'il vous plaît? Je suis sincèrement désolée. C'est déjà assez difficile comme ça, et je vous demanderais de répéter ce que vous venez de dire, car nous ne vous avons pas entendue. Pouvez-vous recommencer, madame Allen?

Mme Allan : Pas de problème. Aujourd'hui, dans mon exposé, j'aimerais faire valoir que la cyberintimidation représente un problème grave pour les préadolescents et les adolescents canadiens. Je vais aborder trois points : je vais expliquer pourquoi la cyberintimidation est un problème important, à quel point c'est blessant pour un adolescent, et ce qu'il faut faire, selon moi, pour la prévenir.

Comme vous le savez, le taux de suicide chez les adolescents canadiens est assez élevé, et il est évident que nous devons faire quelque chose à ce sujet. On ne peut pas connaître la raison exacte pour laquelle certaines personnes se suicident, mais je pense que, chez les adolescents, ce doit être lié à l'intimidation. Toutes les technologies qui nous entourent ont rendu l'intimidation beaucoup plus facile. On n'a nulle part où se cacher et on n'est jamais à l'abri du risque, qu'on se trouve à la maison, à l'école ou même en vacances.

J'aimerais vous faire part de mon expérience personnelle. C'est bien plus facile d'insulter quelqu'un en ligne, car on ne voit pas la douleur sur son visage.

Quand on est victime d'intimidation, ce n'est pas seulement dérangeant; c'est bien plus que cela. On ressent tout un mélange d'émotions : de la colère, de la confusion, du regret, de la honte, et cetera. On est fâché non seulement contre l'intimidateur, mais aussi contre soi-même, car on l'a laissé nous traiter ainsi. On commence à se tourmenter et à croire que l'intimidateur nous dit la vérité. Cela peut amener la victime à s'infliger du mal, provoquer chez elle des troubles alimentaires, la dépression et des pensées suicidaires et même la pousser au suicide.

Quand quelqu'un nous fait la vie dure en personne, ça fait mal; mais sur Internet, où on ne peut pas se défendre et où on ignore une fois sur deux qui est le coupable, c'est comme recevoir un coup de poing dans le ventre. On se sent tout simplement sans défense.

A friend of mine is an owner of a blog on Tumblr, and she has received so much anonymous hate that it caused her to take her own life. That is hard for everyone, even all the people on Tumblr. It makes you scared. Tumblr is a great resource that you can use to express how you feel, and after something like that happens, you do not really want to anymore.

I honestly think that what needs to be done to prevent cyberbullying is for the bullies to see the toll it takes on people, to have the opportunity to hear the stories of those who have been bullied and see what these people do to themselves.

Thank you for this.

The Chair: Ms. Allan, you were very patient with us and you had some false starts. I apologize, but we thank you. You certainly got your message across; I can assure you about that.

Senator Ataullahjan: Ms. Allan, do you find that most cyberbullying is done by people you know or is it done by people who do not know you? The word that jumped out at me from when you were speaking is “hate.” There seems to be a lot of hate. Is it directed at you by people that you know, or some of the people you do not know at all, anonymously?

Ms. Allan: If it is anonymous, you are not really sure if you know them or not. It depends on which sites you are using. On Facebook people do not really have the ability to be anonymous, unless they make fake accounts, but I would say it is a mix of both. Sometimes you get hate from people that you know and other times you get hate from people you have never even met or seen; they live in a total different country from you.

The Chair: Thank you. May we now go on to the next presenter?

Shelby Anderson, Student, Springbank Middle School: Hello, honourable senators. My name is Shelby Anderson and I am honoured to be here with you today.

What is cyberbullying? It is anything from a mean message on Facebook, an inappropriate picture of you fooling around on the Internet that you did not know was taken, an email you received about how ugly, stupid or retarded you are, death threats, and even in text messages. If you get a text message from someone and it is all in capitals, you do not know if they really mean what they are saying or they are just saying it to play around or joke with you.

Cyberbullying is everywhere, and it really hurts. It makes you want to crawl in a hole and just stay there. It makes you feel like you are the only one and no one is out there to help you; no one can help you.

Une de mes amies possède un blogue sur Tumblr, et elle a reçu tellement de messages haineux anonymes qu'elle a fini par s'enlever la vie. C'est dur pour tout le monde, même pour toutes les personnes sur Tumblr. Ça fait peur. Tumblr est un outil super qu'on peut utiliser pour exprimer ses émotions; mais, quand quelque chose du genre se produit, on ne veut plus vraiment le faire.

Honnêtement, je pense que si on veut prévenir la cyberintimidation, on doit faire comprendre aux intimidateurs à quel point ils blessent les gens et leur donner l'occasion de connaître le point de vue des victimes et de constater le mal qu'elles s'infligent.

Je vous remercie.

La présidente : Madame Allan, vous avez été très patiente à notre égard malgré votre faux départ. Je m'en excuse, mais nous vous remercions. Votre message a certainement passé; je peux vous l'assurer.

Le sénateur Ataullahjan : Madame Allan, à votre avis, est-ce que la plupart des activités de cyberintimidation sont causées par des personnes connues de la victime? Quand vous avez prononcé le mot « haineux » dans votre exposé, cela m'a saisie. Il semble y avoir beaucoup de haine. Est-ce que ce sont des gens que la victime connaît ou de purs inconnus qui écrivent ces propos haineux de façon anonyme?

Mme Allan : Si c'est anonyme, on ne sait jamais vraiment si on connaît la personne. Tout dépend des sites qu'on fréquente. Sur Facebook, les gens ne peuvent pas vraiment être anonymes, à moins de créer de faux comptes, mais je dirais qu'il s'agit d'un mélange des deux. Parfois, on reçoit des messages haineux provenant de personnes qu'on connaît; et d'autres fois, ils proviennent des personnes qu'on a jamais rencontrées ni vues et qui vivent dans un autre pays.

La présidente : Merci. Pourrions-nous entendre le prochain exposé?

Shelby Anderson, étudiante, Springbank Middle School : Mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour. Je m'appelle Shelby Anderson et je suis honorée de comparaître devant vous aujourd'hui.

Qu'est-ce que la cyberintimidation? Ça peut être un message méchant sur Facebook, une photo inappropriée de vous en train de faire des folies qui a été prise à votre insu et qui circule sur Internet, un courriel vous disant à quel point vous êtes laide, stupide ou attardée, des menaces de mort et même des textos. Si on reçoit un texto écrit tout en majuscules, on ne sait pas si la personne qui l'a envoyé est sérieuse ou si elle l'a écrit juste pour plaisanter ou pour faire une blague.

La cyberintimidation est partout, et ça fait vraiment mal. Ça donne envie de se tapir dans un trou et d'y rester. Ça donne l'impression qu'on est tout seul et que personne n'est là pour nous aider, que personne ne peut nous aider.

Is cyberbullying a big deal? It is a big deal, especially for kids. With adults, if they see it, they usually think it is just a joke between the kids, and it is not something they need to worry about. Kids are getting meaner and meaner. At 10 years old, kids are already deciding who the loser kids are and who the cool ones are. Cyberbullying, or bullying in general, is causing kids to take their own lives because they cannot take the harassment, and they start to believe what the bullies are saying. Boys and girls will hear the whispers, the giggles and their names coming up in every conversation. What the bullies say will echo through the victim's ears.

Facebook, for example, is an amazing site. You can share your pictures, you can stay in contact with family around the world, and talk with your friends, but Facebook has an evil side to it, as well. It is a perfect place for bullies to choose their victims. There are usually two things the bullies will do from Facebook. One is that they will look at a picture of someone and the person in the picture will think it is a really good picture, but the bullies will comment horrible things and make the person in the picture feel insecure and horrible about themselves. Second, they could copy the picture and show it to their friends who will show it to their friends, and it will make the rumours grow bigger and bigger.

How can we prevent cyberbullying? Personally, I am not sure if there is a way that we can completely stop cyberbullying because it is hard. Everyone around the world can do it. Even if we try to stop it, people can continue doing it.

I do not think laying down a law will work. With a law, I feel like kids will still do it because they do not think the law will stop them. However, if you are the parent of a child who is bullying someone, do not be angry at them, but try to talk them into it and saying, "The people you are bullying are humans, too, and they have feelings just like you and me, and it hurts them, as well."

If your child is the one being bullied, try and tell them it is okay to come and talk to you. Even if it is tough and you are there for them always, it is hard for kids to come clean about things like bullying. It is hard to take things off your chest like that, but it really helps to do it.

For the friends of the ones being bullied, do not just sit back. Do not just watch them being bullied. Do not just watch them being hurt. You need to go tell someone; you need to tell a parent or a teacher, and they will help, as well.

We need to find a way to stop bullying because it is hurting kids all around the world, and it is just wrong. Thank you.

The Chair: Thank you very much for your presentation. We will now go on to questions.

La cyberintimidation est-elle un problème important? Ça l'est, surtout chez les jeunes. Quand les adultes en sont témoins, ils pensent habituellement qu'il s'agit seulement d'une blague entre jeunes et qu'il n'y a pas de soucis à se faire. Mais les enfants sont de plus en plus méchants. À 10 ans, ils décident déjà qui est un rejet et qui est populaire. La cyberintimidation — ou l'intimidation en général — amène des jeunes à s'enlever la vie parce qu'ils n'en peuvent plus d'être harcelés et qu'ils commencent à croire ce que disent leurs intimidateurs. Les victimes — garçons et filles — entendent des murmures et des gloussements, et on mentionne leur nom dans toutes les conversations. Les paroles des intimidateurs se fraient un chemin jusqu'aux oreilles des victimes.

Facebook, par exemple, est un site formidable. On peut partager des photos, rester en contact avec des membres de sa famille partout dans le monde et clavarder avec ses amis. Mais Facebook a aussi des aspects négatifs. Pour un intimidateur, c'est l'endroit parfait où choisir ses victimes. Il y a habituellement deux choses que font les intimidateurs sur Facebook. La première, c'est trouver une photo sur laquelle une personne croit très bien paraître pour y laisser des commentaires horribles et faire en sorte qu'elle n'ait pas confiance en elle et qu'elle se sente très mal dans sa peau. La deuxième, c'est copier la photo et la montrer à leurs amis, qui la montreront aux leurs, ce qui répandra de plus en plus la rumeur.

Comment pouvons-nous prévenir la cyberintimidation? Personnellement, je ne suis pas certaine qu'il existe un moyen de l'enrayer complètement, car c'est difficile. Tous les gens du monde peuvent en faire. Même si nous essayons de faire cesser la cyberintimidation, les gens peuvent continuer à en faire.

Je ne pense pas qu'une loi réglera le problème. Je pense que même si on adoptait une loi, les jeunes continueraient quand même à poser de tels gestes, car ils ne penseraient pas qu'elle entraînerait des conséquences pour eux. Cependant, si on est le parent d'un enfant qui intimide les autres, il ne faut pas se mettre en colère contre lui; il faut plutôt essayer de lui parler et lui dire : « Les gens que tu intimides sont humains, eux aussi, ils ont des sentiments comme toi et moi, et ce que tu leur fais les blesse. »

Si votre enfant est victime d'intimidation, essayez de lui faire comprendre qu'il peut vous en parler. Même si c'est dur et que vous êtes toujours là pour lui, les jeunes ont de la difficulté à admettre qu'ils sont victimes d'intimidation, entre autres. Il est difficile de confier de telles choses à quelqu'un, mais ça fait vraiment du bien.

Si vous êtes l'ami d'une victime d'intimidation, ne restez pas là à ne rien faire. Ne la laissez pas tout simplement se faire malmener. Ne la regardez pas tout simplement se faire faire du mal. Vous devez en parler à quelqu'un; vous devez en parler à un parent ou à un enseignant. Ils aideront la victime, eux aussi.

Nous devons trouver une façon de mettre fin à l'intimidation parce que cela cause du tort à des jeunes de partout dans le monde et que c'est mal. Merci.

La présidente : Merci beaucoup de votre déclaration. Nous allons maintenant passer aux questions.

Senator Robichaud: Thank you very much for your presentation. In your school, you have come together and, I understand, put groups together that talk about bullying and the effects of bullying. Have you seen any changes in the behaviour of bullies? Is there less bullying taking place?

On the other side, are more of your friends who are being bullied coming out to seek some support?

Ms. Shelby Anderson: I think so. Now that our school and bullying.org are out there, I think the people being bullied know there are people that can help them and that the bullying can stop if they come out and talk. It is hard, but if they do come out, they can get help.

As far as how it affects the bullies, I do not think it is completely stopping it, but the bullies are decreasing because there are more and more kids coming out with their problems, and they are growing. The ones being bullied are bigger than the bullies themselves.

Senator Robichaud: I think that what you are doing is part of the solution — getting people to talk about it and to have professionals help those who are being bullied. Maybe this kind of exercise should happen in all the schools, from one end of Canada to the other. I congratulate you for participating in that and saying just what can be done. Thank you very much.

The Chair: Thank you, Ms. Anderson. May we have the next presenter? Senators, I am sorry I have to be arbitrary. I will just have one senator ask the question because we are running out of time.

Sloane Anderson, Student, Springbank Middle School: Hello, honourable senators, my name is Sloane Anderson. I am very honoured to be here to present my speech to you today.

Bullies are people who are jealous, scared, hurt, and emotionally and physically disturbed. For me, people bully because of what could have happened to them; maybe they got bullied when they were little or are getting bullied now, so they feel like they have to be bullies themselves. There are bullies at every age. It is sad to see how many bullies there are in the world and how many kids are getting bullied to the point where they do not want to live anymore. For me, it seems like, if we cannot stop it now, the lives of our children might be way worse than they are now. There might be way more suicides and other stuff that could happen, so we need to stop it before it gets worse.

When kids get bullied, they always feel powerless and alone. However, there are always people who can help them, like their friends, their family, even their bus driver if there are bullies on the bus who are bullying you. You can always tell someone. There is always help.

Le sénateur Robichaud : Merci beaucoup de votre exposé. Dans votre école, vous vous êtes unis et, d'après ce que je comprends, vous avez créé des groupes pour discuter de l'intimidation et de ses effets. Avez-vous constaté des changements dans le comportement des intimidateurs? Y a-t-il moins d'intimidation que par le passé?

Par ailleurs, vos amis qui sont victimes de tels gestes sont-ils plus nombreux à chercher du soutien?

Mme Shelby Anderson : Je pense que oui. Maintenant que notre école est sensibilisée au problème et que le site bullying.org existe, je pense que les victimes savent que les gens peuvent les aider et que l'intimidation peut cesser si elles en parlent. C'est difficile, mais si elles le font, elles peuvent obtenir de l'aide.

Pour ce qui est de la façon dont ça touche les intimidateurs, je ne pense pas que ça fasse complètement cesser l'intimidation, mais il y a de moins en moins de gens qui en font, car il y a de plus en plus de jeunes qui osent parler de leurs problèmes, et ils continuent de grandir. Ceux qui se font intimider sont plus grands que les intimidateurs eux-mêmes.

Le sénateur Robichaud : Je pense que ce que vous faites constitue une partie de la solution, en ce sens que vous encouragez les victimes à parler de ce qu'elles vivent et à chercher de l'aide auprès de professionnels. Peut-être qu'on devrait mener ce genre d'exercice dans toutes les écoles du Canada. Je vous félicite d'y avoir participé et d'avoir expliqué ce qui peut être fait pour lutter contre ce problème. Merci beaucoup.

La présidente : Merci, madame Anderson. Pouvons-nous entendre le prochain témoin? Chers membres, je suis désolée, mais je dois être arbitraire. Je vais laisser seulement un sénateur questionner le témoin, car le temps file.

Sloane Anderson, étudiante, Springbank Middle School : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je m'appelle Sloane Anderson. C'est un grand honneur pour moi de pouvoir vous présenter mon exposé aujourd'hui.

Les intimidateurs sont des personnes jalouses, craintives, perturbées sur le plan émotionnel et physique. Selon moi, s'ils intimident les gens, c'est à cause de certaines choses qu'ils ont pu vivre : ils se sont peut-être fait intimider quand ils étaient petits ou ils le sont peut-être maintenant, alors ils ont l'impression qu'ils doivent faire subir la même chose aux autres. Il y a des intimidateurs de tous les âges. Il est triste de constater combien il y en a dans le monde et combien de jeunes se font intimider au point de perdre le goût de vivre. Je pense que, si nous ne pouvons pas régler ce problème maintenant, la vie des enfants deviendra peut-être bien pire que ce qu'elle est actuellement. Il y aura peut-être bien plus de suicides et d'autres tragédies, alors nous devons faire cesser l'intimidation avant que les choses ne s'aggravent.

Quand les jeunes se font intimider, ils se sentent toujours seuls et impuissants. Cependant, il y a toujours des gens qui peuvent les aider, par exemple leurs amis, leur famille ou même le chauffeur d'autobus, s'ils se font intimider dans l'autobus. On peut toujours en parler à quelqu'un. On peut toujours obtenir de l'aide.

Bullying is an everyday thing. I do not think a law will help bullying because, like Ms. Calvo said, we are teenagers. Lots of people will not listen to it. On Facebook, if you send a mean message or a death threat to someone, you can just delete it afterwards. Therefore, if the victim decides to come forth and tell an adult, then the bully can say “No, I did not do that,” because they deleted it, and that is not right because it did happen and there is more that you could do.

Also like Ms. Anderson said, you do not know what tone the bully or anyone is using on the Internet. You do not know if it is nice or mean. It is by your point of view. You have to decide what they are saying, so you do not know if it is nice.

Cyberbullying is a big deal and it can start at any age. For me, cyberbullying is something that causes kids to fake accounts because they are scared of what people might think of them. They can get bullied for their image, what their personality is or what they like to do. It does not matter; there is always something that they can get bullied over, and it is really sad. Therefore, they make fake accounts so nobody really knows them. You have to be true to yourself, so just be you.

There is not very much you can do to prevent bullying, but I think some of the things you can do is not give out your account passwords or security codes to anyone, even if you trust them, because you do not know if it will slip out.

Also, if someone sends you a mean message or a death threat, do not respond to it. Tell a parent or anyone. If you are really angry and you decide to take it out on someone and send a mean message, think before you press send, because you do not know what will happen; imagine if you were the person receiving the message. How would you feel?

Thank you.

The Chair: Thank you very much for your presentation. Senator Meredith will ask a question.

Senator Meredith: Ms. Anderson, thank you for your presentation. Your school has been very proactive in stopping bullying in your school, but you have friends in other schools. Are they as proactive as your school has been in stopping cyberbullying?

Ms. Sloane Anderson: Our school is probably one of the schools that is doing the most because we have Mr. Belsey, who started the bullying.org website. I think there are a lot more schools that are doing more stuff, but I am not quite sure how they are helping.

L'intimidation est un problème de tous les jours. Je ne pense pas qu'une loi contribuera à l'éliminer, car, comme l'a dit Mme Calvo, nous sommes des adolescents. Bien des gens ne la respecteront pas. Si on envoie un message méchant ou des menaces de mort à quelqu'un sur Facebook, on peut simplement supprimer par la suite ce qu'on a écrit. Donc, si une victime décide de parler de son problème à un adulte, alors l'intimidateur peut supprimer le message et dire : « Non, je n'ai pas fait ça »; et c'est faux, car il l'a bel et bien écrit. Il y a d'autres choses qu'on pourrait faire.

De plus, comme l'a dit Mme Anderson, sur Internet, on ne sait pas quel ton est utilisé par l'intimidateur ou par toute autre personne. On ne sait pas s'il veut être gentil ou méchant. C'est une question de point de vue. Il faut juger soi-même du sens que voulait donner la personne à son message, alors on ne sait pas si elle voulait être gentille.

La cyberintimidation est un problème important qui peut survenir à tout âge. À mon avis, c'est quelque chose qui pousse les jeunes à créer de faux comptes, car ils ont peur de ce que les gens pourraient penser d'eux. Ils peuvent se faire intimider à cause de leur image, de leur personnalité ou de ce qu'ils aiment faire. La raison n'a pas d'importance; on peut toujours trouver un prétexte pour les intimider, et c'est vraiment triste. Donc, ils créent de faux comptes afin que personne ne sache vraiment qui ils sont. Il faut s'accepter comme on est, alors on devrait simplement être soi-même.

On ne peut pas faire grand-chose pour prévenir l'intimidation, mais je pense qu'il faut notamment éviter de révéler nos mots de passe ou nos codes de sécurité à d'autres personnes — même si on leur fait confiance — car on ne sait jamais si d'autres personnes finiront par les connaître.

De plus, si quelqu'un nous envoie un message méchant ou des menaces de mort, il ne faut pas y répondre. Il faut plutôt en aviser ses parents, par exemple. Si on est vraiment fâché contre quelqu'un et qu'on décide de lui envoyer un message méchant afin de se venger, il faut y penser deux fois avant de cliquer sur le bouton d'envoi, car on ne sait pas ce qui pourrait arriver. Imaginez que c'est vous qui recevez le message. Comment vous sentiriez-vous?

Merci.

La présidente : Merci beaucoup de votre témoignage. Le sénateur Meredith va vous poser une question.

Le sénateur Meredith : Madame Anderson, merci de votre exposé. Votre école a joué un rôle très proactif pour ce qui est de mettre fin à l'intimidation dans l'établissement, mais vous avez également des amis dans d'autres écoles. Sont-elles aussi proactives que la vôtre au chapitre de la lutte contre la cyberintimidation?

Mme Sloane Anderson : Notre école est probablement celle qui a pris le plus de mesures pour lutter contre ce problème, car nous avons comme enseignant M. Belsey, qui a lancé le site web bullying.org. Je pense qu'il y a bien d'autres écoles qui font d'autres choses, mais je ne sais pas trop lesquelles.

Senator Meredith: The kids at your school, then, feel that the administrators are doing everything they can to stop bullying. How could they spread this across the rest of your school district to ensure that other kids who feel unsupported are getting the support they need?

Ms. Sloane Anderson: I think not just the teachers or staff here could do something, but the students could tell other students at other schools. We could all come together and do something. It might make a big difference. I hope it does. We can all just come together and do something.

Senator Meredith: Thank you, Ms. Anderson. I appreciate that.

The Chair: Thank you very much.

We will now go on to the next presenter.

Oliver Buchner, Student, Springbank Middle School: Hello, honourable senators. I will talk to you today about the issue of cyberbullying in Canada.

We all know that cyberbullying is a big issue that affects everyone, either directly or indirectly. In my presentation I will talk about how cyberbullying affects the victim, why a law would not stop cyberbullying, and how we can prevent cyberbullying without a law.

I found that most kids who were bullied or cyberbullied never actually tried to say anything to an adult or someone who could help. Not telling anyone is one of the things that I think encourages cyberbullying. The bullying will drag on and on because the bully knows the victim will not tell, even if it is the right thing to do. Most kids do not want to look like a coward by telling an adult that they are getting bullied.

Kids think that telling is a sign of weakness, but cyberbullying affects the victim's personal life, family life and even his or her school work, and can eventually lead to depression or suicide. A kid who is cyberbullied will always have the problem in the back of his or her mind and it will distract them when they need to think, such as at school or at work.

A law might help some problems, but for cyberbullying it will not cut it. As a modern child, I know that a law against cyberbullying will not stop someone from sending a dirty or mean message. Even with a law, most kids will not admit to being bullied or cyberbullied. It will be hard to track cyberbullying without that.

In my opinion, teachers should educate their classes on the issue of cyberbullying, as well as normal bullying. They could have class discussions and guest speakers. They could talk to kids

Le sénateur Meredith : Donc, les jeunes de votre école sont d'avis que la direction fait tout son possible pour éliminer l'intimidation. Comment pourrait-elle transmettre cette approche à l'ensemble de la commission scolaire pour s'assurer que d'autres jeunes qui ne se sentent pas appuyés obtiennent le soutien dont ils ont besoin?

Mme Sloane Anderson : Je pense que ce n'est pas seulement les enseignants et les employés de l'école qui pourraient faire quelque chose, mais aussi les élèves, qui pourraient sensibiliser les élèves d'autres écoles. Nous pourrions tous nous unir et agir. Ça pourrait grandement changer les choses. J'espère que ça le fera. Nous pouvons tous nous unir et agir.

Le sénateur Meredith : Merci, madame Anderson. J'apprécie vos commentaires.

La présidente : Merci beaucoup.

La parole va maintenant au prochain témoin.

Oliver Buchner, étudiant, Springbank Middle School : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Aujourd'hui, je vais vous parler du problème de la cyberintimidation au Canada.

Nous savons tous que la cyberintimidation est un problème important qui touche tout le monde de manière directe ou indirecte. Durant mon exposé, je parlerai des effets de la cyberintimidation sur ceux qui en sont victimes, des raisons pour lesquelles une loi ne parviendra pas à mettre fin à la cyberintimidation et des mesures que nous pouvons prendre pour prévenir le problème sans recourir à une loi.

J'ai constaté que la plupart des jeunes victimes d'intimidation ou de cyberintimidation n'avaient jamais véritablement tenté de discuter de leur cas avec un adulte ou une personne en mesure de les aider. À mon avis, le silence est l'un des éléments qui favorisent la cyberintimidation. L'intimidateur continuera de harceler sa victime car il sait que celle-ci ne le dénoncera pas, même s'il s'agirait de la chose à faire. En général, les jeunes craignent de passer pour lâches s'ils disent à un adulte qu'ils sont victimes d'intimidation.

Pour les gamins, la dénonciation est un signe de faiblesse. Toutefois, la cyberintimidation a des répercussions sur la vie personnelle et familiale de la victime, et même sur ses résultats scolaires, et peut mener à la dépression ou au suicide. Un jeune qui est victime de cyberintimidation ne parvient jamais à oublier totalement le problème, et cela l'empêche de se concentrer lorsqu'il doit le faire, par exemple, au travail ou à l'école.

Une loi pourrait régler quelques problèmes, mais ne pourra pas mettre fin à la cyberintimidation. En tant que jeune d'aujourd'hui, je sais qu'une telle loi n'empêchera personne d'envoyer un message grossier ou méchant. Même en présence d'une loi, la plupart des jeunes victimes d'intimidation ou de cyberintimidation garderont le silence, de sorte qu'il sera difficile de repérer les intimidateurs.

Selon moi, les enseignants devraient éduquer leurs élèves à propos de la cyberintimidation et de l'intimidation proprement dite. Ils pourraient mener des discussions en classe et inviter des

about how cyberbullying and bullying affects kids. I think that if we did this, we could reduce the number of kids getting bullied. By educating kids about bullying, we would realize how much it affects the victim and his or her family and why they should never do it. By discussing it, a kid will know that it is okay to tell someone about being bullied.

Senator White: Thank you very much. You talked a little bit about the fact that you do not believe a law would necessarily be successful. Your school does have rules — which could be considered laws within the school — that suspend students for their behaviour in relation to cyberbullying. Would you make changes to the rules you have in your own school as well?

Mr. Buchner: We could probably change the rules so that if anyone was bullied or cyberbullied, they could tell someone, such as the guidance counsellor at our school; and the person who is the bully will have to face the consequences of what they have done, because it is not a good thing to do.

Senator White: What consequences would you recommend: what you have now or something different?

Mr. Buchner: Right now we normally have suspensions, but that is the only thing that our school really does right now.

Senator White: Thank you for that, and thank you for your presentation as well.

Mr. Belsey: Hello again, honourable senators. We have come to the conclusion of the students' presentations. I just want to say again that it has been a tremendous honour for the students from Springbank Middle School to have their voices heard. I am really quite proud of my students. I thought that they represented themselves very well. I hope you felt that their insights will help you in the difficult task you have ahead of you.

As their teacher who teaches them language arts this year, I like to think that we in our class are leaders in many ways. My students have used Twitter. We use Skype. All the students have their own blogs, which they use on a regular basis to share and publish their writing. Rather than banning and blocking these technologies, what we have tried to do — in, I hope, an insightful and progressive way — is to use these various technologies to have my students and others know that these are the most powerful communicative tools in the history of mankind, and the computer and the Internet. I hope that this year my students felt that they understood the positive power of these tools and, through their presentations today, maybe gave you some insights into how incredibly hurtful, harmful and really terrible this issue is in their lives.

intervenants à s'adresser aux élèves. Ils pourraient parler des répercussions de la cyberintimidation et de l'intimidation sur les enfants. À mon avis, cela pourrait réduire le nombre de cas d'intimidation. En éduquant les jeunes, on leur permettrait de prendre conscience de l'ampleur des effets de l'intimidation sur la victime et les membres de sa famille, et de comprendre pourquoi il ne faut jamais adopter un tel comportement. Grâce à la discussion, les jeunes comprendront qu'il n'est pas condamnable de s'adresser à quelqu'un pour lui dire qu'on est victime d'intimidation.

Le sénateur White : Merci beaucoup. Vous avez dit quelques mots à propos du fait que, selon vous, une loi n'aurait pas nécessairement de résultats probants. Dans votre école, il y a des règles à suivre, et ces règles peuvent être considérées comme les lois de l'école. Selon ces règles, les élèves qui pratiquent la cyberintimidation sont passibles d'une suspension. Voudriez-vous, en plus, que les règles de votre école soient modifiées?

M. Buchner : Nous pourrions probablement changer les règles de manière à ce que toute victime d'intimidation ou de cyberintimidation puisse s'adresser à une personne, par exemple, le conseiller d'orientation de l'école, et que l'intimidateur subisse les conséquences de ses actes, vu qu'ils sont répréhensibles.

Le sénateur White : D'après vous, quelles devraient être ces conséquences : celles qui sont prévues actuellement ou d'autres?

M. Buchner : À l'heure actuelle, en règle générale, la conséquence est une suspension, mais il s'agit de la seule véritable sanction imposée par l'école.

Le sénateur White : Merci de vos réponses, et merci également de votre exposé.

M. Belsey : Rebonjour, honorables sénateurs. Cela met fin aux exposés des élèves. Je tiens simplement à répéter que les élèves de l'école intermédiaire Springbank ont été extrêmement honorés d'avoir eu la possibilité de se faire entendre. Je suis vraiment très fier de mes élèves. Je crois qu'ils ont été très fidèles à eux-mêmes. J'espère que vous êtes d'avis que les commentaires qu'ils ont formulés vous aideront à accomplir la tâche ardue qui vous attend.

Cette année, j'enseigne les arts du langage et, à ce titre, il me plaît de penser que les élèves de ma classe sont, à bien des égards, des chefs de file. Ils ont utilisé Twitter. Nous utilisons Skype. Ils ont tous leur propre blogue, dont ils se servent régulièrement pour diffuser les textes qu'ils rédigent. Plutôt que de bloquer l'accès à ces technologies ou de les interdire, nous avons tenté — de manière éclairée et progressiste, du moins je l'espère — de les utiliser afin de montrer aux élèves et à d'autres personnes que l'ordinateur et Internet sont les plus puissants outils de communication de l'histoire de l'humanité. J'ose espérer que mes élèves ont l'impression d'avoir compris, cette année, la puissance positive de ces outils, et que les exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui vous ont donné une idée de la mesure dans laquelle la cyberintimidation a des effets incroyablement nocifs, nuisibles et terribles sur leur vie.

I wondered if you had any final questions, either for me or my students, at this point.

The Chair: Senator White has a question.

Senator White: Yes, a couple of us have questions.

The question I have is in relation to the rules. A number of the students referred to suspensions. I have about a 25-year history of developing restorative justice practices in schools and communities, and I was wondering whether that is a consideration, going forward, at Springbank Middle School as well.

Mr. Belsey: Absolutely. I think restorative justice is a really important thing. When you hear terms that are bandied about these days in education, such as “zero tolerance,” the idea to not want to tolerate bullying is laudable; however, to say, “If you bully, you are out,” really does not, of course, change anything. What is important with approaches like restorative justice is that there are consequences, but they are formative consequences, consequences that teach.

As an educator, I went to a wonderful school in Ontario. I did four years of teacher training. In my four years at a fantastic Canadian university, studying to be a teacher, I received not one single research-based course or even a class about bullying, and certainly not cyberbullying, during my entire teacher training. That is something that needs to be addressed. As you heard the students say today, students are often cautious, fearful or loath to come forward and tell an adult, because in some cases they are worried that a teacher, unfortunately, may unwittingly make the situation worse; or a parent loves their kids but may really not know what to do.

If I am going to say to my students, whom I care very much for, “Do not keep this to yourself; tell an adult or someone you know and trust,” the next part is: What if that adult does not know what to do? The research is telling us that people often have to tell 10, 12 or more adults until finally they may find someone to help. I think restorative justice is a strong example of formative consequences, which are consequences that teach, and I would certainly support any move along those lines, in my school and beyond.

Senator White: Thank you for sharing your school and students with us today.

Senator Ataulhjan: We heard from nine students today. Eight of them were girls and one was a boy. Are girls being bullied more or are they just more willing to talk about the issues that affect them?

À ce moment-ci, si vous avez des questions finales à poser à mes élèves ou à moi, je vous invite à le faire.

La présidente : Le sénateur White a une question à poser.

Le sénateur White : Oui, deux ou trois d’entre nous avons des questions à poser.

Ma question concerne les règles. Un certain nombre d’élèves ont fait allusion aux suspensions. Depuis environ 25 ans, je participe à l’instauration de pratiques de justice réparatrice dans les écoles et les collectivités, et j’aimerais savoir si l’école intermédiaire de Springbank envisageait d’adopter de telles pratiques dans l’avenir.

M. Belsey : Tout à fait. À mes yeux, la justice réparatrice est très importante. Dans le secteur de l’éducation, par les temps qui courent, il y a certaines notions dont on parle beaucoup, par exemple celle de « tolérance zéro ». L’idée de ne pas tolérer l’intimidation est louable, mais le fait de suspendre tout élève qui se rend responsable d’un tel acte ne permet évidemment pas de changer les choses. L’élément important des démarches comme celle de la justice réparatrice tient à ce que les responsables doivent faire face aux conséquences de leurs actes, mais il s’agit de conséquences formatrices et riches d’enseignement.

L’école que j’ai fréquentée en Ontario pour devenir enseignant était merveilleuse. J’ai suivi une formation de quatre ans; durant ces études, que j’ai menées dans une fantastique université canadienne, je n’ai pas suivi le moindre cours axé sur la recherche, ni même une leçon, sur l’intimidation, et encore moins sur la cyberintimidation. Il s’agit là d’un problème qui doit être réglé. Comme mes élèves vous l’ont dit aujourd’hui, bien souvent, les jeunes craignent de se manifester et de se confier à un adulte, ou répugnent à le faire, car il leur arrive de redouter, malheureusement, qu’un enseignant puisse involontairement aggraver la situation, ou que leurs parents, même s’ils les aiment, ne sachent pas vraiment comment réagir.

Si je pouvais recommander à mes élèves, dont le bien-être me préoccupe énormément, de ne pas garder le silence et de s’intéresser à un adulte ou à une personne qu’ils connaissent et en qui ils ont confiance, je leur indiquerais également ce qu’ils doivent faire si l’adulte auquel ils se sont confiés ne sait pas comment réagir. Les recherches révèlent que les jeunes doivent souvent s’adresser à 10 ou 12 adultes, voire davantage, avant de finalement trouver quelqu’un qui puisse les aider. À mes yeux, la justice réparatrice est un exemple éclatant de démarches se traduisant par des conséquences formatrices, c’est-à-dire des conséquences dont on peut tirer des enseignements, et je soutiendrais assurément l’instauration, dans mon école et ailleurs, de mesures de cette nature.

Le sénateur White : Merci de nous avoir fait connaître votre école et vos élèves aujourd’hui.

Le sénateur Ataulhjan : Nous avons entendu neuf élèves aujourd’hui, soit huit filles et un garçon. Est-ce que les filles sont plus souvent victimes d’intimidation, ou sont-elles simplement plus disposées à parler des problèmes qui les touchent?

Mr. Belsey: I left the presentations optional for my grade 8 students. I think, as you may have heard from Ms. Hoogveld's presentation and from some of the other young ladies, when I asked them, "Do you think it is more of an issue for girls than for boys," many of the female students in my class felt strongly that it was.

Certainly boys do experience bullying in different forms, but social forms of bullying tend to be perpetrated by girls, and that is borne out by research. Probably more importantly than research, you heard from a lot of young female students in my class. I do not know if they can smile at me or not if I am right, but I think one of the reasons why, when I left the invitation open to them, there were so many young women, is that they feel strongly that this affects them as young women, as students in our school, and as young women generally. They felt that this is particularly a problem for their gender.

I am getting a lot of smiles and head nods. I think that they felt particularly strong about having the opportunity to present their thoughts, feelings and experiences about cyberbullying with you today.

Senator Robichaud: Mr. Belsey, bravo. I think the students who gave us their part of their story did it very well. They were articulate and well spoken. I am sure this is a reflection of the work do you in your school. I hope that kind of work is done in all the other schools — not to put down anyone else, but it shows a positive image of what you are doing. To those students, thank you for job well done; and to you, sir, keep on doing what you are doing because, from what we heard from the students, it is having an effect. Thank you very much.

The Chair: Mr. Belsey, we appreciate all the work you did to put these panels together. We look forward to working with you in the future. Thank you very much.

I would like to welcome our next panel. We have the Anti-Defamation League, with Mr. Scott Hirschfeld and Mr. Seth Marnin joining us by video conference, and we have the pleasure of welcoming Ms. Helen Kennedy, the Executive Director of Egale. We are very familiar with your work, so we welcome you again.

Seth M. Marnin, Assistant Director, Legal Affairs, Civil Rights Division, Anti-Defamation League: Good afternoon, honourable senators. Thank you for the invitation to present today. I am Seth Marnin, Assistant Director, Legal Affairs, Civil Rights Division. Bullying and cyberbullying are among the substantive legal issues I handle in this role. Joining me is Scott Hirschfeld, Director of Curriculum, who develops diversity, anti-bias training and curricular resources.

M. Belsey : La présentation d'un exposé était un exercice facultatif pour mes élèves de huitième année. Je leur ai posé la question suivante : croyez-vous que l'intimidation est un problème qui touche davantage les filles que les garçons? Comme vous l'avez peut-être compris d'après l'exposé de quelques-unes des jeunes filles que vous avez entendues, notamment Mlle Hoogveld, bon nombre des jeunes filles de ma classe croyaient fermement que c'était le cas.

À coup sûr, les garçons subissent diverses formes d'intimidation, mais comme le montrent les recherches, l'intimidation sociale a tendance à être le fait des filles. En outre, vous venez d'entendre un certain nombre de jeunes filles de ma classe, ce qui est peut-être plus important que ce que mentionnent les recherches. Elles pourront me faire un signe pour m'indiquer si j'ai raison ou si j'ai tort, mais je crois que l'une des raisons pour lesquelles un si grand nombre de jeunes filles ont répondu à l'invitation que j'ai lancée, c'est parce qu'elles ont la forte impression que le problème les touche en tant que jeunes filles, en tant qu'élèves de notre école et, de façon générale, en tant que femmes. Elles croient qu'il s'agit d'un problème qui touche particulièrement les personnes de leur sexe.

Elles me sourient et me font signe que oui de la tête. Je pense qu'elles se sont senties particulièrement fortes d'avoir l'occasion de vous faire part aujourd'hui de leurs réflexions, de leurs sentiments et de leur vécu en ce qui concerne l'intimidation.

Le sénateur Robichaud : Monsieur Belsey, je vous félicite. Vos élèves nous ont présenté le problème selon leur point de vue et, à mon avis, ils ont très bien fait cela. Ils se sont exprimés avec clarté et aisance. Je suis certain que cela reflète le travail que vous faites dans votre école. J'espère que l'on fait le même type de travail dans toutes les autres écoles, et je ne dis pas cela pour dénigrer quiconque. Ce que l'on a vu aujourd'hui donne une image positive du travail que vous faites. Je remercie les élèves de leur bon travail. Quant à vous, monsieur, je vous encourage à poursuivre votre travail, car d'après ce que j'ai entendu, il porte ses fruits. Merci beaucoup.

La présidente : Monsieur Belsey, nous vous sommes reconnaissants du travail que vous avez fait pour préparer ces exposés. Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec vous dans l'avenir. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant accueillir un autre groupe de témoins. D'abord, accueillons M. Scott Hirschfeld et M. Seth Marnin, de l'Anti-Defamation League, qui participeront à la réunion par vidéoconférence. Nous avons également le plaisir d'accueillir Mme Helen Kennedy, directrice exécutive, Egale. Nous connaissons très bien votre travail, et nous vous souhaitons de nouveau la bienvenue.

Seth M. Marnin, directeur adjoint, Affaires juridiques, Division des droits civils, Anti-Defamation League : Bonjour, honorables sénateurs. Merci de nous avoir invités à vous présenter un exposé aujourd'hui. Je m'appelle Seth Marnin, et je suis directeur adjoint, Affaires juridiques, Division des droits civils. L'intimidation et la cyberintimidation font partie des questions juridiques importantes dont je m'occupe dans le cadre de mes fonctions. Je suis accompagné de Scott Hirschfeld, directeur du programme

The Anti-Defamation League has been fighting discrimination and bigotry since its inception in 1913. Our mission is to fight the defamation of the Jewish people and to secure justice and fair treatment for all.

For over 25 years ADL has been taking a leading role in working to combat online bullying, raising awareness by developing curriculum and programming for teachers, students and the community on how to recognize and respond to cyberbullying. ADL has worked closely with state legislatures around the nation to craft anti-bullying laws. We have developed a model law to address problems caused by cyberbullying and the use of electronic media to extend the reach of bullying beyond the school yard and even into the sanctuary of the a child's bedroom.

ADL is also a proud advocate of preserving freedom of expression. We understand that our own first amendment of the U.S. Constitution is unique and sometimes frustrating for others whose legal frameworks allow for more government restrictions of speech, particularly with regard to content on the Internet. Even in the U.S. the right to free speech is not absolute. U.S. courts have struck a balance between constitutional rights and protecting society from harm, for example, in speech that intimidates, threatens or defames in addition to certain student expression.

Indeed, school children have constitutional rights but those rights are, and can, be limited. As I will discuss, U.S. courts have struck a balance between free expression and the protection and safety of students, which leaves a certain kind of legal legroom for communities to engage our youth and schools in proactive strategies to combat bullying and hate online, and promote a civil electronic discourse. We encourage you to develop similar strategies to combat bullying, bigotry and hate.

There are a number of legal limitations on school administrators when considering ways to treat an incident of cyberbullying. When determining how to respond to an incident of cyberbullying, schools must take into account the sometimes competing objectives of safeguarding students' right to free expression, the right to privacy, duty to appropriate a safe learning environment, and the duty to abide by civil rights laws that prohibit discrimination. In the U.S. those constitutional rights can be limited, as I mentioned before.

d'études, qui est responsable de l'élaboration de la formation relative à la diversité et à la lutte contre les préjugés et des ressources pédagogiques.

Depuis sa création en 1913, l'Anti-Defamation League — ADL — lutte contre la discrimination et le racisme. Notre mission consiste à combattre la diffamation à l'endroit des Juifs, et à faire en sorte que tous aient accès à la justice et soient traités de façon équitable.

Depuis plus de 25 ans, l'ADL est un chef de file en matière de lutte contre l'intimidation en ligne et de sensibilisation grâce aux cours et aux programmes qu'elle élabore à l'intention des enseignants, des étudiants et des membres de la collectivité afin de leur apprendre à reconnaître la cyberintimidation et à y réagir. L'ADL travaille en étroite collaboration avec des assemblées législatives du pays en vue de mettre au point une loi sur la lutte contre l'intimidation. Nous avons élaboré une loi-type visant à régler les problèmes occasionnés par la cyberintimidation et le fait d'utiliser les médias électroniques afin d'étendre l'intimidation au-delà de la cour d'école, voire jusque dans le sanctuaire que constitue la chambre d'un enfant.

L'ADL est également fière de militer contre la protection de la liberté d'expression. Nous sommes conscients du fait que le premier amendement de la Constitution des États-Unis est unique en son genre, et qu'il peut occasionner des frustrations à certains États dont le cadre juridique permet l'imposition d'un plus grand nombre de restrictions de la liberté d'expression, surtout en ce qui concerne le contenu diffusé sur Internet. Même aux États-Unis, la liberté d'expression n'est pas absolue. Les tribunaux américains ont établi un équilibre entre les droits constitutionnels et la protection de la société contre les préjudices découlant, par exemple, des discours intimidants, menaçants ou diffamatoires, ou dans certains cas, de la liberté d'expression des élèves.

De fait, les élèves ont des droits constitutionnels, mais ces droits sont limités, et peuvent l'être. Comme je l'expliquerai, les tribunaux américains ont trouvé un moyen terme entre, d'une part, la liberté d'expression, et d'autre part, la protection et la sécurité des élèves, ce qui confère aux collectivités, sur le plan juridique, un certain type de marge de manœuvre leur permettant de mobiliser nos jeunes et nos écoles dans le cadre de stratégies proactives visant à lutter contre l'intimidation et les discours haineux en ligne et de faire la promotion de la courtoisie électronique. Nous vous encourageons à élaborer des stratégies de ce genre afin de combattre l'intimidation, le racisme et la haine.

Les administrations scolaires se butent à un certain nombre de restrictions juridiques au moment d'examiner les façons de traiter un incident de cyberintimidation. Au moment de décider des mesures à prendre pour donner suite à un tel incident, les écoles doivent tenir compte d'un certain nombre d'objectifs parfois contradictoires, à savoir la protection de la liberté d'expression des élèves, la protection de la vie privée, le devoir d'offrir un environnement d'apprentissage sécuritaire et l'obligation de respecter les lois en matière de droits civils qui interdisent la discrimination. Aux États-Unis, comme je l'ai mentionné, on peut imposer des restrictions à ces droits.

In 1969 the case *Tinker v. Des Moines* in the U.S. Supreme Court set the standard for balancing student expression with the right of a school to punish speech. The court held that a school can restrict speech if it causes a substantial and material disruption of an educational objective or interferes with another student's rights.

Courts around the country have used this *Tinker* standard as a means of permitting schools to prohibit bullying and cyberbullying that substantially and materially disrupts the school's mission. The application of the *Tinker* standard has been challenged, most often in incidents involving schools that discipline students for cyberbullying another student when the perpetrators' expression was created off the physical school campus. U.S. courts continue to grapple with this issue, but more and more can consider school action constitutional if there is a censoring of that speech, a nexus between the off-campus expression and the effect it is having on campus.

A school must also consider a student's privacy rights. The government is prohibited from searching someone's property unless there is a probable cause to suspect unlawful activity. In a school setting however, the government needs only reasonable suspicion. The standard allows for more leniency in searching cell phones and computers. On the other hand, they must also consider the rights of the students being bullied. Schools have a duty of care toward students and in a recent case, a school was ordered to pay \$800,000 in damages to a student who claimed the school did not do enough to protect him from years of bullying. Schools may also be subject to civil rights statutes if it is motivated by a student's race, ethnicity or gender.

Finally, there may be criminal issues in play, as mentioned above. Not all expression is protected, such as intimidation or threats. Further, if one of these crimes is motivated by a personal or immutable characteristic of the victim, the incident may be a hate crime. Schools must be equipped to reach out to appropriate authorities if such crimes are suspected. These legal limitations must be taken into account when considering strategies and recommendations for action with regard to bullying or any other incidents of hate.

I would like to invite Mr. Hirschfeld to address training and workshops.

En 1969, dans le cadre de l'affaire *Tinker v. Des Moines*, la Cour suprême des États-Unis a fixé la norme à respecter au moment de trouver un juste équilibre entre la liberté d'expression des élèves ou le droit d'une école de punir ces derniers pour certains types de discours. Selon la cour, une école peut restreindre la liberté d'expression si elle nuit de façon sérieuse et importante à la réalisation d'un objectif éducatif ou si elle empiète sur les droits d'un autre élève.

Partout au pays, les tribunaux ont utilisé le critère énoncé dans *Tinker* afin d'autoriser les écoles à interdire les actes d'intimidation et de cyberintimidation perturbant leur mission de façon notable et importante. Dans la majorité des cas où des écoles ont pris des mesures disciplinaires contre des étudiants ayant commis des actes d'intimidation à l'endroit d'un autre étudiant depuis un ordinateur situé à l'extérieur du campus proprement dit, l'application du critère en question a été contestée. Les tribunaux américains continuent de se débattre avec cette question, mais peuvent de plus en plus considérer comme constitutionnelles les mesures prises par une école si les propos visés ont fait l'objet d'une censure, si les propos tenus hors campus ont des répercussions sur ce dernier.

Les écoles doivent également tenir compte des élèves en matière de protection de la vie privée. Le gouvernement ne peut pas effectuer une fouille au domicile d'une personne s'il n'a pas de raison valable de soupçonner qu'elle s'est livrée à des actes illicites. Cependant, pour mener une fouille dans un établissement scolaire, il n'a qu'à invoquer l'existence d'un doute en ce qui a trait à la fouille de téléphones cellulaires et d'ordinateurs, car le critère est moins rigide. En revanche, les écoles doivent également prendre en considération les droits des victimes d'intimidation. Elles ont un devoir de diligence à l'égard des élèves et, dans le cadre d'une affaire récente, une école s'est vu ordonner de verser 800 000 \$ en dommages-intérêts à un élève qui faisait valoir que l'administration scolaire n'en avait pas fait assez pour le protéger contre les actes d'intimidation qu'il avait subis durant des années. En outre, les écoles peuvent être assujetties aux lois en matière de droits civils si les motifs de l'intimidation sont liés à la race, à l'origine ethnique ou au sexe de l'élève.

Enfin, comme il a été mentionné précédemment, des questions liées au droit pénal peuvent entrer en ligne de compte. La liberté d'expression n'englobe pas tous les propos que l'on peut tenir; par exemple, elle n'englobe pas les discours intimidants ou menaçants. De plus, si une caractéristique personnelle ou immuable de la victime est à l'origine de l'acte criminel perpétré à son endroit, l'incident peut être considéré comme un crime haineux. Les écoles doivent être en mesure de prendre contact avec les autorités appropriées si elles soupçonnent qu'un crime de cette nature a été commis. Ces restrictions juridiques doivent être prises en considération au moment d'examiner des stratégies et des recommandations touchant les mesures à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou d'un autre type d'incident motivé par la haine.

J'invite maintenant M. Hirschfeld à vous parler de la formation et des ateliers.

Scott Hirschfeld, Director of Curriculum, Anti-Defamation League: Good afternoon and thank you for the opportunity to address the Senate on such an important matter.

I am the Curriculum Director for the Anti-Defamation League and am involved in helping to develop and implement ADL's training and curriculum programs on anti-bias and anti-bullying issues. I will talk for a couple of minutes about the program offerings on cyberbullying from ADL.

We offer half-day and full-day training for educators, administrators, youth service providers, family members and youth that increase awareness about the unique features and impact of cyberbullying, provide strategies for responding effectively and fostering increased culture of e-safety, and respect for differences among youth. These interactive training programs provide practical information and opportunities for skill-building that support participants in developing comprehensive plans for preventing and taking action against cyberbullying and social cruelty and online forums. We currently offer four programs different members of the school community.

We have a program for educators called Trickery, Trolling and Threats. It is a half or full day program for middle and high school educators, administrators, youth service providers and other adults in the school community that increase awareness about the impact of cyberbullying and provide strategies for responding effectively.

This program tries to increase adults' understanding and awareness of the issues and how cyberbullying manifests and occurs among youth in their communities. It explores the connection between cyberbullying, bias-motivated behaviour and online hate activities, and helps them learn strategies for empowering youth to respond to cyberbullying.

We also offer a program called Cyberbullying: Focus on the Legal Issues for school administrators and others concerned about the legal framework surrounding cyberbullying. This is an interactive two and a half hour training that looks in-depth at the legal and constitutional issues including free speech, privacy, liability and criminal law. We discuss hate crimes and bias incidents in cyberspace and examine appropriate intervention strategies and disciplinary responses to cyberbullying and cyberthreats.

Scott Hirschfeld, directeur du programme d'études, Anti-Defamation League : Bonjour et merci de nous donner l'occasion de vous parler d'un sujet extrêmement important.

Je suis directeur du programme d'études de l'Anti-Defamation League, et je participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de formation et des programmes pédagogiques de notre organisation en matière de lutte contre les préjugés et l'intimidation. Pendant les deux ou trois minutes qui vont suivre, je vous parlerai des programmes offerts par l'ADL en ce qui concerne la cyberintimidation.

Nous offrons aux éducateurs, aux administrateurs, aux fournisseurs de services aux jeunes, aux familles et aux jeunes des ateliers de formation d'une demi-journée ou d'une journée complète. Ces activités visent à mieux faire connaître les caractéristiques et les répercussions particulières des actes de cyberintimidation, à présenter des stratégies permettant de réagir efficacement à de tels actes et d'accroître les connaissances en matière de sécurité électronique et à favoriser le respect de la différence chez les jeunes. Ces programmes de formation interactive fournissent aux participants des renseignements pratiques et des occasions de renforcer leurs compétences qui les aideront à élaborer des plans exhaustifs afin de prévenir la cyberintimidation et la cruauté sociale en ligne et de prendre des mesures pour les contrer. À l'heure actuelle, nous dispensons quatre programmes à divers membres de la communauté scolaire.

L'un de nos programmes s'intitule « Trickery, Trolling and Threats ». Il s'agit d'un programme destiné aux éducateurs de niveaux intermédiaire et secondaire, aux administrateurs, aux fournisseurs de services aux jeunes et aux autres adultes de la communauté scolaire. Pendant une demi-journée ou une journée complète, nous accroissons leurs connaissances à propos des effets de la cyberintimidation, et leur présentons des stratégies leur permettant d'y réagir de manière efficace.

Dans le cadre de ce programme, nous tentons d'amener les adultes à mieux comprendre et mieux connaître les problèmes liés à la cyberintimidation, et à leur apprendre comment celle-ci se manifeste et se produit chez les jeunes de leur collectivité. Nous étudions les liens entre la cyberintimidation, les comportements motivés par des préjugés et les activités haineuses en ligne, et aidons les adultes à apprendre des tactiques qui les rendront capables d'habiliter les jeunes à lutter contre la cyberintimidation.

Nous dispensons également un programme intitulé « Cyberbullying: Focus on the Legal Issues », destiné aux administrateurs d'école et aux autres personnes qu'intéresse le cadre juridique relatif à la cyberintimidation. Il s'agit d'une formation interactive d'une durée de deux heures et demie durant laquelle on se penche de façon approfondie sur des questions de nature juridique et constitutionnelle touchant la liberté d'expression, la protection de la vie privée, la responsabilité et le droit pénal. On examine également des questions concernant les crimes haineux et les incidents fondés sur des préjugés survenus dans le cyberspace, de même que les stratégies d'intervention et les mesures disciplinaires auxquelles il convient de recourir dans les cas de cyberintimidation et de menaces en ligne.

We have a program called CyberALLY that offers practical information and opportunities for skill-building that support youth in developing internal strategies for protecting themselves against cyberbullying — as well as acting as cyberallies — or preventing and taking action against cyberbullying and social cruelty in online forms when they encounter it.

We have another program called Youth and Cyberbullying: What Families Don't Know Will Hurt Them. It is a two-hour interactive training for parents and adult family members which helps increase their understanding about the language, skills, information and challenges associated with cyberbullying. It assists families, children and teens to respond in appropriate ways to incidents of cyberbullying and promote safe and respectful online environments for all people.

We believe at ADL that bullying and cyberbullying are whole-community problems, which is why we involve youth educators, administrators, families and other members of the school community. Since their inception, ADL has conducted approximately 500 cyberbullying programs reaching about 30,000 people in 25 regions across the United States.

I will turn it back to my colleague Mr. Marnin. We will briefly share some recommendations and best practices.

Mr. Marnin: The primary recommendation from the legal perspective is the importance of enacting bullying and cyberbullying prevention policies and laws that are both proactive and responsive and engage the community to action. In particular, national and local education authorities should adopt bullying prevention policies and should be compelled to do so by law. The policy should entail disciplinary measures in addition to proactive measures that combat and deter future incidents. A strong bullying prevention policy will, of course, prohibit bullying. It should include a clear definition of bullying, specifically one that defines electronic communication broadly so that students and the community know exactly what is and what is not acceptable.

It should involve government officials, school districts, parents, teachers, students, school volunteers, law enforcement officials and community members in developing policy. It should create specific avenues for students and teachers to report incidents of bullying and they should be able to do so safely and free from retaliation.

The policy should require explicit notice to parents and students of the prohibition on bullying and the avenues for reporting incidents. It should provide counselling services for

Dans le cadre du programme « CyberALLY », nous fournissons aux jeunes des renseignements pratiques et leur donnons l'occasion d'acquérir des compétences qui les aideront à élaborer des stratégies personnelles afin de se protéger contre la cyberintimidation et à jouer le rôle de cyberallié, ou à prévenir la cyberintimidation et la cruauté sociale en ligne ou à lutter contre elles lorsqu'ils s'y heurtent.

Le dernier programme dont je vous parlerai s'intitule « Youth and Cyberbullying : What Families Don't Know Will Hurt Them ». Il s'agit d'une formation interactive de deux heures destinée aux parents et aux adultes qui a pour but de les aider à mieux comprendre les termes, les compétences, les renseignements et les problèmes liés à la cyberintimidation. De plus, cette formation aide les familles, les enfants et les adolescents à réagir de façon appropriée aux actes de cyberintimidation, et fait la promotion d'environnements électroniques respectueux et sécuritaires pour tous.

L'ADL estime que l'intimidation et la cyberintimidation sont des problèmes qui touchent l'ensemble de la collectivité, et c'est la raison pour laquelle elles mobilisent les personnes chargées de l'éducation des jeunes, les administrateurs, les familles et d'autres membres de la communauté scolaire. Depuis sa création, l'ADL a dispensé environ 500 ateliers de formation sur la cyberintimidation à l'intention de quelque 30 000 personnes dans 25 régions des États-Unis.

Je vais redonner la parole à mon collègue, M. Marnin. Nous allons brièvement présenter quelques recommandations et pratiques exemplaires.

M. Marnin : Sur le plan juridique, notre principale recommandation concerne l'importance d'adopter des politiques et des lois de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation à la fois proactives et souples, et de mettre la collectivité à contribution. Plus particulièrement, les autorités nationales et locales du secteur de l'éducation devraient adopter des politiques de prévention de l'intimidation, et des lois devraient être mises en place pour les obliger à le faire. Ces politiques devraient comprendre des mesures disciplinaires, de même que des mesures proactives ayant des effets préventifs et dissuasifs. Bien entendu, une politique solide de prévention de l'intimidation interdira l'intimidation. Elle devrait comprendre une définition claire de l'intimidation, ainsi qu'une définition large des communications électroniques, de manière à ce que les élèves et la collectivité sachent exactement ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas.

Dans le cadre de l'élaboration d'une telle politique, il faudrait solliciter la participation de fonctionnaires, de districts scolaires, de parents, d'enseignants, d'élèves, de bénévoles du secteur scolaire, de policiers et de membres de la collectivité. En outre, la politique devrait offrir aux élèves et aux enseignants des mécanismes leur permettant de signaler les cas d'intimidation de manière sécuritaire, et sans craindre de faire l'objet de représailles.

La politique devrait exiger qu'un avis explicite soit transmis aux parents et aux élèves pour les informer de l'interdiction visant l'intimidation et des mécanismes de signalement des incidents.

victims of bullying, and require schools to report bullying activity to a government authority so there is an awareness and accountability for all schools, require training about bullying and cyberbullying for teachers and students and, importantly, should include explicit enumerated categories, including race, religion, national origin, gender, sexual orientation, gender identity and expression, disability or other identifiable characteristics. Naming the categories removes all doubt that anti-Semitic bullying or anti-gay bullying or bullying of other specifically targeted groups is included within the prohibitions. It also underscores that hatred based on bigotry and stereotypes affect communities in a unique way and will not be tolerated.

While the strategy used to combat bullying can teach lessons for combating the broader problem of cyberhate, schools and students do not bear the entire onus to address this issue. It is of the utmost importance to have a constant and civil dialogue from various facets of society.

Industry and consumers should partner to identify ways to collaborate and promote civil discourse. As consumers, it is our responsibility to work with the industry on ways to minimize the dangers and risks of cyberbullying and cyberhate. We recommend that Internet consumers commit to helping those in the industry understand what is and what is not problematic content by engaging in positive responses. We recommend to the industry to understand the laws as they relate to cyberbullying, hate crimes and cyberhate and work with youth where possible.

We recommend Internet providers define prohibited hate speech and prohibit the use of hate in any terms of service agreement. A responsible website will establish clear, user-friendly reporting mechanisms for reporting hateful content and will act quickly to remove or sequester hateful content once it is reported. That is not censorship; it is compliance with Internet service providers' terms of service.

Finally, government leaders and public figures must continue to condemn bigotry and violence motivated by bias wherever and whenever it arises. As always in order to combat hate online, we need the cooperation of communities in the fight against hate. It is hard to overstate the importance of public officials and law-enforcement authorities willing to speak out against hate, discrimination and bullying. That leadership helps nurture a climate and culture in which other members of the community are willing to condemn bigotry and combat the effects of hate online.

Elle devrait prévoir des services de counseling à l'intention des victimes d'intimidation, exiger que les écoles signalent les actes d'intimidation à une autorité gouvernementale de manière à favoriser la sensibilisation et la responsabilisation de toutes les écoles, exiger que les enseignants et les élèves suivent une formation sur l'intimidation et la cyberintimidation et, élément important, comprendre une liste précise de diverses catégories, y compris la race, la religion, l'origine nationale, le sexe, l'orientation, l'identité et l'expression sexuelles ou le handicap. Le fait de mentionner de telles catégories permet d'indiquer expressément que l'intimidation visant, par exemple, les Juifs, les gais ou d'autres groupes spécifiques est visée par l'interdiction. Cela permet également de mettre l'accent sur le fait que la haine fondée sur le racisme et les stéréotypes a une incidence particulière sur les collectivités et ne sera pas tolérée.

Dans le cadre d'une stratégie de lutte contre l'intimidation, on peut apprendre aux gens à combattre le problème plus vaste de la haine dans le cyberspace, mais les écoles et les élèves ne portent pas l'entière responsabilité de régler ce problème. Il est crucial que les divers secteurs de la société établissent entre eux un dialogue civil constant.

L'industrie et les consommateurs devraient s'associer afin de trouver des moyens de collaborer et de favoriser le dialogue au sein de la société. En tant que consommateurs, nous avons la responsabilité de collaborer avec l'industrie afin de mettre le doigt sur des moyens de réduire au minimum les dangers et les risques liés à la cyberintimidation et à la cyberhaine. Nous recommandons que les utilisateurs d'Internet s'engagent à aider les membres de l'industrie à comprendre et à distinguer le contenu problématique de celui qui ne l'est pas et à prendre des mesures positives à ce chapitre. Nous recommandons aux membres de l'industrie de comprendre les lois touchant la cyberintimidation, les crimes haineux et la cyberhaine et, dans la mesure du possible, à travailler auprès des jeunes.

Nous recommandons aux fournisseurs de services Internet de définir les discours haineux à proscrire, et d'interdire, dans le cadre de toute convention de services, l'utilisation de propos haineux. Un site web responsable doit mettre en place des mécanismes clairs et conviviaux de signalement du contenu haineux, et prendre rapidement des mesures afin de saisir et de retirer tout contenu haineux signalé. Il s'agit là non pas de censure, mais de conformité avec les modalités d'utilisation énoncées par un fournisseur de services Internet.

Enfin, les gouvernements et les personnalités publiques doivent continuer à condamner le racisme et la violence fondés sur les préjugés chaque fois que des incidents de cette nature surviennent, et peu importe où ils se produisent. De manière à combattre la haine en ligne, nous avons besoin, comme c'est toujours le cas, de la coopération des collectivités. On ne saurait surestimer l'importance du rôle joué par les représentants publics et les services de police prêts à se prononcer contre la haine, la discrimination et l'intimidation. En prenant une telle initiative, ces

Mr. Hirschfeld: I will conclude ADL's testimony by highlighting several recommendations and best practices at the school level for addressing cyberbullying in a comprehensive and proactive way.

First, it is important that school leaders conduct needs assessments at their schools. They should be implementing surveys of students, staff and families and other members of the community to learn more about their experiences, perceptions and needs with regard to cyberbullying and other issues related to school climate and safety. This data can be used to inform policy, program and instruction.

Second, every school should have a committee in place to deal with these issues. They should form a team or assign an existing committee to be responsible for keeping up with laws, policies, best practices and current trends regarding cyberbullying and Internet safety to plan and coordinate instructional and programmatic activities that increase awareness of cyberbullying in their institutions, to build relationships with relevant communities members, including local law enforcement officials that deal with cybercrimes.

Third, schools should establish and enforce policies. They need to set clear guidelines for technology use at their institutions, and update anti-bullying, harassment and disciplinary policies accordingly. They should publicize and educate about these guidelines and make youth aware of the consequences of online cruelty.

Fourth, schools need to develop reporting and investigation processes. They must establish safe and confidential reporting mechanisms for cyberbullying incidents and make youth aware of these structures. They should develop incident review protocols so that it is clear how reports of cyberbullying will be followed up in a timely and thorough fashion, and they should identify school action options including disciplinary consequences, working with families, involving guidance counsellors, and bringing in law enforcement, legal professionals and phone in Internet service providers as appropriate.

Fifth, the community needs to be educated. Schools should be engaging youth in activities and discussions on an ongoing basis about ethical standards for online activities, teach them that all forms of bullying are unacceptable and help them identify strategies for responding to cyberbullying and online hate.

gens favorisent l'épanouissement d'une culture et d'un climat au sein desquels les autres membres de la collectivité sont disposés à condamner le racisme et à combattre les effets de la haine en ligne.

M. Hirschfeld : Pour conclure le témoignage de l'ADL, je présenterai plusieurs recommandations et pratiques exemplaires que les écoles peuvent mettre en œuvre pour s'attaquer de façon exhaustive et proactive à la cyberintimidation.

Premièrement, il est important que les administrations scolaires procèdent à l'évaluation des besoins au sein de leur établissement. Elles devraient mener des sondages auprès des élèves, du personnel, des familles et des autres membres de la collectivité pour en apprendre davantage à propos de leur vécu, de leurs perceptions et de leurs besoins en ce qui a trait à la cyberintimidation et aux autres questions touchant la sécurité dans l'école et le climat régnant dans cette dernière. Ces données peuvent être utilisées pour éclairer les politiques, les programmes et l'enseignement.

Deuxièmement, chaque école devrait établir un comité appelé à se pencher sur ces questions, ou charger un comité existant de le faire. Ce comité aurait la responsabilité de se tenir au courant des lois, des politiques, des pratiques exemplaires et des tendances en matière de cyberintimidation et de sécurité sur Internet afin de planifier et de coordonner les activités d'enseignement et de programmation qui accroissent la sensibilisation à propos de la cyberintimidation au sein de leur établissement, et d'établir des relations avec les membres pertinents de la collectivité, y compris les responsables de l'application des lois touchant la cybercriminalité.

Troisièmement, les écoles devraient adopter des politiques et les appliquer. Elles doivent mettre en place des lignes directrices claires en ce qui a trait à l'utilisation des technologies au sein de leur établissement et mettre à jour, à cette fin, leurs politiques de lutte contre l'intimidation et le harcèlement et leurs politiques sur la discipline. Elles devraient diffuser ces directives et faire de l'éducation à leur sujet, et faire connaître aux jeunes les conséquences de la cruauté en ligne.

Quatrièmement, les écoles doivent mettre au point des processus de signalement et d'enquête. Elles doivent mettre en place des mécanismes sûrs et confidentiels de signalement des cas de cyberintimidation et informer les jeunes de leur existence. Elles devraient créer des protocoles d'examen des incidents de manière à énoncer clairement les mesures qui seront prises pour assurer le suivi opportun et exhaustif des cas signalés, et dresser la liste des options en matière de mesures à prendre, y compris les mesures disciplinaires, en collaboration avec les familles, les conseillers en orientation et les professionnels des secteurs de l'application de la loi et de la justice, et, au besoin, entrer en communication avec les fournisseurs de services Internet.

Cinquièmement, il faut éduquer la collectivité. Les écoles devraient faire régulièrement participer les jeunes à des activités et à des discussions concernant les normes éthiques régissant les activités en ligne, leur enseigner que toutes les formes d'intimidation sont inadmissibles et les aider à mettre le doigt sur les stratégies leur permettant de contrer la cyberintimidation et la haine en ligne.

Schools should also provide professional development and family education that helps adults in the community to better understand how to recognize the warning signs of cyberbullying and how to respond effectively when it occurs.

Finally, schools should implement a comprehensive Internet use management plan. They need to institute supervision and monitoring practices that keep relevant staff at their institutions informed about how technology is being used onsite and that help them to enforce rules and policies. Blocking and filtering software can be included as part of a comprehensive monitoring strategy but should not be relied on as the solution or the only tool for ensuring safe online environments.

With that, we will conclude our testimony and are happy to respond to any questions from the Senate at this time. Thank you very much for your attention.

The Chair: Thank you very much. We will now go on to Ms. Kennedy from Egale.

Helen Kennedy, Executive Director, Egale Canada: Senators, I wish to preface my remarks by saying that this paper is adapted from a presentation prepared by Dr. Catherine Taylor, PhD, University of Winnipeg, member of the Education Committee, Egale Canada.

Egale Canada is our national lesbian, gay, bisexual and trans — LGBT — human rights organization, advancing equality, diversity, education and justice.

Egale's vision is Canada free of homophobia, bi-phobia and transphobia and all other forms of discrimination so that every person can achieve their full potential, unencumbered by hatred and bias.

We were founded in 1986. We were incorporated as a federal not-for-profit organization in 1995, with a focus on education, advocacy, litigation and expert consultation.

The existence of LGBTQ students is more obvious in some schools than others, but they exist in every class in every school. If their presence is not obvious, they are likely pretending to be heterosexual or conventionally gendered to avoid harassment.

This afternoon I will discuss the topic of cyberbullying, in the course of reporting on the findings of our first national survey on homophobic and transphobic violence in our Canadian schools.

I brought a copy of the final report for you, and I will submit that to the committee.

Les écoles devraient également dispenser aux adultes de la collectivité des cours de perfectionnement professionnel et d'éducation familiale afin de les aider à mieux reconnaître les signaux d'alarme de la cyberintimidation et à y donner suite de façon efficace.

Sixièmement — et il s'agit de la dernière recommandation —, les écoles devraient mettre en place un plan exhaustif de gestion de l'utilisation d'Internet. Elles doivent instaurer des pratiques de supervision et de surveillance grâce auxquelles leur personnel pertinent demeurera informé de la manière dont les technologies seront utilisées au sein de l'établissement, et qui les aideront à appliquer les règles et les politiques. Le recours à un logiciel de blocage et de filtrage peut faire partie d'une stratégie de surveillance exhaustive, mais ne devrait pas être considéré comme l'unique moyen de garantir la sûreté de l'environnement électronique.

Cela met fin à notre témoignage. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions. Merci beaucoup de votre attention.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons maintenant entendre Mme Kennedy, d'Egale Canada.

Helen Kennedy, directrice exécutive, Egale Canada : Chers sénateurs, avant de commencer, je tiens à signaler que mon exposé est une adaptation d'un exposé rédigé par Mme Catherine Taylor, Ph.D., Université de Winnipeg, et membre du comité sur l'éducation d'Egale Canada.

Egale Canada est une organisation canadienne de défense des droits des gais, des lesbiennes, des bisexuels et des transgenres — des GLBT — qui vise à promouvoir l'égalité, la diversité, l'éducation et la justice.

La vision qu'a Egale du Canada est celle d'un pays où les homosexuels, les bisexuels et les transgenres ne font l'objet d'aucune haine et ne suscitent aucune crainte, et où aucune forme de discrimination n'a cours, de sorte que chaque personne peut réaliser son plein potentiel sans se heurter à la haine et aux préjugés.

Notre association a été créée en 1986. Elle a été constituée en tant qu'organisme fédéral sans but lucratif en 1995. Ses principaux secteurs d'intérêt consistaient en l'éducation, la défense des droits, les poursuites et la consultation à titre d'expert.

La présence d'élèves GLBTQ est plus évidente dans certaines écoles que dans d'autres, mais chaque classe de chaque école comprend une personne de ce groupe. Si leur présence ne saute pas aux yeux, c'est probablement parce que ces personnes prétendent être hétérosexuelles ou présenter les caractéristiques habituellement associées à leur sexe afin d'éviter d'être harcelées.

J'aborderai cet après-midi la question de la cyberintimidation en m'appuyant sur les conclusions de notre premier sondage national sur la violence homophobe et transphobe dans les écoles canadiennes.

J'ai apporté une copie du rapport final, que je vous fournirai.

Egale's committee of educators and school trustees from across Canada designed this national study to answer research questions about homophobic and transphobic violence in our schools.

After 18 months of data collection, ending in June of 2009, we had over 3,700 participants. The sample was representative of the Canadian population in terms of region, ethnicity, city, suburb, town, rural and remote.

What did we learn? First, we learned that schools are indeed unsafe and disrespectful for our LGBTQ students.

In the area of symbolic violence, for example, 70 per cent of all participants, gay and straight, reported hearing of expressions such as "that's so gay" every day in school. It is often said that students do not mean homosexual, they just mean stupid or worthless. For LGBTQ students, that means hearing a word that goes to the core of your identity used as a synonym for stupid or loser every single day. Almost 50 per cent of the students surveyed heard remarks like faggot, queer, lezzie and dyke on a daily basis in our Canadian schools.

We asked participants: Are any of the following places in your school unsafe for LGBTQ students to go? We gave them a list of everyday spaces, including the classrooms, the corridors, the change rooms, the washrooms, the cafeteria, the bus and walking routes to and from school.

For example, 79 per cent of the trans-students, 70 per cent of the LGB students and 47 per cent of the heterosexual students saw at least one place in school as unsafe for LGBTQ students, with washrooms, change rooms and hallways being at the top of the list.

Violence at school bleeds into violence online, where we can see the same patterns continuing. Trans-students were most likely to be targeted, followed by female sexual minority students and then male sexual minority students.

Thirty per cent of the female sexual minority students told us that they were harassed about being LGBTQ in cyberspace. Twenty-three per cent of the gay males said that they were harassed online for being gay. Forty-seven per cent of the trans-students said that they were harassed in cyberspace, compared to 5.6 per cent of our straight population.

Cette étude nationale a été conçue par le comité des éducateurs d'Egale et des commissaires d'école de toutes les régions du pays afin de répondre à des questions soulevées par des recherches concernant la violence homophobe et transphobe dans nos écoles.

Pendant 18 mois, nous avons recueilli des données auprès de plus de 3 700 participants. Cette collecte de données a pris fin en juin 2009. Notre échantillon était représentatif de la population canadienne dans la mesure où il comprenait des gens de diverses régions et origines ethniques, de même que des personnes habitant dans une ville, une banlieue, un village, une région rurale ou une région éloignée.

Qu'avons-nous appris? Tout d'abord, que les écoles sont bel et bien des lieux où les élèves GLBTQ ne sont pas en sécurité et ne sont pas respectés.

En ce qui a trait à la violence symbolique, par exemple, une proportion de 70 p. 100 des participants homosexuels et hétérosexuels ont indiqué entendre au quotidien des expressions comme « c'est tellement gai » dans leur école. Il est souvent mentionné que, pour les élèves, cela renvoie non pas aux homosexuels, mais simplement à quelque chose de stupide ou d'inutile. Ainsi, les élèves GLBTQ doivent composer chaque jour avec le fait qu'un terme qui concerne le fondement de leur identité est utilisé comme synonyme de « stupide » ou de « bon à rien ». Près de 50 p. 100 des répondants ont indiqué entendre quotidiennement dans leur école des expressions comme « tapette » ou « gouine ».

Nous avons demandé aux participants de nous dire s'ils croyaient que certains endroits de leur école étaient dangereux pour les élèves GLBTQ. La liste des endroits comprenait les salles de classe, les corridors, les vestiaires, les toilettes, la cafétéria, l'autobus et les chemins menant à l'école.

Quelque 79 p. 100 des élèves transgenres, 70 p. 100 des élèves GLB et 47 p. 100 des élèves hétérosexuels ont répondu qu'au moins un endroit de l'école était dangereux pour les élèves GLBTQ. Parmi ces endroits, les toilettes, les vestiaires et les corridors ont été les plus souvent mentionnés.

La violence à l'école se transforme en violence en ligne, où les mêmes types de comportement se perpétuent. Les élèves transgenres sont les plus susceptibles d'être pris pour cibles, suivis par les filles appartenant à une minorité sexuelle, puis les garçons appartenant à une telle minorité.

Environ 30 p. 100 des filles appartenant à une minorité sexuelle subissaient du harcèlement en ligne en raison de leur identité GLBTQ. Quelque 23 p. 100 des garçons homosexuels ont indiqué qu'ils étaient harcelés en ligne en raison de leur orientation sexuelle. Une proportion de 47 p. 100 des élèves transgenres ont mentionné subir du harcèlement dans le cyberespace, comparativement à 5,6 p. 100 pour la population hétérosexuelle.

Sixteen per cent of the female lesbian/gay/bisexual students were harassed daily or weekly online about being LGB. Ten per cent of the gay males were harassed in cyberspace on a daily or weekly basis, compared to 26.7 per cent of our trans-students.

The impact of cyberharassment on targeted individuals, those who skip school because they feel unsafe for being harassed in cyberspace, is 51 per cent of those surveyed. That is a huge amount of the student population.

For all students, LGBTQ and heterosexual, we understand the basic contours of online harassment. It is permanent. We might persuade the perpetrators not to do it again, but they have lost control over the vile words once the send button is pressed. The message can keep circulating through social media and text messaging forever.

It is ubiquitous. There is no safe space left for the victim. We know that children and teenagers often sleep with their cellphones under their pillows and compulsively check through the night, afraid that, if they do not keep messaging, they will be messaged about and find themselves alone on the target range. Perpetrators can act anytime, anywhere, with or without adult supervision, in-between bites at a family dinner.

It is impulsive. The ability to act instantly on an abusive impulse leaves little room for sober second thought.

It is quasi-real. The impact of cyberharassment is all too real for its victims, but the casually abusive perpetrator might have a lowered sense of the significance of the action.

There is a group mentality. One comment on social media can quickly escalate to gang assault, leaving the victim feeling alone in the world and humiliated.

For LGBTQ youth, homophobic cyberbullying broadcasts their sexual or gender identity to the world. Even adults, in 2012, are still careful about who we come out to so as to be safe or simply to avoid having to deal with bigotry. For LGBTQ youth, maintaining control over who knows can be a matter of life and death.

There is a solid bank of scholarly research showing that depression and “suicidality” skyrocket after disclosure of sexual identity to parents and family members. Even when youth feel most hopeful about their parents’ acceptance, they are often wrong. Although many parents accept and support their LGBTQ children, the literature shows that many other parents react to disclosures of

Environ 16 p. 100 des élèves lesbiennes ou bisexuelles ont dit subir chaque jour ou chaque semaine de l’intimidation en ligne en raison de leur identité sexuelle. Chez les élèves gais, cette proportion s’élevait à 10 p. 100, et chez les élèves transgenres, à 26,7 p. 100.

Une proportion de 51 p. 100 des répondants ont indiqué qu’ils avaient manqué des journées d’école en raison du harcèlement qu’ils subissaient en ligne, ce qui montre l’effet que peuvent avoir les actes de cette nature sur ceux qui en sont victimes. Il s’agit d’une proportion énorme de la population étudiante.

Nous comprenons le profil de base du harcèlement dont sont victimes en ligne l’ensemble des élèves, hétérosexuels ou GLBTQ. Il s’agit d’un phénomène permanent. Nous pourrions convaincre les personnes qui ont commis des actes de harcèlement de cesser d’agir de cette façon, mais dès qu’ils pressent sur la touche « Envoyer », ils perdent toute maîtrise des propos abjects qu’ils ont tenus. Ils continueront indéfiniment d’être diffusés dans les médias sociaux et par message texte.

Les victimes ne se sentent plus en sécurité nulle part — ces messages les accompagnent partout. Nous savons que les enfants et les adolescents dorment souvent avec leur téléphone cellulaire sous l’oreiller, et qu’ils le consultent compulsivement toute la nuit parce qu’ils craignent que, s’ils ne le font pas, on diffusera des messages à leur propos et ils se retrouveront seuls au milieu du champ de tir. Ceux qui pratiquent le harcèlement peuvent frapper à tout moment et en tout lieu, qu’ils soient surveillés par des adultes ou non, et même entre deux bouchées durant le souper en famille.

Il s’agit d’un acte impulsif. Une telle impulsivité laisse peu de place à une réflexion à tête reposée.

Il s’agit de quelque chose de presque réel. Les répercussions du harcèlement en ligne sur les victimes ne sont que trop réelles, mais la personne qui l’exerce comme si cela n’avait pas d’importance n’a peut-être pas pleinement conscience de la portée de ses actes.

Il existe un esprit grégaire. Un commentaire diffusé sur les médias sociaux peut rapidement prendre une ampleur accrue et se transformer en agression de groupe, ce qui mènera la victime à se sentir humiliée et seule au monde.

La cyberintimidation à caractère homophobe a pour effet de divulguer au monde entier l’identité sexuelle d’un jeune GLBTQ. En 2012, même les adultes demeurent prudents et choisissent avec soin les personnes auxquelles ils divulguent leur identité sexuelle de manière à préserver leur sécurité ou simplement à éviter d’avoir affaire à l’intolérance. Pour les jeunes GLBTQ, le fait d’exercer une maîtrise sur la divulgation de leur identité sexuelle peut être une question de vie ou de mort.

Une banque solide de recherches érudites montre que les cas de dépression et de tendance suicidaire chez les jeunes GLBTQ montent en flèche après que leur identité sexuelle a été divulguée à leurs parents ou à des membres de leur famille. Bien souvent, les jeunes qui ont bon espoir que leurs parents réagiront bien à cette nouvelle se trompent. Même si bien des parents accueillent

their child's status with hostility, ranging from shock and horror to grounding or eviction to being sent to the so-called conversion therapy to intense verbal and physical abuse.

We know that LGBTQ youth who are rejected by their families are nine times more likely to commit suicide than their straight counterparts.

Despite the gains made in LGBTQ rights in recent years, it is still deadly to be identified as LGBTQ in some circles. The news stories on homophobic cyberharassment contain many examples of malicious outing, for example, the college roommate who secretly filmed a young man, Tyler Clementi, having sex with another man and uploaded it to a social media site, leading to a U.S. suicide.

We are not taking cyberharassment seriously enough. Part of the problem is that we do not want to deal with homophobia in a vigorous way because we are afraid of media attention and parental backlash, but part of the problem is that focusing on the term cyber-bullies is distracting us from the facts.

First, it depersonalizes. The term cyberbullying obscures the agency of the bully and suggests that the bully exists only as a function of cyberspace, not in physical space.

Second, it minimizes. The language of bullying itself is problematic. For all the work that has been done in the Safe Schools Movement to bring attention to the issue, bullying still does not convey the seriousness of the behaviours it covers. If adults were being subjected to vicious insults and goaded to commit suicide in cyberspace or in physical space or were being slammed into walls and sexually assaulted in locker rooms, we would be using the felony language of harassment, uttering threats, battery and sexual assault.

Third, it depoliticizes. Focusing on cyberspace obscures the structural sources of violence, the enduring homophobia and transphobia of school culture that supply motive, logic and institutional authority for violence.

Another problem is our focus on cyberspace as the problem. Would Jamie Hubley's suicide have caught the media's attention if it had not been shown in cyberspace?

Much of the media reporting on harassment in cyberspace spins cyberspace itself as a lawless frontier that needs to be colonized by adult surveillance systems to enforce good behaviour on youth. However, cyberspace is not the criminal. There is no doubt that harassment is a crime of opportunity and that the ubiquitous ease of

favorablement la nouvelle et soutiennent leur enfant, la littérature révèle qu'une kyrielle d'autres parents réagissent de manière hostile — ils peuvent être choqués et horrifiés, mettre leur enfant à la porte, le priver de sortie, l'envoyer suivre une prétendue thérapie de conversion ou l'agresser verbalement et physiquement.

Nous savons que les jeunes GLBTQ rejetés par leur famille sont neuf fois plus susceptibles que les jeunes hétérosexuels de se suicider.

En dépit des gains réalisés au cours des dernières années au chapitre des droits des GLBTQ, dans certains milieux, il demeure mortel d'être défini comme GLBTQ. Les journaux regorgent d'exemples de harcèlement homophobe et de divulgation malicieuse de l'identité sexuelle d'une personne; par exemple, aux États-Unis, un étudiant a secrètement filmé son jeune camarade de chambre, Tyler Clementi, pendant qu'il avait une relation sexuelle avec un autre homme, et a téléversé la vidéo sur un site de réseautage. Le jeune homme ayant été filmé s'est suicidé.

Nous ne prenons pas suffisamment au sérieux le cyberharcèlement. Cela tient en partie au fait que nous ne voulons pas nous attaquer vigoureusement à l'homophobie parce que nous craignons d'attirer l'attention des médias et de provoquer une réaction hostile chez les parents, mais également au fait que l'accent mis sur le terme « cyberintimidation » détourne notre attention.

Premièrement, ce terme dépersonnalise le comportement — il masque le fait que le comportement est exercé par un intimidateur, et donne à penser que l'action de ce dernier se limite au cyberspace, sans avoir d'effet dans le monde concret.

Il minimise l'importance du comportement. Les mots utilisés pour exercer l'intimidation posent eux-mêmes des problèmes. Malgré tout le travail effectué dans le cadre du mouvement pour la sécurité dans les écoles afin d'attirer l'attention sur le problème, on n'accorde toujours pas aux comportements liés à l'intimidation tout le sérieux qu'ils méritent. Si des adultes étaient victimes d'insultes vicieuses et si on les incitait à se suicider dans le cyberspace ou dans le monde réel, ou si on les plaquait contre le mur et les agressait sexuellement dans des vestiaires, on qualifierait cela de harcèlement, de profération de menaces, de voies de fait et d'agressions sexuelles, c'est-à-dire d'actes délictueux graves.

Troisièmement, il s'agit d'un terme qui dépolitise le problème. Le fait de mettre l'accent sur le cyberspace masque les sources structurelles de la violence et l'homophobie et la transphobie persistantes de la culture scolaire qui confère aux actes de violence un mobile, une logique et une justification institutionnelles.

Le fait d'insister sur la question du cyberspace constitue aussi une partie du problème. Est-ce que le suicide de Jamie Hubley aurait attiré l'attention des médias s'il n'avait pas été diffusé en ligne?

Une grande partie des reportages sur le harcèlement dans le cyberspace diffusés dans les médias présente le cyberspace en tant que tel comme un lieu où règne la loi de la jungle et qui doit être colonisé par des adultes utilisant des systèmes de surveillance pour forcer les jeunes à bien se comporter. Toutefois, le

electronic communication provides ample opportunities, but cyberspace is just as happy to be a field of dreams as a stalking ground for LGBTQ youth. We have online anti-bullying sites, Egale has a website called mygsa.ca, which is a site that deals with education and establishing safe spaces — gay-straight alliances — in our school system across the country. The It Gets Better campaign is another classic example. Cyberspace can also be an organization and communications space for work that does not get done in the bricks and mortar school system, a place for adults and students, heterosexual and queer, to organize. Cyberspace itself is not the problem. Terrible and wonderful things happen there, but Canada's high schools remain a kind of land that time forgot, where youth and adults are still prowling for LGBTQ youth, and we need to challenge the culture of homophobia and transphobia that persists in our schools the way that we have tackled them in the adult world by law but also by loosening up about the law of silence and admitting that LGBTQ people should be admitted into the everyday and everyday conversation.

The good news is that in schools where even small efforts have been made, students report a better climate. We can police cyberspace all we want and maybe even significantly reduce the incidence of homophobic and transphobic harassment that occurs there, but that is just moving the problem back to physical space, not making it better.

To make it better, we need to make use of the pedagogies that we have developed in the last 50 years to promote safe and respectful schools for other forms of diversity: coming down hard on abusive language and direct harassment in the hallways, studying the historical construction of prejudice, representing LGBTQ people in the curriculum, using inclusive language, holding inclusive events and supporting students in their efforts.

Harassment policies and gay-straight alliances are important elements of a safe and respectful school culture, but they are not enough in themselves to transform school culture. The single biggest opportunity that educators have to shift school culture is through classroom teaching, and right now almost nothing is happening there.

We need a strong mandate, from ministries of education across the country, to integrate sexual and gender diversity into classroom teaching, just as we now integrate content regarding

cyberspace n'est pas responsable des crimes commis en ligne. Il ne fait aucun doute que le harcèlement est un crime de situation, et que l'omniprésence et la facilité d'utilisation des moyens de communication électronique créent de nombreuses occasions de commettre de tels actes, mais pour les jeunes GLBTQ, le cyberspace peut aussi bien être un lieu de rêve qu'un endroit où ils sont traqués. Il existe des sites web de lutte contre l'intimidation, et Egale est responsable d'un site — mygsa.ca — qui vise à éduquer les jeunes et à créer au sein du réseau d'écoles du pays des espaces où homosexuels et hétérosexuels peuvent communiquer en toute sûreté. La campagne « It Gets Better » constitue un autre exemple classique. Le cyberspace peut être un lieu d'organisation et de communication pour les activités ne se déroulant pas dans les écoles en tant que telles, un lieu où adultes et élèves, hétérosexuels et GLBTQ, peuvent organiser des activités. Le cyberspace en soi n'est pas le problème. Des choses terribles et des choses merveilleuses se produisent dans le cyberspace, mais les écoles secondaires canadiennes semblent en quelque sorte être demeurées figées dans le temps; des jeunes et des adultes continuent d'y traquer les jeunes GLBTQ, et nous devons nous attaquer à la culture homophobe et transphobe qui persiste dans nos écoles de la même manière que nous avons lutté contre elle dans le monde des adultes, c'est-à-dire au moyen de lois, et également en mettant fin à la loi du silence et en admettant que les GLBTQ doivent être admis tels qu'ils sont au sein de la vie de tous les jours.

La bonne nouvelle tient à ce que les élèves ont fait savoir que le climat s'était amélioré même dans les écoles où seuls de petits gestes ont été posés. Nous pouvons surveiller autant que nous le voulons ce qui se passe dans le cyberspace, et peut-être même réduire notablement le nombre de cas de harcèlement homophobe et transphobe qui y sont commis, mais cela revient non pas à régler le problème, mais à le ramener dans notre sphère physique et concrète.

Pour améliorer les choses, nous devons recourir aux moyens pédagogiques que nous avons mis au point au cours des 50 dernières années pour promouvoir la sécurité et le respect à l'égard de la diversité au sein des écoles. Parmi ces moyens, mentionnons les sanctions sévères à l'égard des propos violents et des actes de harcèlement directs dans les corridors, l'étude des causes historiques des préjugés, la représentation des personnes GLBTQ au sein des programmes de cours, l'utilisation d'un langage n'excluant personne, la tenue d'événements ouverts à toutes les tendances et la prise de mesures visant à soutenir les efforts des élèves.

Les politiques sur le harcèlement et les alliances entre homosexuels et hétérosexuels sont des éléments importants d'une culture scolaire sécuritaire et respectueuse, mais ne sont pas suffisantes à elles seules pour transformer la culture d'une école. À cette fin, le meilleur moyen dont dispose un éducateur consiste en l'enseignement qu'il dispense en classe et, à l'heure actuelle, à ce chapitre, presque rien ne se fait.

Il faut que les ministères de l'Éducation de toutes les régions du pays ordonnent fermement que la question de la diversité sexuelle soit abordée en classe, de la même façon que les questions liées à

other kinds of social diversity. Otherwise, fear of repercussions and lack of training will continue to prevent many school divisions and most of their teachers from doing it. Above all, we need to end the taboo status of LGBTQ people in our classrooms and in our society.

Thank you.

The Chair: Thank you very much. We will now continue with questions.

Senator Ataullahjan: Do we still have the Anti-Defamation League online?

The Chair: Yes.

Senator White: They are hiding there.

Senator Ataullahjan: My question is for Mr. Marnin. This study relates to an issue of child protection under Article 19 of the UN Convention on the Rights of the Child. How does your cyberbullying initiative, in particular the cyberbullying of youth, fit under your mandate as an organization? Are you relating it to the upholding of human rights? Also, how does combating cyberbullying fit into the mission of the ADL?

Mr. Marnin: On the first part of your question, our framework for addressing cyberbullying has not been contextualized in that manner. We have come at it more from the approach under U.S. law and of our opportunities and obligations therein.

In terms of how it relates to the Anti-Defamation League's overall mission and work, in the efforts to stand up for the rights of all, we understand "all," obviously, to include our youth, LGBT youth and others. We saw quite clearly how bullying and cyberbullying were impacting our youth and took it up. Interestingly enough, we took up cyberbullying prior to bullying in our history, and began to understand that as a larger part of bullying.

Senator Ataullahjan: We have new issues that come into focus. Should schools be punishing students for their off-campus activities? Do they have the right, or should they be given the power to do that?

There are concerns also that any legislation on cyberbullying will infringe on the rights of freedom of expression. The lines are blurred between what is allowed to be expressed by an individual and what is hate. How do you define this line?

Mr. Marnin: It is a line that we care very much about, given the constitutional work that we have done here at the ADL. From our perspective, understanding the ways in which cyberbullying

d'autres types de diversité sociale ont été intégrées au contenu scolaire, à défaut de quoi la crainte des répercussions et l'absence de formation continueront d'empêcher de nombreuses divisions scolaires et la plupart des enseignants de le faire. Par-dessus tout, nous devons faire tomber le tabou qui entoure les personnes GLBTQ dans nos salles de classe et au sein de notre société.

Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à la période de questions.

Le sénateur Ataullahjan : Sommes-nous toujours en communication avec les représentants de l'Anti-Defamation League?

La présidente : Oui.

Le sénateur White : Ils sont cachés juste là.

Le sénateur Ataullahjan : Ma question s'adresse à M. Marnin. L'étude du comité porte sur une question liée à la protection des enfants aux termes de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Dans quelle mesure votre initiative en matière de cyberintimidation — plus particulièrement celle envers les jeunes — s'inscrit-elle dans le mandat de votre organisation? À vos yeux, la lutte contre la cyberintimidation est-elle liée à la défense des droits de la personne? Comment la lutte contre la cyberintimidation s'intègre-t-elle dans la mission de l'ADL?

M. Marnin : En ce qui concerne la première partie de votre question, je soulignerai que nous n'avons pas inscrit notre initiative de lutte contre la cyberintimidation dans un tel contexte. Nous nous sommes davantage inspirés d'une démarche fondée sur le droit américain, de même que des possibilités qu'il nous offre et des obligations qu'il suppose.

Pour ce qui est de la manière dont cette initiative s'intègre dans l'ensemble de la mission et des travaux de l'ADL, je vous dirai que nous déployons des efforts pour défendre les droits de tout le monde, ce qui comprend, bien entendu, les jeunes, qu'ils soient GLBT ou non. Nous avons constaté très clairement les répercussions de l'intimidation et de la cyberintimidation sur les jeunes, et nous avons décidé de nous attaquer à cela. Il convient de souligner que, avant de nous intéresser à l'intimidation en tant que telle, nous nous sommes penchés sur la question de la cyberintimidation, pour ensuite comprendre qu'il s'agissait d'une forme d'intimidation.

Le sénateur Ataullahjan : De nouvelles questions ont été soulevées. Est-ce que les écoles devraient punir les élèves pour des gestes qu'ils ont posés à l'extérieur du campus? Ont-elles le droit de le faire, ou devrait-on leur accorder le pouvoir de le faire?

En outre, on craint que des dispositions législatives touchant la cyberintimidation ne portent atteinte à la liberté d'expression. La frontière entre liberté d'expression et liberté de tenir des propos haineux est floue. Comment établissez-vous la distinction?

M. Marnin : Il s'agit d'une frontière dont nous nous préoccupons énormément, vu les travaux menés par l'ADL sur des questions de nature constitutionnelle. À nos yeux, il faut

affects the targets of the bullying in interrupting their education and interrupting the school day, and it is just as detrimental to those youth as if it were happening right there in the school. Therefore, when cyberbullying happens in a way via the Internet or via text messages, it does not happen in a vacuum. It deeply affects the students and their capacity to attain education. We just heard about the percentage of youth not going to school because of their experiences with bullying and cyberbullying, and that deeply concerns us. That is how we understand this.

We certainly have no interest in impinging on the freedom of expression guaranteed under our Constitution in this case, but we must also understand how that expression, when it is targeting someone, is not protected speech any longer, in the same way that inciting violence is not protected speech.

Senator Ataullahjan: My question is for Ms. Kennedy. Thank you for your presentation. We heard from you that cyberbullying of the LGBT youth is a prominent human rights issue in Canada. Can you tell me what is currently being done by the federal, provincial and municipal governments in this regard, and what is being done by the civil society groups?

Ms. Kennedy: There are very few provinces in Canada doing anything about it, with the exception of Newfoundland and Labrador, although Ontario currently has Bill 13 that they are looking at. It will make amendments to the Safe Schools Act to include gay-straight alliances within the school structure in Ontario.

Recently, we did a series of training sessions in Newfoundland and Labrador of all the principals, vice principals, guidance councillors and school administrators in every district in that province. It was incredibly successful. The Ministry of Education in Newfoundland Labrador is taking a very proactive approach to this issue because they know of the problems. We are going back in the fall to do all of their 5,000 teachers.

In Canada, across the country, we are seeing little or no pre-service education providing teachers with the tools they need before they end up in the classroom. We are asking an awful lot of our teachers to take on these issues when we are not providing them with the resources they need in order to address them: understanding the language such as trans, which is understanding transgender and transsexual. It is a holistic approach.

In terms of civil society, there is a little work being done through organizations in the U.S. and organizations in Britain. Canada now has a survey — the first of its kind in the country — that actually

comprendre les effets de la cyberintimidation sur les victimes. Ces dernières en viennent à interrompre leurs études ou à manquer des journées d'école, de sorte que la cyberintimidation est aussi nuisible pour ces victimes que des actes d'intimidation qui seraient posés à l'école. Ainsi, même si les actes de cyberintimidation sont posés au moyen d'Internet ou de messages textes, il ne s'agit pas d'un phénomène en vase clos. La cyberintimidation a de profondes répercussions sur les élèves et leur capacité de poursuivre leurs études. Nous venons tout juste d'entendre des statistiques concernant le pourcentage de jeunes qui ne se présentent pas à l'école parce qu'ils ont été victimes d'intimidation et de cyberintimidation, et cela nous préoccupe vivement. C'est de cette manière que nous voyons les choses.

Nous n'avons assurément aucun intérêt à empiéter, à ce chapitre, sur la liberté d'expression garantie par notre Constitution, mais nous devons également comprendre que les propos dont nous parlons, qui prennent pour cible une personne, ne relèvent plus des propos protégés par la liberté d'expression, de la même façon que les propos incitant à la violence ne sont pas protégés par la liberté d'expression.

Le sénateur Ataullahjan : Ma question s'adresse à Mme Kennedy. Merci de votre exposé. Vous nous avez dit que la cyberintimidation envers les jeunes GLBT est une question relative aux droits de la personne qui occupe une place importante au Canada. Pouvez-vous nous indiquer ce que font actuellement, à ce chapitre, les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et les organisations de la société civile?

Mme Kennedy : À l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, et malgré le fait que l'Ontario se penche actuellement sur le projet de loi 13, il y a très peu de provinces canadiennes qui font quoi que ce soit à ce propos. Il faudra modifier la Loi sur la sécurité dans les écoles de manière à intégrer les alliances gais-hétéros au sein de la structure scolaire de l'Ontario.

Nous avons récemment tenu, dans chaque district de Terre-Neuve-et-Labrador, des séances de formation à l'intention des directeurs d'école, des directeurs d'école adjoints, des conseillers en orientation et des administrateurs d'école. Cette initiative a été couronnée de succès. Le ministère de l'Éducation de cette province a adopté une stratégie très proactive en la matière, car il est au courant des problèmes qui se posent. À l'automne, nous retournerons là-bas pour dispenser des séances de formation à l'ensemble des 5 000 enseignants de la province.

Au Canada, les enseignants ne reçoivent, avant de commencer à enseigner, aucune formation leur fournissant les outils dont ils ont besoin, ou alors ils reçoivent une formation très sommaire. Il est impensable de demander à nos enseignants de prendre en charge ces problèmes si nous ne leur fournissons pas les ressources dont ils ont besoin afin de les régler. Ils doivent comprendre des termes comme « trans », qui renvoient à transgenres et à transsexuels. Il s'agit d'une démarche holistique.

En ce qui concerne la société civile, je mentionnerai que des organisations américaines et britanniques font un certain travail. Le Canada dispose de présent d'un sondage — le premier du genre

examines the climate for our LGBTQ youth. Interestingly, we discovered that it is girl-on-girl violence in the segregated areas that is more extensive than the violence against what is perceived to be the young gay male. Also, 58 per cent of the students who identified as straight said that they were upset about what was happening to their LGBT peers in their school system.

From a federal level, there is not a lot being done. There are pockets within the country at the provincial level that are actually now starting to address this, but it is not as extensive as it should be.

Senator Ataulhjan: Do you feel that cyberbullying should be included in teacher training, that they should be given the tools to say what acceptable behaviour is and training on how to use social media? Should they be taught that and see where the lines should be drawn in schools as to what is acceptable behaviour?

Ms. Kennedy: Absolutely. Our study has shown us that teachers are sometimes part of the problem. They engage in the homophobia. We have incidents of teachers laughing at young boys because of the way they run. This is not acceptable. If we do not give the teachers the knowledge and the resources that they need in order to address the issue, then we will never tackle this problem in the way that it should be addressed.

Senator White: Thank you for your presentations. My question actually pertains specifically to the bully and the differences that most of us see between a cyberbully and the old-fashioned bully in the classroom or schoolyard. Many would say that they are not the same and must be managed differently. I do not know that any of us have our head around that. How can we manage both of these differently? That is a question for you, Ms. Kennedy, if you do not mind. I think you are probably hearing that, as well.

Second, many would argue that reconciliation in the school can come from dialogue and discussion, not from hiding it. I do appreciate some of the discussion that is taking place. Some would suggest that ought to come in the form of plays and other things that make it more acceptable and palatable for the discussion and to take away some of the seriousness around it. Have you had any experiences or are you seeing any schools do that?

Ms. Kennedy: Our study has shown us that schools that have inclusive policies that actually spell out anti-homophobia and anti-transphobia policies and that say lesbian, gay, bisexual, sexual orientation, gender identity and gender expression, and schools that have gay-straight alliances are safer, more inclusive schools.

au pays — qui porte sur le climat dans lequel évoluent les jeunes GLBTQ. Nous avons découvert une chose intéressante : la violence des filles à l'endroit d'autres filles dans les zones isolées est plus répandue que la violence envers les garçons perçus comme gais. En outre, une proportion de 58 p. 100 des élèves se disant hétérosexuels ont indiqué que les actes dont étaient victimes leurs pairs GLBT au sein du réseau scolaire les contrariaient.

À l'échelon fédéral, peu de choses se font. À l'échelon provincial, à certains endroits, on commence à se pencher sur le problème, mais les mesures à ce chapitre n'ont pas l'ampleur qu'elles devraient avoir.

Le sénateur Ataulhjan : Croyez-vous qu'un volet touchant la cyberintimidation devrait être intégré à la formation des enseignants? À votre avis, devrait-on offrir à ces derniers les outils leur permettant de cerner les comportements admissibles, et leur dispenser une formation sur la façon d'utiliser les médias sociaux? Devrait-on leur apprendre cela, et leur enseigner à établir la frontière entre un comportement admissible à l'école et un comportement qui ne l'est pas?

Mme Kennedy : Tout à fait. L'étude que nous avons menée révèle que les enseignants font parfois partie du problème. Ils participent à l'homophobie. Il est arrivé que des enseignants se moquent de jeunes garçons en raison de leur manière de courir. C'est inadmissible. Si nous ne fournissons pas aux enseignants les connaissances et les ressources dont ils ont besoin pour régler le problème, nous ne parviendrons jamais à nous y attaquer de la façon dont on devrait le faire.

Le sénateur White : Merci de vos exposés. Ma question concerne spécifiquement les personnes qui pratiquent l'intimidation, et les différences que la plupart d'entre nous établissent entre la cyberintimidation et l'intimidation à l'ancienne qui se pratique dans les salles de classe ou les cours d'école. Pour bien des gens, il s'agit de deux choses distinctes qui doivent être prises en charge de manière différente. Je ne pense pas que quiconque ici comprenne cela. Comment peut-on prendre en charge ces deux problèmes de façon distincte? J'aimerais que vous répondiez à cette question, madame Kennedy, si vous le voulez bien. Vous entendez probablement vous aussi des propos de ce genre.

De plus, de nombreuses personnes feraient valoir que, pour que la réconciliation se concrétise dans les écoles, il faut engager — et non pas empêcher — le dialogue et la discussion. Une partie des discussions qui ont lieu me plaisent. D'aucuns avanceraient que, pour engager la discussion, il faudrait utiliser des pièces de théâtre et d'autres activités afin de rendre le sujet plus présentable et agréable, et de le déléster d'une partie du sérieux qui le caractérise. Avez-vous essayé cela? Y a-t-il des écoles qui font cela?

Mme Kennedy : D'après notre étude, les écoles qui ont adopté des politiques inclusives, les écoles qui ont formulé clairement des politiques de lutte contre l'homophobie et la transphobie englobant les lesbiennes, les gais, les bisexuels et l'orientation, l'identité et l'expression sexuelles, et les écoles où ont été créées des alliances gais-hétéros sont plus sécuritaires et plus ouvertes à la diversité.

Senator White: So open dialogue is the key?

Ms. Kennedy: The open dialogue is extremely important. When a student sees a sticker on a teacher's door that indicates it is a safe space, they know that they can go and talk to that teacher and that the teacher has an understanding and an acceptance of who they are —

Senator White: And the issue.

Ms. Kennedy: — and the issue. That is really, really important. The more open and the more included we are in the curriculum, the better it is. I have two small boys. They are both in schools in Ontario. They are 6 and 8. I know that my kids can go through the school system and never see our family reflected in the curriculum. It is that constant negativity around who we are that will stay with them. Therefore, the more open we are about it and the more we talk about these issues, the safer, more inclusive and accepting we will become as a society.

Senator White: Back to my first commentary, do you also agree that there are dramatic differences between the cyberbully and the bully, regardless of whether it is in relation to the LGTB community or others, but that there is a different type of bully we are seeing as well?

Ms. Kennedy: Sure. I think it is a lot easier to be a cyberbully in many respects, because you can hide. You can do it from anywhere, any location, and there is a certain anonymity that goes with it, for sure.

Senator White: Thank you for your comments and for your presentation.

The Chair: Senator White, may we open up your question to the Anti-Defamation League?

Senator White: Sure. I do not know if you heard my questions or not. If you did, you may reply to one or both.

Mr. Hirschfeld: Yes, I did hear your question.

When you look at traditional forms of face-to-face or schoolyard bullying, we mostly think of students who have more physical or social power and can use that power to bully others. Absolutely, when we move to an online environment, that whole dynamic changes and any student, no matter where they are in that power structure, can bully online.

With cyberbullying, we are finding a wider array of students participating in it. Sometimes it might be for retaliation. They might not feel the confidence, physical power or social standing to retaliate face to face. They might turn to the online environment to do that. We see social climbing hierarchies where some youth are participating in cyberbullying because they feel it is a way to become more popular or more “in” with a certain crowd.

Le sénateur White : Ainsi, le dialogue ouvert est la solution?

Mme Kennedy : Il s'agit d'une chose extrêmement importante. Lorsqu'un élève voit sur la porte du bureau d'un enseignant un autocollant indiquant qu'il s'agit d'un lieu sécuritaire, il sait qu'il peut entrer et discuter avec une personne qui comprend et admet son identité...

Le sénateur White : Et le problème.

Mme Kennedy : ... et le problème. Il s'agit d'une chose d'une extrême importance. Plus le programme de cours sera ouvert et inclusif, mieux ce sera. Mes deux jeunes garçons, âgés respectivement de six et huit ans, fréquentent l'école en Ontario. Je sais qu'il est possible qu'ils mènent à bien toute leur scolarité sans jamais que le modèle de leur famille ne soit mentionné dans le cadre d'un cours. Cette négativité qui nous entoure constamment les suivra toujours. Ainsi, plus nous parlerons de ces questions et plus nous le ferons ouvertement, plus notre société deviendra sécuritaire, rassembleuse et tolérante.

Le sénateur White : J'aimerais revenir à mon observation initiale : croyez-vous également qu'il existe une différence fondamentale entre une personne pratiquant l'intimidation et une autre pratiquant la cyberintimidation, indépendamment du fait que la victime appartienne à la communauté GLTB ou à une autre collectivité? S'agit-il de deux types distincts d'intimidation?

Mme Kennedy : À coup sûr. Sous bien des rapports, il est beaucoup plus facile, selon moi, de pratiquer la cyberintimidation, car il est possible de le faire en cachette, depuis n'importe quel endroit, et de façon anonyme.

Le sénateur White : Merci de vos commentaires et de votre exposé.

La présidente : Sénateur White, peut-on demander aux représentants de l'Anti-Defamation League de répondre à votre question?

Le sénateur White : Bien sûr. Je ne sais pas s'ils ont entendu mes deux questions; si c'est le cas, ils peuvent répondre à l'une d'entre elles ou aux deux.

M. Hirschfeld : Oui, nous avons entendu votre question.

Lorsque nous pensons à l'intimidation sous sa forme classique — l'intimidation qui se pratique en personne, par exemple dans la cour d'école —, nous songeons essentiellement à des élèves qui tirent parti de leur force physique ou de leur pouvoir social pour intimider les autres. Il ne fait aucun doute que toute cette dynamique n'a plus cours dans le cyberspace, où tout élève peut pratiquer l'intimidation, peu importe sa force physique ou son pouvoir social.

Nous constatons que l'éventail des élèves pratiquant la cyberintimidation est beaucoup plus vaste que celui des élèves pratiquant l'intimidation classique. Il arrive que des élèves aient recours à la cyberintimidation pour se venger d'autres élèves qu'ils n'auraient pas le courage d'affronter en personne parce qu'ils ne disposent pas de la force physique ou du pouvoir social nécessaire à cette fin. Ces élèves ont recours au cyberspace pour exercer leur vengeance. Il arrive que des jeunes utilisent la cyberintimidation

Definitely across the spectrum we are seeing a wider variety of students participating in online cruelty. It speaks to the need for there to be, as my colleague just stated, lots of specific education carved out in the curriculum.

In the United States there is very little time carved out for social and emotional types of learning and topics. We give a lot of lip service to it; however, in the end, the curriculum is dominated by the subject areas that are tested, the “hard academic areas.” There is little time built in to give kids information, to help build skills, and to give them time and support in practising how to interact ethically and positively in an online environment, what to do if they come across bullying or if they are pressured into participating in that kind of behaviour. We definitely need to carve out time for that type of education.

Senator Zimmer: In my day, you dealt with the bully yourself. In my day, if you talked about the bully or revealed the bully’s name, you were tagged as a tattletale or a squealer and there was retribution beyond the usual treatment. Even though the teacher or professor would say it stops now, they have ways to get you.

Is there still retribution and retaliation beyond dealing with the issue through the proper authorities? Yes, Facebook and Twitter can be useful, but they also can be abused. The question is: If you report bullying, is it worse because they will come back and get you? They say they are going to respond positively, but do they in fact get you behind the tool shed later and retaliate separately? Does telling make it worse?

Mr. Hirschfeld: I can respond to that. Certainly, retaliation does still happen. I do not think that overall it makes things worse. We definitely encourage youth not to keep incidents of bullying or cyberbullying to themselves, because we feel that it creates significant emotional damage for them to hold that in. We encourage youth to confide in a friend or a trusted adult, whether it is a parent, teacher, counsellor at school, and so forth. Retaliation is a reality in some situations, but we feel it is always better to bring the issue out into the light and for adults to work with students to solve it in a way that will be beneficial for everyone.

afin de grimper dans l’échelle sociale, car ils croient que cela les aidera à devenir plus populaires ou à se faire admettre au sein d’un groupe particulier.

L’éventail des élèves pratiquant la cruauté en ligne est assurément plus vaste que celui des élèves pratiquant la simple intimidation. Cela indique qu’il est nécessaire, comme ma collègue vient de le mentionner, d’intégrer bien des éléments au programme d’enseignement.

Aux États-Unis, très peu de temps est consacré à l’apprentissage et aux sujets de nature sociale et émotionnelle. Nous formulons beaucoup de vœux pieux à ce chapitre, mais au bout du compte, le programme d’études est dominé par les sujets éprouvés, les matières scolaires bien établies. Les programmes ne prévoient que de courtes périodes où l’on peut fournir de l’information aux enfants, les aider à renforcer leurs compétences, leur accorder du temps et du soutien pour qu’ils mettent en pratique des comportements éthiques et positifs dans le cadre de communications en ligne et pour leur apprendre ce qu’ils doivent faire s’ils sont témoins d’actes d’intimidation ou si on fait pression sur eux pour qu’ils participent à de tels actes. Nous devons incontestablement prévoir du temps pour dispenser aux jeunes un enseignement sur les choses de ce genre.

Le sénateur Zimmer : Dans mon temps, on réglait soi-même le différend nous opposant à l’agresseur; si l’on parlait de lui ou dévoilait son nom, on se voyait qualifié de porte-panier ou de mouchard, et un châtement venait s’ajouter aux actes dont on était déjà victime. Même si l’enseignant disait que ces actes devaient cesser, les agresseurs trouvaient le moyen de recommencer à s’en prendre à leur victime.

À présent que l’on peut utiliser d’autres moyens que les autorités appropriées pour régler le problème, est-ce que les châtements et les représailles de ce genre existent toujours? Oui, Facebook et Twitter peuvent être utiles, mais peuvent également être utilisés de façon abusive. Ma question est la suivante : est-ce que le fait de signaler des actes d’intimidation aggrave les choses, vu que cela amènera les agresseurs à se venger de ceux qui les ont dénoncés? Ils affirment qu’ils agiront dorénavant de façon positive, mais dans les faits, est-ce qu’ils attendent leur victime derrière la remise pour exercer leur vengeance? Est-ce que la dénonciation aggrave les choses?

M. Hirschfeld : Je peux répondre à cette question. À coup sûr, les représailles existent toujours. À mon avis, de façon globale, je ne crois pas que la dénonciation aggrave les choses. Nous encourageons assurément les jeunes victimes d’intimidation ou de cyberintimidation à ne pas garder le silence, car nous croyons que cela occasionne des dommages considérables sur le plan émotif. Nous encourageons les jeunes à se confier à un ami ou à un adulte auquel ils font confiance, par exemple, un parent, un enseignant ou un conseiller de leur école. Dans certains cas, les représailles sont quelque chose de bien réel mais nous estimons qu’il est toujours préférable de dévoiler un problème de manière à ce que les adultes puissent collaborer avec les élèves pour le régler d’une manière qui profitera à tout le monde.

The question you raise is important because it speaks to an issue of an entire school culture. Much of the research shows that most students and young people are privately uncomfortable with bullying and retaliatory behaviour; however, they may feel that they are the only ones who are feeling or thinking that way and that the rest of their peers would support that kind of negative behaviour going on in the environment.

You have a lot of students who share the same feelings and beliefs, all keeping quiet, because they feel that they are the only ones who think that way. It is the responsibility of a school to open up the dialogue, to educate, and to make students aware that the majority of students want a safe, supportive environment. The majority of kids do not support the bullying behaviour. When that information gets out in the open, the social norms of the entire community can be adjusted, and most students can be empowered to act as allies and supporters so that retaliation cannot take hold.

That is really what we are aiming at with this type of education. It is not just disciplining the few individuals who may be involved in an incident, but providing the kind of education to the entire community that reshapes the norms so that retaliation and other negative forces cannot thrive. I will stop there on that question.

Senator Zimmer: I guess it could happen to them too. Even though they are silent, they are probably thinking that if they do not bully someone else, it could happen to them. Therefore, they need the support of the school, the community and their parents. Thank you very much.

Ms. Kennedy: I completely agree. I do not think that any of this work can be done in isolation. I think it is a holistic approach to the whole education system and the work we do before the teacher ever ends up in the classroom. The earlier we start the education around LGTBQ issues and bullying in an age-appropriate manner, that is what we should be looking at.

Senator Meredith: Thank you so much, panellists. I keep going back to this question of how we change a culture within our schools, within our institutions, and within government in terms of the issues around bullying and the attitude that is taken when someone does come forth with a complaint. How do we change that culture? Ms. Kennedy, you mentioned teachers being part of the problem when it comes to the LGTB community, almost the sense of “suck it up,” or “deal with it.” A sense of empathy is still not demonstrated. How do we change that to really get to the root of the problem?

Votre question est importante parce qu'elle concerne un problème qui englobe la culture entière d'une école. La plupart des recherches montrent que, dans leur for intérieur, la plupart des élèves et des jeunes ne sont pas à l'aise avec les actes d'intimidation et de représailles; cependant, ils croient peut-être qu'ils sont les seuls à éprouver ou à penser cela, et que le reste de leurs pairs sont d'accord avec les comportements négatifs de ce genre.

Beaucoup d'élèves partagent les mêmes sentiments et les mêmes pensées, mais ils gardent le silence parce qu'ils croient être les seuls à penser de cette façon. Les écoles ont la responsabilité d'engager le dialogue, d'éduquer les jeunes et de leur faire savoir que la plupart des élèves veulent évoluer dans un environnement sécuritaire et stimulant. En règle générale, les jeunes n'approuvent pas les comportements intimidants. Une fois cette information divulguée, on peut rajuster les normes sociales de l'ensemble de la collectivité, et la plupart des élèves peuvent être habilités à s'unir et à s'entraider de manière à ce que les actes de représailles ne se répandent pas.

Il s'agit là de l'objectif que nous poursuivons avec ce type d'éducation. Il s'agit non seulement d'imposer des mesures disciplinaires aux quelques personnes mêlées à un incident, mais aussi d'éduquer l'ensemble de la collectivité afin de redéfinir les normes de manière à ce que les actes de représailles et les autres comportements négatifs ne puissent pas prendre de l'ampleur. Je m'en tiendrai à cela sur cette question.

Le sénateur Zimmer : J'imagine que cela pourrait leur arriver à eux aussi. Même s'ils gardaient le silence, ils croient probablement que, s'ils n'intimident pas les autres, les autres pourraient cesser de les intimider. Par conséquent, ils ont besoin du soutien de l'école, de la collectivité et de leurs parents. Merci beaucoup.

Mme Kennedy : Je suis tout à fait d'accord avec cela. J'estime que rien de tout cela ne peut être fait de façon isolée. À mes yeux, il faut adopter une démarche holistique en ce qui a trait à l'ensemble du système d'éducation et à la formation préalable des enseignants. Il faudrait envisager d'éduquer les gens, en fonction de leur âge, à propos de l'intimidation et des questions liées aux GLTBQ, et commencer à le faire le plus tôt possible.

Le sénateur Meredith : Je remercie les témoins. Je reviens sans cesse à la question de savoir comment nous devons nous y prendre pour changer la culture qui règne au sein de nos écoles, de nos établissements et du gouvernement en ce qui concerne des questions touchant l'intimidation et l'attitude adoptée envers une personne qui dépose une plainte. Que devons-nous faire pour changer une telle culture? Madame Kennedy, vous avez dit que les enseignants faisaient partie du problème en ce qui a trait aux GLTB, à qui ils disent presque de prendre leur mal en patience ou de s'arranger eux-mêmes avec leurs problèmes. Ils ne font toujours pas preuve d'empathie envers ces jeunes. Quelles mesures devons-nous prendre pour changer cette attitude de manière à ce que nous puissions vraiment nous attaquer à la source du problème?

Ms. Kennedy: There are so many different ways of dealing with it and addressing it. One way of doing it would be to have role models at every level of the political realm, for example, role model teachers and role models in the sports world. There are hardly any “out gay” athletes or politicians.

This week we have before the house Bill C-279, the gender identity bill. If it passes second reading, it will go to committee, and we would have transgender people included in our Canadian Human Rights Act and in the Criminal Code of Canada. If we continue to hide and to not address the issue of the LGTBQ populations within our society, we will continue to think that it is not okay to be gay, and we will continue to send those negative messages to our youth, who are already struggling with their identity through their teen years.

We need to start talking more freely and openly about LGTB populations within our society. Currently there are 77 countries around the world that criminalize homosexuality, and in 5 countries it is punishable by death. As an “out person,” I see that, and that has a negative impact on our community on a regular basis. We have to start opening up the dialogue and being respectful of people’s religious interpretation of LGBTQ issues, while at the same time recognizing within our publicly funded education system that every child has the right to be safe and educated.

Senator Meredith: Mr. Hirschfeld, would you like to comment on that as well?

Mr. Hirschfeld: I think that the first response I have is the dictum that change is a process, not an event, so there are no short-term or easy-fix kinds of interventions for this problem. Whole communities need to be involved, and it needs to be an ongoing, long-term effort. All the research shows that schools have to be involved in a multi-year effort to address issues like bullying, anti-bias and prejudice, in order for it to begin to take hold and for a community to shift. Whole communities can and will shift when the commitment is made. It means starting at the earliest grades, with curriculum and training for teachers and parents, and establishing a mission that has to do with social and emotional learning. Very much the way that you would plan for the academic curriculum, you also have to plan for the safety issues and emotional issues that you will teach. It must be across the board. They must be consistent messages between home and school, and there must be a commitment over a number of years. There is no secret formula; it is consistency and, as I said, a whole-of-school commitment. Where that happens, we see the behaviour shift and larger numbers of students being empowered to act as allies, to behave respectfully toward their peers and to stand together when individuals express bias, prejudice, bullying and so forth.

Mme Kennedy : Il existe une multitude de moyens de prendre le problème en main et de le régler. L’un de ces moyens consiste à offrir des modèles de comportement à chaque échelon du domaine politique, par exemple, du domaine de l’enseignement ou du domaine sportif. Il n’y a pour ainsi dire aucun athlète ou politicien ouvertement gai.

Cette semaine, le projet de loi C-279, qui porte sur l’identité sexuelle, fait l’objet d’une deuxième lecture par la Chambre des communes. S’il franchit cette étape, il sera renvoyé à un comité, et les personnes transgenres pourraient se voir englober par la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel du Canada. Si notre société continue de fermer les yeux sur l’existence des GLTBQ et de refuser de se pencher sur cette question, nous continuerons de croire qu’il est répréhensible d’être gai, et nous continuerons d’envoyer des messages négatifs de ce genre à nos jeunes qui sont déjà aux prises avec des difficultés d’ordre identitaire durant leur adolescence.

Notre société doit commencer à parler plus librement et plus ouvertement des questions touchant les personnes GLTB. À l’heure actuelle, quelque 77 pays ont adopté des lois criminalisant l’homosexualité, et dans cinq de ces pays, les homosexuels sont passibles de la peine de mort. En tant que personne « sortie du placard », je constate que cela a régulièrement des répercussions négatives sur notre collectivité. Nous devons engager un dialogue ouvert et respecter l’interprétation religieuse que font certaines personnes des questions relatives aux GLTBQ, et ce, en veillant à ce que notre système d’éducation publique reconnaisse que chaque enfant a le droit d’être en sécurité et d’être éduqué.

Le sénateur Meredith : Monsieur Hirschfeld, avez-vous des observations à formuler à ce sujet?

M. Hirschfeld : Je rappellerai tout d’abord la maxime selon laquelle le changement est un processus, et non pas un événement. Ainsi, il n’existe aucune solution simple et rapide à ce problème. Il faut mettre à contribution l’ensemble des collectivités, et il faut déployer des efforts permanents et à long terme. Toutes les recherches montrent que, pour s’attaquer à des problèmes comme ceux liés à l’intimidation et aux préjugés, il faut que les écoles soient mises à contribution dans le cadre d’une initiative pluriannuelle — c’est de cette manière que l’on commencera à obtenir des résultats durables et que l’on amènera une collectivité à changer. Des collectivités entières peuvent changer et changeront effectivement du moment où elles se seront engagées à le faire. Cela signifie que l’on doit commencer à éduquer les jeunes dès les premières années d’école — ce qui passe par une modification du programme d’études et la fourniture d’une formation aux enseignants et aux parents — et conférer à l’éducation une mission liée à l’apprentissage social et émotionnel. Il faudrait planifier l’enseignement de questions relatives à la sécurité et aux émotions, à peu près de la même façon que l’on planifie le programme pédagogique. Il doit s’agir d’une initiative touchant tous les secteurs. Le message transmis à l’école doit concorder avec le message transmis à la maison, et il doit s’agir d’un engagement pluriannuel. Il n’existe aucune solution miracle — la solution réside dans la cohérence et, comme je l’ai dit, dans la mobilisation de toutes les

Senator Ataullahjan: It is interesting. You just spoke about involving the community as a whole. So far, we have spoken about the responsibility of the schools, the teachers and the parents, but I would like to ask you what role advertising plays in forming ideas amongst youth and even young children? Quite often, advertising informs ideas and perceptions of what is cool and normal, and bullies often prey on those who are different from perceived ideas of what is normal. While we talk about educating children about bullying, we also need to make adults in positions of influence take responsibility too.

Mr. Hirschfeld: I could not agree with you more on that. One important part of the curriculum that should be included at every school and age level is media literacy, where students are taught to be critical consumers of everything from movies and television to advertisements and videogames so that they are thinking critically about the messages — who makes them, why, what they mean — and the extent to which they are buying into those messages and ideals, et cetera. Really making that an explicit part of the curriculum is important.

It is also important for agencies like ADLs and other educational organizations that are working on issues like bullying and bias to form partnerships with media agencies to educate them and build awareness within those industries about how their messages impact youth and to help to shape and re-shift messages where possible. At the ADL, we have several partnerships with media agencies. One is with MTV. They are running, in the United States, a campaign called A Thin Line to deal with digital abuse and cyberbullying issues. We act as an advisor on that campaign and work with them to help to shape expectations and to build awareness amongst youth. We are working with the Ad Council here, which is about to release an anti-bullying campaign, a series of TV and radio spots and other types of media interventions.

There are other examples, but we need to work in partnership with various media agencies and with the industry as a whole to educate them and to help them to get the right messages out to youth, in a large-scale way that we cannot do on our own.

personnes évoluant au sein d'une école. Si l'on fait cela, on constatera des changements de comportement, et on remarquera qu'un plus grand nombre d'élèves sont en mesure de jouer le rôle d'alliés, de faire preuve de respect envers leurs pairs et de demeurer unis lorsque des gens pratiquent l'intimidation, adoptent des comportements fondés sur des préjugés, et cetera.

Le sénateur Ataullahjan : C'est intéressant. Vous venez tout juste de dire qu'il fallait mettre à contribution l'ensemble de la collectivité. Jusqu'ici, nous avons parlé de la responsabilité des écoles, des enseignants et des parents; à ce moment-ci, j'aimerais que vous me parliez du rôle que joue la publicité sur le plan de la formation des idées des jeunes, et même des enfants. Bien souvent, la publicité influence les idées et les perceptions qu'ont les jeunes de ce qui est branché et normal, et les personnes qui pratiquent l'intimidation s'attaquent souvent à ceux qui ne correspondent pas à ces idées et ces perceptions. Nous parlons du fait qu'il faut éduquer les jeunes à propos de l'intimidation, mais nous devons également faire en sorte que les adultes qui occupent des postes d'influence assument eux aussi leurs responsabilités.

M. Hirschfeld : Je suis entièrement d'accord avec vous. Il serait important d'intégrer aux programmes d'études de chaque école et de chaque niveau scolaire des cours d'initiation aux médias dans le cadre desquels les élèves apprendraient à faire preuve d'esprit critique à l'égard de tout ce qui leur est proposé — films, émissions de télévision, publicités et jeux vidéo — de manière à ce qu'ils s'interrogent sur la signification des messages qui leur sont transmis, leur origine et leur raison d'être, sur la mesure dans laquelle ils adhèrent à ces messages et aux idéaux qu'ils véhiculent, et ainsi de suite. Il est important que cela fasse vraiment partie intégrante du programme d'étude.

Il est également important que des organismes comme l'ADL et d'autres organisations du secteur de l'éducation qui s'intéressent à des problèmes comme l'intimidation et les préjugés établissent des partenariats avec des organisations du secteur des médias afin de les éduquer et de les sensibiliser à propos de l'incidence de leurs messages sur les jeunes, et pour les aider, dans la mesure du possible, à élaborer et à réorienter leurs messages. L'ADL a créé des partenariats avec plusieurs organisations du secteur des médias, notamment MTV. Aux États-Unis, cette chaîne de télévision mène une campagne intitulée « A Thin Line », qui porte sur la violence numérique et la cyberintimidation. L'ADL fait office de conseiller de MTV dans le cadre de cette campagne, et collabore avec elle pour contribuer à orienter les attentes des jeunes et accroître la sensibilisation chez ces derniers. Nous collaborons également avec l'organisation Ad Council, qui est sur le point de lancer une campagne de lutte contre l'intimidation constituée d'une série de messages publicitaires destinés à la télévision et à la radio et d'autres types d'interventions médiatiques.

Je pourrais donner d'autres exemples, mais l'essentiel tient à ce que nous devons travailler en partenariat avec diverses organisations médiatiques et l'ensemble de l'industrie afin de les éduquer et de les aider à transmettre aux jeunes des messages

Mr. Marnin: To add to that, it is important to hold media outlets, websites and so forth responsible for their terms of service. They put out guidelines by which they agree to operate, and one of the things that we have found useful in educating them about the issues is reminding them of the ideals and responsibilities that they have and hold, as well as the policies that they themselves have established. When their media is being used in ways that contradict those policies, I think that they often recognize the value those policies in other ways and like to affirm those policies and live up to them.

Overarching with that and with the prior question about changing the culture, I wanted to add that having laws and policies allows and forces discussion of these issues, which allows for the conversations to happen to change the culture. It affirms government's perspective on what is okay and what is not okay and also holds communities responsible. When you talk about the teachers who are engaging in this behaviour, there is a mechanism to hold them responsible for their activities and speech.

Ms. Kennedy: Now, more than ever, we are seeing gay characters in sitcoms, and that has given our youth permission to come out at an earlier age. However, when they do that, we are not providing resources in the school system because the teachers do not have the training that they need to address the transphobia and homophobia in the hallways. Our LGBTQ youth are being given a false sense of security because they are not getting the backing that they need, on a daily basis, in the school environment.

Senator Meredith: Some of you have touched on this already with respect to the education that still needs happen. How effective do you think your education programs have been in reaching those individuals who are still resistant to the changes that you would like to see? In terms of programs that you have introduced that have helped to alleviate or bring more awareness to the issues facing your community, with respect to cyberbullying or bullying in general, are we getting the message across? Is it resonating in the changes that you would like to see?

Ms. Kennedy: The work that we are doing in Newfoundland and Labrador has been very successful.

When a child comes out to the parent, the parent is afraid of the child not being successful in life because they do not understand what it means to be LGBTQ. We have given the

appropriés que nous n'avons pas la possibilité de diffuser à grande échelle, car nous ne disposons pas des mêmes moyens de diffusion que ceux que possèdent ces organisations.

M. Marnin : J'aimerais ajouter à cela qu'il est important que les organismes médiatiques et les sites web, entre autres, soient tenus responsables de leurs propres modalités de service. Ils publient des lignes directrices touchant leurs activités qu'ils se sont engagés à respecter, et l'une des choses que nous avons trouvées utiles au moment de les éduquer à propos des problèmes consiste à leur rappeler leurs idéaux et leurs responsabilités, de même que les politiques qu'ils ont eux-mêmes mises en place. Je crois que, bien souvent, lorsque l'un de leurs utilisateurs contrevient à ces politiques, ils voient ces politiques d'un autre œil, prennent position en leur faveur et assument les responsabilités qui en découlent.

Pour aller au-delà de cela et de la question précédente concernant le changement de culture, je tenais à ajouter que le fait d'établir des lois et des politiques nous donne l'occasion de parler de ces questions, et nous contraint à le faire, ce qui rend possible un changement de culture. Ces lois et ces politiques énoncent la position du gouvernement sur ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas, et obligent les collectivités à assumer leurs responsabilités. Vous avez parlé des enseignants qui prenaient part à ce type de comportement; ces lois et politiques constituent un mécanisme qui les tient responsables de leurs activités et de leurs propos.

Mme Kennedy : Plus que jamais, les séries télévisées comprennent des personnages gais, et cela a amené les gens à dévoiler leur homosexualité à un jeune âge. Toutefois, une fois qu'ils l'ont fait, ils ne sont pas soutenus par le réseau scolaire parce que les enseignants n'ont pas reçu la formation dont ils ont besoin pour régler les problèmes de transphobie et d'homophobie qui se manifestent dans les corridors des écoles. On donne à nos jeunes GLBTQ un faux sentiment de sécurité, car on ne leur fournit pas le soutien dont ils ont besoin au quotidien dans l'environnement scolaire.

Le sénateur Meredith : Ma question porte sur un élément dont quelques-uns d'entre vous ont déjà parlé en ce qui concerne les mesures qui doivent encore être prises en matière d'éducation. À votre avis, dans quelle mesure vos programmes d'éducation ont-ils réussi à toucher les gens qui résistent encore aux changements que vous aimeriez voir survenir? Est-ce que vous parvenez à faire passer le message dans le cadre des programmes que vous avez mis en place et qui ont contribué à atténuer les problèmes — par exemple, la cyberintimidation ou l'intimidation en général — auxquels fait face votre communauté ou à mieux les faire connaître? Est-ce que ce message se traduit par les changements que vous souhaitez?

Mme Kennedy : Le travail que nous faisons à Terre-Neuve-et-Labrador est très fructueux.

Lorsqu'un jeune révèle son homosexualité à ses parents, ceux-ci craignent que leur enfant rate sa vie parce qu'ils ne savent pas ce que cela signifie que d'être GLBTQ. Nous avons appris aux enseignants

teachers and the educators the information that they need to be more comfortable with what it means to be LGBTQ. We are having success, in Newfoundland and Labrador in particular and also in Ontario, with the work that we have done. We now have simple things like gender neutral bathrooms, which has a huge impact on a child who is transitioning. These are things that were not being addressed before we did our training. Another example is policies that actually spell out what lesbian, gay, bisexual and transgender mean. Schools have rewritten their policies to reflect the diversity and the student population within their school environment, and it has been very successful.

Mr. Hirschfeld: We found that our education and training around cyberbullying has been very well received and had a big impact. We have actually found that a lot of educators and administrators are hungering for it because there is now so much attention on this issue swirling around the news. Many new laws are being handed down on what seems to be a monthly basis. People are scrambling for information and support. We found that it has been very welcoming. We have had resistance when a negative incident explodes and then the school is under a lot of scrutiny from the media and the community. Sometimes walls get put up and there is a resistance to invite organizations in to help them deal with their “dirty laundry.” It is important for us to work in a proactive way to build relationships with institutions — not in response to a problem, but before any problem occurs — to help them build an environment where everything is in place before those problems arise. That is one issue.

I would say the greatest difficulty or level of resistance is not in people opening themselves up to wanting this information and these programs; it is fitting into the school program with all the competing demands. In the United States there is such a tremendous emphasis on testing and standards now. I do not know if the same trends exist in the Canadian system, but the pressure to spend so much time on “hard core” academic subjects and what is on the tests is driving out professional development and classroom time for a lot of the social and emotional issues. Even while there are bullying incidents in the news every day and everyone is saying we need to deal with this in our schools, they are finding it really difficult to carve out the time — and often the money — to have the necessary training. We want to see a lot of changes from the top down in the way that school authorities are structuring time spent on various parts of the curriculum.

Ms. Kennedy: With the help of Justice Canada, Egale has travelled across the country training police officers or school resource officers; the officers specifically called into schools to

et aux éducateurs qu'ils devaient mieux comprendre cela. Le travail que nous avons fait a donné de bons résultats, plus particulièrement à Terre-Neuve-et-Labrador, et aussi en Ontario. Nous avons mis en place des choses simples comme des toilettes unisexes, ce qui a une énorme incidence sur un enfant en période de transition. Notre formation a permis de régler des problèmes. Je pourrais également donner l'exemple de politiques qui ont été établies et qui énoncent une définition des termes « lesbienne », « gai », « bisexuel » et « transgenre ». Les administrations scolaires ont réécrit leurs politiques afin de refléter la diversité de la population évoluant dans leur établissement, et cela a porté ses fruits.

M. Hirschfeld : Nous avons constaté que l'enseignement et la formation que nous dispensons à propos de la cyberintimidation ont été très bien accueillis et ont eu d'importantes répercussions. En fait, nous avons remarqué que beaucoup d'administrateurs et d'éducateurs désignent ardemment suivre une telle formation, vu que la question attire beaucoup l'attention des médias en ce moment. Il semble que, chaque mois, de nouvelles lois en la matière soient déposées. Les gens se bousculent pour obtenir de l'information et du soutien. Nous avons constaté que les gens voyaient cela d'un très bon œil. Nous nous sommes heurtés à une résistance dans les cas où une école était surveillée de très près par les médias et la collectivité à la suite d'un incident négatif. Il arrive qu'une école se replie sur elle-même, et soit réticente à l'idée d'inviter une organisation à l'aider à se pencher sur ce qui ne tourne pas rond. Il est important que nous établissions des relations avec les établissements de façon proactive — non pas en réaction à un incident, mais avant qu'un incident ne survienne — afin de les aider à créer un environnement où toutes les solutions sont en place avant que les problèmes ne surgissent. Il s'agit là d'un élément.

Je dirais que la principale difficulté ou résistance tient non pas au fait que les gens ne veulent pas utiliser ces renseignements et ces programmes, mais plutôt au fait de trouver une place pour ceux-ci au sein du programme pédagogique, qui comprend toutes sortes d'exigences contradictoires. À l'heure actuelle, aux États-Unis, on met énormément l'accent sur les tests et les normes. Je ne sais pas si une tendance semblable existe au Canada, mais aux États-Unis on exerce des pressions sur les écoles pour qu'elles consacrent beaucoup de temps aux matières de base et aux sujets qui feront l'objet d'évaluations, de sorte que l'on n'a plus de temps à consacrer au perfectionnement professionnel et aux questions de nature sociale et émotionnelle. Même si les médias révèlent chaque jour de nouveaux incidents d'intimidation, et même si tout le monde affirme que nous devons régler ce problème qui touche nos écoles, on a beaucoup de difficulté à trouver le temps — et bien souvent l'argent — nécessaire pour dispenser la formation requise. Nous voulons qu'une foule de changements soient apportés, de manière descendante, à la manière dont les administrations scolaires fixent le temps qui devra être consacré aux divers éléments du programme d'études.

Mme Kennedy : Grâce au soutien de Justice Canada, Egale s'est rendu dans toutes les régions du pays pour dispenser une formation aux policiers et aux personnes-ressources des écoles.

address issues of bullying, cyberbullying and suicide. It is a very successful program, and Justice Canada has played a significant role in helping us address that issue.

Senator Robichaud: To the first witness, you told us you have six programs that you offer and most of them deal with educators. Then you mentioned family education. How much take is there from parents who have children in those schools that bother to come out, listen and educate themselves about cyberbullying?

Mr. Hirschfeld: That question is for me, correct; for ADL?

Senator Robichaud: That is right.

Mr. Hirschfeld: It is definitely a challenge. We find that parents and families are much more involved when their children are young, at the primary school ages. As kids become teenagers they are less involved in school life. It is harder to get them to participate in programs. That is definitely an ongoing challenge.

We try to have those workshops and training opportunities for parents and families that are able to and want to attend. Those need to be coupled with other efforts by the school to send out lots of literature and information and to have clear policies in place. Sometimes schools have policies and contracts that need to be reviewed and signed by families, so they can discuss it at home with their kids. There can be pamphlets and other literature sent home to educate parents about the issues, the school's approach to dealing with them and what language to use in response.

There must be a number of initiatives working together to reach parents, many of whom are busy working and not able to physically come into the school environment to attend programs.

[Translation]

Senator Robichaud: Ms. Kennedy, do you speak French?

[English]

Ms. Kennedy: No.

Senator Robichaud: That is all right.

You say you have programs in Newfoundland and Labrador and also in Ontario. Why just two provinces? What is not happening?

Ms. Kennedy: That is a very good question. I think that in Newfoundland and Labrador they did an extensive review of the survey results and realized the extent of the problem. I wish I had

Les policiers avaient expressément été invités à venir dans les écoles pour parler des problèmes liés à l'intimidation, à la cyberintimidation et au suicide. Il s'agit d'un programme qui donne de très bons résultats, et Justice Canada nous a beaucoup aidés à régler le problème.

Le sénateur Robichaud : Ma question s'adresse au premier témoin. Vous nous avez dit que vous disposiez de six programmes, et que la plupart d'entre eux étaient destinés aux éducateurs. Vous avez également fait allusion à l'éducation familiale. Dans quelle mesure les parents d'enfants fréquentant ces écoles se donnent-ils la peine de participer à ces programmes de formation, d'écouter ce qu'on leur dit à propos de la cyberintimidation et de s'éduquer à ce sujet?

M. Hirschfeld : La question s'adresse à moi, pas vrai? On s'adresse à l'ADL?

Le sénateur Robichaud : C'est exact.

M. Hirschfeld : Il s'agit assurément d'un défi. Nous constatons que les parents et les familles s'investissent beaucoup plus dans les programmes lorsque leurs enfants sont jeunes et fréquentent l'école primaire. Les adolescents participent moins à la vie scolaire. Il est plus difficile de les amener à participer aux programmes. Cela représente sans aucun doute un défi constant.

Nous essayons d'offrir les ateliers et les occasions de formation aux parents et aux membres de la famille qui sont en mesure d'y participer et qui souhaitent le faire. Ceux-ci doivent s'assortir d'autres efforts déployés par les écoles pour envoyer beaucoup de documentation et d'information et mettre en place des politiques claires. Dans certains cas, les écoles ont des politiques et des contrats que les parents doivent examiner et signer, ce qui fait qu'ils peuvent en discuter avec leurs enfants à la maison. Il peut y avoir des brochures et d'autres documents envoyés à la maison pour renseigner les parents sur les problèmes qui se posent, sur la démarche que l'école adopte pour les régler et sur ce qu'ils devraient dire lorsqu'ils en prennent connaissance.

Il faut qu'il y ait plusieurs initiatives parallèles pour joindre les parents, puisqu'il y en a beaucoup qui sont occupés par leur travail qui ne peuvent pas se rendre à l'école pour participer aux programmes.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Madame Kennedy, parlez-vous français?

[Traduction]

Mme Kennedy : Non.

Le sénateur Robichaud : Ce n'est pas grave.

Vous dites que vous offrez des programmes à Terre-Neuve-et-Labrador et aussi en Ontario. Pourquoi dans deux provinces seulement? Qu'est-ce qui manque?

Mme Kennedy : C'est une très bonne question. Je pense qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, on a examiné attentivement les résultats du sondage et pris connaissance de l'ampleur du

the answer to that. In other provinces, we have tried to get the ministries of education to respond to the survey, to introduce gay-straight alliances in schools and introduce curriculum and teacher training. We have not been as successful as we have been in Newfoundland and Labrador. They are open to it.

Senator Robichaud: The problem is not educators, it is politicians?

Ms. Kennedy: That is very astute.

Senator Robichaud: You can say it. Someone, somewhere, has to realize that the situation is such that things must move. Usually it starts with politicians, with a minister, supported by staff.

Ms. Kennedy: Exactly. If you look historically at how the LGBTQ movement in Canada has gained their rights, they have been done through the courts. It has not been done at the political level.

Like every other marginalized group in society, we have had to fight through the courts. That is for any myriad of reasons, whether it be parental backlash or religious versus human rights. It is really problematic when we cannot address these issues in our parliaments.

Senator Robichaud: It does not only have to do with educators. You mentioned the people who go into the schools, like police officers or counsellors. All those people must receive some kind of training to deal with that.

Ms. Kennedy: Absolutely. If they do not get that training, they will never be able to address what it means to be LGBTQ. They will not have an understanding. They will not know the language. They will not understand the language and until we start addressing that as a society, I think we are going to continue to have these problems. They are not going to get any better.

The Chair: Ms. Kennedy, you made some comments which concern me and that is the definition of bullying and that it does not — if I understood you — adequately reflect the severity of the acts involved. You went on to say that if it was committed by adults, we would use language of criminal law such as harassment and assault.

Are children receiving equal benefit of the law as guaranteed by section 15 of the Charter?

Ms. Kennedy: I think that many times, especially when it comes to LGBTQ issues and youth, parents' rights trump the right of the child. As educators within our school system, I think we need to address that. The sexual harassment, sexual assault, verbal abuse and cyberbullying are not being addressed in the same way it would be if an adult were being targeted in the same fashion.

problème. J'aimerais pouvoir vous répondre. Dans d'autres provinces, nous avons essayé d'inciter les ministres de l'Éducation à répondre au sondage, de créer des alliances gais-hétérosexuels dans les écoles et d'offrir une formation dans le cadre des programmes et aussi aux enseignants. Nous n'avons pas connu autant de succès qu'à Terre-Neuve-et-Labrador. Là-bas, les gens sont ouverts à l'idée.

Le sénateur Robichaud : Le problème vient non pas des éducateurs, mais plutôt des politiciens?

Mme Kennedy : Voilà qui est très perspicace.

Le sénateur Robichaud : Vous pouvez le dire. Il faut que quelqu'un quelque part se rende compte que la situation doit changer. Habituellement, cela commence par les politiciens, par un ministre, soutenu par du personnel.

Mme Kennedy : Exactement. Au Canada, le mouvement GLBTQ a fait valoir ses pouvoirs en s'adressant aux tribunaux. Cela ne s'est pas fait par la politique.

Comme tous les autres groupes marginalisés de la société, nous avons dû nous battre devant les tribunaux. C'est attribuable à toutes sortes de raisons, que ce soit la réaction négative des parents ou le combat entre les droits liés à la religion et les droits de la personne. C'est un problème grave lorsqu'on ne peut pas aborder ces questions aux parlements.

Le sénateur Robichaud : Ce ne sont pas que les éducateurs qui sont concernés. Vous avez mentionné les gens qui se rendent dans les écoles, comme les agents de police ou les conseillers. Tous ces gens doivent recevoir une formation quelconque dans le domaine.

Mme Kennedy : Assurément, s'ils n'ont pas cette formation, ils ne seront jamais en mesure de comprendre ce que cela signifie que d'être GLBTQ. Ils ne pourront pas comprendre. Ils ne connaîtront pas les termes. Ils ne comprendront pas les expressions qui sont utilisées, et, tant que notre société n'aura pas abordé ces problèmes, je pense qu'ils vont continuer d'exister. Les choses ne vont pas s'améliorer.

La présidente : Madame Kennedy, vous avez dit quelque chose qui m'a préoccupée, et c'est que la définition d'intimidation ne reflète pas, si je vous ai bien comprise, la gravité des actes qu'elle désigne. Vous avez ajouté que, si ces actes étaient commis par des adultes, nous parlerions de harcèlement et d'agression, comme en droit pénal.

Est-ce que les enfants sont protégés au même titre que les adultes par l'article 15 de la Charte?

Mme Kennedy : Je pense que dans bien des cas, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes GLBTQ, les droits des parents ont préséance sur ceux de l'enfant. Je pense qu'en tant qu'éducateurs travaillant au sein de notre système scolaire, nous devons régler ce problème. Le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle, la violence verbale et la cyberintimidation ne sont pas traités de la même manière que si c'était un adulte qui était la cible.

I feel in many cases it is a total power imbalance for our youth if the policies and processes are not in place within our education system; often the school is the only place where that child may have some refuge for six hours in a day. If the school is not accepting, then the child does not feel safe to go into school.

The Chair: What should be done to better protect children's rights?

Ms. Kennedy: First and foremost we should educate the educators and give them the language, knowledge and expertise they need to help the child, policy development, role models and early curriculum that is age appropriate. We have to create a space that is caring and inclusive for everybody.

Mr. Marnin: Our position has been generally that individuals should use the law as it exists. If the behaviour reaches the level of criminal behaviour, there is no reason not to utilize it. The department of education has also indicated and emphasized with school districts to use our civil rights laws as well, particularly when individuals are targeted because of a protected category, that those should be used in addition to criminal laws when the criminal law is violated.

Ms. Kennedy: If the child or the youth does not have the support of the home, the law is not always an option for many of our youth.

The Chair: Earlier today we had a number of young people who presented. My colleagues may disagree with me, but the two things I heard clearly was that, first, they need more parental support, and second, that it is not necessarily that the law needs to change, but attitudes.

Ms. Kennedy: That is right.

The Chair: I am sure you both deal with LGBTQ and issues about defamation and the things that the Anti-Defamation League has talked about. They are not in silos. There is also the issue of other groups, people of colour who are part of your group. What challenges do they face?

Ms. Kennedy: The whole intersectionality of race and sexual orientation and gender identity is very complex. Homophobia and transphobia transcend all cultural boundaries, I believe. I do not think you can look at any one particular group in society and say they discriminate against the LGBT population more than others.

The Chair: Maybe I did not put it clearly. I meant that the people who belong to the LGBT groups and are people of colour probably face greater challenges.

Je pense qu'il y a dans beaucoup de cas un déséquilibre total de pouvoir pour nos jeunes lorsque les politiques et les processus n'existent pas au sein du système d'éducation. Souvent, l'école est le seul endroit où l'enfant est capable de trouver refuge, pendant six heures par jour. Si l'école ne l'accepte pas, il ne s'y sent pas en sécurité.

La présidente : Qu'est-ce qu'on devrait faire pour mieux protéger les droits des enfants?

Mme Kennedy : D'abord et avant tout, nous devrions informer les éducateurs et leur fournir le vocabulaire, les connaissances et l'expertise dont ils ont besoin pour venir en aide aux enfants, l'élaboration de politiques, des modèles de comportement et des premiers programmes adaptés à l'âge. Nous devons créer un milieu où tout le monde peut se sentir bien et qui est accueillant pour tous.

M. Marnin : En général, nous prônons l'idée que les gens devraient recourir aux lois sous leur forme actuelle. Si le comportement en question a la gravité d'un comportement criminel, il n'y a aucune raison de ne pas le faire. Le ministère de l'Éducation a aussi insisté auprès des districts scolaires pour qu'ils aient recours aux lois en matière de droits civils également, surtout lorsque des gens sont visés parce qu'ils appartiennent à une catégorie protégée, et on devrait avoir recours à ces lois en plus des lois pénales lorsqu'il y a infraction à celles-ci.

Mme Kennedy : Lorsque l'enfant ou le jeune ne trouve pas de soutien à la maison, dans bien des cas, le recours à la loi n'est pas une solution qui s'offre à lui.

La présidente : Plusieurs jeunes gens ont présenté un exposé plus tôt dans la journée. Mes collègues ne seront peut-être pas d'accord avec moi, mais les deux choses qui sont ressorties clairement à mon avis, c'est que, premièrement, ils ont besoin de plus de soutien de la part de leurs parents, et, deuxièmement, ce n'est pas nécessairement les lois qui doivent changer, ce sont plutôt les attitudes.

Mme Kennedy : C'est vrai.

La présidente : Je suis sûre que vous vous occupez tous deux de jeunes GLBTQ et de problèmes de diffamation, ainsi que des choses dont le représentant de l'Anti-Defamation League a parlé. Ce n'est pas compartimenté. Il y a aussi la question des autres groupes, les gens de couleur qui font partie de votre groupe. Quels sont les problèmes auxquels ils font face?

Mme Kennedy : Toute la question de l'aspect multidimensionnel de la race, de l'orientation sexuelle et de l'identité sexuelle est très complexe. L'homophobie et la transphobie ne connaissent aucune frontière culturelle, je crois. Je ne pense pas qu'on puisse isoler un sous-groupe au sein de la société et dire que celui-ci exerce une discrimination plus marquée que les autres envers les GLBTQ.

La présidente : Je n'ai peut-être pas posé ma question de façon claire. Je voulais dire que les gens qui font partie des groupes GLBTQ et qui sont en même temps des gens de couleur font probablement face à des problèmes plus importants que les autres.

Ms. Kennedy: Absolutely. Our Aboriginal two-spirit people would face all the other “isms” that go with being Aboriginal and First Nations. A lesbian of colour would also face those issues around sexism, racism, homophobia and transphobia. That whole intersectionality piece is very significant when it comes to the LGBTQ population for sure.

The Chair: Do you have any specific recommendations of what we could do to assist them, especially on the issue of cyberbullying?

Ms. Kennedy: Education.

Mr. Hirschfeld: I concur with Ms. Kennedy’s comments 100 per cent. Traditionally, the Anti-Defamation League has worked on anti-prejudice issues. We have never been a bullying prevention agency. The reason we got into this end of the work is because we saw that in so many instances of bullying, kids were being targeted with bias, prejudice or hate. We saw a lot of the same dynamics in bullying situations play out the way they do with situations of prejudice, which is why we took on this work.

I agree with Ms. Kennedy that we need to have a holistic approach that looks at the intersections of all forms of bias, how they are connected, and that we can never be working on one form of prejudice in a silo. We have to be talking about them all as one.

Having said that, I also want to highlight that when you look at the research on students who are bullied and they identify the reasons why some of the groups seem to be disproportionately impacted, at least according to the literature here in the United States, it is our LGBT students or students who are perceived to be LGBT by their peers.

Also “weightism” is a huge issue. Children being targeted because they are overweight is a huge problem that is not really addressed in the same direct way that issues of racism and sexism may be. That is not to say that any one form of bias is more important than another. As stated earlier, they have to be addressed holistically, but the literature is showing that there are certain groups of children that are being disproportionately affected by bullying and we need to make a special emphasis to educate around those issues and support those children and, as stated earlier, to also ensure that our policies include enumerated categories. When we say we do not accept bullying and spell out the different groups of people who are protected under that policy, that speaks loud and clear. That is very different from saying “We do not tolerate bullying against anyone, but we will not name who those groups are.” We have to say out loud and clear, our lesbian, gay, bisexual and transgender students are from different racial and ethnic groups, our immigrant students, et cetera. It is more than just symbolic; it is an important statement and an important part of the policies we put in place.

Mme Kennedy : Certainement. Les Autochtones bispirituels font face à tous les autres « ismes » associés au fait d’être Autochtone et membres d’une Première nation. Les lesbiennes de couleur sont aux prises avec des problèmes de sexisme, de racisme, d’homophobie et de transphobie. L’aspect multidimensionnel est assurément très important lorsqu’on parle de la population GLBTQ.

La présidente : Avez-vous des recommandations précises concernant ce que nous pourrions faire pour venir en aide à ces gens, surtout pour ce qui est de l’aspect cyberintimidation?

Mme Kennedy : Informer les gens.

M. Hirschfeld : Je suis tout à fait d’accord avec ce qu’a dit Mme Kennedy. L’Anti-Defamation League cherche à combattre les préjugés. Notre organisme n’a jamais été axé sur la prévention de l’intimidation. La raison pour laquelle nous avons abordé cet aspect, c’est que nous avons constaté que, souvent, lorsque les jeunes sont victimes d’intimidation, c’est en raison d’un parti pris, de préjugés ou de la haine. Nous avons retrouvé en grande partie la même dynamique dans les situations d’intimidation que lorsque des préjugés interviennent, et c’est la raison pour laquelle nous avons entrepris un travail dans ce domaine.

Je suis d’accord avec Mme Kennedy pour dire que nous devons adopter une démarche globale qui porte sur les liens entre toutes les formes de parti pris, ainsi que pour dire qu’il ne nous sera jamais possible de travailler sur une forme de préjugé de façon isolée. Il faut tenir un seul discours sur tous ceux-ci.

Cela dit, j’aimerais aussi souligner le fait que, selon les travaux de recherche portant sur les élèves qui sont victimes d’intimidation et précisant les raisons pour lesquelles certains groupes semblent plus touchés que d’autres, du moins d’après les études menées aux États-Unis, ce sont les élèves GLBTQ ou ceux qui sont perçus comme étant GLBTQ par leurs pairs qui le sont.

La discrimination fondée sur le poids est aussi un problème extrêmement important. Le fait que les enfants soient ciblés parce qu’ils sont obèses est un problème très important qui n’est pas vraiment abordé aussi directement que le racisme ou le sexisme. Je ne dis pas qu’il y a des formes de préjugés qui sont plus importantes que d’autres. Comme nous l’avons dit tout à l’heure, la démarche de lutte contre les préjugés doit être globale, mais les études montrent que certains groupes d’enfants sont plus touchés que les autres par l’intimidation et que nous devons mettre l’accent sur l’information concernant les enjeux en question et sur l’aide offerte à ces enfants, et, comme nous l’avons mentionné tout à l’heure, nous devons aussi nous assurer que les politiques comportent les différentes catégories. Le message sera très clair si nous disons que nous n’acceptons pas l’intimidation et nommons les différents groupes de gens qui sont protégés par la politique que nous formulons. C’est très différent que de dire que nous ne tolérons l’intimidation en aucun cas, mais sans nommer les groupes protégés. Il faut que nous disions haut et fort que nous avons des élèves qui font partie du groupe des lesbiennes, gais,

The Chair: We have heard a lot about education. The cigarette packages have a warning. Should the education to the parent be that if you buy this device for your child, there are consequences? What kind of education should there be?

Ms. Kennedy: Addressing it at a very early age is important. Changing curriculum and how we teach our children, teaching acceptance and respecting difference is a really good start.

As I mentioned in my presentation, the Internet and cyberspace can be a very healthy place if it is monitored and dealt with respectfully. Teaching respect crosses all kinds of boundaries in society. If we start there, then we will go a long way to addressing some of these issues.

Senator Ataullahjan: Does cyberbullying, like regular schoolyard bullying, get any better as kids get older? Our study has been going on for some time, and the one thing that we hear is that when kids are younger, in elementary schools, it is the girls who tend to do more bullying. I was surprised to hear that you do have some form of cyberbullying at the university level also. Do you have any statistics or facts that that is true at the university and high school level?

At the high school and university level, boys are involved in cyberbullying as well as girls, where at the elementary school level it seems to be mostly girls. As we saw with the students today, out of nine students it was eight girls and one boy.

Ms. Kennedy: The statistics certainly that we gathered in our survey indicate very highly that the girls are the target and the girls are targeting. We do have the statistics that would back that up. That is in cyberbullying and in general physical bullying.

At the university level, we do not have those statistics, but certainly at the high school level we know that it is a prevalent problem amongst our young girls.

Senator Ataullahjan: At the high school level, it is still the girls who are being bullied and doing the bullying, too?

Ms. Kennedy: Yes. It is in the segregated areas like the women's washroom and the women's change room.

Mr. Hirschfeld: With traditional forms of face-to-face bullying, we usually see a peak at the middle school level and begin to decrease as students enter high school.

bisexuels et transgenres et qui sont issus de races et de groupes ethniques différents, de l'immigration, et ainsi de suite. C'est plus qu'un symbole; c'est une prise de position importante et une partie importante des politiques que nous mettons en place.

La présidente : Nous avons beaucoup entendu parler du fait qu'il faut informer les gens. Sur les paquets de cigarettes, il y a un avertissement. Est-ce qu'on devrait informer les parents en leur expliquant qu'il y a des conséquences lorsqu'ils achètent tel ou tel appareil pour leur enfant? Comment faut-il s'y prendre pour informer les gens?

Mme Kennedy : Il est important de commencer à un très jeune âge. Modifier nos programmes et la façon dont nous enseignons à nos enfants, leur enseigner l'acceptation et le respect de la différence, ce serait vraiment un bon point de départ.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, Internet et le cyberespace peuvent être un milieu très sain, si celui-ci fait l'objet d'une surveillance et est traité avec respect. L'enseignement du respect se fait au-delà de toutes sortes de frontières au sein de la société. En commençant par là, nous allons contribuer pour beaucoup à régler les problèmes en question.

Le sénateur Ataullahjan : Est-ce que la cyberintimidation devient moins présente lorsque les enfants vieillissent, comme l'intimidation ordinaire dans les cours d'école? Nous menons la présente étude depuis un certain temps, et ce que nous entendons dire, c'est que ce sont davantage les filles qui ont tendance à poser des gestes d'intimidation lorsque les enfants sont jeunes, au primaire. J'ai été surprise d'apprendre que la cyberintimidation existe aussi au niveau universitaire. Avez-vous des chiffres ou des données qui prouvent que c'est vrai aux niveaux universitaire, collégial et secondaire?

Aux niveaux secondaire, collégial et universitaire, les garçons se livrent à la cyberintimidation comme les filles, tandis qu'au primaire, il semble que ce sont surtout des filles qui le font. Nous avons pu le constater aujourd'hui. Huit des neuf élèves qui sont venus témoigner étaient des filles.

Mme Kennedy : Les chiffres que nous avons tirés de notre sondage indiquent clairement que ce sont surtout les filles qui sont ciblées et qui ciblent les autres. Nous avons effectivement des chiffres pour appuyer cette affirmation. Je parle de la cyberintimidation et de l'intimidation physique en général.

Pour le niveau universitaire, nous ne disposons pas de chiffres de ce genre, mais pour le secondaire, nous savons que c'est un problème courant chez les jeunes filles.

Le sénateur Ataullahjan : Au secondaire aussi, ce sont les filles qui sont victimes d'intimidation et qui posent des actes d'intimidation?

Mme Kennedy : Oui. L'intimidation a lieu dans les endroits isolés comme les salles de bain et les vestiaires des filles.

M. Hirschfeld : Pour ce qui est des formes habituelles d'intimidation en personne, normalement, le phénomène atteint un sommet à l'école intermédiaire, pour ensuite diminuer au secondaire.

With cyberbullying, some of the literature suggests that cyberbullying does not peak and then decrease as kids get to high school. It continues to stay at the same levels or maybe escalate a little bit. Cyberbullying is not a problem that kids are growing out of, as many might assume.

I do not know the literature at the university level as well, but anecdotally, because ADL does run campus programs, I have heard it is a growing problem and that more and more of the colleges we have worked with are asking if we can deliver some cyberbullying training at that level. Anecdotally, that suggests to me that it is a problem, even amongst university-aged students.

As well as the gender split, I think the research shows — and I hate to generalize, but the research has shown this — that girls are involved more heavily in relational kinds of aggression and bullying, such as gossiping, exclusion and cliques, versus physical forms of bullying. Those relational and verbal forms of aggression lend themselves much more to online environments, and so the literature does show that, oftentimes, girls are disproportionately involved in cyberbullying or online incidents of aggression a little bit more than boys are. However, both sexes are certainly involved in this problem.

Senator Nancy Ruth: You had said that one of the good things happening in Newfoundland was that there were gender-neutral washrooms. I assume you were saying that in terms of the kids who were transitioning from one gender to another.

In terms of the bullying happening in girls' washrooms in high schools, would you think that having gender-neutral bathrooms there would limit this, or will it make any difference at all in terms of the young women who are doing it now?

Ms. Kennedy: I think it will make the school climate safer for sure. I think having gender-neutral bathrooms, and individual stalls — because most schools would not be set up currently to do that, so it would be primarily individual stalls — would make the schools safer. Potentially, the incidents of violence would decrease.

The Chair: I want to thank both the Anti-Defamation League and Egale Canada — Ms. Kennedy, Mr. Marnin and Mr. Hirschfeld — for giving of your time today. We have learned much from you and we look forward to working with you.

We would now like to welcome Ms. Marie-Eve Villeneuve, Director of Communications at Vidéotron. We have been looking forward to your presentation, and I know you have some introductory comments.

Dans le cas de la cyberintimidation, certaines études semblent indiquer qu'elle ne connaît pas cette phase de sommet puis de déclin au secondaire. Elle demeure tout autant présente ou le devient même encore un peu plus. La cyberintimidation n'est pas un problème que les jeunes règlent avec le temps, contrairement à ce que beaucoup de gens pourraient penser.

Je ne connais pas aussi bien les études menées au niveau universitaire, mais de façon anecdotique, puisque ADL offre aussi des programmes dans les universités, j'ai entendu dire que c'est un problème qui s'accroît, et de plus en plus d'établissements avec lesquels nous collaborons nous demandent si nous pouvons offrir une formation sur la cyberintimidation à ce niveau. De façon anecdotique, cela me porte à croire que c'est un problème qui se pose, même chez les étudiants de niveau universitaire.

En plus de la différence selon le sexe, je pense que la recherche montre — et je déteste faire des généralisations, mais la recherche a démontré ce que je viens de dire — que les filles se livrent davantage à des actes d'agression et d'intimidation relationnels, comme les commérages, l'exclusion et la formation de cliques, qu'à des formes d'intimidation physique. Ces formes d'agression relationnelle et verbale se transposent mieux dans le monde virtuel, et les études montrent donc que, dans bien des cas, les filles sont à l'origine de cyberintimidation et d'incidents d'agression en ligne un peu plus que les garçons. Le problème touche cependant les deux sexes, c'est sûr.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous avez dit qu'une bonne chose qu'on a faite à Terre-Neuve, c'est de créer des salles de bain neutres sur le plan du sexe. Je présume que vous parliez des jeunes qui sont en train de changer de sexe.

Est-ce que vous pensez que l'existence de salles de bain neutres ferait diminuer le nombre d'incidents d'intimidation qui ont lieu dans les salles de bain pour les filles des écoles secondaires? Est-ce que cela empêcherait les jeunes femmes qui posent des gestes d'intimidation de le faire?

Mme Kennedy : Je pense que les écoles seraient certainement plus sûres. Je pense que l'existence de salles de bain neutres sur le plan du sexe et de cabines de toilette individuelles — parce que la plupart des écoles ne pourraient pas faire la transformation en ce moment, ce qui fait que ce serait surtout des cabines de toilette individuelles — rendrait les écoles plus sûres. Il est possible que cela fasse diminuer le nombre d'incidents de violence.

La présidente : Je voudrais remercier les représentants de l'Anti-Defamation League et d'Egale Canada — Mme Kennedy, M. Marnin et M. Hirschfeld — d'avoir pris le temps de venir témoigner aujourd'hui. Vous nous avez appris beaucoup de choses, et nous avons hâte de travailler avec vous.

Nous souhaitons maintenant la bienvenue à Mme Marie-Eve Villeneuve, directrice des communications à Vidéotron. Nous avons hâte d'entendre votre exposé, et je sais que vous avez une déclaration préliminaire à présenter.

[Translation]

Marie-Eve Villeneuve, Director, Corporate Communications, Vidéotron: First of all, I would like to thank you for giving us this opportunity to tell you about our Vigilance on the Net program, the largest Internet safety awareness campaign in Quebec to date.

Vigilance on the Net was designed by Vidéotron and was established in 2007. Its main objective is to inform Québécois families about the potential dangers of the Internet while at the same time providing them with the necessary tools to protect themselves.

Several realities led to the creation of this program. As an Internet service provider, Vidéotron felt they had a moral obligation to raise awareness of the dangers of certain uses made of its services. We began to offer our clients our parental control software for free as of 2007.

[English]

However, we knew this was not enough. We felt we had to provide a wider range of practical tools for Quebec Internet users, kids and adults alike. Bear in mind that in 2007 there was little information available about Internet security.

[Translation]

We therefore carried out a Léger Marketing survey of 600 Quebec parents and their 12- to 17-year-old teens. The survey was conducted with the aim of identifying in which sector we could be useful. The results told us that overall, parents were rather well aware of their teenagers' Internet habits. However, they underestimated certain practices that could put them at risk. Moreover, the survey showed us that despite their awareness of the hazards of the Web, 80 per cent of young people did not, unfortunately, navigate safely. They felt safe and secure at home in front of their screens. Vidéotron therefore decided to target young people who were born with a mouse in their hand.

In 2007, we decided to create the Vigilance on the Net Tour, which visited Quebec secondary schools over a three-year period. The content was designed with the collaboration of one of Quebec's foremost Web experts, Mr. Denis Talbot, who was able to identify the main risks on the Internet and develop the content around various themes: file-sharing, bogus gifts, phishing, passwords, chat rooms and social networking.

The Vigilance on the Net Tour involved more than 100 awareness workshops in the schools and meetings with close to 25,000 young people. At the beginning of 2010, we realized there was a need to raise awareness among a greater number of young people in all regions of Quebec. As a result, Vidéotron decided to launch an educational package for teachers. Based on the same Internet risks as those targeted during the tour,

[Français]

Marie-Eve Villeneuve, directrice, Communications corporatives, Vidéotron : J'aimerais d'abord vous remercier de nous permettre de présenter notre programme Vigilance sur le Net, à ce jour la plus grande campagne de sensibilisation aux dangers d'Internet au Québec.

Conçu par Vidéotron, Vigilance sur le Net a vu le jour en 2007. Son principal objectif consiste à informer les familles québécoises des dangers potentiels d'Internet tout en leur fournissant les outils nécessaires pour bien se protéger.

Plusieurs réalités ont mené à la création de ce programme. En tant que fournisseur de service Internet, Vidéotron sentait qu'elle avait l'obligation morale de faire de la sensibilisation à l'égard des dangers de l'utilisation qu'on fait de ces services. Dès 2007, nous avons commencé à offrir gratuitement à nos clients notre logiciel de contrôle parental.

[Traduction]

Toutefois, nous savions que cela ne suffisait pas. Nous avons senti le besoin de mettre une gamme plus étendue d'outils pratiques à la disposition des usagers d'Internet du Québec, jeunes ou adultes. N'oubliez pas qu'en 2007, il y avait peu d'information accessible sur la sécurité Internet.

[Français]

Nous avons donc mené un sondage Léger Marketing auprès de 600 parents québécois et leurs adolescents âgés de 12 et 17 ans. Ce sondage a été réalisé dans le but de préciser le secteur dans lequel nous pourrions être utiles. Les résultats nous ont indiqué que de façon globale, les parents connaissaient assez bien les habitudes de leurs adolescents sur Internet. Par contre, ils sous-estimaient certaines pratiques qui pourraient les mettre en danger. De plus, le sondage nous a indiqué que malgré leurs connaissances des dangers du web, 80 p. 100 des adolescents ne naviguaient malheureusement pas de façon sécuritaire. Ils se sentaient bien en sécurité à la maison, derrière leur écran. Vidéotron a donc décidé de cibler les jeunes nés avec une souris à la main.

En 2007, nous avons décidé de créer la Tournée Vigilance sur le Net qui a sillonné les écoles secondaires du Québec pendant trois ans. Le contenu a été conçu avec la collaboration d'un de nos grands experts du web au Québec, M. Denis Talbot, qui a su identifier les principaux dangers d'Internet et tisser le contenu autour de divers thèmes : le partage de fichiers, les faux cadeaux, l'hameçonnage, les mots de passe, le clavardage et le réseautage social.

La Tournée Vigilance sur le Net, c'est plus de 100 conférences de sensibilisation dans les écoles et la rencontre de près de 25 000 jeunes. Au début de l'année 2010, nous avons constaté qu'il existait une nécessité de sensibiliser un plus grand nombre de jeunes dans toutes les régions du Québec. Dès lors, Vidéotron a décidé de lancer une trousse pédagogique destinée aux enseignants. Fondée sur les mêmes dangers d'Internet que ceux ciblés par la

this educational kit includes a supplementary module on cyberbullying, an increasingly topical issue at the time of its launch.

We had to reach more young people because, even today, 58 per cent of adolescents do not believe that publishing photographs and providing personal information online is dangerous. Moreover, 54 per cent of teens have private conversations with strangers using instant messaging.

The Vigilance on the Net Kit is a tool that includes an educational activities guide allowing those using it to organize their own awareness activities. It also includes explanatory texts and workshops that stakeholders can undertake with young people.

[English]

You do not have to be an Internet expert to use this tool kit. We guide the teachers step by step with clear instructions. The content is divided into four modules: computer viruses; fraud and identity theft; chatting and social networking; and finally, cyberbullying.

[Translation]

As far as cyberbullying is concerned, our approach was essentially to make young people aware of this serious problem by illustrating the consequences for victims. As a practical workshop, we get them to imagine how the victim must feel and we make them play the role of the person explaining to the youth how to react if they are a bullying victim.

Each learning module can be carried out in 30 minutes or more, according to the needs. The various workshops can be adapted to the age of the group and allow young people to express themselves on the issues raised, to talk about their own experiences and to demonstrate their skills at home. This new tool allows teachers to engage in dialogue with students on burning issues that are part of their daily lives. So far, close to 100,000 young people have benefited from the Vigilance on the Net Kit.

It should be noted that the kit is offered for free to elementary or secondary school teachers who request it.

[English]

We also encourage people to visit our website, vigilancesurlenet.com, which has a fountain of information, practical tips, video capsules and more.

[Translation]

There is growing demand for the Vigilance on the Net Kit. Since the beginning of 2012, more than 130 kits have been sent to educational institutions and various youth centres.

Surfing the Net is something like going on a car trip: it can be dangerous but that does not mean you should not do it. We try to help young people create their own "seatbelt" and hone their

tournée, cette trousse pédagogique comporte un module supplémentaire portant sur la cyberintimidation, sujet de plus en plus d'actualité au moment du lancement

Nous devons joindre plus de jeunes puisque, encore aujourd'hui, 58 p. 100 des adolescents ne croient pas que publier des photographies et donner des informations personnelles en ligne est dangereux. De plus, 54 p. 100 des adolescents ont des conversations privées avec des inconnus via messagerie instantanée.

La Trousse Vigilance sur le Net est un outil contenant un guide d'activités pédagogiques permettant aux intervenants d'organiser leurs propres activités de sensibilisation. On y retrouve des textes explicatifs et des ateliers que les intervenants pourront réaliser avec leurs jeunes.

[Traduction]

Nul besoin d'être un expert d'Internet pour utiliser cet ensemble d'outils. Nous donnons des directives claires aux enseignants à chaque étape. Le contenu est réparti en quatre modules : les virus informatiques, la fraude et le vol d'identité, le clavardage et les réseaux sociaux et, enfin, la cyberintimidation.

[Français]

Sur le plan de la cyberintimidation, notre approche consiste essentiellement à conscientiser les jeunes à ce problème grave en illustrant les conséquences pour les victimes. Comme atelier pratique, nous leur faisons imaginer comment la victime doit se sentir et nous leur faisons jouer le rôle d'un intervenant qui expliquerait au jeune comment réagir s'il était victime d'intimidation.

Chaque module d'apprentissage peut être réalisé en 30 minutes ou plus, selon les besoins. Les divers ateliers peuvent être adaptés à l'âge du groupe et permettent aux jeunes de s'exprimer sur les sujets abordés, de raconter leurs propres expériences et de mettre leurs acquis en pratique à la maison. Ce nouvel outil permet aux enseignants d'engager le dialogue avec les élèves sur des sujets au cœur de l'actualité et faisant partie de leur vie quotidienne. À ce jour, près de 100 000 jeunes ont connu les bienfaits de la Trousse Vigilance sur le Net.

Il est à noter que la trousse est offerte gratuitement aux enseignants des écoles primaire et secondaire qui en font la demande.

[Traduction]

Nous invitons également les gens à visiter notre site web, vigilancesurlenet.com, qui contient toutes sortes de renseignements, de conseils pratiques, de capsules vidéo et bien d'autres choses.

[Français]

La demande pour la Trousse Vigilance sur le Net est grandissante. Depuis le début de 2012, plus de 130 trousse ont été envoyées dans les institutions scolaires et divers centres jeunesse.

Naviguer sur Internet est un peu comme se balader en voiture, cela peut être dangereux, mais cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas le faire pour autant. Nous essayons d'aider les jeunes à créer

instincts as far as safety is concerned. We hope that in doing so they will acquire the tools that will allow them, as adults, to help their children be aware of the dangers online.

[English]

Senator Ataullahjan: Thank you for your presentation. What means do parents have if their child is being cyberbullied and they are using your service? How can they report the cyberbullying to you, and what happens if they do report it to you?

Ms. Villeneuve: Vidéotron is an Internet service provider, so we are not the experts where you would actually call in cyberbullying. We offer on our website, though, different organizations that help, such as Tel-jeunes in Quebec, which is quite big. The children and the parents can call. There is a line for both. At the same time, if a parent is interested in this tool, it is at the intention of the teachers. We would like them to recommend to the schools to get themselves a tool kit.

Senator Ataullahjan: Would you be able to take down a cyberbully's account, though?

Ms. Villeneuve: This is a different subject for cyberbullying. If people are victims of cyberbullying, identity theft, or anything like that, they can go on the Vidéotron.com website and report an abuse. Then we do — I am sorry; the words are not coming in English this afternoon.

Senator Ataullahjan: You can say it in French.

[Translation]

Ms. Villeneuve: The Vidéotron information security team would then conduct an investigation as to what should be done in the future. But we are indeed in touch with the police, if we need to take it to another level.

Senator Robichaud: When you are informed of a cyberbullying incident, can you find the source? Young people were telling us earlier on that they create phony accounts and all sorts of messages are sent. That must go through a service provider, does it not?

Ms. Villeneuve: Vidéotron has a computer security team that does indeed carry out investigations on these kinds of accounts. At the same time, we work alongside the police, because above and beyond action taken by the Internet service provider, a police investigation is required.

Senator Robichaud: But, if I may, can you identify the source?

Ms. Villeneuve: I am not the security expert for the company, I am in charge of the Vigilance on the Net program. I would have to find out that information.

leur propre ceinture de sécurité et à développer leur instinct en ce qui concerne la sécurité. Nous espérons qu'ils auront ainsi acquis des outils qui leur permettraient, une fois adulte, d'aider leurs enfants à prendre conscience des dangers du web.

[Traduction]

Le sénateur Ataullahjan : Merci de votre exposé. Quels recours les parents ont-ils si leur enfant est victime de cyberintimidation en utilisant votre service? De quelle façon peuvent-ils vous le signaler? Que se passe-t-il lorsqu'ils le font?

Mme Villeneuve : Nous fournissons des services Internet, et nous ne sommes donc pas les experts à appeler pour signaler des cas de cyberintimidation. Nous offrons cependant sur notre site web les liens vers différentes organisations qui fournissent de l'aide, comme Tel-jeunes au Québec, qui est un organisme assez important. Les parents et les enfants peuvent téléphoner. Il y a une ligne pour les jeunes et une ligne pour les adultes. En même temps, si un parent s'intéresse à l'outil, celui-ci a été créé à l'intention des enseignants. Nous aimerions qu'il le recommande à l'école et se procure une trousse d'outils.

Le sénateur Ataullahjan : Pourriez-vous fermer le compte d'un cyberintimidateur, par contre?

Mme Villeneuve : C'est un sujet différent pour ce qui est de la cyberintimidation. Si les gens sont victimes de cyberintimidation, de vol d'identité ou de quelque chose de ce genre, ils peuvent se rendre sur Vidéotron.com et signaler l'incident. À ce moment-là, nous faisons — je suis désolée; les mots ne me viennent pas en anglais cet après-midi.

Le sénateur Ataullahjan : Vous pouvez répondre en français.

[Français]

Mme Villeneuve : Ensuite, l'équipe de sécurité informatique de Vidéotron pourrait faire une enquête pour voir la suite des choses. Mais on est en contact avec la police, effectivement, s'il faut aller à un niveau supérieur.

Le sénateur Robichaud : Lorsque l'on vous rapporte une incidence de cyberintimidation, pouvez-vous trouver la source? Des jeunes nous disaient tantôt qu'il se crée des comptes fictifs et toutes sortes de messages sont envoyés. Cela doit passer par un fournisseur de service, n'est-ce pas?

Mme Villeneuve : L'entreprise Vidéotron a une équipe de sécurité informatique qui justement fait des enquêtes sur des comptes de ce genre. En même temps, on travaille de concert avec la police, parce que c'est plus une intervention policière qui est nécessaire plus qu'une intervention du fournisseur Internet.

Le sénateur Robichaud : Mais, si vous me permettez, vous pouvez déterminer la source?

Mme Villeneuve : Je ne suis pas l'experte de la sécurité pour l'entreprise, je suis plutôt en charge du programme Vigilance sur le Net. Il faudra que j'aille chercher l'information.

Senator Robichaud: We are told that these messages are impossible to trace, which is why it is so difficult to fight cyberbullying. It seems to me, given today's technological advances, that there must be a way. Perhaps I am wrong.

Ms. Villeneuve: I will have to check with my information security team.

Senator Robichaud: Thank you, Ms. Villeneuve.

[English]

The Chair: This afternoon, we heard about Tumblr and Formspring, two forums the young students were speaking about, where you can be anonymous and send anonymous messages to different people, and classmates would not know who the message came from. Would your company be able to find out who that anonymous sender is?

Ms. Villeneuve: I will have to check. It is most likely related to the IP address, but I will have to check and get back to you.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Robichaud: At the end of your presentation, you compared surfing the Internet or the Web to a car trip and that there could be an accident. You invited young people to have their own seatbelt. What is that seatbelt if they want to protect themselves?

Ms. Villeneuve: In the various modules, we give them practical advice that they can try at home and put into practice.

We try to use common situations of everyday life. Then, we tell them to do it on the Internet and we ask them if they would do it in real life. They are practical tips. Often, when we are in front of a computer, we feel safe. If someone is cyberbullying, we invite the people into the schoolyard or ask them to create a Facebook page against someone. Many young people do not transpose it into real life. It would be the same concept as mounting a smear campaign against someone and issuing an invitation to a live event. Many young people feel protected by their anonymity and they feel stronger in front of the screen or surrounded by their family. We try to give them some tools so they realize the scope of what they are doing.

Let's take the simple example of publishing a vacation photo on your Facebook page. If that page is unprotected, it is the equivalent of going to the street corner and distributing vacation photos at the beach with your family to everyone. This is concrete advice that they can associate with their online behaviour. Without moralizing, we try to give them some tips.

Senator Robichaud: We must not preach, but give them the means with which to protect themselves.

Le sénateur Robichaud : On nous dit que c'est impossible de les retracer, c'est ce qui fait que c'est si difficile de combattre la cyberintimidation. Il me semble, considérant les avancées technologiques d'aujourd'hui, qu'il devrait y avoir un moyen. Je suis peut-être dans l'erreur.

Mme Villeneuve : Je devrai me renseigner auprès de mon équipe de sécurité de l'information.

Le sénateur Robichaud : Merci, madame Villeneuve.

[Traduction]

La présidente : Cet après-midi, les jeunes élèves nous ont parlé de deux forums, Tumblr et Formspring, où on peut conserver l'anonymat et envoyer des messages à diverses personnes, sans que les camarades de classe ne sachent de qui vient le message. Est-ce que Vidéotron pourrait retrouver l'auteur du message?

Mme Villeneuve : Il faudrait que je vérifie. C'est lié surtout à l'adresse IP, mais je vais devoir vérifier et vous répondre plus tard.

La présidente : Merci.

[Français]

Le sénateur Robichaud : À la fin de votre présentation, vous avez comparé la navigation sur Internet ou sur le web à un voyage en voiture et qu'il y avait danger d'accident. Vous invitez les jeunes à avoir leur propre ceinture de sécurité. Quelle est cette ceinture s'ils veulent se protéger?

Mme Villeneuve : Dans les différents modules, on leur donne des trucs pratiques qu'ils peuvent essayer à la maison et mettre en pratique.

On essaie de prendre des situations de la vie courante. Ensuite, on leur dit de le faire sur Internet et on leur demande s'ils le feraient dans la vraie vie. Ce sont des conseils pratico-pratiques. Souvent quand on est derrière un ordinateur, on se sent protégé. Si quelqu'un fait de la cyberintimidation, on invite les gens à venir dans la cour d'école ou de faire une page Facebook contre quelqu'un. Beaucoup de ces jeunes ne font pas la transposition dans la vraie vie. Ce serait le même concept que de monter une campagne de salissage sur quelqu'un et de faire une invitation pour un événement en personne. Beaucoup de jeunes se sentent protégés par l'anonymat et plus forts derrière leur écran ou entourés de leur famille. On essaie de leur donner des trucs pour réaliser l'ampleur des gestes qu'ils commettent.

Prenons l'exemple simple de publier une photo de vacances sur sa page Facebook. Si la page n'est pas protégée, cela équivaut à aller sur le coin d'une rue et distribuer des photos de vacances à la plage avec la famille à tout le monde. Ce sont des trucs concrets qu'ils peuvent associer à leur comportement sur le web. Sans être moralisateur, on essaie de leur donner des trucs.

Le sénateur Robichaud : Il ne faut surtout pas être moralisateur, mais leur donner les moyens de se protéger.

Ms. Villeneuve: For example, regarding passwords, we explain to them that a password is often the name of their first pet along with their year of birth. When you give the year of birth and go into a chat room, that attracts people who are not the age they say they are. People believe they are chatting with people their own age. They see 92, but in the end, it is someone passing themselves off as being younger. We explain to them how to create more complex passwords, but ones they will be able to remember.

Senator Robichaud: I also have difficulties with passwords.

Ms. Villeneuve: Come and see me afterwards and I will give you some tips.

[English]

The Chair: I have some questions for you. I understand you are a service that is only provided in Quebec, correct?

Ms. Villeneuve: Yes, Quebec and the Ottawa region.

The Chair: Do you know if there are services like yours across the country?

Ms. Villeneuve: I know that in Quebec we are the main one, and we developed the program into a toolkit for teachers, so I think we are the only one in Canada.

The Chair: Sorry, I have not had the opportunity to look at your modules. I have some questions about the modules. Can you expand on how many modules there are? You said, if I understood you correctly, that it takes half an hour for a module?

Ms. Villeneuve: Yes.

The Chair: Is there a specific module directed to parents or guardians as to the challenges of bullying?

Ms. Villeneuve: I will come back to the different modules. There are four modules: one on computer viruses, one on fraud and identity theft, one on chatting and social networking, and one on cyberbullying.

The way it works for the modules, we always start with a video that impersonates a situation that a teenager may find himself or herself in. Then we have it followed by different types of questions, quizzes, discussion subjects and topics that can be done for 30 minutes or more, depending on the subject.

It is interesting that sometimes a teacher can adapt the modules to a situation that has just arisen in the school or on TV, something that is happening right now.

There is not a portion for parents, but we hope students can bring home the tools and what they learn in the modules.

Mme Villeneuve : Par exemple, pour les mots de passe, on leur explique qu'un mot de passe est souvent le nom de leur premier animal de compagnie avec leur année de naissance. Quand on donne l'année de naissance et qu'on fait du clavardage, cela attire les gens qui n'ont pas l'âge qu'ils disent avoir. Ils croient clavarder avec des gens de leur âge. C'est marqué 92, mais finalement, c'est quelqu'un de plus âgé qui se fait passer pour plus jeune. On leur explique comment se créer des mots de passe plus compliqués, mais dont ils peuvent se rappeler.

Le sénateur Robichaud : J'ai des problèmes de mot de passe aussi.

Mme Villeneuve : Vous viendrez me voir après et je vous donnerai des trucs.

[Traduction]

La présidente : J'ai des questions à vous poser. D'après ce que je comprends, vous n'offrez des services qu'au Québec, n'est-ce pas?

Mme Villeneuve : Oui, au Québec et dans la région d'Ottawa.

La présidente : Savez-vous s'il y a d'autres services similaires ailleurs au pays?

Mme Villeneuve : Je sais que nous offrons le principal service de ce genre au Québec, et nous avons transformé le programme en un ensemble d'outils pour les enseignants, ce qui fait que je pense que nous sommes les seuls à offrir un service du genre au Canada.

La présidente : Je suis désolée : je n'ai pas eu l'occasion de consulter vos modules. J'ai quelques questions au sujet de ceux-ci. Pouvez-vous nous dire combien il y en a? Si je vous ai bien comprise, vous avez dit qu'il faut une demi-heure pour faire un module?

Mme Villeneuve : Oui.

La présidente : Y a-t-il un module qui porte précisément sur les problèmes liés à l'intimidation et qui s'adresse aux parents ou tuteurs?

Mme Villeneuve : Je vais revenir sur les différents modules. Il y en a quatre : un sur les virus informatiques, un sur la fraude et le vol d'identité, un sur le clavardage et les réseaux sociaux, et un sur la cyberintimidation.

Dans les modules, nous commençons toujours par une vidéo qui présente une situation dans laquelle un adolescent peut se retrouver. Ensuite, il y a différents types de questions, de jeux-questionnaires et de sujets de discussion qui peuvent être abordés en 30 minutes ou plus, selon le sujet.

Une chose intéressante, c'est que, dans certains cas, l'enseignant peut adapter les modules en fonction de quelque chose qui vient de se produire à l'école ou dont on vient de parler à la télévision, quelque chose qui se produit au même moment.

Il n'y pas de section pour les parents, mais nous espérons que les élèves peuvent rapporter à la maison les outils et ce qu'ils ont appris dans le cadre des modules.

[Translation]

Senator Robichaud: You offer various packages. When someone is requesting a package, do you provide information on possible accidents — I do not mean dangers on the Web — or do you not talk about that, because that could harm the publicity of the good services that you offer?

Ms. Villeneuve: Concerning Vidéotron?

Senator Robichaud: Yes.

Ms. Villeneuve: The kit has four modules. Teachers who request it receive all of that on a CD, with posters, questions, and even a printable brochure for the parents.

Senator Robichaud: I am not talking about what you distribute to the schools. If I buy one of your packages, for television, Internet, et cetera, your marketing is based on the services you offer. Are there any warnings?

Ms. Villeneuve: For our products, yes. We use the commercial Internet site Vidéotron.com to provide the greatest number of tools to our clients to calculate their Internet use, as well as parental control, et cetera. There is a lot of advice on the Vidéotron.com website, but above all, Vigilance on the Net is also a reference for advice on phishing, identity theft and fraud.

Senator Robichaud: We must visit your website, is that right?

Ms. Villeneuve: Our customer service agents have the training to provide information to people. We will not necessarily talk about the dangers of the Internet, because we are really a provider, but we feel a social responsibility to make the information available to our clients.

Senator Robichaud: You have answered my question. Thank you.

[English]

The Chair: Are youth using your services? What kind of feedback are you getting from youth and adults on the services they use?

Ms. Villeneuve: When we started giving out the toolkits, we sent out surveys. It was our first try at the toolkit. Teachers are happy with the product because it is really easy to use. Often teachers think they know less than the kids they teach with respect to the Internet, so with this tool, they can actually do their own little events and start discussions. They are equipped now to do something, and it was something they were looking for.

There is more information in English than in French, so there is definitely a need there. The feedback from the teachers is very positive.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Vous offrez différents forfaits. Lors d'une demande de forfaits, donnez-vous l'information sur les accidents de parcours — je ne veux pas dire des dangers sur le web — ou vous n'en parlez pas, car cela pourrait nuire à la publicité des bons services que vous offrez?

Mme Villeneuve : Par rapport à Vidéotron?

Le sénateur Robichaud : Oui.

Mme Villeneuve : Il s'agit d'une trousse avec les quatre modules. Les enseignants qui en font la demande reçoivent tout cela avec un CD-ROM, des affiches, des questions, même un dépliant imprimable pour les parents.

Le sénateur Robichaud : Je ne parle pas de ce que vous distribuez dans les écoles. Si j'achète un de vos forfaits, la télévision, Internet, et cetera, votre marketing se fait sur la base des services que vous offrez. Y a-t-il des mises en garde?

Mme Villeneuve : Pour nos produits, oui. On utilise le site Internet commercial, Vidéotron.com pour donner le plus grand nombre d'outils à nos clients pour calculer leur consommation Internet, le contrôle parental aussi, et cetera. Il y a beaucoup de conseils sur le site Internet de Vidéotron.com, mais surtout, Vigilance sur le Net est aussi en référence pour les conseils sur l'hameçonnage, le vol d'identité et la fraude.

Le sénateur Robichaud : Il faut visiter votre site n'est-ce pas?

Mme Villeneuve : Nos agents de service à la clientèle ont la formation pour informer les gens. On ne va pas nécessairement parler des dangers d'Internet, car on est vraiment un fournisseur, mais on se sent une responsabilité sociale de rendre l'information disponible à nos clients.

Le sénateur Robichaud : Vous avez répondu à ma question, madame. Merci.

[Traduction]

La présidente : Est-ce que les jeunes utilisent vos services? Quel genre de commentaires recevez-vous de la part des jeunes et des adultes concernant les services qu'ils utilisent?

Mme Villeneuve : Lorsque nous avons commencé à distribuer les trousseaux, nous avons envoyé des sondages. C'était la première fois que nous offrions une trousse. Les enseignants sont contents du produit, parce qu'il est vraiment facile à utiliser. Souvent, ils ont l'impression d'en savoir moins que les jeunes auxquels ils enseignent en ce qui concerne Internet, alors grâce à l'outil, ils peuvent organiser leurs propres petits événements et lancer des débats. Ils ont maintenant ce qu'il faut pour agir, et c'est quelque chose qu'ils attendaient.

Il y a plus d'information en anglais qu'en français, et il est donc très clair qu'il y a un besoin à ce chapitre. Les commentaires des enseignants sont très positifs.

When we used to do the tour, we would get feedback from the kids every single time we had a session. It was really appreciated because of the tone and the examples we provided, which hit home.

[Translation]

The Chair: What technologies, in your opinion, will be used by people who will be cyberbullying in the near future, of which the committee should be made aware?

Ms. Villeneuve: Future risks? I would say identity theft. We talk about it less now, but it is a danger. People sometimes think that it is safe to enter information on a website, but we should always ask ourselves questions. There is a lot of awareness-raising. Therefore I would say identity theft, the sharing of confidential information that we should keep to ourselves.

The Chair: What kinds of technologies do law enforcement agencies, teachers or parents need to counter future challenges?

Ms. Villeneuve: To begin, a parent should use common sense. I will not necessarily recommend a certain technology, but I would say that parents should put the computer in a central location in the home so that they can keep an eye on it. This is the best kind of parental control you can have at home. I think it is really important for parents to monitor their kids' access to the Internet. You can also see what is going if you are on Facebook and Twitter. The police also give a lot of workshops on the subject. It is information. I think that type of thing is more effective than going through technology, because curiosity and education, both on the part of parents and children, will help put into practice these little tricks. You can never completely protect yourself, but if you are aware, you can make more enlightened choices.

The Chair: Ms. Villeneuve, thank you for your presentation and for having answered our questions. You have provided us with a lot of useful information for our study.

Ms. Villeneuve: Thank you.

[English]

Thank you. We have learned a lot. This is an ongoing topic, and we looked forward to meeting with you again.

I would now like to welcome Mr. Marvin Bernstein, Chief Advisor, Advocacy, UNICEF Canada. We always appreciate your contribution and look forward to what you have to say.

Marvin Bernstein, Chief Advisor, Advocacy, UNICEF Canada: On behalf of UNICEF Canada, thank you for inviting me to contribute to your study on the important issue of cyberbullying and Article 19 of the UN Convention on the Rights of the Child.

À l'époque où nous faisons la tournée, nous demandions des commentaires aux jeunes chaque fois que nous tenions une séance. Ils aimaient vraiment ce que nous offrions en raison du ton utilisé et des exemples fournis, qui les interpellaient.

[Français]

La présidente : Quelles sont les technologies qui, d'après vous, seront employées par les auteurs de cyberintimidation dans un proche avenir et dont le comité devrait être informé?

Mme Villeneuve : Les prochains dangers? Je dirais le vol d'identité. On en parle moins maintenant, mais c'est un danger. Les gens pensent parfois qu'il est sécuritaire de rentrer de l'information sur un site, mais il faut toujours se questionner. C'est beaucoup d'éducation. Donc je dirais le vol d'identité, le partage d'informations confidentielles qu'on devrait garder pour nous.

La présidente : Et quelles sont les technologies dont auraient besoin les organismes d'application de la loi, les enseignants ou les parents pour parer aux difficultés à venir?

Mme Villeneuve : À la base, un parent devrait aussi utiliser le gros bon sens. Ce n'est pas nécessairement une technologie que je vais vous donner, mais c'est de mettre l'ordinateur à un endroit central dans la maison où ils peuvent garder un œil sur l'ordinateur. C'est le plus grand contrôle parental qu'on peut avoir dans une maison. Se doter de contrôle parental pour l'Internet, je pense que c'est vraiment important. On a une page Facebook et une page Twitter, donc on voit un peu ce qui se passe aussi, on garde l'œil. Il y a également beaucoup d'ateliers qui sont donnés par les forces policières. C'est l'information. Je vais aller vers ça plus qu'une technologie, c'est la curiosité et l'éducation, tant des parents que des enfants, pour mettre en pratique ces petits trucs. On ne sera jamais à l'abri, mais si on est conscient, on peut faire des choix plus éclairés.

La présidente : Madame Villeneuve, je vous remercie pour votre présentation et d'avoir répondu à nos questions. Vous nous avez donné beaucoup d'informations utiles pour notre étude.

Mme Villeneuve : Merci.

[Traduction]

Merci. Nous avons appris beaucoup de choses. C'est un sujet dont nous allons continuer de parler, et nous espérons vous rencontrer de nouveau.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à M. Marvin Bernstein, conseiller principal de la promotion et de la défense des droits à UNICEF Canada. Nous apprécions toujours vos témoignages et avons hâte de voir ce que vous allez nous dire aujourd'hui.

Marvin Bernstein, conseiller principal de la promotion et de la défense des droits, UNICEF Canada : Au nom d'UNICEF Canada, je vous remercie de nous avoir invités à contribuer à votre étude sur l'importante question de la cyberintimidation et de l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Thank you for the kind introduction. For the record, I should indicate that I am a lawyer with 35 years of senior leadership and advocacy experience in the fields of child welfare and children's rights. Prior to joining UNICEF Canada in 2010, I served as Saskatchewan's second children's advocate from 2005 to 2010, where I was an independent officer of the provincial legislature.

I would like to start by thanking the committee for your important work to advance children's rights, as evident by both the current study on cyberbullying and past initiatives such as the report, *Children: The Silenced Citizens*. UNICEF Canada is particularly impressed by your efforts at youth engagement in the course of this study.

It is well known that more children are online than ever before. The advancement of the Internet, mobile phones and other digital media bring an increased risk of bullying.

However, at the same time, these evolving digital media also provide children and young people with many educational and social benefits, such as levels of access to information, culture, communication, socialization and entertainment impossible to imagine even 20 years ago.

Many reactions to cyberbullying either undershoot or overshoot the mark. At one end of the spectrum, some individuals minimize bullying as just another normal, age-old part of growing up, a rite of passage. Even the courts sometimes see the impact of cyberbullying of a child as only a mild form of embarrassment, as evidenced by the statements made by both the Nova Scotia Supreme Court and the Court of Appeal in the case of *A.B. v. Bragg Communications, the Halifax Herald and Global Television*, referred to in our brief. UNICEF Canada was, for the first time, granted intervenor status in the appeal proceedings in the Supreme Court of Canada. The appeal was recently heard by that court on May 10, and judgment has been reserved. Our factum can be provided to this committee if so requested.

On the other hand, others overreact and wish to restrict children's access to digital media based on fear and insufficient understanding. It is, therefore, important to respond to the risks presented by the digital environment in a balanced, evidence-informed and measured way, while ensuring that children are safe. Young people themselves identify cyberbullying as the most serious online threat. It can be particularly traumatic because of its anonymity, its capacity to intrude at any time into places that would otherwise be safe for young people and its public and permanent character that can seriously damage reputations and future educational and employment prospects. Bullying, including cyberbullying, is a serious form of violence against children, the effects of which can include violations of many rights under the Convention on the Rights of the Child. In this regard, Appendix 2 of our written brief, on pages 17 and 18, sets out the provisions of the convention that, in our estimation, are most relevant and are

Merci de m'avoir présenté de façon aussi flatteuse. Pour le compte rendu, je devrais dire que je suis avocat et que j'ai 35 ans d'expérience comme conseiller principal de la promotion et de la défense des droits dans les domaines du bien-être des enfants et de leurs droits. Avant de me joindre à UNICEF Canada en 2010, j'ai occupé le poste de deuxième défenseur des droits des enfants en Saskatchewan, de 2005 à 2010, ce qui était un poste d'agent autonome au sein de l'assemblée législative provinciale.

J'aimerais commencer par remercier le comité de l'important travail qu'il fait pour promouvoir le droit des enfants, notamment son étude actuelle sur la cyberintimidation et les initiatives passées comme le rapport intitulé *Les enfants : des citoyens sans voix*. UNICEF Canada est particulièrement impressionné par ce que vous faites pour mobiliser les jeunes dans le cadre de la présente étude.

Il est bien connu qu'il y a plus d'enfants que jamais qui naviguent en ligne. La progression d'Internet, des téléphones cellulaires et des médias numériques accroît le risque d'intimidation.

Toutefois, l'évolution de ces médias numériques offre en même temps à nos enfants et aux jeunes beaucoup d'avantages sur le plan de l'éducation et sur le plan social, par exemple un degré d'accès à l'information, à la culture et au divertissement ainsi que des possibilités de communication et de rapports sociaux impossibles à imaginer il y a 20 ans seulement.

On voit beaucoup de réactions exagérées dans un sens ou dans l'autre face à la cyberintimidation. À l'une des extrémités du spectre, il y a des gens qui minimisent l'importance de l'intimidation en disant qu'il s'agit simplement d'un rite de passage, d'une chose qui va avec le fait de grandir, qui est normal et qui existe depuis toujours. Même les tribunaux voient parfois les répercussions de la cyberintimidation sur un enfant comme un léger embarras, comme en témoigne ce qu'ont dit la Cour suprême et la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse dans *A.B. c. Bragg Communications, the Halifax Herald et Global Television*, affaire qui est citée dans notre mémoire. Pour la première fois, UNICEF Canada s'est vu accorder le statut d'intervenant dans la procédure d'appel devant la Cour suprême du Canada. La cour a instruit l'appel récemment, le 10 mai, et son jugement est en délibéré. Nous sommes disposés à fournir notre mémoire au comité s'il le souhaite.

À l'autre bout du spectre, il y a des gens qui ont une réaction trop vive et qui veulent restreindre l'accès des enfants aux médias numériques par crainte et par manque de compréhension. Il est donc important de réagir au risque que pose le milieu numérique de façon équilibrée et posée, en fonction de données probantes, tout en s'assurant que les enfants sont en sûreté. Les jeunes disent eux-mêmes que la cyberintimidation est la menace la plus grave qui existe en ligne. La cyberintimidation peut être particulièrement traumatisante en raison de son caractère anonyme, de la possibilité qu'elle soit présente à n'importe quel moment dans des endroits qui seraient normalement sûrs pour les jeunes, ainsi que de son caractère public et permanent, qui peut gravement nuire à la réputation et aux possibilités de formation et d'emploi. L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est une forme grave de violence faite aux enfants, dont les effets incluent la violation de nombreux droits garantis par la Convention relative

potentially engaged by the issue of cyberbullying. The UNICEF report, *Child Safety Online: Global Challenges and Strategies*, which has been provided to you, reflects on the need to frame a convention-based protection response that strikes a balance between all forms of violence, such as cyberbullying, sexual abuse and exploitation, on the one hand, and the right to information, freedom of expression and association, privacy and non-discrimination, on the other hand. The balance must be anchored in the best interests of the child, as the primary consideration, taking into account the child's right to be heard and taken seriously and the recognition of the evolving capacities of children and young people. The child rights-based approach means keeping not only the protection of children in the front of one's mind but also the range of these rights in balance. It also means keeping in view the impacts of policy, programming and legislative decisions on all children engaged in the cyberbullying processes, be they victims, perpetrators or bystanders, as they can all be seriously affected in different ways. The UNICEF report suggests that the challenge for policymakers is to coordinate action, by a range of public and private actors, on a number of interrelated issues that ultimately come under the topic of building a safer Internet.

A multi-tiered approach is necessary to effectively respond to the potential threats to children's well-being and safety in the online environment. Parents, teachers, social workers, health professionals, law enforcement officials and even the media all have a role to play. Of course, the best way to deal with cyberbullying is to stop it before it happens, but no singular action will do so. According to the UNICEF report, the development of a strategic protection framework should be based on four main objectives: firstly, to empower children and promote their resilience; secondly, to remove impunity for abusers; thirdly, to reduce the availability of access to harm; and lastly, to promote recovery and rehabilitation for children who have experienced harm.

While anti-bullying legislation is not a panacea in and of itself, it remains an important prong of a multi-tiered approach to bring attention to the negative and life-threatening impacts of bullying behaviour in all of its manifestations. In our view, any effective anti-bullying legislation should contain the elements set out on page 13 of our written brief.

Before anti-bullying legislation is developed, however, a child rights impact assessment process should occur so that the best interests of children are placed front and centre, risks can be mitigated, and further harm and rights violations do not unintentionally occur. For example, some laws allow for criminal charges for distributing and accessing child pornography by young

aux droits de l'enfant. À cet égard, l'annexe 2 de notre mémoire écrit, c'est-à-dire les pages 17 et 18, indique les dispositions de la convention qui, selon nous, sont les plus pertinentes et celles que peut faire intervenir le problème de la cyberintimidation. Le rapport de l'UNICEF intitulé *La sécurité de l'enfant en ligne : les stratégies et enjeux mondiaux*, qui vous a été remis, contient une réflexion sur la nécessité de définir les mesures de protection fondées sur la convention qui aborde d'une façon équilibrée toutes les formes de violence, comme la cyberintimidation, l'agression et l'exploitation sexuelle, d'une part, et le droit à l'information, la liberté d'expression et d'association, la protection de la vie privée et la non-discrimination, d'autre part. Cet équilibre doit être ancré dans l'intérêt supérieur de l'enfant, comme considération principale, compte tenu du droit de l'enfant d'être entendu et d'être pris au sérieux et de la connaissance du fait que les capacités des enfants et des jeunes évoluent. La démarche axée sur les droits des enfants suppose que la protection des enfants demeure à l'avant-plan, mais sans compromettre l'équilibre de cet ensemble de droits. Il s'agit aussi de garder en tête les répercussions des décisions relatives aux politiques, programmes et lois sur tous les enfants concernés par la cyberintimidation, que ce soit les victimes, les auteurs ou des spectateurs, puisque tous peuvent être grandement touchés, de différentes façons. Selon le rapport de l'UNICEF, le défi que doivent relever les décideurs, c'est de coordonner les mesures prises par divers intervenants des secteurs public et privé à l'égard de plusieurs problèmes interreliés qui, au bout du compte, relèvent tous du fait de rendre Internet plus sûr.

Une démarche à plusieurs volets est nécessaire pour réagir de façon efficace aux menaces au bien-être et à la sûreté des enfants dans le monde virtuel. Les parents, les enseignants, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé, les policiers et même les journalistes ont un rôle à jouer. Bien sûr, le meilleur moyen de lutter contre la cyberintimidation, c'est de l'empêcher de se produire, mais aucune mesure ne va permettre de le faire à elle seule. D'après le rapport d'UNICEF, l'élaboration d'un cadre stratégique de protection devrait être fondée sur quatre grands objectifs : premièrement, favoriser l'autonomie et la résilience des enfants; deuxièmement, faire en sorte que les agresseurs ne puissent plus agir en toute impunité; troisièmement, réduire l'accès à des occasions de faire du mal; et enfin, favoriser le rétablissement et la réadaptation des enfants qui ont subi un préjudice.

Les lois concernant l'intimidation ne sont pas en soi une panacée, mais elles constituent tout de même un volet important d'une approche multidimensionnelle visant à attirer l'attention sur les répercussions négatives et qui menacent la vie du comportement d'intimidation sous toutes ses formes. À notre avis, pour être efficace, toute loi visant à enrayer l'intimidation devrait renfermer les éléments décrits à la page 13 de notre mémoire.

Avant qu'une loi concernant l'intimidation soit adoptée, il devrait cependant y avoir un processus d'évaluation des répercussions sur les droits des enfants, de façon à ce que l'intérêt supérieur des enfants soit mis à l'avant-plan, à ce que les risques puissent être atténués et à ce qu'il n'y ait pas par accident d'autres préjudices et violations des droits. Certaines lois, par

people when teens share sexual images of themselves and others and perhaps are not even fully aware of some of the implications. One of the main objectives of a child rights impact assessment is to ensure that while seeking to protect certain rights of children and youth, other rights are not inadvertently undermined. For example, in seeking to support the implementation of Article 19, the right to protection, it is important not to undermine rights related to education in Articles 28 and 29, as can happen when bullies are suspended or expelled from school rather than receiving supportive interventions such as counselling.

In conclusion, in order to strengthen the protective environment and to effectively address the risks inherent in cyberbullying, UNICEF Canada is pleased to put forward 10 recommendations for this committee's consideration as summarized in Appendix 1, on pages 15 and 16 of our written brief. In fact, the way the written submission is formatted, there is an attempt to identify five different prongs to support protective strategies, and then the recommendations are grouped under those five separate headings.

Thank you for your time, and I look forward to responding to your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Bernstein. We very much appreciated you providing a brief beforehand so that we had an opportunity to look at it.

I am pleased to say that we now have the representatives of the Red Cross, Mr. Chris Hilton and Ms. Alisha Virmani.

Chris Hilton, Senior Manager, Government Relations, Canadian Red Cross: Thank you for having us here. My name is Chris Hilton. I am Senior Manager, Government Relations, with the Canadian Red Cross. I am happy to be here today to participate in this study and to share some perspectives from the Canadian Red Cross on this important issue.

We are an active player in Canada in the important job of raising awareness of bullying and helping to prepare and train communities, schools and individuals to deal with the problem. For the last 28 years, we have been working on preventing violence in Canada and around the world. Part of this work has resulted in the creation of a program called Beyond the Hurt. This is a program that is specifically focused on preventing bullying and harassment.

Last year alone, in Canada, we trained more than 100,000 adults, children and youth in bullying prevention. This program is unique because it engages youth directly. We have more than 1,000 youth facilitators. What this means is that the Canadian Red Cross train youth who, in turn, become leaders in their schools and deliver the program to peers and younger students. They also play a lead in bullying prevention events, such as Pink Shirt Day and bullying prevention weeks.

exemple, autorisent des poursuites judiciaires pour diffusion et consultation de pornographie juvénile lorsque les adolescents s'échangent des images à caractère sexuel d'eux-mêmes et d'autres, même s'ils ne savent peut-être pas bien quelles sont les conséquences de leurs gestes. L'un des principaux objectifs d'une évaluation des répercussions sur les droits des enfants, c'est de garantir qu'en cherchant à protéger certains droits des enfants et des jeunes, on n'en enfreint pas d'autres. En cherchant, par exemple, à soutenir l'application de l'article 19, le droit à la protection, il est important de ne pas enfreindre les droits liés à l'éducation prévus aux articles 28 et 29, ce qui se produit lorsque les intimidateurs sont suspendus ou renvoyés de l'école plutôt que de bénéficier d'interventions de soutien comme le counseling.

En conclusion, afin de renforcer la protection offerte par le milieu et d'aborder de façon efficace les risques inhérents à la cyberintimidation, c'est avec plaisir qu'UNICEF Canada présente 10 recommandations au comité, lesquelles sont résumées à l'annexe 1, aux pages 15 et 16 de notre mémoire. En fait, la façon dont le mémoire est présenté constitue une tentative de définir cinq volets différents de soutien offert à des stratégies de protection, et les recommandations sont regroupées sous ces cinq rubriques distinctes.

Merci de votre temps. J'ai hâte de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Bernstein. Merci beaucoup de nous avoir présenté votre mémoire à l'avance, de façon à ce que nous puissions prendre connaissance de son contenu.

J'ai le plaisir de vous présenter les représentants de la Croix-Rouge, M. Chris Hilton et Mme Alisha Virmani.

Chris Hilton, gestionnaire principal, Relations gouvernementales, Croix-Rouge canadienne : Merci de nous avoir invités. Je m'appelle Chris Hilton. Je suis gestionnaire principal, Relations gouvernementales, à la Croix-Rouge canadienne. Je suis heureux d'être ici pour participer à l'étude et vous faire part du point de vue de la Croix-Rouge canadienne sur le sujet important que vous abordez.

Nous prenons part activement au travail important qui se fait au Canada dans le but de sensibiliser les gens à l'intimidation et de préparer et de former les collectivités, les écoles et les citoyens pour qu'ils puissent s'attaquer au problème. Nous travaillons depuis 28 ans à la prévention de la violence au Canada et ailleurs dans le monde. Une partie de ce travail a donné lieu à la création d'un programme qui s'intitule Au-delà de la souffrance. Il s'agit d'un programme axé sur la prévention de l'intimidation et du harcèlement.

L'an dernier seulement, nous avons formé plus de 100 000 adultes, enfants et jeunes du Canada en prévention de l'intimidation. Le programme que nous offrons est unique en ce que les jeunes y participent directement. Plus d'un millier de jeunes jouent le rôle d'animateurs dans le cadre de celui-ci. Ainsi, la Croix-Rouge canadienne forme des jeunes qui, à leur tour, deviennent des chefs de file dans leur école et offrent le programme à leurs pairs et à des élèves plus jeunes qu'eux. Ils

With me at the table is Amélie Doyon, who works in our national office, in the RespectED Department, and hopefully she and I can provide some context and understanding of the work that the Red Cross does around the country.

However, I think of greater interest to the committee and to senators is Alisha Virmani, who is sitting beside me. She is a youth facilitator and has travelled here from New Brunswick to be with us today.

Ms. Virmani has been instrumental in combatting the scourge of bullying in her home province of New Brunswick. Recently she played a key role in helping suggest legislative amendments to the Education Act in New Brunswick, which focused on cyberbullying. She is here to talk to you about the reality of young people in schools today and about how she is fighting bullying with the Canadian Red Cross in her school and in her community. It is through courageous leaders like Ms. Virmani, who herself has dealt with cyberbullying, that the Canadian Red Cross is working to make communities, homes and schools safer for youth across the country.

I will turn it over to her for a few minutes to give an introduction, and then we would be happy to take your questions.

Alisha Virmani, Youth Leader, Canadian Red Cross: Hello again. I am a student in high school, in grade 12. I am here from Fredericton, New Brunswick. I am delighted and honoured to be here and to be able to talk to you today.

My role with the Red Cross is as a youth facilitator. We do training sessions and presentations, not just for students; we work with adults as well. Locally, at home, I do a lot of work with the Department of Education and some new legislation that has been put in place in New Brunswick in terms of amendments to the Education Act with regard to cyberbullying and bullying as well.

In talking about my recommendations and suggestions, I am always open to talking about my own experience. I was a victim of cyberbullying in high school and middle school. Much of the impact that bullying has had on me is able to come out into suggestions as to what can be done so that other students do not have to face the same negative impact that I experienced as a child. Again, I am willing to take any questions you may have.

Senator Ataullahjan: Thank you for being here and for your presentations.

jouent aussi un rôle important dans le cadre des événements de prévention de l'intimidation, comme la Journée du chandail rose, et les semaines de prévention de l'intimidation.

Je suis accompagné d'Amélie Doyon, qui travaille à notre bureau national, à la section ÉduRespect, et j'espère qu'elle et moi allons être en mesure de mettre en contexte le travail de la Croix-Rouge à l'échelle du pays et de vous permettre de vous en faire une idée.

Je crois que ce qui intéresse encore plus le comité et les sénateurs, toutefois, c'est le témoignage d'Alisha Virmani, qui est assise à côté de moi. Elle est animatrice auprès des jeunes au Nouveau-Brunswick, et elle a fait le voyage aujourd'hui pour participer à la séance.

Mme Virmani a joué un rôle essentiel dans la lutte contre la multiplication des cas d'intimidation dans sa province natale, le Nouveau-Brunswick. Elle a fait de même récemment lorsqu'elle a participé à la présentation de modifications touchant la Loi sur l'éducation au Nouveau-Brunswick, modifications qui concernaient la cyberintimidation. Elle est ici pour vous parler de ce que vivent les jeunes dans les écoles aujourd'hui et de ce qu'elle fait au sein de la Croix-Rouge canadienne pour lutter contre l'intimidation dans son école et dans sa collectivité. C'est grâce à des gens courageux qui prennent l'initiative, comme Mme Virmani, qui a elle-même fait face à la cyberintimidation, que la Croix-Rouge canadienne arrive à rendre plus sûrs pour les jeunes les collectivités, les écoles et les foyers de tout le pays.

Je vais lui céder la parole pendant quelques minutes pour qu'elle se présente, puis nous serons heureux de répondre à vos questions.

Alisha Virmani, leader des jeunes, Croix-Rouge canadienne : Rebonjour. Je suis une élève de la dernière année du secondaire. Je viens de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Je suis très heureuse et honorée d'être ici et de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui.

Mon rôle à la Croix-Rouge est celui d'animatrice auprès des jeunes. Nous tenons des séances de formation et présentons des exposés, non seulement pour les élèves, mais aussi pour les adultes. Dans ma province, je travaille beaucoup auprès du ministère de l'Éducation, ainsi que sur de nouvelles dispositions législatives qui ont été adoptées au Nouveau-Brunswick dans le cadre de modifications de la Loi sur l'éducation et qui concernent la cyberintimidation et aussi l'intimidation ordinaire.

Je suis toujours disposée à parler de ce que j'ai vécu moi-même pour appuyer mes recommandations et suggestions. J'ai été victime de cyberintimidation au secondaire et à l'école intermédiaire. Une bonne partie des répercussions que l'intimidation dont j'ai été victime a eues sur moi peut être transformée en suggestions concernant ce qui peut être fait pour que d'autres élèves n'aient pas à subir les choses négatives que j'ai vécues quand j'étais petite. Encore une fois, je suis prête à répondre à toutes vos questions.

Le sénateur Ataullahjan : Merci d'être venus, et merci de vos exposés.

Ms. Virmani, if there is one thought you would like to leave us with, what can we, as a committee, do? What recommendations can we give that would help young students like you, students who have been cyberbullied? Did you get help from your parents, your peers or the teachers? How did you cope with this?

Ms. Virmani: In response to the question about the one main thought I want to get across, my main suggestion for the Senate committee would be with regard to education. When I was in elementary school, there was not a lot being taught, as part of the traditional education curriculum, in terms of compassion and normal social skills. A lot of the skills are assumed for children to develop, and it is assumed that these skills are taught by their parents. Much of the time there are missing links there and the actual education for children is not put in place; it is put in place much later on.

Currently, programs are offered through the Red Cross regarding bullying and developing compassion. However, that is an external resource. It is something that schools can choose to participate in. It is not something that is legislated in education throughout Canada. It is not something that is mandatory. We need to focus on developing that education for children, and not just for children but for parents as well, because many parents have the misconception that if I was bullied as a child, it is a phase of life. My children can be bullied as well, because that will happen.

Senator Ataullahjan: When you needed the help, who did you go to? Did you talk to your parents, your teachers or your peers?

Ms. Virmani: I talked directly to my guidance counsellor, who reported the bullying incident to my principal. Unfortunately, in my case it was not dealt with properly.

To give you a bit of background so that you understand the scenario, I was bullied on Twitter. A lot of sexually harassing comments about me were on Twitter. When I reported it to my principal and my guidance counsellor, the response given was that everybody gets bullied; this is kind of a normal thing that kids go through. The response given through the administration was that this is just boys being boys, and it was just shrugged off. The response was not as good as I wanted, even though I had approached the appropriate group.

Senator Ataullahjan: At any time did you speak to your parents about the bullying?

Ms. Virmani: I did.

Senator Ataullahjan: Did they go to the school and talk to the principal?

Madame Virmani, s'il y avait une seule idée que les membres du comité devraient garder en tête par rapport à ce que le comité pourrait faire, qu'est-ce que ce serait? Quelles sont les recommandations que nous pouvons formuler pour venir en aide à de jeunes élèves comme vous, des élèves qui ont été victimes de cyberintimidation? Avez-vous obtenu de l'aide de la part de vos parents, de vos pairs ou des enseignants? Comment avez-vous composé avec la situation?

Mme Virmani : En réponse à la question concernant la principale idée que j'aimerais que vous reteniez, la suggestion que je ferai au comité sénatorial concernerait l'éducation. Lorsque j'étais au primaire, il n'y avait pas grand-chose, dans le programme d'études normal, au sujet de la compassion et des aptitudes sociales de base. On présume que les enfants vont acquérir beaucoup d'aptitudes eux-mêmes et que ces aptitudes vont leur être transmises par leurs parents. Il arrive souvent qu'il y ait des choses qui manquent et que l'éducation des enfants ne se fasse pas dans ce domaine; elle se fait beaucoup plus tard.

La Croix-Rouge offre actuellement des programmes portant sur l'intimidation et la compassion. Toutefois, il s'agit d'une ressource externe. C'est une chose à laquelle les écoles doivent choisir de participer. Ce n'est pas quelque chose d'obligatoire dans le domaine de l'éducation au Canada. Nous devons prêter une attention particulière à l'éducation des enfants et aussi informer les parents au sujet de l'intimidation, parce que beaucoup de parents pensent à tort que l'intimidation est une phase de la vie des enfants. Il se peut que mes enfants soient victimes d'intimidation eux aussi, parce que ce sont des choses qui arrivent.

Le sénateur Ataullahjan : Quand vous avez eu besoin d'aide, à qui vous êtes-vous adressé? Avez-vous parlé à vos parents, à vos enseignants ou à vos pairs?

Mme Virmani : J'ai parlé directement à mon conseiller en orientation, qui a signalé l'incident au directeur de mon école. Malheureusement, mon cas n'a pas été traité de façon adéquate.

Pour vous donner quelques éléments de contexte afin que vous puissiez comprendre ce qui s'est passé, j'ai été victime d'intimidation sur Twitter. Beaucoup de choses constituant du harcèlement sexuel ont été écrites à mon sujet sur Twitter. Lorsque j'ai dit ce qui se passait au directeur de mon école et au conseiller en orientation, la réponse qu'ils m'ont donnée, c'est que tout le monde est victime d'intimidation, que c'est en quelque sorte une phase normale par laquelle les jeunes passent. La réponse de l'administration, c'est que des garçons seront toujours des garçons, et on a simplement écarté mon cas du revers de la main. Je m'attendais à une meilleure réaction, puisque je m'étais adressée aux bonnes personnes.

Le sénateur Ataullahjan : Avez-vous parlé du fait que vous étiez victime d'intimidation à vos parents à un moment donné?

Mme Virmani : Oui.

Le sénateur Ataullahjan : Est-ce qu'ils sont allés parler au directeur de l'école?

Ms. Virmani: They did, and they were absolutely furious with how they responded. My parents brought in the Human Rights Code. They brought it forward to the principal and said they would like to talk to the constable about it, that it was infringing on human rights because it was sexual harassment. However, the school shrugged it off and said they did not want to discuss it any further, that it had been dealt with. There are a lot of issues with regard to maintaining reputations.

Senator Zimmer: To all of you, thank you for being here; Ms. Virmani, especially you, because it is courageous of you to be here.

This is a continuation of Senator Atallahjan's questions. Maybe I did not get this right. When you discovered someone being a cyberbully, did you just go to the teachers or did you confront the individual who was doing it?

Ms. Virmani: I did not confront the individual doing it, for the sake of my own safety. He is a large gentleman, a football player, and I am a petite girl. My safety came first. I approached the guidance counsellor, my teacher and the principal. The response was: "We will give a two-day suspension." That is it. When I asked how will we change his behaviour and stop him from repeating this, it was not talked about; it was just case closed.

Senator Zimmer: Did the bully know or find out that you had gone to the teachers?

Ms. Virmani: He was under the assumption that I had told the principal, but he did not have confirmed sources of whether it was me or not.

Senator Zimmer: With the suspicion, was there further retaliation because he thought you might have gone to the teachers?

Ms. Virmani: There was, actually. It resulted in more bullying, not on Twitter but in person, in terms of gossiping, bad talking, exclusion in the classroom and discriminatory remarks made in front of me.

Senator Zimmer: What is the end result? Has that now been dealt with and resolved with the individual, or does it continue?

Ms. Virmani: It was dealt with by the fact that we are all graduating now, so we avoid crossing paths. However, it was not properly resolved. The solution that the school gave was a two-day suspension. In the bully's opinion, in terms of what he posted on Facebook regarding that, he said, "Awesome, a two-day suspension. I can go party now."

Senator Zimmer: Did the bully continue to do this to others after that, and has it not been resolved at all with him at this time?

Mme Virmani : Oui, ils étaient tout simplement furieux de la réaction de la direction. Mes parents ont invoqué la Loi sur les droits de la personne. Ils l'ont invoquée devant le directeur et lui ont dit qu'ils souhaitaient en parler à l'agent responsable et qu'il s'agissait d'une violation des droits de la personne puisque c'était du harcèlement sexuel. La direction de l'école a cependant rejeté leurs arguments et dit qu'elle ne voulait plus en discuter, que le dossier était clos. Il y a beaucoup d'enjeux liés à la préservation des réputations.

Le sénateur Zimmer : Merci à vous tous d'être ici, et tout particulièrement à Mme Virmani, parce que vous faites preuve de courage en venant témoigner ici.

Je vais donner suite aux questions du sénateur Atallahjan. Je n'ai peut-être pas bien compris ce que vous avez dit. Lorsque vous avez découvert que quelqu'un se livrait à de la cyberintimidation, vous êtes-vous adressée à vos enseignants ou avez-vous confronté la personne en question?

Mme Virmani : Je ne l'ai pas confrontée, pour ne pas me mettre en danger. C'est un grand gaillard, un joueur de football, et je suis toute petite. J'ai voulu d'abord assurer ma sécurité. Je me suis adressée au conseiller en orientation, à mon professeur et au directeur de l'école. On m'a dit : « Nous allons le suspendre pendant deux jours. » C'est tout. Lorsque je leur ai demandé en quoi cela allait le faire changer de comportement et l'empêcher de recommencer, ils ne m'ont rien répondu; pour eux, le dossier était clos.

Le sénateur Zimmer : Est-ce que l'intimidateur savait ou a découvert que vous aviez dit ce qui se passait aux enseignants?

Mme Virmani : Il présumait que j'en avais parlé au directeur, mais il n'était pas sûr du fait que c'était moi ou quelqu'un d'autre qui l'avait dénoncé.

Le sénateur Zimmer : A-t-il exercé des représailles, vu qu'il soupçonnait que vous l'aviez dénoncé auprès des enseignants?

Mme Virmani : Oui, en fait. Il s'est livré à d'autres gestes d'intimidation, pas sur Twitter, mais en personne, sous forme de commérages, de propos négatifs, d'exclusion en classe et de remarques discriminatoires faites devant moi.

Le sénateur Zimmer : Comment l'affaire a-t-elle fini? Est-ce qu'elle est réglée? Est-ce que l'intimidation se poursuit, ou est-ce qu'elle est terminée?

Mme Virmani : Cela s'est réglé par le fait que nous avons tous terminé nos études, et nous nous évitons. Toutefois, le problème n'a pas été réglé de façon adéquate. La solution que l'école a choisie, c'était une suspension de deux jours. Pour l'intimidateur, d'après ce qu'il a écrit sur Facebook, c'était parfait, parce qu'il était libre pour aller faire la fête.

Le sénateur Zimmer : Est-ce que l'intimidateur a continué d'agir de la même façon avec d'autres par la suite? Est-ce qu'on a fait quelque chose pour qu'il règle son problème depuis?

Ms. Virmani: No. He has done it to other women as well and made the same derogatory comments. If the behaviour is not being stopped, that cycle of bullying is not being changed, especially if the school is not intervening by providing supports for the bully. There are many supports for the victims but not many for the bullies themselves. If that cycle is not being broken, he will not learn a lesson and he will keep doing what he is doing. The behaviour that he is putting in place right now as a high school student, he will go on to university and to the workplace, and those behaviours will not change.

Senator Zimmer: Are the bully's parents influential in the community such that maybe the school did not want to deal with them, because of who the family is?

Ms. Virmani: That is a very valid point that you raise. It was not about the parents being influential. The bully being a football player, and with the homecoming game coming up, the principal himself had said, "They have a big game coming up and I do not want to put anything else in place." In my opinion, that is discrimination itself, because if a studious student came to school and you said, "I am giving a two-day suspension," that is taking away something that is important to them; whereas for a football player, sports are important to them. Taking school away from them will not do anything versus taking away their sports. Making a special exception for the homecoming game, in my opinion, is clearly unacceptable.

Senator Zimmer: Let me know his number. I will call the opposition playing against him and make sure they take the number on his back.

Congratulations to your mom and dad.

Senator Ataullahjan: You brought up an interesting point, I think one we are hearing for the first time: support for the person who does the bullying. What kind of support are you talking about? We have heard from previous experts that we should engage them in dialogue, that zero tolerance does not work, yet there should be consequences for their actions. You brought up the idea of support.

Ms. Virmani: When I was talking to the New Brunswick ministerial committee, that is now in the New Brunswick legislation. I am not familiar with the Ontario legislation and what is in place, but the suggestions that I had made that are being put in place in New Brunswick are, as in support for the bully, there needs to be more conversation and dialogue with the guidance counsellors. Many students do not realize that the guidance counsellor is not just there for the victim but is there for the bully as well; and that can be made an approachable resource.

Another thing is education for the bully. Many times the bully does not realize the seriousness or impact of what they are doing. They do not realize they are infringing on codes that are in place. There is a Human Rights Act, but do kids know that they are

Mme Virmani : Non. Il a posé des gestes d'intimidation à l'endroit d'autres femmes et a tenu les mêmes propos désobligeants. Si personne ne met fin au comportement, le cycle d'intimidation n'est pas interrompu, surtout si l'école n'intervient pas et n'offre pas d'aide à l'intimidateur. On offre beaucoup d'aide aux victimes, mais pas beaucoup aux intimidateurs. Si le cycle n'est pas interrompu, il ne va pas apprendre et va continuer d'agir de la même façon. Le comportement qu'il adopte actuellement en tant qu'élève du secondaire va se répéter à l'université et dans le milieu de travail, et les comportements d'intimidation ne changeront jamais.

Le sénateur Zimmer : Est-ce que les parents de l'intimidateur sont des gens influents, de sorte que l'école a voulu éviter d'avoir affaire à eux, parce qu'il s'agit d'une famille importante?

Mme Virmani : Vous soulevez un point tout à fait valable. Il ne s'agissait pas d'une famille influente dans ce cas. C'était plutôt que l'intimidateur était un joueur de football et que le directeur n'a pas voulu intervenir parce qu'une partie importante allait être disputée à domicile. À mon avis, c'est la définition même de discrimination, parce que si c'était un élève studieux qui avait reçu une suspension de deux jours, on l'aurait privé de quelque chose d'important à ses yeux, tandis que pour le joueur de football, c'est le sport qui est important. Le priver de classe ne sert à rien : il faut le priver de sport. À mon sens, il était clairement inadmissible qu'on fasse une exception dans son cas parce qu'une partie importante s'en venait.

Le sénateur Zimmer : Vous me direz quel est son numéro. Je vais téléphoner à l'autre équipe pour m'assurer qu'on lui fasse la vie dure.

Vous félicitez vos parents de ma part.

Le sénateur Ataullahjan : Vous avez soulevé un point intéressant, et je crois que c'est la première fois que nous entendons cette idée, c'est-à-dire le fait d'offrir de l'aide à la personne qui a posé les actes d'intimidation. De quel genre d'aide parlez-vous? Des experts qui sont venus témoigner ici avant vous nous ont dit que nous devrions entamer un dialogue avec les intimidateurs, que la tolérance zéro ne fonctionne pas, mais qu'il faut quand même faire en sorte que les intimidateurs assument les conséquences de leurs gestes. Vous avez évoqué l'idée de leur offrir de l'aide.

Mme Virmani : Les choses dont j'ai discuté avec le comité ministériel au Nouveau-Brunswick font maintenant partie des lois de la province. Je ne connais pas bien les lois ontariennes ni les mécanismes qui sont en place, mais ce que j'ai suggéré de mettre en place au Nouveau-Brunswick pour venir en aide aux intimidateurs, c'est la possibilité pour ceux-ci de discuter davantage avec un conseiller en orientation. Il y a beaucoup d'élèves qui ne savent pas que les conseillers en orientation sont là pour venir en aide aux victimes, mais aussi aux intimidateurs. Voilà une ressource à laquelle on pourrait faciliter l'accès.

Une autre chose importante, c'est d'éduquer l'intimidateur. Il arrive souvent que les intimidateurs ne se rendent pas compte de la gravité de leurs gestes ni des répercussions que ceux-ci peuvent avoir. Ils ne se rendent pas compte qu'ils enfreignent des codes

infringing on someone's rights? Do they realize it is a criminal offence? It is not defined for children. They do not know. Much of this language is either not shown to them or the language being used in these codes is not in children-friendly words for them to understand. There are great resources. It is just making use of them.

In addition to guidance counsellor support, there needs to be less emphasis on suspensions. I understand schools have a zero tolerance policy, but a suspension is not teaching anything and it is not breaking a cycle. It is a form of discipline, but a better form of discipline would be encouraging community service. If you are doing community service, you are becoming compassionate. You are becoming more caring. You are learning proper social skills.

In addition to community service, they can be engaging in reflections, refocusing on the behaviour and realizing what the root cause is, why they are bullying. Until that root cause is discovered, they will not change their behaviour. That bully will still bully.

Senator Ataullahjan: At any stage, do the bully's parents get involved?

Ms. Virmani: In my situation, my parents directly approached the parents and the parents defended the child. The exact words said by the father were, "He is just being a child. He is just being a boy. I was bullied as a kid. You get through it. It happens to everybody." The response from parents is that every parent wants to protect their child. Many times parents do not even know how to respond. They know how to respond if their child is being victimized, but often parents do not know how to respond to the fact that their child is a bully and coming to the realization that sometimes there are issues that need to be dealt with.

Mr. Hilton: Chair, if I can add a little point, one of the focuses of the Red Cross work is that it is not targeted just at youth. We have programs targeted at adults. We have programs targeted at people who will be in charge of youth and children, and making the entire population understand the problem. It is not isolated with one student. It is not isolated in one school. It is a better understanding overall that this is occurring, and giving schools and community groups the resources to deal with this as the larger scale.

Ms. Virmani and I were talking on the way up here that bullying comes to the forefront when there is an incident that is so significant that the media picks it up and then there is a reactionary response. The Red Cross is working hard to have knowledge and awareness across the country, in schools, with people who deal with bullying,

existants. Il y a une loi sur les droits de la personne, mais est-ce que les gens le savent lorsqu'ils ne respectent pas les droits de quelqu'un? Est-ce qu'ils se rendent compte que l'acte qu'ils posent est un acte criminel? Ces choses-là ne sont pas définies pour les enfants. Ils ne savent pas ce qu'ils font. Soit on ne leur présente pas le contenu de ces codes, soit la façon dont ceux-ci sont formulés n'est pas facile à comprendre pour des enfants. Il s'agit pourtant d'excellentes ressources. Il faudrait simplement les utiliser.

En plus de l'aide qu'offrent les conseillers en orientation, il faut cesser d'insister autant sur les suspensions. Je comprends que les écoles aient une politique de tolérance zéro, mais on ne tire aucune leçon d'une suspension, et cela ne met pas fin au cycle. C'est une forme de mesure disciplinaire, mais une meilleure forme que celle-ci, ce serait la participation aux services communautaires. Lorsqu'on fait des travaux communautaires, on devient plus apte à éprouver de la compassion. On fait plus attention aux gens. On acquiert de bonnes attitudes à la vie en société.

En plus du service communautaire, il est possible d'amener les intimidateurs à réfléchir, à revenir sur leur comportement et à en découvrir les causes fondamentales. Tant que ce qui cause la volonté d'intimider n'est pas découvert, l'intimidateur ne changera pas de comportement. Il va continuer d'intimider les autres.

Le sénateur Ataullahjan : Est-ce que les parents de l'intimidateur interviennent à un moment donné dans le processus?

Mme Virmani : Dans mon cas, mes parents se sont adressés directement à ses parents, et ils ont défendu leur fils. Le père de mon intimidateur a dit exactement ce qui suit : « Il agit simplement comme un enfant. Il fait simplement ce que font les garçons. J'ai été victime d'intimidation quand j'étais petit. On s'en sort. Ça arrive à tout le monde. » La réponse des parents, c'est que tous les parents veulent protéger leur enfant. Dans bien des cas, ils ne savent même pas comment réagir. Les gens savent comment réagir lorsque leur enfant est victime, mais souvent les parents ne savent pas quoi faire lorsque leur enfant en intimide d'autres, et ils ne se rendent pas compte, parfois, qu'il y a des problèmes à régler.

M. Hilton : Madame la présidente, si vous me permettez d'ajouter quelque chose, le travail de la Croix-Rouge ne vise pas que les jeunes. Nous avons aussi des programmes pour les adultes. Nous offrons des programmes aux gens qui vont être responsables d'adolescents et d'enfants et qui visent à ce que toute la population comprenne le problème. L'intervention ne se fait pas qu'après d'un seul élève. Elle n'a pas lieu que dans une seule école. Il s'agit de faire en sorte que les gens en général sachent que le phénomène existe et d'offrir aux écoles et aux groupes communautaires les ressources dont ils ont besoin pour s'attaquer au problème dans son ensemble.

Mme Virmani et moi parlions en venant ici du fait qu'on ramène l'intimidation au premier plan lorsqu'un incident assez important pour que les médias en parlent se produit, ce qui engendre une réaction de désapprobation. La Croix-Rouge déploie beaucoup d'efforts pour informer et sensibiliser les gens

and we think that is key to bringing this idea of respect for one another to the forefront and having students, youth and adults all understand what bullying is and how to deal with it.

The Chair: Mr. Bernstein, do you want to add anything to that?

Mr. Bernstein: Yes. I wanted to reinforce the value of legislation as one prong. Legislation is not a panacea. In Ontario, Bill 13, which has been ordered for third reading, is the government's provincial bill. When you go through the preamble in terms of the objects of the bill, it talks about the importance of education and prevention. It does speak to providing support not only for victims of cyberbullying but also the perpetrators and the witnesses, the bystanders who are all impacted in different ways. It speaks to the value of instituting implementation plans for prevention and intervention to address cyberbullying. It places obligations on the minister, on boards and on the principal within individual schools. Part of the preamble speaks to the fact that there is a responsibility on members of the whole school. It also speaks to the importance of providing training and in-service supports and information for staff and students. It talks about the importance of the parents' role.

Sometimes what one hears is that there is other legislation: There is criminal law, tort law, human rights law. The difficulty with looking to other legislation that is not specifically targeting anti-bullying is that it is a blunt instrument. It is not designed to address the problem, the mischief of cyberbullying. It also is after the fact. It is responding to cyberbullying or bullying that has already taken place.

We want to provide prevention, information and quality education. As we say in our submission, an Angus Reid opinion poll conducted in February of this year indicated that 90 per cent of Canadians support provincial legislation to address cyberbullying.

What we do not want to see is the focus on legislation that is all about sanctions, consequences and penal implications, because just as this young girl has indicated, many times the perpetrators of cyberbullying do not understand the implications. They may not be receiving proper information and effective parenting at home.

One of the points that we make in our submission is that one has to look at the whole environment of violence. Oftentimes the victims of physical punishment, those who are being abused or neglected within their own homes, become the very students who are engaging in bullying behaviour. In a sense we are penalizing

un peu partout au pays, dans les écoles, les gens qui sont aux prises avec l'intimidation, et nous pensons que c'est essentiel pour placer cette idée de respect mutuel à l'avant-plan et faire en sorte que les élèves, les jeunes et les adultes sachent tous ce qu'est l'intimidation et comment s'attaquer à celle-ci.

La présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Bernstein?

M. Bernstein : Oui. Je voulais insister sur l'utilité de la loi comme volet de la lutte contre l'intimidation. La loi n'est pas une solution miracle. En Ontario, le projet de loi proposé par le gouvernement provincial, c'est le projet de loi 13, qui a été renvoyé en troisième lecture. Le préambule explique les objectifs du projet de loi et il parle de l'importance de l'éducation et de la prévention. Il y est question d'offrir de l'aide non seulement aux victimes de cyberintimidation, mais aussi aux auteurs et aux témoins, qui sont tous touchés d'une façon différente. Il y est question de l'utilité de mettre en place des plans de mise en œuvre des mesures de prévention et d'intervention visant à mettre fin à la cyberintimidation. Le projet de loi confie des responsabilités au ministre, aux conseils scolaires et aux directeurs des écoles. Le préambule parle notamment du fait que tous les gens qui travaillent à l'école ont une responsabilité. Il parle aussi du fait qu'il est important d'offrir de la formation et de l'aide et de l'information sur place au personnel et aux élèves. Enfin, il parle de l'importance du rôle des parents.

On entend parfois dire qu'il y a d'autres lois : il y a les lois pénales, les lois qui portent sur la responsabilité délictuelle et celles qui portent sur les droits de la personne. Ce qui pose problème, dans le cas des autres lois qui n'abordent pas précisément l'intimidation, c'est que ce sont des instruments grossiers. Ils ne sont pas conçus pour régler le problème, le méfait de la cyberintimidation. C'est aussi quelque chose qui intervient après coup. Ce sont des choses qui permettent de réagir à la cyberintimidation ou à l'intimidation ordinaire une fois que les actes ont déjà été posés.

Ce que nous souhaitons faire, c'est offrir des mesures de prévention, de l'information et une éducation de qualité. Comme nous le mentionnons dans notre mémoire, un sondage d'opinion mené en février dernier par Angus Reid indique que 90 p. 100 des Canadiens sont en faveur de l'adoption de lois provinciales sur la cyberintimidation.

Ce que nous voulons éviter, c'est que l'accent soit mis sur des lois qui ne prévoient que des sanctions, des conséquences et des répercussions sur le plan pénal, parce que, comme la jeune fille vient de le dire, bien souvent, les auteurs de cyberintimidation ne comprennent pas les conséquences de leurs gestes. Il est possible qu'ils ne reçoivent pas d'information et de directives adéquates de la part de leurs parents.

Une chose que nous affirmons dans notre mémoire, c'est qu'il faut envisager le contexte de la violence dans son ensemble. Dans bien des cas, ce sont des victimes de châtiments physiques, des jeunes qui sont agressés ou négligés par leurs propres parents, qui adoptent des comportements d'intimidation à l'endroit des autres

them; we are re-victimizing them. It is not about consequences. It is not about penal sanctions. The Ontario legislation also speaks to progressive discipline.

We have seen that zero tolerance does not work. It is not about punishing children who will then go out and repeat the same acts. How do we redirect them? How do we give them proper information and engage them? What is the curriculum? What is the intervention plan that will be developed within the schools?

That is exactly what we are seeing. The Ontario bill has a definition of bullying and cyberbullying. In the Quebec legislation there is a reference to student committees. The Ontario bill empowers young people to create their own committees, to create their own organizations that they can lead, and they can address gender discrimination and discrimination on the basis of visible minorities, disabilities, sexual orientation.

The Quebec bill speaks to the fact that there can be student committees. They also postulate a student ombudsman to support children within the process, to facilitate ongoing communication and proper mediation.

Our concern is more rooted in the federal bill and in Nova Scotia, which imposes liability and sanctions on parents who should know that their children are engaging in cyberbullying. If we want to see a change in attitudes, we have to educate; we have to prevent; we have to build in supportive counselling for victims, for perpetrators and bystanders. We should not engage in a cycle of more sanctions and more penalties. That will not turn this around.

Senator White: I want to congratulate you, Ms. Virmani, on the maturity of your response. I am not sure many bullies would understand it, but I do appreciate it.

We have heard a lot about bullying over the last few weeks, with many people saying that sanctions are not the answer, although it seems to be the only solution that we are using in most schools, namely, suspensions and expulsions.

My background is in policing, but primarily over the past 25 years, it has been in restorative practices. In New Brunswick, do they use restorative practices in their schools, and, in particular, would it have been a better solution to your situation? Restorative practices mean peer justice systems and community justice. Instead of a stick, many would say trying to get something that does stick.

élèves. Dans un sens, nous les pénalisons en en faisant de nouveau des victimes. Il ne s'agit pas de les punir. Il ne s'agit pas de leur imposer des sanctions pénales. La loi ontarienne parle aussi de mesures disciplinaires progressives.

Nous avons pu constater que la tolérance zéro ne donne pas de résultats. Il ne s'agit pas de punir des enfants qui vont quand même poser les mêmes gestes après. Comment nous y prendre pour les réorienter? Comment faire pour leur donner de l'information adéquate et favoriser leur participation au dialogue? En quoi le programme devrait-il consister? Quel sera le plan d'intervention qu'élaboreront les écoles?

C'est exactement ce que nous sommes en train de voir. Le projet de loi ontarien contient une définition de l'intimidation et de la cyberintimidation. La loi québécoise parle de comités d'élèves. Le projet de loi de l'Ontario confère aux jeunes le pouvoir de créer leurs propres comités, de créer leurs propres organisations qu'ils pourront diriger, et qui leur permet de s'attaquer à la discrimination fondée sur le sexe et à celle qui est fondée sur l'appartenance à une minorité visible, sur un handicap ou sur l'orientation sexuelle.

Le projet de loi québécois parle du fait que des comités d'élèves peuvent être créés. Les jeunes peuvent aussi nommer un élève qui jouera le rôle d'ombudsman et qui sera chargé de soutenir les enfants dans le cadre du processus, ainsi que de faciliter les communications et d'assurer une médiation adéquate.

Ce qui nous préoccupe davantage, c'est le projet de loi fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse, qui imposent une responsabilité et des sanctions aux parents qui devraient savoir que leurs enfants se livrent à des comportements de cyberintimidation. Si nous voulons un changement d'attitude, nous devons informer les gens, nous devons faire de la prévention et nous devons offrir des services de soutien aux victimes d'actes d'intimidation, aux auteurs et aux spectateurs. Nous devrions éviter de nous engager dans un cycle où il y aura encore des sanctions et des punitions. Cela ne va pas régler le problème.

Le sénateur White : J'aimerais vous féliciter, madame Virmani, de la maturité avec laquelle vous avez réagi. Je ne sais pas si beaucoup d'intimidateurs comprendraient votre réaction, mais moi je comprends que c'est la bonne.

Nous avons beaucoup entendu parler d'intimidation au cours des dernières semaines, et beaucoup de gens nous ont dit que la solution, ce n'est pas d'imposer des sanctions, quoiqu'il semble s'agir de la seule solution que nous offrons dans les écoles, c'est-à-dire les suspensions et les expulsions.

J'ai travaillé au sein des services de police, mais depuis 25 ans, je m'intéresse surtout aux pratiques de justice réparatrice. Au Nouveau-Brunswick, c'est ce qu'on utilise dans les écoles, et je voulais savoir si vous pensez que cela aurait été une meilleure solution dans votre situation à vous. Les pratiques de justice réparatrice, ce sont les systèmes de justice par les pairs et la justice communautaire. Beaucoup de gens diraient qu'il s'agit de trouver quelque chose qui colle, qui favorise un changement chez l'intimidateur, plutôt que de lui coller une gifle.

Ms. Virmani: In regard to that, on the school level, there is still a focus on the expulsions and suspensions. That has not been changed, but the education act and the suggestions that I made about legislation are being put in place in September. I would be graduated by then through the school system, but, again, those suggestions about a more restorative approach will be put in place in September.

Senator Robichaud: Mr. Bernstein, you are saying that different measures in law are being put in place in different provinces, but what we heard through the youth that presented some testimony this afternoon is that cyberbullying is anonymous. There is no way of finding out, at least from what the youth were telling us, who is doing it and where it is coming from.

Will this fact of having legislation put us in a sort of false sense of security? We think we will be protected but it will not change much.

Mr. Bernstein: I think that it will change attitudes. I think young people sometimes are not aware of the impacts. They may think they are engaging in something that is a practical joke. What we have seen is the level of seriousness. It is not just a mild form of embarrassment. We are not toying with just the feelings of other children, other students, but we have seen youth suicides. We have seen young people engage in serious acts of self-harm because they have been ridiculed, and it is important for children to receive the proper information so that they understand that not only are they hurting other children but they may be also incurring some potential liability "reputationally." When they transmit something, it has a permanent quality to it. It could affect their job prospects and their educational prospects into the future.

It is important to provide this information and to have a focus within the school. In many instances, these are children who are not receiving the information from home. They may be children who are in institutional care, children who are within the child protection system, so if they do not get the information in the school, where will they get it from?

Senator Robichaud: You are making the point that I wanted to make. Yes, legislation can serve a purpose, but it should be well communicated to the people, the parents and the school system. All the recommendations we heard were around education. I am trying to make the point here that if you have legislation, people should know about it and there should be programs to put it out so that the youth are aware. I suppose this would be done through the school.

Mr. Bernstein: That is right, and this ties in as well with the fact that there needs to be some kind of campaign, some public awareness campaign so that parents are understanding that this is reaching a certain level of concern within the school system, and they should be attempting to remain vigilant and support their children.

Mme Virmani : À cet égard, dans le milieu scolaire, on met encore beaucoup l'accent sur les expulsions et les suspensions. Cela n'a pas changé, mais la Loi sur l'éducation et les suggestions que j'ai faites concernant cette loi vont être adoptées en septembre. Je ne fréquenterai plus l'école à ce moment-là, mais, encore une fois, ces suggestions concernant une démarche davantage axée sur la réparation vont être appliquées en septembre.

Le sénateur Robichaud : Monsieur Bernstein, vous dites que diverses mesures législatives sont adoptées dans les provinces, mais ce que nous ont dit les jeunes qui ont témoigné cet après-midi, c'est que la cyberintimidation se fait dans l'anonymat. Il n'y a aucun moyen de savoir qui pose les gestes, du moins d'après ce que les jeunes nous disent.

Est-ce que nous allons avoir un faux sentiment de sécurité après avoir adopté une loi? Nous pensons que nous allons être protégés, mais les choses ne vont pas beaucoup changer.

M. Bernstein : Je pense que cela va engendrer un changement d'attitudes. Je pense que les jeunes ne savent pas quelles seront les répercussions de leurs gestes dans certains cas. Ils peuvent avoir l'impression qu'ils ne font que jouer un tour à quelqu'un. Ce que nous avons constaté, c'est le sérieux de la chose. Ce n'est pas qu'un léger embarras. Nous ne faisons pas que jouer avec les sentiments d'autres enfants, d'autres élèves : il y a des jeunes qui se sont suicidés. Nous avons vu des jeunes s'automutiler gravement parce qu'ils ont été ridiculisés, et il est important pour les enfants de recevoir de l'information adéquate pour qu'ils puissent comprendre que non seulement ils font du mal à d'autres enfants, et qu'ils pourraient aussi avoir une responsabilité sur le plan de la réputation. Lorsqu'ils transmettent un message, celui-ci a un caractère permanent. Cela pourrait avoir un effet sur leurs possibilités d'emplois et de formation dans l'avenir.

Il est important de fournir cette information et de veiller à ce qu'il y ait une orientation à l'école. Dans bien des cas, il s'agit d'enfants qui ne reçoivent pas d'information de la part de leurs parents. Il peut s'agir d'enfants confiés aux soins d'un établissement, d'enfants pris en charge par le système de protection de l'enfance, alors s'ils ne reçoivent pas l'information à l'école, où vont-ils la trouver?

Le sénateur Robichaud : Vous m'enlevez les mots de la bouche. Oui, les lois peuvent servir à quelque chose, mais il faut bien communiquer le message aux gens, aux parents et aux intervenants du système scolaire. Toutes les recommandations que nous avons entendues concernaient le fait d'informer les gens. Ce que j'essaie de dire, c'est que si on adopte des lois, il faut que les gens le sachent et qu'il y ait des programmes visant à diffuser l'information, de façon à ce que les jeunes soient au courant. Je suppose que cela serait fait dans les écoles.

M. Bernstein : C'est juste, et c'est lié aussi au fait qu'il doit y avoir une espèce de campagne, une campagne de sensibilisation de la population visant à faire en sorte que les parents sachent que le phénomène prend des proportions inquiétantes au sein du système scolaire et qu'ils devraient demeurer vigilants et chercher à offrir de l'aide à leurs enfants.

One of the things that came out of the UNICEF report is that one of the most important considerations for children who are the victims of bullying and cyberbullying is to have a responsive parent. Often there is a digital divide so that parents and adults do not understand the online environment as well as their children. There is a need for them to become engaged, not only children receiving the education but parents as well, so that they understand some of the risks that are being undertaken by their children, and they can support them. They can build trust and more effective communication so that if their children are experiencing some level of risk or concern, or if they have a sibling, friend or peer who is at risk, they can go to their parents and talk about it. That is an important point within this whole system. It is not just children. It is families, it is parents and it is the community.

Senator Robichaud: With respect to the Red Cross, you said that you work with about 100,000 individuals of all ages?

Mr. Hilton: Last year, we trained 100,000 adults, children and youth in respect to specifically the Beyond the Hurt programming.

Amélie Doyon, Creating Safe Environments Officer, Canadian Red Cross: We have different types of programs in violence and abuse prevention. Last year, we trained 362,000 adults, children and youth in violence prevention. Specifically on bullying and harassment prevention, we trained 100,000 people.

I cannot agree more with what my colleague is saying. The education needs to touch the parents, the youth and children, and it needs to come at a very young age, but we also need to provide some solutions and tools for schools. Most of the time they do not know how to approach the problem, and they do not know how to solve it.

That is our approach at the Red Cross. For every youth training session that we have, we also have an adult component to it, so everybody is on the same page. They all understand the problem in the same way, and they are all looking for solutions that are applicable to their reality and to their communities.

Senator Robichaud: What initiates those training sessions? How do communities go about it?

Ms. Doyon: It is usually a request from the school. There may be a problem in the school, they come to us and we provide them with some training. We usually enter into an agreement with the school and have a partnership with them. Teachers select youth facilitators in the school — Ms. Virmani is one of them — we train those youth, and they remain in the schools and provide education to their peers and to the younger students. We have different activities for different grades, so it is not always the same information that is repeated over and over. We are kind of building on the knowledge, grade after grade.

Une chose qui est ressortie du rapport de l'UNICEF, c'est que l'une des considérations les plus importantes pour les enfants qui sont victimes d'intimidation et de cyberintimidation, c'est que leurs parents réagissent bien. Souvent, le fossé numérique fait en sorte que les parents et les adultes ne comprennent pas aussi bien le monde virtuel que leurs enfants. Il faut qu'ils agissent, qu'eux aussi soient sensibilisés au phénomène comme leurs enfants, pour qu'ils connaissent les risques auxquels font face leurs enfants et puissent venir en aide à ces derniers. Les parents peuvent établir un lien de confiance et améliorer la communication, de sorte que leurs enfants puissent s'adresser à eux s'ils courent un risque ou ont des préoccupations, ou encore s'ils ont un frère ou une sœur, un ami ou un pair qui est à risque. Voilà un élément important de tout ce système que nous évoquons. Il ne s'agit pas seulement des enfants. Il s'agit de la famille, des parents et de la collectivité.

Le sénateur Robichaud : Vous dites qu'à la Croix-Rouge, vous travaillez auprès de quelque 100 000 personnes de tous âges?

M. Hilton : En dernier, nous avons formé 100 000 adultes, enfants et adolescents dans le cadre du programme Au-delà de la souffrance.

Amélie Doyon, agente, Création d'environnements sûrs, Croix-Rouge canadienne : Nous offrons divers types de programmes de prévention de la violence. L'an dernier, nous avons formé 362 000 adultes, enfants et adolescents en prévention de la violence. En prévention de l'intimidation et du harcèlement en particulier, nous avons offert une formation à 100 000 personnes.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit mon collègue. Il faut éduquer les parents, les adolescents et les enfants, et il faut le faire à un très jeune âge, mais nous devons aussi offrir des solutions et des outils aux écoles. La plupart du temps, ils ne savent pas comment aborder le problème, et encore moins comment le régler.

C'est ce que nous faisons à la Croix-Rouge. Pour chaque séance de formation offerte aux jeunes, il y a un volet pour les adultes, de façon à ce que tout le monde soit au diapason. Tout le monde envisage alors le problème de la même façon, et les gens peuvent chercher des solutions qui s'appliquent à leur situation et à leur collectivité.

Le sénateur Robichaud : Qu'est-ce qui lance les séances de formation? Comment les collectivités procèdent-elles?

Mme Doyon : Habituellement, c'est l'école qui en fait la demande. Il peut, par exemple, y avoir un problème dans une école, et la direction s'adresse à nous, puis nous offrons une formation. Habituellement, nous concluons une entente avec l'école et travaillons en partenariat avec celle-ci. Les enseignants choisissent des élèves qui deviendront animateurs — c'est le cas de Mme Virmani —, et nous formons les jeunes, qui restent à l'école et sensibilisent leurs pairs et les élèves plus jeunes qu'eux. Nous offrons diverses activités selon le niveau, de sorte que ce n'est pas toujours la même information qui est répétée chaque année. Nous permettons en quelque sorte aux jeunes d'acquérir de plus en plus de connaissances au fil de leur progression à l'école.

Senator Robichaud: If I may ask Ms. Virmani, what school and what community? I did not catch that.

Ms. Virmani: It is Fredericton, New Brunswick.

I would like to add something, though, to what Ms. Doyon was saying. There are great suggestions from adults about legislation and education, but as a student, I would like to say there are many resources out there. There is a lot of great community outreach, for example, through UNICEF and the Red Cross, through the community programs, but they are not being requested until after an incident occurs. The problem with that is people hear all these news stories about bullying, those incidents are being shown in the media and turned into this big news event, but people are developing a sense of immunity to hearing about bullying stories. They hear about it so much that people do not realize the impact, that it is still the lives of students that are being lost. Every single story needs to be treated on an individual basis and looked upon as something very important. Parents, students and educators do not see that because they have developed a sense of immunity and a tolerance to the effect of this is happening so often and what is going to change.

My concern regarding having just the legislation or even education is that, if it is not something that all schools must participate in and it is not something that is regulated — it is not a request; it is something that needs to be put in place, it is not something that they have to go out and get, if that makes sense.

Senator Robichaud: You are putting the responsibility to bring that in the schools on provincial governments, then, so that this is part of the responsibility of the school.

Mr. Hilton: To make it a little simpler across the board for provincial governments, curriculum is defined by a variety of different reasons and what students need. Clearly, we are seeing across the country that there is a need for education and understanding around bullying. Governments, boards of education, school boards and even individual schools need to try and take responsibility to protect their children and educate themselves as to what tools we have, what avenues we can put in place and —this is really important — what standard operating procedures we can have so that we can deal with these kind of things.

You can see from Ms. Virmani's story that it is one-off too often; they are dealing with cases in vastly different ways from one to the next, and that is no way to find real solutions. There has to be an understanding that this will happen, and we need to have procedures to handle it.

Senator Robichaud: Are attitudes changing? When Ms. Virmani made her comment that the first reaction from the authorities was, "Well, boys will be boys and they are fooling around; they have no idea of what they are doing or the effect," are people starting to

Le sénateur Robichaud : Puis-je demander à Mme Virmani quelle école elle fréquente et dans quelle collectivité elle vit? Je n'ai pas compris?

Mme Virmani : Je viens de Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

J'aimerais ajouter quelque chose, cependant, à ce que Mme Doyon a dit. Les adultes font d'excellentes suggestions concernant les lois et la sensibilisation, mais, en tant qu'élève, j'aimerais dire qu'il existe beaucoup de ressources. Il y a de nombreux excellents programmes communautaires, par exemple, qui sont offerts par l'UNICEF et la Croix-Rouge, mais on n'y a recours qu'une fois qu'un incident est survenu. Le problème, c'est que les gens entendent toutes sortes de reportages concernant l'intimidation, que les médias font des incidents qui se produisent des sujets d'actualité importants, mais les gens sont de plus en plus insensibles à ce qu'ils entendent. Ils entendent tellement parler d'intimidation qu'ils ne rendent pas compte des répercussions, du fait qu'il y a encore des élèves dont la vie est détruite. Chaque cas doit être traité de façon personnelle et vu comme étant très important. Les parents, les élèves et les éducateurs ne s'en rendent pas compte parce qu'ils ont acquis une tolérance face à la description de ce qui arrive souvent et de ce qui va changer.

Ce qui me préoccupe, dans le fait qu'il y ait seulement des lois ou même seulement des initiatives de sensibilisation, c'est que, si ce n'est pas une chose à laquelle toutes les écoles doivent participer et si ce n'est pas quelque chose d'obligatoire... Ce n'est pas une demande, c'est quelque chose qui doit être mis en place, et ce n'est pas quelque chose que les écoles doivent aller chercher, si vous voyez ce que je veux dire.

Le sénateur Robichaud : Vous voudriez donc que les gouvernements provinciaux soient responsables de veiller à ce que les écoles prennent des mesures, de sorte que cela fasse partie des responsabilités des écoles.

M. Hilton : Pour que les choses soient un peu plus simples dans l'ensemble pour les gouvernements provinciaux, les programmes d'études sont définis par divers facteurs et par les besoins des élèves. À l'échelle du pays, nous constatons clairement qu'il y a un besoin d'information concernant l'intimidation. Les gouvernements, les conseils scolaires et même les écoles en tant que telles doivent assumer la responsabilité de la protection des enfants qui relèvent d'eux et s'informer sur les outils dont ils disposent, sur les mesures qui peuvent être mises en place et, chose très importante, sur les procédures normalisées qui peuvent être suivies pour régler les problèmes de ce genre.

Le cas de Mme Virmani témoigne d'une chose qui arrive trop souvent, c'est-à-dire qu'on fait des exceptions et qu'on traite les cas de façon vraiment différente d'une fois à l'autre, ce qui n'est pas propice à la mise en place de vraies solutions. Il faut que les gens sachent que des incidents de ce genre vont se produire et qu'ils puissent suivre une procédure pour régler le problème.

Le sénateur Robichaud : Est-ce que les attitudes sont en train de changer? Lorsque Mme Virmani a dit que la première réaction des autorités a été de dire que les garçons agissent toujours comme des garçons et n'ont aucune idée de ce qu'ils font ni des conséquences

realize that bullying was happening? In your case, it was not anonymous. I am just saying that from the students we heard this afternoon, there is a lot of cyberbullying going on, which is anonymous. Was that the case in your school, too?

Ms. Virmani: I knew the Twitter account in the Twitter incident. Without my own experience, some of my friends have experienced issues regarding bullying being anonymous. I am not sure if you are aware, but there is a website called Formspring. People can ask questions anonymously; there is no way to track who said it. It is supposed to help you better get to know a person or better get to know your friends, but it is being used as a huge avenue for cyberbullying and it is completely anonymous. One of my friends at my local high school, instead of writing a question, there was a comment, and the comment that was left was, "Why do you not go back to your own country?" This girl was a student. She had just come to Canada; she was here from Sri Lanka, and she was doing her exchange program here. That was the comment left on her Formspring.

There are incidents like that, even for me. I have experienced similar things on Facebook. On Facebook, there are external applications. A lot of parents and educators see that, yes, there is bullying on Facebook, but they only see the surface of it. They see that people post photos and videos, but there is so much more to Facebook that adults do not realize how much of an avenue it is to bullying. There are external applications that students download and put on their Facebook; there are things like Compare People, How Ugly Are Your Friends, Rate My Friends, and Bathroom Wall. These are all applications hosted by third-party companies. They are getting money to run these applications on Facebook, so these are businesses promoting bullying, in a sense.

Through things like that, like the Bathroom Wall, people had written really negative and mean comments about me and about my Indian heritage, they were anonymous, so I could not track them down.

It was not just an issue of Facebook; it was an issue of external third-party applications on Facebook. Therefore, it is a larger issue than people see.

Mr. Bernstein: I just wanted to talk about changing attitudes. One of the recommendations that UNICEF is advancing to this committee is promoting rights respecting schools. I did want to indicate that there are 12 rights-respecting schools in Canada that emphasize the importance of changing the culture, having a healthy attitude, and bringing information around children's rights and the Convention on the Rights of the Child. This is reaching about 3,000 children in Canada. In the United Kingdom, there are 2,500 rights-respecting schools.

que cela peut avoir, est-ce qu'on peut dire que les gens commencent à se rendre compte qu'il y a de l'intimidation? Dans votre cas, cela ne s'est pas fait de façon anonyme. Ce que j'essaie de dire, c'est que, d'après les élèves qui sont venus témoigner cet après-midi, il y a beaucoup de cyberintimidation qui se fait de façon anonyme. Est-ce que ça a été le cas dans votre école aussi?

Mme Virmani : Je connaissais le compte Twitter à l'origine de l'incident. Mis à part ma propre expérience, certaines de mes amies ont eu des problèmes liés au fait que l'intimidation se fait de façon anonyme. Je ne sais pas si vous connaissez un site web qui s'appelle Formspring. Les gens peuvent poser des questions de façon anonyme; il n'y a aucun moyen de savoir qui a dit quelque chose. L'idée, théoriquement, c'est de permettre aux gens de mieux connaître quelqu'un ou d'apprendre à mieux connaître ses amis, mais le site est vraiment beaucoup utilisé pour faire de la cyberintimidation, et l'anonymat est complet. J'ai une amie à mon école secondaire à qui on a laissé un commentaire plutôt que de poser une question, et c'était « Pourquoi ne retournes-tu pas dans ton pays? » Il s'agit d'une élève. Elle venait d'arriver au Canada. C'était une Sri Lankaise, et elle participait à un programme d'échange. C'est ce que quelqu'un a écrit sur sa page Formspring.

Il survient des incidents de ce genre, et même moi j'en ai vécu. J'ai vécu des choses similaires sur Facebook. Il y a des applications externes sur ce site. Beaucoup de parents et d'éducateurs savent qu'il y a de l'intimidation sur Facebook, mais ils ne voient que la pointe de l'iceberg. Ils savent qu'on y affiche des photos et des vidéos, mais il y a tellement d'autres choses sur Facebook que les adultes ne se rendent pas compte à quel point c'est un site propice à l'intimidation. Il y a des applications externes que les élèves téléchargent et ajoutent à leur page Facebook. Il s'agit de choses comme Compare People, How Ugly Are Your Friends, Rate My Friends et Bathroom Wall. Ce sont toutes des applications hébergées par d'autres entreprises. Celles-ci reçoivent de l'argent pour assurer le fonctionnement de ces applications sur Facebook, et il s'agit donc en quelque sorte d'entreprises qui font la promotion de l'intimidation.

À l'aide de choses de ce genre, par exemple le Bathroom Wall, les gens ont écrit des messages vraiment négatifs et méchants sur moi et sur mes origines indiennes, et ce, de façon anonyme, ce qui fait que je ne pouvais pas savoir qui écrivait.

Le problème ne venait pas seulement de Facebook; il venait aussi d'applications externes fournies par des tiers sur Facebook. C'est donc un problème plus important que ce que les gens pensent.

M. Bernstein : Je voulais simplement parler des attitudes qui changent. L'une des recommandations de l'UNICEF à l'intention du comité concerne la promotion du respect des droits dans les écoles. Je voulais vous signaler qu'il y a au Canada 12 écoles respectueuses des droits qui insistent sur l'importance de changer la culture, d'avoir une attitude saine et d'offrir de l'information sur les droits des enfants et sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Environ 3 000 enfants bénéficient de cette initiative au Canada. Au Royaume-Uni, il y a 2 500 écoles respectueuses des droits.

The research that has been done in the United Kingdom has shown that the schools see a decrease in bullying, with incidents of bullying referred to as “minimal,” a reduction in prejudices, improved rates of attendance, improved student self-esteem and a stronger engagement in learning and leadership. Teachers also report a greater level of job satisfaction and a greater level of communication about respectful behaviours.

This is an initiative that is taking hold incrementally within Canada, and is a direction that we would commend to this committee.

The Chair: Ms. Virmani, I have a few questions of you. Before I ask them, I want to say to you that we had via video conference a number of students as witnesses earlier, and I want to convey to you that our committee very much appreciates your being here. We certainly are concerned that you do not have any other issues because you have presented here, so please stay safe.

What would you have liked to have happened immediately when you reported it to the counsellor? We would like to look at recommendations as might emerge from that.

Ms. Virmani: In regard to my particular experience?

The Chair: When you went to report it to the counsellor, what would you have liked the counsellor to do? You have mentioned some of the things, but what would you have liked the counsellor and the principal to have done?

Ms. Virmani: At that very moment, I would have liked to know how things were being dealt with, because the only response given to me by the school was, “It has been dealt with; it has been taken care of.” I understand that schools have a policy about confidentiality and protecting other students, but just being told that things have been dealt with is not satisfactory enough for me to know that I am safe and that things will change for me. That left me with no answers.

At that moment, that would be the number one thing: I would like to know what the school will do; how will the school help protect me; and what changes will they make directly, so that when I go to my next period class, I am not sitting beside the bully, because I had to go to my next period class and sit right beside the bully.

Simple things like that: Just having let me know in the moment how the school will protect me would have been much appreciated.

Looking at a broader scheme of what I would expect to see within the week, I would have expected to hear, “This is the consequence that has been put in place and this is how we plan on changing it.” It ought to start off with “these are what our goals are for the procedure” and “this is how you can expect things to proceed” — just hearing the expectations that I should have for the school.

Les travaux de recherche menés à ce sujet dans ce pays ont montré qu’il y a moins d’intimidation dans les écoles, le nombre d’incidents étant qualifié de « minimal », qu’il y a moins de préjugés, que l’assiduité est accrue, que les élèves ont davantage confiance en eux et qu’ils prennent part plus activement au processus d’apprentissage et ont plus de leadership. Les enseignants se disent aussi plus satisfaits de leur travail et signalent que les comportements respectueux sont mieux communiqués qu’avant.

Il s’agit d’une initiative qui s’installe tranquillement au Canada, et c’est une voie que nous recommanderions au comité de suivre.

La présidente : Madame Virmani, j’ai quelques questions à vous poser. Avant de le faire, je veux vous dire que plusieurs autres étudiants ont témoigné avant vous par vidéoconférence et que les membres du comité sont très contents que vous soyez ici. Nous voulons être sûrs que vous n’avez pas de problème parce que vous avez témoigné ici, alors je vous demande d’être prudente.

Qu’est-ce que vous auriez aimé qu’il se passe immédiatement lorsque vous avez signalé le problème au conseiller? Nous aimerions examiner des recommandations à ce chapitre.

Mme Virmani : En ce qui a trait à ma situation particulière?

La présidente : Lorsque vous êtes allée voir le conseiller, qu’est-ce que vous auriez aimé qu’il fasse? Vous avez mentionné certaines choses, mais j’aimerais savoir ce que vous auriez voulu que le conseiller ou le directeur fasse?

Mme Virmani : À ce moment précis, j’aurais aimé savoir ce qu’on faisait pour régler le problème, parce que la seule réponse que j’ai reçue de la part de l’école, c’est que le problème avait été réglé. Je comprends que les écoles ont une politique de confidentialité et de protection des autres élèves, mais me faire dire que le problème avait été réglé ne suffisait pas à me rassurer et à me convaincre que la situation allait changer. Je me suis retrouvée devant une absence totale de réponses.

À ce moment-là, ça aurait été la principale chose : j’aurais aimé savoir ce que l’école allait faire, comment elle allait me protéger et quels changements elle allait apporter immédiatement, de sorte que je sois pas assise à côté de l’intimidateur dans mon cours la période suivante, ce qui a été le cas, en fait.

Des choses simples comme cela : le simple fait de me dire tout de suite comment l’école allait me protéger aurait été bien apprécié.

Quant à ce qui aurait dû se passer au cours de la semaine, je me serais attendue à ce qu’on me dise quelles allaient être les sanctions et comment l’école prévoyait s’y prendre pour faire en sorte que la situation change. Il faut d’abord que l’école explique ses objectifs par rapport à la procédure et dise à la personne comment elle peut s’attendre à ce que les choses se déroulent. Il s’agit simplement de savoir ce à quoi on peut s’attendre de la part de l’école.

The Chair: Was that the last you heard from the school on this issue?

Ms. Virmani: Yes.

The Chair: If you think of any other recommendations later on, please let us know because it is really important for us to hear from people like you, who are suffering. We have heard about Formspring. We have heard about Tumblr, and these are all new things for us. However, we will certainly be looking at what can happen on this. Thank you for sharing that with us.

I have a question for the panel. The committee has done two previous reports. One is called *Children: The Silenced Citizens*, and the other one is *The Sexual Exploitation of Children in Canada*. In both these reports we recommended that, under the Convention on the Rights of the Child, there be a national children's commissioner. Do you agree that there should be a national children's commissioner? If so, how would that commissioner help with cyberbullying? We will start with you, Mr. Bernstein.

Mr. Bernstein: From the standpoint of UNICEF Canada, we would totally support that recommendation. There is currently a private member's bill before the House of Commons to establish a National Commissioner for Children and Young Persons. That position would be very helpful in terms of dealing with standardizing some of the approaches across the country.

We often see that children are treated differentially. Their rights are not respected in a consistent way from one end of the country to the other. A national children's commissioner could work effectively with provincial and territorial child and youth advocates.

We hear about the proliferation of different pieces of legislation to address bullying behaviour. The difficulty is that these pieces of legislation do not always contain the same elements or the same approaches. If we had a national children's commissioner who could look at what is happening in terms of best practices, conduct evidence-based research from coast to coast and work with the provincial and territorial advocates, we would have less of a fragmented approach. We would have a more consistent national strategy and perhaps an effective campaign across the country, looking at more standardized approaches to combat bullying and cyberbullying. We need a coherent vision.

The other point is that within federal jurisdiction, although we have education and child welfare that falls within provincial jurisdiction, there are other areas that fall within federal jurisdiction. Many issues pertaining to our Aboriginal population fall within federal jurisdiction. Oftentimes it is our Aboriginal children, our children who look different, our children from minority groups and disadvantaged groups that are the subject of cyberbullying.

La présidente : Et vous n'avez plus eu de nouvelles de l'école par la suite?

Mme Virmani : Non.

La présidente : Si d'autres recommandations vous viennent à l'esprit plus tard, n'hésitez pas à nous les communiquer, parce qu'il est très important pour nous d'entendre le témoignage de gens qui, comme vous, souffrent. Nous avons entendu parler de Formspring. Nous avons aussi entendu parler de Tumblr, et ce sont toutes des choses qui sont nouvelles pour nous. Nous allons toutefois nous pencher sur ce qui peut être fait dans le domaine. Merci de nous en avoir parlé.

J'ai une question pour l'ensemble du groupe de témoins. Le comité a déjà rédigé deux rapports, intitulés *Les enfants : Des citoyens sans voix* et *L'exploitation sexuelle des enfants au Canada*. Dans ces deux rapports, nous avons recommandé qu'un poste de commissaire national à l'enfance soit créé dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Êtes-vous d'accord avec cette recommandation? Le cas échéant, que pourrait faire le commissaire dans le dossier de la cyberintimidation? Nous allons commencer par vous, monsieur Bernstein.

M. Bernstein : UNICEF Canada appuie pleinement cette recommandation. Il y a devant la Chambre des communes un projet de loi émanant d'un député qui vise à créer un poste de commissaire national à l'enfance et à l'adolescence. La création de ce poste contribuerait pour beaucoup à la normalisation des démarches adoptées un peu partout au pays.

Il arrive souvent que les enfants soient traités différemment selon le cas. Leurs droits ne sont pas toujours respectés de la même façon partout au pays. Le commissaire national à l'enfance pourrait assurer une collaboration efficace avec les défenseurs des droits des enfants et des adolescents des provinces et des territoires.

Il est souvent question de la multiplication des textes législatifs adoptés pour enrayer les comportements d'intimidation. Le problème, c'est que ces textes ne contiennent pas toujours les mêmes éléments et n'abordent pas toujours le problème de la même façon. S'il y avait un commissaire national à l'enfance capable de se pencher sur les pratiques exemplaires, de mener des recherches fondées sur des données probantes partout au pays et de collaborer avec les défenseurs des droits des enfants des provinces et des territoires, le travail serait moins fragmenté. Nous pourrions appliquer une stratégie nationale uniforme et peut-être mener une campagne efficace dans l'ensemble du pays dans le but de normaliser les mesures prises pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation. Il faut que nous nous dotions d'une vision globale.

L'autre chose que je veux dire, c'est que, même si l'éducation et le bien-être des enfants relèvent des provinces, il y a d'autres aspects qui relèvent du gouvernement fédéral. C'est le gouvernement fédéral qui s'occupe de beaucoup de choses qui ont trait à notre population autochtone. Ce sont souvent les enfants autochtones, les enfants dont l'apparence est différente de celle des autres, les enfants qui appartiennent à une minorité ou à un groupe défavorisé qui sont victimes de cyberintimidation.

I think that position perhaps could work more effectively with Aboriginal peoples in terms of understanding some of the special impacts upon our Aboriginal children. For those reasons, having a national children's commissioner to attempt to work on the issues inherent in bullying and cyberbullying would be extremely valuable.

Mr. Hilton: The Canadian Red Cross echoes some of the points Mr. Bernstein just mentioned. More specifically, I think any national commission, any organization, any group idea that has an end result of protecting youth, protecting children and protecting the weakest people is something that the Canadian Red Cross would support. We are an organization that stays as best as possible out of the political sphere and decisions made therein. These are issues that all politicians and legislators across the country can oftentimes come together and find common ground on. If the goal and the results are ultimately that children are better protected, then it is one that we would of course support.

The Chair: My next question is on Article 19 of the United Nations Convention on the Rights of the Child, which requires that all appropriate parties take legislative, administrative, educational and social measures to protect children from all forms of physical and mental violence.

General Comment No. 13 from the Committee on the Rights of the Child confirms that physical and mental violence includes bullying between two or more children and that mental violence includes cyberbullying. In your opinion, Mr. Bernstein, is Canada meeting its obligations under Article 19?

Mr. Bernstein: I think there are attempts to address some of these issues. One of the approaches that we have identified in our submission is the importance of using child rights impact assessments before developing policy and legislation and attempting to look in a structured way as to what would be the best outcomes, how to promote the best interests of children and how to achieve the best outcomes. Sometimes it seems to be a scattergun approach, very reactive to particular events that occur in the media rather than looking at this and applying a perspective that looks at the various rights contained in the convention, the guiding principles of the convention and a structure that is being used in many of our jurisdictions around the world.

We hear from other national committees globally, where UNICEF has offices, that there are other countries using this approach, weighing competing rights and doing literature reviews, being evidence-informed. What we are hearing today encompasses the voice of young people. What do young people think about that proposed policy, about that proposed piece of legislation? We are attempting to develop more consistency in those approaches.

Je pense que le commissaire à l'enfance pourrait être en mesure de faire un travail efficace auprès des Autochtones en arrivant à bien comprendre les répercussions particulières de la cyberintimidation sur les enfants autochtones. Pour toutes ces raisons, je crois que le travail d'un commissaire national à l'enfance sur les enjeux propres à l'intimidation et à la cyberintimidation sera extrêmement utile.

M. Hilton : La Croix-Rouge canadienne insiste elle aussi sur certaines des choses que M. Bernstein vient de dire. Plus précisément, je pense que toute commission nationale, toute organisation ou toute idée collective qui permettra de protéger les jeunes, de protéger les enfants et de protéger les personnes les plus vulnérables recevra l'appui de la Croix-Rouge canadienne. Notre organisme s'exclut le plus possible de la sphère politique et des décisions qui y sont prises. Il s'agit de questions à l'égard desquelles tous les politiciens et les législateurs du pays arrivent souvent à trouver un terrain d'entente. Si le but et les résultats sont au bout du compte une meilleure protection offerte aux enfants, c'est évidemment quelque chose que nous appuierions.

La présidente : Ma prochaine question concerne l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, qui exige que toutes les parties prennent les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger les enfants contre toute forme de violence physique ou psychologique.

L'observation générale no 13 du Comité des droits de l'enfant confirme que la violence physique et psychologique inclut l'intimidation entre deux enfants ou plus et que la cyberintimidation constitue une forme de violence psychologique. Selon vous, monsieur Bernstein, le Canada respecte-t-il ses obligations aux termes de l'article 19?

M. Bernstein : Je crois que des mesures sont prises pour pouvoir régler certains de ces problèmes. Une des approches que nous avons mentionnées dans notre déclaration est l'importance d'évaluer les conséquences sur les droits de l'enfant avant d'élaborer des politiques et des lois et de déterminer de façon structurée quels seraient les meilleurs résultats, comment promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant et comment atteindre les meilleurs résultats. Cette approche peut parfois sembler désorganisée et adoptée en réaction à des événements signalés dans les médias au lieu d'être axée sur la situation et sur l'application d'une façon de faire qui tient compte des droits énoncés dans la convention, des principes directeurs de la convention et d'une structure utilisée dans bon nombre des administrations partout dans le monde.

D'après d'autres comités nationaux rencontrés dans le monde, où l'UNICEF est installé, d'autres pays utilisent cette approche, comparent les droits qui s'opposent et consultent la documentation fondée sur des données scientifiques. Ce que nous entendons aujourd'hui reflète la voix des jeunes. Que pensent les jeunes de cette proposition de politique, de cette proposition législative? Nous tentons d'harmoniser davantage ces approches.

In terms of child protection, we see different ages of the maximum for finding children in need of protection. In some provinces it is 16; in other provinces it is 18; in British Columbia it is 19. There are different child protection grounds and different reporting requirements in different jurisdictions. There is some confusion around whether or not there is a need to report online sexual exploitation as opposed to something happening in a more tangible way.

There is a lot more that could be done in terms of addressing this issue, and it seems as though we have a checkerboard approach. Oftentimes we wait until there are serious episodes. We see teen suicides, self-destructive acts and tragedies. Oftentimes that shapes policy. I think we need to be more reflective and child-centred. We need to look at this whole constellation of rights under the convention. We need to look at Article 19 and General Comment 13. How do all of these pieces fit together? They are all interrelated.

Sometimes, in my experience, having spent much of my career in child protection on the one hand and advancing children's rights on the other, we do not integrate the two. We have a needs-based system in child protection, and then we have child rights advocates. What we need to see is an encouragement of greater child participation within the child protection system. We need to hear from young people, like this young woman here today, in terms of what is happening and how we can improve the situation.

There is a lot of goodwill and commitment, people trying to do the right thing, but I think we still have some distance to go.

The Chair: Mr. Hilton, did you want to add anything to that?

Mr. Hilton: Just a couple of quick points on that. First, I think everyone can do better. Singling out one level of government, one provincial government and one school, on an issue such as this and saying they are doing well and another is not is not looking at the problem in the way that perhaps we need to. All of us together can do more. All of us together can do a greater job.

Being responsive, as I think was noted here, is not the most successful way to achieve the solutions we are looking for. We need to be more proactive. All governments need to look at what we are trying to protect our youth from. What conditions are they in? How it is evolving and moving forward? What we can do pre-emptively to start that?

Perhaps this is a good segue to point out one thing Ms. Virmani has not talked about, which is she has turned her incident into a positive and worked with the Canadian Red Cross to promote work groups within her school to make activities that have now moved across the entire province of New Brunswick. Listening to that side also gives you a better understanding of the potential opportunities out there when we shine a spotlight on this problem that needs more sunlight.

Pour ce qui est de la protection de l'enfant, l'âge maximal dont on tient compte pour assurer la protection des enfants varie. Dans certaines provinces, c'est 16 ans; dans d'autres provinces, c'est 18 ans; et en Colombie-Britannique, c'est 19 ans. Chaque administration a ses propres motifs de protection de l'enfant et ses propres exigences redditionnelles. On ne sait pas vraiment s'il faut signaler l'exploitation sexuelle en ligne ou s'il faut que l'atteinte soit plus concrète.

Nous pourrions en faire beaucoup plus pour régler le problème, et notre approche semble varier d'un cas à l'autre. Nous attendons souvent qu'un incident grave se produise. Nous voyons des adolescents se suicider, s'automutiler ou être victimes de tragédies. Ce sont souvent ces événements qui façonnent les politiques. Je crois que nous devons nous pencher davantage sur la situation et les besoins de l'enfant. Nous devons examiner l'ensemble des droits prévus à la convention. Nous devons consulter l'article 19 et l'observation générale n° 13. Quel est le lien entre toutes ces pièces? Elles font toutes partie du même casse-tête.

J'ai consacré la plus grande partie de ma carrière à la protection de l'enfant et à la défense de ses droits, et, d'après mon expérience, ces deux sujets sont parfois abordés de façon distincte. D'un côté, il y a le système de protection de l'enfance axé sur les besoins, et de l'autre, les défenseurs des droits de l'enfant. Nous devons encourager les jeunes à intervenir au sein du système de protection de l'enfance. Nous devons entendre des jeunes, comme cette jeune femme aujourd'hui, pour savoir ce qui se passe et comment nous pouvons améliorer la situation.

La volonté et l'engagement sont là, et nous tentons de faire la bonne chose, mais je crois qu'il y a encore du chemin à faire.

La présidente : Monsieur Hilton, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Hilton : J'aimerais ajouter rapidement quelques points. D'abord, je crois que tout le monde peut en faire plus. Dans le cas d'un tel problème, je ne crois pas que la solution soit de comparer les ordres de gouvernement, les provinces et les écoles et de déterminer lesquels font bonne figure et lesquels s'en tirent mal. Ensemble, nous pouvons en faire davantage. Ensemble, nous pouvons nous améliorer.

Réagir, comme on l'a déjà mentionné, n'est pas la meilleure façon de mettre en œuvre les solutions que nous souhaitons. Nous devons être plus proactifs. Tous les gouvernements doivent se pencher sur les problèmes contre lesquels nous voulons protéger nos jeunes. Dans quelles conditions se trouvent-ils? Comment la situation évolue-t-elle? Comment pouvons-nous prévenir les problèmes?

Voici peut-être l'occasion de souligner un point que Mme Virmani n'a pas souligné : elle a transformé son expérience en point positif et a travaillé avec la Croix-Rouge canadienne à la création de groupes de travail au sein de son école pour la réalisation d'activités, initiative maintenant mise en œuvre dans l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick. Cette façon de voir les choses nous aide aussi à mieux comprendre les solutions potentielles et jette la lumière sur un problème qui en a bien besoin.

The Chair: I was going to ask you this question, and you have started answering it. Today's meeting has generated enough tweets that it has reached almost 400,000 people. You have done a great service today. Earlier on we had 10 young people speak on this.

Mr. Hilton, I never thought the Red Cross gets involved in domestic situations. I know you do when there is an emergency, such as fire or flood. I understand that. That is my ignorance.

How would the Red Cross get involved in an issue like this in a school? If someone is going through some of the challenges that Ms. Virmani has experienced, how would they contact you?

Mr. Hilton: Unfortunately, we still get that often. People are surprised that the Red Cross does this kind of work.

RespectEd, which was started in 1984, has done training and education for 4.4 million Canadians in just under 20 years. We are in several hundred Aboriginal communities across the country. As you said, we respond to an emergency every four hours throughout this country through our disaster management, but that is only one side of our much larger platform.

Ms. Doyon: We have been working in violence and abuse prevention with RespectEd for 28 years. We try to be on the ground and really connect with people. We have offices across the country. We try to reach out to the schools in the areas we are in. The schools come to us and we go to the schools to promote our program as much as possible.

Schools can contact us through our website or their local office. We have the RespectEd program in all the provinces as well as in two territories, I think. We respond when there is a need as well as trying to be proactive.

Senator Robichaud: Last night on *Connect with Mark Kelley* there was a whole hour on this topic. I am sure you have seen it. How does that help?

Mr. Hilton: I saw only a small part of the program last night.

Perhaps Ms. Virmani can talk about how programs in her school have helped. That may be the best way to show a real-time incident that turned into something positive.

Ms. Virmani: Before I talk about that, I have a list of suggestions that I would like to share.

My first suggestion is to follow up with the bully. A lot of bullies do not know that their acts are an infringement on the law and they do not know what consequences to expect if their

La présidente : J'allais vous poser la question, mais vous avez déjà commencé à y répondre. La réunion d'aujourd'hui a généré tellement de gazouillis qu'elle a atteint près de 400 000 personnes. Vous nous avez rendu un grand service aujourd'hui. Dix jeunes sont venus nous en parler plus tôt.

Monsieur Hilton, je ne pensais pas que la Croix-Rouge intervenait dans des situations familiales. Je sais qu'elle se mobilise en cas d'urgence, comme un incendie ou une inondation. Je comprends cela. Je ne le savais pas.

Dans le cas d'un tel problème, comment la Croix-Rouge interviendrait-elle dans une école? Si quelqu'un éprouve les difficultés auxquelles Mme Virmani a fait face, comment peut-il communiquer avec vous?

M. Hilton : Malheureusement, nous entendons souvent cela. Les gens sont surpris à l'idée que la Croix-Rouge se penche sur ce problème.

ÉduRespect, créé en 1984, a donné des séances de formation et de sensibilisation à 4,4 millions de Canadiens en un peu moins de 20 ans. Nous sommes présents dans plusieurs centaines de collectivités autochtones, partout au pays. Comme vous l'avez mentionné, notre équipe de gestion des sinistres intervient en cas d'urgence toutes les quatre heures d'un bout à l'autre du pays, mais cela ne constitue qu'un volet de notre grande mission.

Mme Doyon : Nous travaillons avec ÉduRespect sur la prévention de la violence depuis 28 ans. Nous tentons d'intervenir sur le terrain et d'établir des liens avec les personnes. Nous avons des bureaux partout au pays. Nous tentons de rejoindre les écoles des régions dans lesquelles nous nous trouvons. Les écoles font appel à nous, et nous nous y rendons pour promouvoir le plus possible notre programme.

Les écoles peuvent communiquer avec nous par l'entremise de notre site web ou de notre bureau local. Le programme ÉduRespect est présent dans toutes provinces ainsi que dans deux territoires, je crois. Nous intervenons en cas de besoin et nous tentons aussi d'agir de façon proactive.

Le sénateur Robichaud : Hier soir, au cours de l'émission *Connect with Mark Kelley*, une heure complète était consacrée à ce sujet. Je suis sûr que vous l'avez vue. Comment cela peut-il aider?

M. Hilton : Je n'ai vu qu'une petite partie de l'émission, hier soir.

Peut-être que Mme Virmani peut nous expliquer comment les programmes donnent de bons résultats dans les écoles. C'est peut-être la meilleure façon de montrer comment un incident réel s'est transformé en quelque chose de positif.

Mme Virmani : Avant que j'en parle, j'aimerais vous faire part d'une liste de suggestions.

Ma première suggestion est de faire un suivi auprès des auteurs d'intimidation. Bon nombre d'entre eux ne savent pas que leurs actes violent la loi et quelles seraient les conséquences s'ils étaient

bullying is reported. Although I was not aware of what to expect, ideally the victim would be aware of that. The bully also needs to be aware of what to expect if they bully and that it can be an infringement of the law.

My next suggestion is to re-emphasize existing resources. Many times kids are not aware of the community supports and outreach programs that exist. They are often not aware of the rights of the child or of the Criminal Code of Canada. Kids need to be more aware of when actions are infringing on the law and on rights. They need to be made aware of things that are already in place.

I am not sure how much control you have on this, but many third-party companies are promoting bullying behaviour. Those applications on Facebook are getting money to support bullying behaviours. These companies need to be sure that they are following the Human Rights Act and the code and be aware of the impact that they are having on a national scale.

Another suggestion is to have more outreach programs mandated into the education act and having more programs like Beyond the Hurt through the Red Cross, or having UNICEF presentations. We do a lot of outreach with the Red Cross where we meet with children and talk to them. Beyond the Hurt is a youth program run by youth for youth. Students do not always have to approach a teacher or counsellor if bullying is happening; they can talk to another student, and we act as peer mentors. It becomes another resource, and more schools need to have more resources like that.

Another suggestion is supports for workplaces. If parents are not educated on how to change their behaviours, they will teach the same behaviours to their children. Many parents missed out on the education that kids are getting these days. In order to avoid the repercussions of youth engaging in negative behaviours, we need to teach adults appropriate social behaviours. We need more education not only in schools but also in the workplace, because it is a cycle.

As I said before, we should reduce suspensions and encourage community service. We need more emphasis on reflective workshops. Suspensions do not teach children anything. They are a form of discipline, but it is no different than hitting a child. It just reinforces negative behaviours and negative consequences. It is not teaching a child anything.

We need more supports for the bullies themselves. We need to ensure that bullies are aware that these resources exist. We need to ensure that parents know that their children can get support to change their negative behaviours about bullying. They must be made aware that there are guidance counsellors, teachers and community programs to which they can reach out to change that behaviour.

signalés. Même si je ne savais pas à quoi m'attendre, idéalement, la victime le sait. L'auteur de l'intimidation doit aussi connaître les conséquences de ses actes et savoir que cela est contre la loi.

Je suggère aussi de faire de nouveau porter l'accent sur les ressources existantes. Bon nombre d'enfants ne connaissent pas les groupes de soutien et les programmes de liaison offerts dans leur collectivité. Souvent, ils ne connaissent pas les droits de l'enfant ni le Code criminel du Canada. Les enfants doivent connaître les actes qui violent la loi et briment leurs droits. Ils doivent être tenus au courant des mécanismes en place.

Je ne connais pas la mesure de votre influence à cet égard, mais de nombreuses sociétés tierces font la promotion de l'intimidation. Certains créateurs d'applications sur Facebook touchent de l'argent pour encourager l'intimidation. Ces sociétés doivent veiller à respecter la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code et connaître les conséquences de leurs activités à l'échelle nationale.

Une autre suggestion est de mettre en œuvre davantage de programmes de liaison dans le cadre de la Loi sur l'éducation et plus de programmes comme Au-delà de la souffrance de la Croix-Rouge ou d'exposés d'UNICEF. Avec la Croix-Rouge, nous menons beaucoup d'activités de liaison, qui nous permettent de rencontrer les enfants et de leur parler. Au-delà de la souffrance est un programme pour les jeunes et géré par eux. Les élèves ne sont pas obligés de se confier à un enseignant ou à un conseiller s'ils sont victimes d'intimidation; ils peuvent en parler à d'autres élèves, et nous agissons comme des pairs dans un contexte d'encadrement. Cela nous fait une ressource de plus, et toutes les écoles en ont besoin.

Du soutien doit également être offert en milieu de travail. Si les parents ne savent pas comment changer leur comportement, ils le transmettront à leurs enfants. Bon nombre de parents n'ont pas l'éducation que les enfants obtiennent aujourd'hui. Afin d'éviter les conséquences des comportements négatifs chez les jeunes, nous devons enseigner aux adultes les comportements sociaux appropriés. Il faut sensibiliser davantage les personnes non seulement dans les écoles, mais aussi en milieu de travail, car il s'agit d'un problème cyclique.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous devrions réduire les suspensions et encourager le travail communautaire. Nous devrions tenir davantage d'ateliers de réflexion. Les suspensions n'apprennent rien aux enfants. C'est une forme de discipline certes, mais le résultat ne sera pas mieux que de frapper l'enfant. Elles ne font que renforcer les comportements négatifs et aggraver les conséquences. L'enfant n'apprend rien ainsi.

Nous devons fournir plus de soutien aux auteurs d'intimidation. Il faut veiller à ce qu'ils connaissent les ressources existantes. Les parents doivent savoir qu'il existe pour leur enfant du soutien pour l'aider à changer de comportement et à cesser l'intimidation. Ils doivent savoir qu'il existe des conseillers en orientation, des enseignants et des programmes communautaires pouvant leur venir en aide pour changer le comportement.

My last major suggestion is early mandated education; teaching kids compassion and social skills. In New Brunswick, sexual education is part of our curriculum. As part of that, measures for the prevention of sexually transmitted diseases are taught. If that is being taught in health class, why can measures for the preventive of bullying not be taught? We could teach children at a young age suggested behaviour, typical behaviour, social norms and how to act in society. It is often assumed that children know these things. The thing is this: To assume is to make a you-know-what out of you and me.

Senator Meredith: I enjoyed your presentation and your recommendations. I had not thought about Facebook and other companies benefiting from this. Would you recommend legislation imposing severe penalties on companies that promote cyberbullying? I guess you would be a proponent of that.

Ms. Virmani: As part of the Red Cross, we encourage the protection of children and making a safe environment for them. There is no sense in companies making money from encouraging negative behaviour, and that is something that can be regulated.

Senator Meredith: You said that you applaud the efforts of the government on 273. Where do we draw the line on consequences when someone is cyberbullied and then commits suicide?

The Chair: Senator Zimmer will ask his question and then Mr. Bernstein can answer both of them.

Senator Zimmer: Ms. Virmani, when the bully was in class beside you, were you the only one he was bullying? Most bullies are cowards. Did he bully you in person or was he quiet?

The Chair: Senator Robichaud, please ask your question as well.

Senator Robichaud: Following on Senator Meredith's question, you said that companies are making money from this. Are you talking about Facebook? I am completely ignorant about the web. I do not know very much, only what I hear. Are you saying that those companies are working through the web or through Facebook?

Mr. Hilton: To give a quick example, oftentimes on Facebook, third party apps are add-ons that you have to proactively move through to include them on your Facebook site. This opens up to different forms of advertising, different clicks and different web hits that they will generate money on; very small amounts, but over the hundreds and thousands of hits they create larger money. It is focused on attracting a certain segment of youth, with little regard for how it will be used, or whatnot.

Ms. Virmani: On your question about how it happened, the funny thing is that it was actually done a cellphone in class, sitting beside me. When these Twitter posts happened I found out at

Ma dernière suggestion d'importance concerne l'éducation à un jeune âge; il faut enseigner la compassion et les aptitudes sociales aux enfants. Au Nouveau-Brunswick, l'éducation sexuelle fait partie de notre programme, qui traite entre autres des mesures de prévention des maladies transmises sexuellement. Si cela est enseigné dans les cours sur la santé, pourquoi ne pas parler des mesures de prévention de l'intimidation? Nous pourrions enseigner aux jeunes enfants les comportements recommandés, les comportements types, les normes sociales et la conduite en société. Souvent on estime que les enfants sont déjà censés connaître ces choses-là. Une chose est sûre : ils sont peut-être censés les connaître, mais il n'est pas sensé pour nous de le croire.

Le sénateur Meredith : J'ai apprécié votre exposé et vos recommandations. Je n'avais pas pensé que Facebook et d'autres sociétés pouvaient tirer profit de cette situation. Recommanderiez-vous l'application de lois imposant de graves pénalités aux sociétés qui font la promotion de la cyberintimidation? Je suppose que vous seriez d'accord.

Mme Virmani : À la Croix-Rouge, nous encourageons la protection des enfants et la création d'un environnement sécuritaire pour eux. C'est insensé que des sociétés fassent de l'argent en encourageant un comportement nuisible, et nous avons intérêt à réglementer cela.

Le sénateur Meredith : Vous avez mentionné que vous vous réjouissiez des efforts du gouvernement relativement au projet de loi C-273. Comment délimite-t-on les conséquences lorsqu'une victime de cyberintimidation se suicide?

La présidente : Le sénateur Zimmer posera sa question, et M. Bernstein pourra ensuite répondre aux deux.

Le sénateur Zimmer : Madame Virmani, lorsque l'enfant qui vous intimidait était à côté de vous, en classe, étiez-vous sa seule victime? La plupart de ceux qui se livrent à l'intimidation sont des lâches. Est-ce qu'il vous intimidait ouvertement ou était-il discret?

La présidente : Sénateur Robichaud, veuillez s'il vous plaît poser votre question aussi.

Le sénateur Robichaud : Concernant la question du sénateur Meredith, vous avez affirmé que certaines sociétés font de l'argent avec l'intimidation. Vous avez parlé de Facebook? Je ne connais absolument rien du web. Je sais très peu de choses sur ce sujet, seulement ce que j'entends. Vous dites que ces sociétés œuvrent par le truchement du web ou de Facebook?

M. Hilton : Pour vous donner un bref exemple, il existe sur Facebook de nombreuses applications de sociétés tierces que n'importe qui peut inclure dans son profil Facebook. Cela laisse la place à diverses formes de publicité et entraîne des clics et des accès qui génèrent des profits. Ces profits, très petits à la base, sont colossaux, compte tenu des centaines et des milliers d'accès. On cherche surtout à attirer certains groupes de jeunes, sans se soucier de l'utilisation qu'ils en feront.

Mme Virmani : Concernant ce qui s'est passé, le plus ridicule, c'est qu'il m'intimidait par téléphone cellulaire en classe, juste à côté de moi. C'est chez moi que j'ai vu les commentaires en ligne

home online, but the student had enough courage to write these posts on his BlackBerry sitting next to me within an arm's distance away. Yes, he had the courage to do it.

Senator Zimmer: What a coward.

Mr. Bernstein: I think there is a distinction between adult perpetrators and youth perpetrators. The emphasis in the case of other children who may be the perpetrators really should be on education, prevention and rehabilitation. What do they need to do? What information do they need to have to correct their behaviours? If we start piling on criminal sanctions — if we start expelling these children — they will not get the information. They will just become more frustrated, more angry, no better informed, and likely to repeat those acts on more unsuspecting children.

The concern from UNICEF is those children who are the perpetrators. For adults who are malicious — punitive — I think that some level of sanction as a last resort is a reasonable approach. However, we are very concerned about young people getting caught in the crossfire.

The Chair: I want to thank the panelists for their presentations today. As you can see, you have got us thinking about a lot of things. We have learned a lot from all four of you. We certainly hope that if you think of any other suggestions you will be in touch with us.

Ms. Virmani, the next person who comes on is an ombudsman from your province. It is obvious you have not had a resolution to your situation and after hearing him there might be one.

Mr. Hilton: Ms. Virmani has a bullying prevention bracelet for each of you.

Ms. Virmani: I have bracelets for all the senators for inviting me to come all the way from New Brunswick and speak on behalf of my province and youth in general. The bracelet I am wearing is a design that is happening in our school, locally. Again, it is one of the ways, through the Red Cross, that we are promoting anti-bullying movements. It says "labels are for soup cans." It is based on an ad and T-shirt campaign I created that is being used throughout Atlantic Canada.

In addition to the T-shirt campaign, our bracelet version says that labels are for soup cans. The reason it is pink and blue is because of the anti-bullying colours. Each bracelet is tie-dye and they are all unique. No bracelet is the same. The reason we have done it in the tie-dye is it is similar to bullying; students get bullied because they are different. We are trying to send the message that all students are the same. In the end, all the bracelets have the same message and purpose of being a bracelet, but are all different, beautiful and unique in their own way.

The Chair: Thank you very much.

sur Twitter, mais l'élève avait eu assez de courage pour les écrire à partir de son BlackBerry, juste à côté de moi, si près que j'aurais pu le toucher. Eh oui, il a eu le courage de le faire.

Le sénateur Zimmer : Quel lâche.

M. Bernstein : Je crois qu'il faut faire la distinction entre les auteurs d'intimidation adultes et les jeunes. Dans le cas des enfants qui se livrent à l'intimidation, il faut vraiment mettre l'accent sur l'éducation, la prévention et la réadaptation. Que devons-nous faire? Quelle information doit-on leur transmettre pour qu'ils changent de comportement? S'ils accumulent les sanctions pénales — si nous commençons à les expulser —, ils n'obtiendront pas cette information. Ils seront plus frustrés, plus en colère, ne seront pas mieux informés et récidiveront à l'endroit d'autres enfants qui ne s'y attendent pas.

Ce sont les enfants auteurs d'intimidation qui préoccupent l'UNICEF. Dans le cas des adultes malveillants, je crois qu'une certaine sanction est raisonnable en dernier recours. Toutefois, ce sont les jeunes qui sont pris entre deux feux qui nous préoccupent beaucoup.

La présidente : Je tiens à remercier les invités de leurs exposés d'aujourd'hui. Comme vous pouvez le constater, vous nous amenez à réfléchir à beaucoup de choses. Vous nous en avez appris beaucoup, tous les quatre. Nous espérons que, si toute autre suggestion vous vient à l'esprit, vous nous en ferez part.

Madame Virmani, le prochain invité est un ombudsman de votre province. Il est évident que votre situation n'est pas réglée, mais son témoignage vous donnera peut-être des pistes.

M. Hilton : Mme Virmani a un bracelet pour la prévention de l'intimidation pour chacun d'entre vous.

Mme Virmani : J'ai des bracelets pour tous les sénateurs en guise de remerciements de m'avoir invitée à sortir du Nouveau-Brunswick afin que je puisse parler au nom de ma province et des jeunes en général. Le bracelet que je porte a été conçu à notre école. Encore une fois, c'est une façon de promouvoir la lutte contre l'intimidation par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Il y est écrit « *labels are for soup cans* » (les étiquettes, c'est pour les boîtes de soupe). Cela est inspiré d'une campagne de publicité et de t-shirts que j'ai élaborée et qui est utilisée partout dans le Canada atlantique.

En plus de la campagne de t-shirts, il est écrit sur nos bracelets que les étiquettes sont pour les boîtes de soupe. Ils sont rose et bleu, car ce sont les couleurs de la lutte contre l'intimidation. Les nuances de couleur sont inégales, et chacun est unique. Il n'y en a pas deux de pareils. Nous avons utilisé cette coloration parce qu'elle ressemble à l'intimidation; certains élèves se font intimider parce qu'ils sont différents. Le message que nous voulons transmettre, c'est que tous les élèves sont égaux. Au bout du compte, tous les bracelets portent le même message et ont la même fonction, mais ils sont tous différents, uniques et beaux à leur façon.

La présidente : Merci beaucoup.

I would like to welcome the final witness for this evening. Joining us is Mr. Christian Whalen from the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates.

I understand you have some remarks for us. Thank you very much for coming. This is an important part of our study that you are here for.

Christian Whalen, Acting Child and Youth Advocate, Office of the Ombudsman of New Brunswick, Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates: I wish I had allowed more of my time for the exchange that I came in on the end of. I made note of Ms. Virmani's recommendations and am looking forward to following up with her in Fredericton. I had much of the same kind of feedback a few weeks ago when I presented to the Ministerial Advisory Committee on Positive Learning and Working Environments in New Brunswick. Ms. Virmani had been there just before me and everyone was talking about it. There was really quite a buzz.

[Translation]

Honourable senators, thank you for inviting me to your hearings on this important issue. My name is Christian Whalen. Since April 1, 2011, I am the Acting Child and Youth Advocate in New Brunswick. In 2008 and 2009, in my capacity as the legal advisor for our ombudsman, I had the opportunity to chair the joint working group, which was comprised of various child and youth advocates and privacy commissioners in Canada, and we were actually studying how to protect the privacy of children in the Internet age.

My brief presentation for today's meeting gave me the opportunity to revisit this subject, and for that I am grateful to you. I have left a copy of the 2009 report of the working group with the clerk of the committee.

[English]

As I scanned the transcripts of the committee's hearings since December, I was heartened to note the vast experience and expertise that witnesses have shared with the committee. My expertise is not as great. However, I can offer the perspective of a child and youth advocate and statutory officer who is a human rights and children's rights generalist.

As senators will see from a quick glance at my brief, my main submissions are directed at how the committee's work could help address some of the underlying conditions which have allowed bullying and cyberbullying to proliferate. I do not speak on behalf of the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates, but I am pleased to share news of these proceedings with my colleagues on council.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au dernier témoin de la soirée. Voici M. Christian Whalen du Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes.

Je crois que vous avez quelques déclarations à nous faire. Merci beaucoup d'être venus. Vous êtes ici pour éclairer une importante partie de notre étude.

Christian Whalen, défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim, Bureau de l'ombudsman du Nouveau-Brunswick, Conseil canadien des défenseurs des droits des enfants et de la jeunesse : J'aurais aimé avoir plus de temps pour assister à l'échange dont j'ai seulement entendu la fin. J'ai pris note des recommandations de Mme Virmani, et j'ai bien hâte de m'entretenir avec elle à Fredericton. J'ai reçu à peu près les mêmes commentaires il y a quelques semaines, lorsque j'ai présenté un exposé au Comité ministériel consultatif sur les environnements d'apprentissage et de travail positifs, au Nouveau-Brunswick. Mme Virmani avait présenté un exposé juste avant moi, et tout le monde en parlait. Il y avait tout un engouement.

[Français]

Honorables sénateurs, je vous remercie de pouvoir prendre part à vos audiences sur cette question importante. Je m'appelle Christian Whalen. J'agis depuis le 1^{er} avril 2011 à titre de défenseur des enfants et de la jeunesse par intérim au Nouveau-Brunswick. En 2008 et 2009, j'ai eu l'occasion, à titre de conseiller juridique de l'ombudsman chez nous, de présider un Groupe de travail conjoint composé de quelques défenseurs des enfants et de la jeunesse et de Commissaires à la vie privée du Canada où nous nous penchions justement sur la question de la protection de la vie privée de l'enfant à l'ère l'Internet.

Ma brève préparation pour cette rencontre aujourd'hui m'a permis de me replonger dans ce dossier et pour cela je vous suis reconnaissant. J'ai laissé une copie du rapport de 2009 de ce Groupe de travail avec le greffier du comité.

[Traduction]

Pendant que je consultais les transcriptions des séances du comité tenues depuis décembre, la grande expérience et l'expertise que les témoins ont partagées avec les membres du comité m'a fait chaud au cœur. Je n'ai pas une grande expertise. Je peux toutefois donner le point de vue d'un défenseur des droits des enfants et de la jeunesse et d'un titulaire d'une charge créée par une loi qui a une connaissance générale des droits de la personne et de l'enfant.

Comme les sénateurs pourront le constater dans mon mémoire, mes principales déclarations visent à aider le comité à aborder certaines des conditions sous-jacentes qui ont entraîné une prolifération de l'intimidation et de la cyberintimidation. Je ne parle pas au nom du Conseil canadien des organismes provinciaux de défense de droits des enfants et des jeunes, mais je serai ravi de parler de la présente séance avec mes collègues du conseil.

[Translation]

I will limit my remarks this evening to three key messages which summarize the recommendations contained in my submission. The first is this: to the extent that cyberbullying is the symptom of a bigger problem pointing to the breakdown of harmonious and responsible relationships between people, as Mr. Wayne MacKay pointed out in his February report, we must figure out how to treat the underlying problem and not only the symptom.

Second, creating a general culture around children's rights is not an easy thing to do, but it is probably the best way to respond to the breakdown of harmonious and responsible relationships which others have described. To achieve this, we need powerful institutional leadership, which unfortunately is still lacking in Canada today. It will also take the sustained action of all key actors in the public sector and in civil society.

Just as the chair pointed out the interest people have for this afternoon's proceedings, it seems that the participation of young Canadian citizens in matters surrounding this file is mobilizing these actors. So we have to take advantage of that.

Third, I will very briefly address the fact that, while cyberbullying is without a doubt one of the worst problems facing young people today, an in-depth analysis of the situation, based on an approach centered on the rights of children, inevitably leads us to other issues, which in turn might lead us to ask whether our basic laws rightly recognize the rights of children.

[English]

The first point I wanted to stress was made by Wayne MacKay, in his task force aptly titled *Respectful and Responsible Relationships: There's No App for That*. In our brief, I urge senators to ask about the root causes of this supposed breakdown in respectful and responsible relationships. Of course, there are many contributing factors. Mackay lists some of them: monster homes, no-touch policies in schools, too much screen time and a drive-through culture. I was also interested to note the committee's exchanges, in earlier proceedings, with the Media Awareness Network, about websites to which young people flock and the ways in which misogynist or other anti-social messages or subtexts may be influencing young people. Here again, the linkages with Article 17 of the Convention on the Rights of the Child are obvious. Article 17, senators will note, indicates that States Parties shall: "ensure that the child has access to information and material from a diversity of national and international sources" — that much is achieved — "especially those aimed at the promotion of his or her social, spiritual and moral well-being and physical and mental health. To this end, States Parties shall: encourage the mass media to disseminate information and material of social and cultural benefit to the child, in accordance with the spirit of article 29," which outlines the aims of education, "and encourage the development of

[Français]

Je limiterai mes remarques ce soir à trois messages clés qui font une synthèse des recommandations énumérées à ma soumission. Le premier est que s'il est vrai que le phénomène de la cyberintimidation est un symptôme d'un problème plus général d'une dégradation des relations harmonieuses et responsables entre les gens, comme le souligne Wayne MacKay dans son rapport du mois de février, il faut s'interroger sur comment traiter le malaise et non seulement le symptôme.

Deuxième message, établir une culture générale des droits de l'enfant n'est pas une chose facile, mais c'est probablement la meilleure réponse à cette dégradation des relations harmonieuses et responsables que d'autres décrivent. Pour ce faire, cela prend un leadership institutionnel puissant, qui malheureusement fait encore défaut aujourd'hui au Canada. Cela prend aussi la mobilisation soutenue de tous les acteurs clés du secteur public et de la société civile.

Comme madame la présidente a noté l'intérêt pour la procédure de cet après-midi, la participation citoyenne des jeunes canadiens sur ce dossier est en train de mobiliser ces acteurs. Donc il faut en prendre avantage.

Troisièmement, je vais traiter très brièvement du fait que bien que la cyberintimidation est, sans aucun doute, l'un des problèmes les plus percutants des jeunes aujourd'hui, une analyse approfondie de la situation, basée sur l'approche des droits de l'enfant, nous mène inéluctablement vers d'autres enjeux qui peuvent même nous amener à songer si notre droit fondamental reconnaît à l'enfant le rôle primordial qui lui revient.

[Traduction]

Le premier point que je veux soulever est tiré du rapport de Wayne MacKay et de son groupe de travail, intitulé à juste titre *Respectful and Responsible Relationships : There's No App for That*. Dans mon résumé, je presse les sénateurs de s'interroger sur les causes fondamentales de cette disparition prétendue des relations respectueuses et responsables. Évidemment, les facteurs sont nombreux. M. Mackay en dresse une liste : maisons immenses, politiques interdisant tout contact physique dans les écoles, nombre exagéré d'heures passées devant un écran et culture de l'instantané. Je me suis aussi intéressé aux échanges antérieurs du comité avec le Réseau Éducation-Médias, concernant des sites web que les jeunes fréquentent et les façons dont des messages ou des sous-textes misogynes ou antisociaux peuvent influencer sur les jeunes. Encore une fois, le lien avec l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant est évident. Je fais remarquer aux sénateurs que l'article 17 indique que les États parties « veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, » — ce qui est déjà le cas — « notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. À cette fin, les États parties [...] encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29 » — qui

appropriate guidelines for the protection of children from information and material injurious to his or her well-being, bearing in mind the provisions of article 13 and 18.”

What are these guidelines in Canada as they apply to cyberspace? How is Club Penguin fairing in accordance with Article 17 of the convention? What about newgrounds.com, the site to which Ms. Wing, from the Media Awareness Network, referred the committee in her earlier testimony as one of the most popular sites in Canada for kids in grades 4 to 9. Ms. Virmani spoke just now about Bathroom Stall application on Facebook. How do all of these online services comply or not with Article 17 of the Convention on the Rights of the Child? Again, if the committee considered how much screen time Canadian children had, this could be analyzed as an indication of their enjoyment or exercise of their rights under Article 17. However, one would have to question how it is impacting a child’s right to play and rest, their physical activity levels or, in the words of the convention, their “social, spiritual and moral well-being and physical and mental health.” I have been seeking to get a handle on screen time usage in New Brunswick for the last couple of years.

In November of 2011, our office, jointly with the New Brunswick Health Council, published its *Play Matters!* report, and I have a copy of that for the committee as well. It is our approach to a framework on the implementation of the Rights of the Child in New Brunswick. How do we prove due diligence? How are we keeping our promises to children? That is the challenge that this committee has put out to Canadians and a challenge that we have sought to take up in our province with method.

We took the 40 some articles and guarantees in Convention on the Rights of the Child, analyzed them and grouped them into nine broad category areas, one of which — question 2 — looks at how well children and youth are expressing themselves in New Brunswick and all the rights related to expressive rights. For those we identified, through our data sets, about 33 different indicators of rights and well-being implementation, two of which deal with screen time usage.

Questions 13 and 14 come from our school wellness surveys. There is a question there and data reported with respect to a child who has two hours or less of screen time most days, at the grades 4 and 5 level, and another indicator for grades 6 to 12 youth who spend two hours or less in sedentary activities. These are described as watching TV, movies and video games, and having computer time et cetera.

The difficulty is that this is self-reported data. It is reported as two hours or less, which is not helpful in measuring how many youth are consuming many more hours of screen time per day.

souligne les objectifs de l’éducation — et « favorisent l’élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l’enfant contre l’information et les matériels qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions des articles 13 et 18. »

Quelles sont les lignes directrices qui s’appliquent au cyberspace au Canada? Le Club Penguin est-il conforme à l’article 17 de la convention? Et qu’en est-il du site web newgrounds.com, qui figure parmi les sites les plus populaires au Canada chez les jeunes de quatrième à neuvième année, comme l’a mentionné Mme Wing du Réseau Éducation-Médias au comité. Mme Virmani vient tout juste de parler de l’application Bathroom Stall sur Facebook. Comment ces services en ligne se conforment-ils ou non à l’article 17 de la Convention relative aux droits de l’enfant? Encore une fois, si le comité prenait en considération le nombre d’heures que les enfants canadiens passent devant un écran, il pourrait le comparer à leur plaisir ou à l’exercice de leurs droits en vertu de l’article 17. Par contre, il faudrait se demander comment cela influe sur le droit de jouer et de se reposer de l’enfant, son niveau d’activité physique ou, d’après les termes de la convention, « son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale ». Depuis quelques années, j’essaie d’obtenir des chiffres sur le temps passé devant un écran au Nouveau-Brunswick.

En novembre 2011, notre bureau a publié le rapport *Jouer, ça compte* en collaboration avec le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, et j’en ai une copie pour le comité. Notre approche consiste à élaborer un cadre pour la mise en œuvre des droits de l’enfant au Nouveau-Brunswick. Comment pouvons-nous faire preuve de diligence raisonnable? Comment pouvons-nous tenir les promesses que nous avons faites aux enfants? C’est un problème que le comité a présenté aux Canadiens et que nous tentons de résoudre méthodiquement dans notre province.

Nous avons analysé les quelque 40 articles et garanties de la Convention relative aux droits de l’enfant, nous les avons répartis en neuf grandes catégories, dont une — la question 2 — permet de vérifier comment les enfants et les jeunes s’expriment au Nouveau-Brunswick et tous les droits d’expression. Parmi les 33 indicateurs de droits et de bien-être que nous avons cernés à l’aide de nos données, deux concernent le temps passé devant un écran.

Les questions 13 et 14 sont tirées de nos enquêtes sur le bien-être à l’école. Il y a une question et des données concernant un enfant qui, en moyenne, passe deux heures ou moins devant un écran en quatrième et cinquième années et un autre indicateur pour les jeunes de la sixième à la douzième année, qui consacrent deux heures ou moins à des activités sédentaires, comme regarder la télévision, des films, jouer à des jeux vidéo, passer du temps à l’ordinateur, et cetera.

Le problème, c’est que ces données sont autodéclarées. On indique deux heures ou moins, ce qui ne permet pas de savoir combien de jeunes passent beaucoup plus de temps devant un écran chaque jour.

Next year, we will be able to break this down further and provide a clearer picture in New Brunswick, but the data, as far as I have been able to ascertain, is not available. There is no comparably data for that kind of indicator data nationally. It is an example of the challenge in doing due diligence in whether or not we are respecting children's rights. You want to try to measure it, but then you get embroiled with identifying the right indicator, measuring it and figuring out how we have reliable, comparable data. We are pleased that, with the help of the Health Council, we have been able to provide this report as a first template. We are looking forward to updating it next fall, and we are hopeful that other child and youth advocates and health agencies — the Public Health Agency of Canada, perhaps — can play a part in supporting that kind of measurement process.

Essentially, there are many contributing factors of this noted breakdown in respectful, responsible relationships. No one has said that this is a problem related to youth, and we might question also how to nurture that culture of tolerance and respect among adults in families and workplaces. We can look at the ties with respect to workplace harassment policies and legislation in different employment standards, which are now starting to develop, that prohibit these kinds of bullying behaviours in the workplace, another human rights issue for the committee to consider.

If we want to address this issue of the breakdown of respectful, responsible relationships in relation to children, we must also consider the early stages of child development and the ways that we can equip infants and pre-kindergarten children with the supports they need to become caring and nurturing children and adults. The experience, in our office, of working with youth with complex needs suggests to me that we have to do more, as a society, to support parents in their parental role, at the very early stages of life. These types of investments will pay large dividends in the long run. I would urge the committee, in drafting its report and recommendations, to consider, at every step, whether each recommendation is directed at a symptom or a root cause. This type of causal analysis is what methodic child rights-based analysis is all about.

My second point in terms of how we build this culture of rights respecting children's rights is that it will be require an awful lot of leadership. It will require partnerships at all levels of society and constant effort. Again, to affirm the old adage, the best defence to bullying is a strong offence, an offence of tolerance, respect, caring and diversity. That is what we have been trying to do, in partnership with many partners in New Brunswick, over the last year. We have established a secretariat and a working group on children's rights in the francophone cultural space, jointly through the *Organisation internationale de la Francophonie* and its member networks. We have also developed a provincial youth engagement framework, developed with Youth Matters, a provincial youth advocacy network. We have created a children's rights and well-being framework, jointly with our

L'année prochaine, nous pourrions creuser davantage et brosser un meilleur portrait de la situation au Nouveau-Brunswick, mais d'après ce que je sais, les données ne sont pas disponibles. Il n'existe aucune donnée comparative pour ce type d'indicateur à l'échelle nationale. Voilà ce qui explique en partie pourquoi il est difficile de faire preuve de diligence raisonnable et de savoir si nous respectons les droits des enfants. Nous voulons mesurer la situation, mais nous avons de la difficulté à trouver les bons indicateurs, à les mesurer et à déterminer si les données sont fiables et comparables. Nous sommes heureux d'avoir pu présenter ce premier modèle de rapport, en collaboration avec le Conseil de la santé. Nous le mettrons à jour à l'automne prochain, et nous espérons que d'autres organismes de la santé et de défense des droits des enfants et des jeunes — l'Agence de la santé publique du Canada, peut-être — appuieront cette évaluation.

Essentiellement, de nombreux facteurs expliquent la disparition marquée des relations respectueuses et responsables. Personne n'a dit que ce problème touche seulement les jeunes, et nous devrions peut-être trouver des façons de favoriser la tolérance et le respect entre adultes en famille, et au travail. Nous pouvons examiner les liens avec les lois et les politiques contre le harcèlement en milieu de travail dans le cadre de diverses normes de travail qui sont de plus en plus mises en œuvre et qui interdisent les comportements d'intimidation au travail, autre problème lié aux droits de la personne que le comité devra examiner.

Si nous voulons résoudre le problème des relations respectueuses et responsables chez les enfants, nous devons aussi nous pencher sur le développement de la petite enfance et les façons dont nous pouvons donner aux nourrissons et aux enfants d'âge préscolaire les outils dont ils ont besoin pour devenir des enfants et des adultes attentionnés et responsables. D'après mon expérience acquise dans notre bureau auprès des jeunes ayant des besoins complexes, nous devons en faire plus en tant que société pour aider les parents à assumer leur rôle parental dès les premières étapes de la vie. Un tel investissement portera des fruits à long terme. Je demanderais au comité, au moment de préparer l'ébauche de son rapport et de ses recommandations, de vérifier si chaque recommandation est associée à un symptôme ou à une cause fondamentale. L'analyse des causes constitue la base de toute analyse méthodique des droits de l'enfant.

Mon deuxième point concernant la création d'une culture des droits de l'enfant est que tout cela exigera l'exercice d'un leadership fort. Il faudra déployer des efforts constants et établir des partenariats à tous les niveaux de la société. Encore une fois, la meilleure défense contre l'intimidation est une attaque offensive, une offensive axée sur la tolérance, le respect, la compassion et la diversité. C'est ce que nous avons tenté de faire au Nouveau-Brunswick en collaboration avec de nombreux partenaires, au cours de la dernière année. Nous avons mis sur pied un secrétariat et un groupe de travail sur les droits de l'enfant dans l'espace culturel francophone de concert avec l'Organisation internationale de la francophonie et ses réseaux membres. Nous avons élaboré un cadre provincial de mobilisation des jeunes en collaboration avec Youth Matters, un réseau provincial de

Health Council and many provincial child-serving ministries and departments. This *Play Matters!* report also sets out a provincial roadmap for the progressive implementation of article 31 of the convention, calling *inter alia* for a provincial children's plan to coordinate the implementation of children's rights, in accordance with Canada's National Plan of Action, and an annual publication of a children's budget, tracking any increase or reduction in expenditures affecting public services to children, their rights or well-being. Initial training on children's rights was offered to all child and youth advocate staff and representative staff from youth-serving departments and agencies presented by UNICEF Canada. That was a huge piece. We just went through that process. I am thinking that is the kind of training that would be of benefit even to parliamentarians. Part of the challenge, just listening and following the conversation and the transcripts of proceedings, is that we are all trying to raise our game. We are all concerned with this issue. We see the potential of a culture of rights respecting a culture of tolerance as embodied in international human rights instruments and in our Charter. We want to achieve, we want to implement and make those values real, but we do not have the language.

The Convention on the Rights of the Child has been in existence for 20 years, the most universally ratified human rights instrument in the world, yet it has not really percolated and impacted our universities, our curriculum. Our social workers graduate from social work schools, our educators come out of faculties of education, lawyers graduate from law faculties without any notion of children's rights. There is a huge bit of work that must be done at that level.

We organized, in the beginning of May, a provincial sharing dialogue around this document. We had a good cross-section of policy-makers in various government departments, academics and community organizations, 60 to 70 people from across the province to focus their work on children's rights and how we can do a better job of implementing children's rights in New Brunswick. What we found is that we did not have a common language. We were not really able to approach that task.

We have to start with very basic steps. We have been trying to support that as well, through outreach to professional organizations. Certainly, our office has always had a very strong tie and working relationship with the New Brunswick Association of Social Workers. We are almost unknown as a child and youth advocate's office to members of the practising bar. The New Brunswick Teachers' Federation has very little interface with us; Allied Health Professionals the same. We are trying to establish that.

I do not think the situation would necessarily be very different in many other parts of Canada. Unfortunately, the reality in Canada is that our experience of child and youth advocacy really comes out of a North American experience of having a champion in the corner

défense des droits des jeunes. Nous avons aussi créé un cadre pour les droits et le bien-être des enfants avec notre Conseil de la santé et de nombreux ministères et organismes provinciaux au service des enfants. Le rapport *Jouer ça compte* présente aussi une carte provinciale pour l'application progressive de l'article 31 de la convention, notamment un plan provincial pour les enfants en vue de coordonner l'application des droits de l'enfant, conformément au plan d'action national du Canada, et la publication annuelle d'un budget pour les enfants faisant état de toute augmentation ou réduction des dépenses associées aux services publics aux enfants, à leurs droits ou à leur bien-être. Une formation initiale sur les droits de l'enfant a été offerte à tous les défenseurs des droits des enfants et des jeunes et aux représentants de ministères et d'organismes au service des jeunes présentés par UNICEF Canada. C'est un processus très important que nous venons tout juste de terminer. Selon moi, même les parlementaires tireraient profit d'une telle formation. D'après les conversations et les transcriptions des séances, une partie du problème est que nous tentons tous d'assurer notre place dans la lutte. Cette situation nous préoccupe tous. Nous voyons l'avantage d'une culture du respect des droits et de la tolérance, comme le prévoient les lois internationales des droits de la personne et notre Charte. Nous voulons implanter et concrétiser ces valeurs et réussir, mais il nous manque des outils.

La Convention relative aux droits de l'enfant existe depuis 20 ans, et il s'agit de l'instrument législatif des droits de la personne le plus reconnu dans le monde; pourtant, elle n'a pas fait son entrée dans nos universités ni dans notre programme de cours. Nos travailleurs sociaux sortent des écoles de travail social, nos enseignants, des facultés de l'éducation, nos avocats, des écoles de droit, mais aucun d'entre eux ne connaît les droits de l'enfant. Il y a beaucoup de travail à faire à ce sujet.

Au début de mai, nous avons organisé un dialogue provincial sur le document. Parmi les participants figurait un bon éventail de décideurs de divers ministères, de chercheurs et d'organismes communautaires, de 60 à 70 personnes de la province dont le but était d'intégrer les droits de l'enfant à leur travail et de mieux les appliquer au Nouveau-Brunswick. Nous avons constaté que nous ne voyons pas tous la situation de la même façon. Nous n'avons pas vraiment réussi à atteindre notre objectif.

Il faut commencer à la base. Nous avons également tenté d'appuyer cela en faisant appel à des organismes professionnels. Notre bureau a toujours entretenu un lien et une relation de travail solides avec l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick. Nous sommes quasiment inconnus à titre de bureau de défense des droits des enfants et de la jeunesse auprès des membres du Barreau. La Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick communique très peu avec nous, et c'est la même chose pour les professionnels paramédicaux. Nous tentons de remédier à la situation.

Je ne crois pas que la situation serait bien différente ailleurs au Canada. Malheureusement, au Canada, notre expérience de la défense des droits des enfants et des jeunes est fondée sur le modèle nord-américain, qui met l'accent sur les jeunes très vulnérables. Les

for very vulnerable youth. Youth in care and youth in custody need an advocate, but in many provinces of Canada there is no advocate for children generally. When the committee put the invitation out to the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates, we were seized of this matter May 9 and 10 at our meeting in Vancouver. There were not many takers. Much as everyone was preoccupied with the situation of cyberbullying and how it impacts youth in care and youth and children in their jurisdictions, it basically fell to me to come. Like I said, I am here speaking from our experience in New Brunswick and not speaking on behalf of council. We do not have generally in Canada a national body, and even at the provincial level we do not have provincial legislative authorities for the main part responsible for implementing the Convention on the Rights of the Child.

In New Brunswick, in Newfoundland, in jurisdictions where there is a more recent legislative model, that is the pattern that we have adopted, but we are still learning. When we go to find and recruit staff and experts, we are looking to social workers with 20 or 30 years of experience; we are looking to educators and lawyers, but we are not finding people with all the skill sets in terms of children's rights. There is much to be done.

To that end, we have, jointly with the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates and this working group on children's rights in the Francophonie, established at the University of Moncton this summer a summer institute on children's rights. It will be the first of an annual series of courses, a 10-day course on children's rights, this year with a thematic focus on Article 31, on the child's right to play, rest, leisure, recreation, arts and culture.

We have also recently this year had UNICEF back down to New Brunswick to do some training with our staff and other educators to roll out and implement this rights-respecting school model. I know senators have heard about rights-respecting schools from a number of witnesses. We see it as having huge potential. When I presented the model to the New Brunswick Teachers' Federation, they were early adopters all around the room, looking for that kind of an answer, a program that is holistic, that looks at working with the strengths of the local community school, and building upon those strengths to mobilize students, teachers and parents in reinforcing a culture of children's rights and human rights and building towards global citizenship.

We know that the rights-respecting school has had great success in Great Britain. Mr. Bernstein was talking about 2,500 schools now throughout the U.K. Interestingly enough, they borrowed the idea from Canada. It was Katherine Covell at the University of Cape Breton who developed that model. It has been a huge success, particularly in addressing bullying behaviour in U.K. schools. We know that we can do the same in New Brunswick, so we are really motivated and mobilized to have more rights-respecting schools.

jeunes pris en charge et les jeunes détenus ont besoin d'une personne pour défendre leurs droits, mais bon nombre de provinces canadiennes ne comptent pas d'organismes de défense des droits de tous les enfants. Lorsque le comité a lancé l'invitation au Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes, nous participions à notre réunion des 9 et 10 mai, à Vancouver. Il y avait peu de volontaires. Même si tout le monde est préoccupé par la cyberintimidation et ses conséquences sur les jeunes pris en charge ainsi que les enfants et les jeunes de leur administration, c'est moi qui ai dû me présenter aujourd'hui. Comme je l'ai déjà mentionné, je suis ici pour parler de notre expérience au Nouveau-Brunswick et non pas pour témoigner au nom du conseil. Il n'existe aucun organisme national au Canada, et même à l'échelle provinciale, nous ne disposons pas de pouvoirs législatifs qui nous obligerait d'appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant.

Au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, où le cadre législatif est plus récent, c'est le modèle que nous avons adopté, mais nous en avons encore à apprendre. Lorsque nous embauchons du personnel et des experts, nous recherchons des travailleurs sociaux ayant 20 ou 30 ans d'expérience ainsi que des enseignants et des avocats, mais personne n'a toutes les compétences requises au chapitre des droits de l'enfant. Il y a encore beaucoup de pain sur la planche.

À cette fin, nous avons, en collaboration avec le Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes et le groupe de travail sur les droits des enfants dans la francophonie, établi cet été à l'Université de Moncton une école d'été sur les droits de l'enfant. Ce sera la première d'une série annuelle de cours d'une durée de 10 jours sur les droits de l'enfant. Cette année, le thème sera l'article 31 concernant le droit de l'enfant au jeu, au repos, aux loisirs, aux activités récréatives, à l'art et à la culture.

Encore cette année, des représentants d'UNICEF se sont rendus au Nouveau-Brunswick pour donner une formation à nos employés et à des enseignants en vue de présenter et de mettre en œuvre le modèle de respect des droits dans les écoles. Je sais qu'un certain nombre de témoins vous ont déjà parlé des écoles respectueuses des droits. Nous voyons là une importante occasion. Lorsque j'ai présenté le modèle aux membres de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick, ils ont décidé rapidement de l'adopter à l'unanimité, car c'était la solution qu'ils cherchaient : un programme holistique axé sur les points forts de l'école locale qui utilise ses points forts pour mobiliser les élèves, les enseignants et les parents en vue de favoriser une culture des droits des enfants et de la personne ainsi que la citoyenneté universelle.

Nous savons que les écoles respectueuses des droits ont eu beaucoup de succès en Grande-Bretagne. M. Bernstein a mentionné environ 2 500 écoles partout au Royaume-Uni. Il est intéressant de souligner qu'ils se sont inspirés du Canada. C'est Katherine Covell, de l'Université du Cap-Breton, qui a élaboré le modèle, qui a eu un succès phénoménal, particulièrement dans le cadre de la lutte contre l'intimidation dans les écoles du Royaume-Uni. Nous savons que nous pouvons faire la même

There are not any currently in Atlantic Canada. Come September, there will be at least one in Fredericton and we are hoping many more in the months to follow.

The Chair: I will ask you to sum up what you are saying because we have many questions of you.

Mr. Whalen: To sum up, I will say again that all these concerns are central to our times. They underscore the need today for stronger constitutional and legal guarantees protecting privacy and children's rights generally. Institutional protections and measures through establishment of a national children's commissioner's office, ratification of communications procedure under the third protocol to the convention, adoption of children's rights impact assessment processes — these I hope will all be matters that the committee will consider in its report and recommendations to Parliament by way of response.

There is also in our brief recommendations with respect to the role of child and youth advocate offices and how maybe a process could be devised as to how those offices could work better jointly with the national children's commissioner toward building a culture of children's rights.

More broadly and fundamentally, I hope I will have at least piqued your curiosity, if you read the brief, in considering that a dedicated focus on child-first policy-making is an idea worth further study.

The Chair: Thank you very much. You have done a very detailed brief, which we certainly will be reading, and looking at the nine recommendations that you have made.

Earlier on I asked Mr. Bernstein from UNICEF this question, and I ask you: Do you see that the time has come when Canada should have a national children's commissioner?

Mr. Whalen: I think the time has long passed. I think this scourge of bullying and cyberbullying really points out the need for a strong champion at the federal level who can mobilize the live forces of Canadian youth that you heard from here today in addressing that problem.

Senator Ataullahjan: On my way here I was looking at a study that I heard about today and I was astounded. I want to share some figures with you.

This was a study of about 367 students and they found that the average time they spent is about 2.78 hours a day; the highest amount was 8 hours. Talking to a student from Alberta earlier on, that the average student gets about 189 text messages a day, she said that was about right, and the highest is 3,000.

The average child has over two email accounts, but some have as many as 25 email accounts. Cyberbullying is something I follow, and I am just astounded by all this.

chose au Nouveau-Brunswick, alors nous sommes très motivés et nous nous mobilisons pour accroître le nombre d'écoles respectueuses des droits. Actuellement, il n'y en a aucune dans le Canada atlantique. En septembre, il y en aura au moins une à Fredericton, et nous espérons que de nombreuses autres se joindront au mouvement au cours des mois suivants.

La présidente : Je vous demanderais de conclure, car nous avons beaucoup de questions à vous poser.

M. Whalen : En guise de conclusion, je tiens à répéter que toutes ces préoccupations sont à l'image de notre époque. Elles font ressortir le besoin de mettre en œuvre des dispositions constitutionnelles et législatives pour protéger la vie privée et les droits des enfants en général. Des mesures de protection prises par un nouveau commissariat national à l'enfance, la ratification de la procédure de communication prévue à la troisième partie de la convention et l'adoption de processus d'évaluation des conséquences sur les droits de l'enfant sont tous des éléments que le comité devrait prendre en considération au moment de rédiger son rapport et ses recommandations au Parlement.

Nos brèves recommandations traitent aussi du rôle des organismes de défense des droits des enfants et des jeunes et de la création d'un processus qui pourrait permettre à ces organismes de mieux travailler avec le commissaire national à l'enfance à la promotion d'une culture des droits de l'enfant.

D'un point de vue général et fondamental, j'espère avoir au moins piqué votre curiosité et, si vous lisez le mémoire, vous avoir transmis l'idée que le processus décisionnel axé sur l'enfant mérite d'être exploré davantage.

La présidente : Merci beaucoup. Vous avez préparé un mémoire très détaillé que nous allons certainement lire, et nous examinerons vos neuf recommandations.

J'ai déjà posé à M. Bernstein d'UNICEF une question que je vous pose maintenant. Croyez-vous qu'il est maintenant temps que le Canada ait un commissaire national à l'enfance?

M. Whalen : Cela fait déjà longtemps. Je crois que les problèmes de l'intimidation et de la cyberintimidation montrent qu'il faut un champion solide à l'échelle fédérale, quelqu'un qui peut mobiliser les jeunes Canadiens comme ceux que vous avez entendus aujourd'hui en vue de le résoudre.

Le sénateur Ataullahjan : En venant ici, je consultais une étude dont il a été question aujourd'hui, et les chiffres m'ont surprise. Je veux vous en mentionner quelques-uns.

L'étude a été menée auprès d'environ 367 élèves, et les chercheurs ont constaté qu'ils passaient en moyenne 2,78 heures par jour... et le nombre d'heures le plus élevé était huit heures. D'après une élève de l'Alberta qui a témoigné plus tôt, l'élève moyen reçoit environ 189 messages textes par jour, et le nombre le plus élevé est 3 000.

L'enfant moyen a plus de deux adresses électroniques, mais certains en ont jusqu'à 25. La cyberintimidation est un phénomène auquel je m'intéresse, et je suis estomaquée par tout cela.

Canada is a diverse country, and it is often difficult to implement one technique or program in every school in the country. Do you find that there are commonalities in anti-bullying or anti-cyberbullying programs among provinces? Are there any best practices that you could share with the committee? I am thinking of the peer intervention technique in particular, which has had great success in countries like Norway.

Mr. Whalen: Absolutely, and the testimony that you had this afternoon from Ms. Virmani reinforces that “labels are for soup cans” campaign she was referring to. It has gone gangbusters. If you tap into the creativity of Canadian youth and put the challenge out to them, they will find much better and inventive ways of connecting with peers, opening up the conversations and challenging behaviours that are unwanted.

I can think of another initiative by high school youth in New Brunswick on another topic, but one that speaks to the global citizenship that Canadian youth involvement in social media is awakening. There are a couple of high school students at FHS and Leo Hayes in Fredericton this year that have established Graduates without Borders, along the lines of Doctors without Borders, but they are now fundraising through their graduation activities for overseas development assistance.

When one looks at the issue of bullying and cyberbullying, in particular, in Canada, what is telling is this is an issue that Canadian youth themselves have identified and brought to the fore through the pink shirt campaigns and in so many other ways. Canadian youth are driving this agenda. I think that is something they have to be commended for, and we have to, as adult allies, work with them toward solutions that they may devise.

Senator Ataullahjan: How do we teach the youth responsible digital citizenship? They know, yet we are seeing that cyberbullying is increasing.

Mr. Whalen: In the statistics that you referred to just a minute ago, one of the most troubling points is seeing excessive use of social media or online technologies. If children have over 10 email accounts and are accessing thousands of individual communications per day, and if they are spending hours, most of their waking day, in online activities, then, clearly, that speaks to a challenge in terms of parental monitoring. When do parents have to step in? Is the challenge more around how we educate youth, or as Ms. Virmani was saying this afternoon, how we educate parents about their role in monitoring those activities? That is one factor.

Senator Meredith: Thank you for your presentation. Ms. Virmani talked about Facebook and companies benefiting from the promotion of cyberbullying. I hope you were in the room for that comment.

Mr. Whalen: Yes.

Le Canada est un pays diversifié, et il est souvent difficile de mettre en œuvre une technique ou un programme dans toutes les écoles, d'un océan à l'autre. Voyez-vous des similitudes entre les programmes de lutte contre l'intimidation ou la cyberintimidation mis en œuvre dans les provinces? Y a-t-il des pratiques exemplaires que vous aimeriez communiquer comité? Je pense particulièrement à la technique d'intervention par les pairs, qui a eu beaucoup de succès dans certains pays, dont la Norvège.

M. Whalen : Absolument, et le témoignage de Mme Virmani cet après-midi renforce la campagne « Les étiquettes, c'est pour les boîtes de soupe » à laquelle elle faisait allusion. Ce type de mesure a un impact important. Les jeunes Canadiens sont créatifs, et si vous leur lancez le défi, ils trouveront de meilleures façons novatrices d'établir des liens avec les pairs, de lancer le débat et de lutter contre les comportements nuisibles.

Je pense à une autre initiative de jeunes du secondaire au Nouveau-Brunswick; elle concerne un tout autre sujet, mais qui touche aussi la citoyenneté universelle à laquelle s'ouvrent les jeunes Canadiens dans les médias sociaux. Des élèves des écoles secondaires FHS et Leo Hayes de Fredericton ont créé cette année Diplômés sans frontières, comme Médecins sans frontières, mais ils ramassent actuellement des fonds pour leurs activités de fin d'études, soit de l'aide au développement à l'étranger.

Lorsqu'on se penche sur la question de l'intimidation et de la cyberintimidation, particulièrement au Canada, on remarque que ce sont les jeunes Canadiens eux-mêmes qui ont cerné le problème et qui l'ont mis sur la place publique avec les campagnes des chandails roses, entre autres. Ce sont les jeunes Canadiens qui mènent le programme. Je crois que nous devons les féliciter de cela et, en tant qu'adultes et alliés, nous devons travailler avec eux à la recherche de solutions.

Le sénateur Ataullahjan : Comment pouvons-nous enseigner aux jeunes la citoyenneté responsable à l'ère numérique? Ils sont au courant, mais la cyberintimidation s'amplifie.

M. Whalen : Dans les statistiques que vous avez mentionnées il y a quelques minutes, un des éléments les plus troublants est l'utilisation excessive des médias sociaux et des technologies en ligne. Si un enfant a plus de 10 adresses électroniques et traite des milliers de communications personnelles par jour, s'il consacre des heures, donc la majeure partie de sa journée, à des activités en ligne, il est évident qu'il y a un problème sur le plan de la surveillance parentale. Quand les parents doivent-ils intervenir? Le problème concerne-t-il davantage la façon d'éduquer les jeunes ou, comme Mme Virmani l'a mentionné cet après-midi, comment nous présentons aux parents leur rôle dans la surveillance de ces activités? C'est un facteur.

Le sénateur Meredith : Je vous remercie de votre exposé. Mme Virmani nous a parlé de Facebook et des sociétés qui tirent profit de la promotion de la cyberintimidation. J'espère que vous avez entendu son témoignage.

M. Whalen : Oui.

Senator Meredith: In your final recommendation to us, you said that this committee should look at the need for regulation of children's online play space, avoid inappropriate behavioural marketing, data mining or other forms of commercial exploitation of children online.

Can you dig into that a little more for me? That is where I think we have opportunities to be able to bring about particular legislation to target that. We have other legislation that is on the books now to deal with release of information when it comes to an investigation and from the IP providers and so on. I think we have something there that has been brought to our attention as a committee, something that we may want to look into further.

Mr. Whalen: I am glad to have that question. I was thinking the same thing when Ms. Virmani made the comments. I am not specifically aware of the third party applications that she was mentioning. That is one aspect of the commercial exploitation of children online, and I think she addressed that point, as did Mr. Hilton.

Beyond that, so much of children's online play spaces have been completely unregulated. We can think for a moment about the kind of environments we are providing and reference article 17 of the Convention on the Rights of the Child, look at the standard; look at article 29, the aims of education; and look at Article 17 with respect to the role of the mass media, and then ask them the questions. Are they doing a fair job? Is a federal legislated response the right one? Possibly. What about industry self-regulation in this respect?

Neopets, Club Penguin, Webkinz and many of those "children's" websites are an opportunity for data mining. Kids go online. They are doing these fun play activities, but in order to get points, they answer questions. You can drill down into some of those websites and look at some of the questions that children as young as four, five, six or ten are answering. They are asked what kind of brand preferences they may have for cigars. It is a lot of data mining for consumer consumption habits in North American households. That is what drives the business model for those online play environments.

Other kinds of online play environments that are questionable are situations. I know that barbie.com has evolved and made some changes, and Valerie Lawson is a local Canadian expert with respect to how large corporations may groom young children as clients, and how they may play on a child's impressionability. The child may be invited into a relationship of friendship with this online commercial product. Is that appropriate? Those are important questions, and they would certainly be an interesting area for further study by this committee.

[Translation]

Senator Robichaud: I would like to go back to the question put by Honourable Senator Meredith. In your last recommendation, you say the following:

Le sénateur Meredith : Dans votre dernière recommandation, vous avez mentionné que le comité devrait se pencher sur la réglementation des jeux en ligne pour enfants, la promotion de comportements inappropriés, l'exploration de données ou d'autres types d'exploitation commerciale des enfants sur le web.

Pouvez-vous m'en dire davantage à ce sujet? Je crois que c'est sur ce point que nous avons l'occasion de proposer des mesures législatives. Nous avons d'autres lois touchant les livres et la divulgation d'information dans le cadre d'une enquête et auprès des fournisseurs IP, entre autres. Je crois que cela intéresse particulièrement le comité, qui voudra peut-être explorer davantage la question.

M. Whalen : Je suis heureux de répondre à cette question. Je pensais la même chose lorsque Mme Virmani a fait ses commentaires. Je ne connais pas particulièrement les applications de sociétés tierces auxquelles elle a fait allusion. C'est un aspect de l'exploitation commerciale des enfants sur le web, et je crois qu'elle a éclairci la question, comme M. Hilton.

J'ajouterais que la plupart des jeux en ligne pour enfants ne sont pas du tout réglementés. Nous pouvons réfléchir à l'environnement que nous leur donnons dans le contexte de l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Regardons la norme; regardons l'article 29 sur les objectifs de l'éducation; regardons l'article 17 en ce qui a trait au rôle des médias de masse, et posons-leur les questions. Ces sociétés font-elles un bon travail? Faut-il une intervention législative du gouvernement fédéral? Peut-être. Et qu'en est-il de l'autoréglementation de l'industrie à cet égard?

Neopets, Club Penguin, Webkinz et de nombreux autres sites web « pour enfants » visent l'exploitation des données. Les enfants naviguent sur le web. Ils jouent à des jeux amusants, mais, s'ils veulent gagner des points, ils doivent répondre à des questions. Explorez ces sites web et regardez les questions auxquelles répondent des enfants de quatre, cinq, six ou 10 ans. On leur demande quelle serait leur marque préférée de cigares. C'est une exploration agressive des données visant à connaître les habitudes de consommation des ménages nord-américains. Cela est au cœur du modèle opérationnel de ces jeux en ligne.

D'autres types de jeux en ligne sont aussi douteux. Je sais que le site web barbie.com a évolué et que des changements y ont été apportés. Valerie Lawson est une experte canadienne des mesures prises par de grandes sociétés pour faire de jeunes enfants des clients et tirer profit de leur caractère impressionnable. L'enfant peut être invité à se lier d'amitié avec un produit commercial en ligne. Est-ce approprié? Ce sont des questions importantes, et il serait intéressant que le comité s'y attache davantage.

[Français]

Le sénateur Robichaud : Je reviens à la question de l'honorable sénateur Meredith. Dans votre dernière recommandation vous dites ce qui suit :

[English]

Finally it is suggested that the committee also consider at an early opportunity the need for regulation . . .

[Translation]

Do you have any suggestions? Have you considered how this could be done?

Mr. Whalen: The 2009 report produced by the Privacy Commissioner and Child and Youth Advocate Task Force was the start of the thinking process on this matter. One of the models that drew our attention at that time was in fact the Quebec example. This province had, for a long time, consumer protection legislation that bans advertising directed at children. The Quebec legislation came into force back in the 1970s. It was not specifically drafted to consider cyberspace or the Internet. However, it is interesting to see how this legislation has been applied and we are starting to see these principles being extended to advertising campaigns of large North American corporations that are on the Internet.

Rather than testing the Quebec regulator's position through the courts, Nestlé, McDonald's and these large corporations have preferred to comply. So I do think that there are ways that will enable us to have an influence on harmful practices.

At the Office of the Child and Youth Advocate, in New Brunswick, we often receive public complaints in the Acadian communities. We hear people wondering why they saw television advertisements aimed at children. They do not think that this should happen. We have to then correct their misconceptions and explain that this is a Quebec standard that comes under Quebec legislation. When you watch Radio-Canada, you become accustomed to certain practices. How could we expand this principle?

And in the famous *Irwin Toys* case, which went before the Supreme Court of Canada, the Quebec legislation was challenged. The Supreme Court defended this so-called violation of a corporation's commercial freedom of expression precisely on the grounds that the child is vulnerable. Children under the age of 13 are very easily persuaded by marketing and therefore the child must be protected.

More recently, the Europeans developed guidelines on behavioural marketing aimed at children. If the Europeans can do this, I think that there is certainly a way that we should also be able to do this in Canada. The difficulty in this debate pertains to the fact that we are often dealing with a North American reality. American Internet regulatory standards are very different from European and Canadian standards.

Senator Robichaud: When we consider Facebook, Twitter and other media, in order to identify whether children are exposed to advertising, you first of all have to find out whether the children are able to go on these networks, right? And this is not an easy

[Traduction]

Enfin, nous suggérons au comité de se pencher rapidement sur le besoin de réglementer...

[Français]

Est-ce que vous avez des suggestions? Avez-vous regardé de quelle façon cela pourrait se faire?

M. Whalen : Le rapport de 2009 du Groupe de travail du commissaire à la vie privée et du défenseur des enfants et de la jeunesse était un début de réflexion en ce sens. Un des modèles qui avait retenu notre attention à l'époque était justement le fait que, au Québec, depuis longue date, en matière de législation sur la protection du consommateur, on prohibe les annonces publicitaires faites aux enfants. Le texte de la loi québécoise date des années 1970. Ce n'est pas spécifiquement rédigé dans le contexte du cyberspace ou d'Internet. Il est tout de même intéressant de voir que dans l'application des faits, on a commencé à voir l'extension de ces principes aux campagnes publicitaires des grandes sociétés nord-américaines sur Internet.

Plutôt que de tester la position du régulateur québécois devant les tribunaux, Nestlé, McDonald's et ces grandes sociétés ont préféré obtempérer. Donc, je crois qu'il existe des moyens par lesquels on peut avoir une influence sur les pratiques néfastes.

Au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, au Nouveau-Brunswick, on a souvent des plaintes du public dans les communautés acadiennes. On entend les gens se dire comment se fait-il que j'ai vu cette annonce à la télé et c'était vraiment orienté vers un enfant? Cela n'a pas sa place. On doit alors corriger le tir et dire qu'on parle d'une norme québécoise et qu'une loi québécoise régleme. En regardant Radio-Canada, on devient habitué à certaines pratiques. Comment pourrait-on étendre ce principe?

Et dans la célèbre cause de *Irwin Toys*, devant la Cour suprême du Canada, on avait contesté la loi québécoise. La Cour suprême a défendu un bris soi-disant dans la liberté d'expression commerciale des sociétés, pour le motif justement que l'enfant est vulnérable. Âgé de moins de 13 ans, il est très assujéti aux forces persuasives du marketing. Il faut donc le protéger.

Les Européens pour leur part, plus récemment, ont développé des lignes directrices sur le *behavioral marketing* des enfants. Si les Européens le font, je pense qu'il y a sûrement moyen qu'on puisse le faire également au Canada. La difficulté dans tout ce débat est lié au fait que l'on fait souvent affaire à une réalité nord-américaine. Or les normes américaines en matière de réglementation de l'Internet sont bien différentes des normes européennes et canadiennes.

Le sénateur Robichaud : Lorsqu'on parle de Facebook, Twitter et des autres médias, pour savoir si la publicité est exposée aux enfants, il faudrait d'abord savoir si les enfants ont les moyens d'aller sur ces réseaux, n'est-ce pas? Et ce n'est pas chose facile car

thing to do because young people, from what we hear, and even the very young, have the communication means to access these services.

Mr. Whalen: Although the fact is they often have to lie to have access to the service. According to Facebook policy, you have to be 13 years of age in order to have an account. Senators probably all know one or two children under the age of 13 who have a Facebook account. That is another issue of debate.

In the report, I in fact refer to the work done by John Lawford, at the Public Interest Advocacy Centre, which in their report entitled *All in the Data Family* put forward some very interesting proposals for better legislation and monitoring of pre-adolescent activity in the social media. The American approach is typically to say that the youth can have an account providing he or she has parental consent. The problem with this approach is: how do you really ensure that the legislation is being respected? Very often, the legislation is respected more through violations than it is through compliance. That is why the PIAC recommended more regulatory approaches.

How do we ensure compliance with the standard? Once again, this is quite a challenge. However, if we set the standard, we could find ways to make the industry accountable.

Senator Robichaud: And the parents as well.

Mr. Whalen: Of course.

Senator Robichaud: We on this side have a tremendous amount of work to do. People do not understand all the information that is out there and how easy it is to have access to it.

Mr. Whalen: That is why I am suggesting that this could be the subject of another study. The question is a broad one, there are pros and cons. The senators certainly heard the testimony given by the Media Awareness Network about the advantages of digital literacy and how we can use social media in the classroom.

Canadian youth also have expectations. We have to move with the times, but I think that we have to be prudent and responsible.

[English]

Senator Ataulhjan: If I have taken anything from today's witnesses and experts, it is the involvement of parents. We seem to be hearing that consistently. Why is it that the parents are not realizing the effects of social media? Are they not using it themselves? What is it? Why is there a disconnect between parents and children?

Senator Meredith: That was actually along the same lines in terms of, again, I believe in parents being engaged in their children's lives so that they know what their children are viewing, and vice versa; that their children are able to come to them and talk to them about being cyberbullied. We heard today about the fact that many kids are detached from their parents. They are going through a crisis in their lives, and the parents are not at all there for them.

les jeunes, d'après ce qu'on entend, et même les très jeunes ont les moyens de communication pour accéder à ces services.

M. Whalen : Bien que souvent ils doivent mentir pour y accéder. La politique de Facebook est qu'il faut avoir 13 ans pour avoir un compte. Les sénateurs connaissent tous probablement un enfant ou deux de moins de 13 ans qui a son compte Facebook. C'est un autre sujet de débat.

Dans le rapport, je fais justement allusion au travail de John Lawford, au Public Interest Advocacy Centre, qui, dans leur rapport intitulé *All in the Data Family* a fait valoir des propositions très intéressantes pour mieux légiférer et contrôler l'activité des préadolescents dans les médias sociaux. L'approche américaine est typiquement de dire que dans la mesure où il y a le consentement du parent, le jeune peut avoir son compte. Le problème avec cette approche est comment vraiment s'assurer que la loi soit respectée. Très souvent, la loi est respectée plus souvent par le bris que par son observation. C'est pourquoi le PIAC recommandait des approches plus réglementaires.

Comment faire respecter la norme? Encore là, on est devant un défi. Toutefois, si on établit la norme, on pourra trouver les moyens de responsabiliser l'industrie.

Le sénateur Robichaud : Et de responsabiliser les parents aussi.

M. Whalen : Bien sûr.

Le sénateur Robichaud : De ce côté, il reste énormément de travail à faire. Les gens ne réalisent pas toute l'information qui est véhiculée et comment il est facile d'y accéder.

M. Whalen : C'est pourquoi je suggère que cela pourrait faire l'objet d'une autre étude. La question est large, il y a des pour et des contres et certainement le témoignage que les sénateurs ont entendu du Media Awareness Network concernant les avantages de la *digital literacy* et comment se servir des médias sociaux en salle de classe.

Il y a une expectative aussi de la jeunesse canadienne. Il faut bouger avec son temps, mais je pense qu'il faut être prudent et responsable.

[Traduction]

Le sénateur Ataulhjan : Ce que je retiens des déclarations des témoins et des experts d'aujourd'hui, c'est le rôle des parents. Cela semble revenir constamment. Comment se fait-il que les parents ne se rendent pas compte de l'impact des médias sociaux? Ne les utilisent-ils pas eux-mêmes? Qu'est-ce qui se passe? Pourquoi y a-t-il un fossé entre les parents et les enfants?

Le sénateur Meredith : Je crois que cela nous ramène au fait que les parents doivent s'intéresser à la vie de leurs enfants afin qu'ils puissent savoir ce qu'ils regardent, et vice versa; il faut que les enfants soient capables de se confier à leurs parents et de leur dire qu'ils sont victimes de cyberintimidation. Nous avons entendu aujourd'hui que de nombreux enfants ne sont pas proches de leurs parents. Ils en sont à une étape difficile de leur vie, et leurs parents ne sont pas du tout présents pour eux.

What is the education piece? What else do we have to do in order to engage these parents more in the lives of these youth who are being traumatized on the Net, and also physically bullied?

Mr. Whalen: There again, I think the best opportunity forward is really to engage parents in those conversations through the schools.

Senator Meredith: Some of them are not even showing up at school, Mr. Whalen. They are not even coming for the PTA meetings and IPRCs. They are not showing up for the fact that their children are not even learning properly in the schools.

Mr. Whalen: Right. I think there is a role for school authorities to engage and require attendance at times. It is hard to imagine the case, but certainly in the case of cyberbullying.

Senator Meredith: Should we legislate that?

Mr. Whalen: I am not in favour of legislative responses across the board. I know that the senators have heard from most witnesses with respect to the need to emphasize educational approaches. Obviously, the questions are difficult ones. They call forward a kind of broader social change.

Again, I will go back to the quote that I lifted from Wayne MacKay's report that talks about monster homes and drive-through culture. That is the reality we are confronting, and I think it is a huge issue for senators to try to determine what the answer is.

My mother grew up in a house where she shared a bed with two of her sisters. I grew up in a house where I shared a bedroom with my brother. In our house, all four kids had their own bedroom, and that was progress.

Are children more isolated? How do we re-engage in those conversations at home or in a school setting? In terms of what public regulators and legislators can do, the task is probably to work through public institutions. We do see great testimonies and success coming from the U.K. with respect to what they have seen in terms of a culture change, with 2,500 Rights Respecting Schools through the country, and so we are putting a lot of our efforts in that direction.

Another program that was launched by an educator in Fredericton last year, at his school, has expanded now to four different schools. We are hoping to roll out to many other schools in the province this Young Leaders Program. However, Young Leaders is based on the Duke of Edinburgh Awards Programme, which is a leadership development program for adolescents. What these early-years educators were saying is that leadership starts very young, and they have lots of K-5 leaders in their primary schools. They were saying we can celebrate those kinds of successes in the school community, and whether it is a success in the classroom or a success outside of the classroom, validating it

Qu'en est-il de l'éducation? Que pouvons-nous faire d'autre pour encourager ces parents à s'intéresser à la vie de leurs jeunes, qui ont été traumatisés sur le web et qui ont été victimes d'intimidation et de violence physique?

M. Whalen : Encore une fois, je crois que la meilleure solution est de faire participer les parents à ces conversations dans les écoles.

Le sénateur Meredith : Certains d'entre eux ne se présentent même pas à l'école, monsieur Whalen. Certains ne vont même pas aux réunions des parents et ne participent pas aux CIPR. Ils n'interviennent pas, même si leurs enfants ont des problèmes d'apprentissage à l'école.

M. Whalen : En effet. Je crois que les autorités scolaires doivent exiger la présence des parents à certains moments. C'est difficile à imaginer, mais il faudrait certainement le faire dans le cas de la cyberintimidation.

Le sénateur Meredith : Devrions-nous légiférer sur ce sujet?

M. Whalen : D'après moi, une intervention législative n'est pas la solution. Je sais que les sénateurs ont entendu la plupart des témoins favoriser une approche éducative. Évidemment, les questions sont difficiles à aborder et exigent un changement dans la société en général.

Encore une fois, je reviens au rapport de Wayne MacKay, dans lequel il est question des maisons immenses et de la culture de l'instantané. C'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés, et je crois que les sénateurs auront de la difficulté à trouver une solution.

Durant son enfance, ma mère partageait son lit avec deux de ses sœurs. Enfant, je partageais ma chambre avec mon frère. Chez moi, nos quatre enfants avaient leur propre chambre, et ça c'était le progrès.

Les enfants sont-ils plus isolés? Comment pouvons-nous relancer le dialogue en famille ou à l'école? Ce que les responsables de la réglementation et des lois peuvent faire, c'est probablement d'intervenir par l'intermédiaire d'organismes publics. Le Royaume-Uni nous apporte des témoignages et des réalisations intéressantes, compte tenu de son expérience d'un changement de culture — ce pays compte 2 500 écoles respectueuses des droits —, et c'est pourquoi nous déployons beaucoup d'efforts en ce sens.

L'an dernier, un enseignant de Fredericton a lancé dans son école un autre programme, qui est maintenant donné dans quatre autres écoles. Il s'agit du Programme des jeunes leaders, que nous voulons implanter dans de nombreuses autres écoles de la province. Toutefois, le Programme des jeunes leaders est fondé sur le programme Prix du duc d'Édimbourg, programme de développement du leadership pour les adolescents. Les enseignants de l'école primaire affirment que le leadership commence à un très jeune âge et qu'ils ont beaucoup de leaders de la maternelle à la cinquième année dans leurs écoles. Ils soulignent aussi que nous pouvons célébrer ces réalisations dans le

and celebrating it in the school community is nurturing the kind of caring community, leadership and global citizenship that schools should be developing.

Therefore, through that program they look at developing leadership skills, community development skills, physical activity, school involvement, and there is a fifth plank of the program that I am forgetting now. However, it is amazing what these young K to 5 kids can do when you put the challenge out to them. That is about developing sound, respectful, tolerant behaviours and rewarding them. I think it is the best kind of anti-bullying policy you can have.

The Chair: Thank you very much. I appreciate you took on the challenge to meet with us. As you can see, we need people like you to make presentations to us so that we get a better understanding. We could not have timed this better to have Ms. Virmani and you here at the same time, so that was fortuitous. We want to thank you for your presentation today and certainly for the paper that you have prepared, which we will be referring to many times.

Mr. Whalen: Thank you, Madam Chair.

The Chair: Senators, there is a motion in front of you that has been in front of you before. As you remember, we were to have minor in camera witnesses, and there were issues about ensuring those witnesses have proper protection. We have put that in place. You have two motions in front of you. One is to allow recording and transcription of an in camera meeting with minors. This transcript will stay with the clerk and anybody can go refer to it. Can I have a mover?

Senator Robichaud: No, I have a question, Madam Chair.

The Chair: But before that, can I get somebody to move this?

Senator Robichaud: I am not a regular member, so I cannot.

Senator Meredith: I will so move.

The Chair: Go ahead, Senator Robichaud.

[Translation]

Senator Robichaud: The last part of the motion in French is not complete. It should read as follows:

That the documents be destroyed by the clerk once the Subcommittee on Agenda and Procedure has authorized this destruction.

The Chair: Thank you very much.

[English]

Is there anything else or any other discussion? All those in favour?

milieu scolaire. Que ce soit un succès réalisé en classe ou ailleurs, le fait de le reconnaître et de le célébrer en milieu scolaire favorise une collectivité responsable, le leadership et la citoyenneté universelle que les écoles devraient encourager.

Ce programme vise à favoriser les aptitudes de leadership, le développement communautaire, l'activité physique, la mobilisation des écoles et un cinquième élément qui m'échappe pour le moment. C'est incroyable ce que peuvent faire ces enfants de la maternelle à la cinquième année, si on leur en donne l'occasion. L'objectif, c'est de miser sur les comportements sains, respectueux et tolérants et de les encourager. Je crois que c'est la meilleure politique anti-intimidation que l'on puisse trouver.

La présidente : Merci beaucoup. Je suis contente que vous ayez accepté de nous rencontrer. Comme vous pouvez le constater, nous avons besoin de témoins comme vous pour nous aider à mieux comprendre. Il n'y avait pas de meilleurs moments pour réunir Mme Virmani et vous ici en même temps; nous avons vraiment eu de la chance. Nous voulons vous remercier de votre exposé d'aujourd'hui et aussi du document que vous avez préparé et qui nous servira souvent de référence.

M. Whalen : Merci, madame la présidente.

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, vous avez devant vous une motion que vous avez déjà vue. Si vous vous souvenez bien, nous devons entendre des témoins mineurs à huis clos, et il a été question de leur protection adéquate. Nous avons pris les mesures nécessaires. Vous avez deux motions devant vous, dont une vise à autoriser l'enregistrement et la transcription d'une séance à huis clos avec des mineurs. Le greffier conservera la transcription, que tout le monde pourra consulter. Qui veut en proposer l'adoption?

Le sénateur Robichaud : Non. J'ai une question, madame la présidente.

La présidente : Mais avant cela, est-ce que quelqu'un veut en proposer l'adoption?

Le sénateur Robichaud : Je ne suis pas vraiment un membre régulier, alors je ne peux le faire.

Le sénateur Meredith : Je vais en faire la proposition.

La présidente : Allez-y, sénateur Robichaud.

[Français]

Le sénateur Robichaud : La dernière partie de la motion en français n'est pas complète. On devrait lire comme suit :

Que les documents soient détruits par le greffier une fois que le Sous-comité du programme aura autorisé cette destruction.

La présidente : Merci beaucoup.

[Traduction]

Y a-t-il autre chose ou un autre point de discussion? Ceux qui sont d'accord?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Any against? No? Thank you.

The second motion is to exclude staff for this in camera meeting with minors. Senator Ataullahjan moves it. Is there any discussion? No? All those in favour? Okay.

Thank you very much. It has been a very long day. I appreciate all the support that you have given.

(The committee adjourned.)

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui sont contre? Aucun? Merci.

La deuxième motion concerne l'exclusion du personnel pour la séance à huis clos avec des mineurs. C'est madame le sénateur Ataullahjan qui propose. Avez-vous quelque chose à ajouter? Non? Ceux qui sont d'accord? D'accord.

Merci beaucoup. La journée a été très longue. J'apprécie toute l'aide que vous nous avez donnée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Springbank Middle School:

Bill Belsey, Teacher (by video conference);
Samantha Hoogveld, Student (by video conference);
Mariel Calvo, Student (by video conference);
Emily Dickey, Student (by video conference);
Emilie Richards, Student (by video conference);
Molly Turner, Student (by video conference);
Katie Allan, Student (by video conference);
Shelby Anderson, Student (by video conference);
Sloane Anderson, Student (by video conference);
Oliver Buchner, Student (by video conference).

Anti-Defamation League:

Scott Hirschfeld, Director of Curriculum (by video conference);

Seth M. Marnin, Assistant Director, Legal Affairs, Civil Rights
Division (by video conference).

Egale Canada:

Helen Kennedy, Executive Director.

Vidéotron:

Marie-Eve Villeneuve, Director, Corporate Communications.

UNICEF Canada:

Marvin Bernstein, Chief Advisor, Advocacy.

Canadian Red Cross:

Chris Hilton, Senior Manager, Government Relations;
Alisha Virmani, Youth Leader;
Amélie Doyon, Creating Safe Environments Officer.

Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates:

Christian Whalen, Acting Child and Youth Advocate, Office of the
Ombudsman of New Brunswick.

TÉMOINS

Springbank Middle School :

Bill Belsey, enseignant (par vidéoconférence);
Samantha Hoogveld, étudiante (par vidéoconférence);
Mariel Calvo, étudiante (par vidéoconférence);
Emily Dickey, étudiante (par vidéoconférence);
Emilie Richards, étudiante (par vidéoconférence);
Molly Turner, étudiante (par vidéoconférence);
Katie Allan, étudiante (par vidéoconférence);
Shelby Anderson, étudiante (par vidéoconférence);
Sloane Anderson, étudiante (par vidéoconférence);
Oliver Buchner, étudiant (par vidéoconférence).

Anti-Defamation League :

Scott Hirschfeld, directeur du programme d'études (par
vidéoconférence);

Seth M. Marnin, directeur adjoint, Affaires juridiques, Division des
droits civils (par vidéoconférence).

Egale Canada :

Helen Kennedy, directrice executive.

Vidéotron :

Marie-Eve Villeneuve, directrice, Communications corporatives.

UNICEF Canada :

Marvin Bernstein, conseiller principal de la promotion et de la
défense des droits.

Croix-Rouge canadienne :

Chris Hilton, gestionnaire principal, Relations gouvernementales;
Alisha Virmani, leader des jeunes;
Amélie Doyon, agente, Création d'environnement sûrs.

Conseil canadien des défenseurs des enfants et de la jeunesse :

Christian Whalen, défenseur des enfants et de la jeunesse par
intérim, Bureau de l'ombudsman du Nouveau-Brunswick.